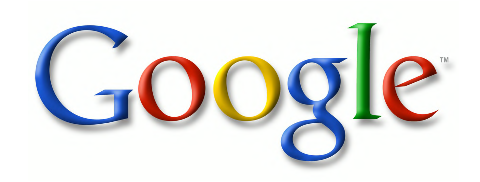
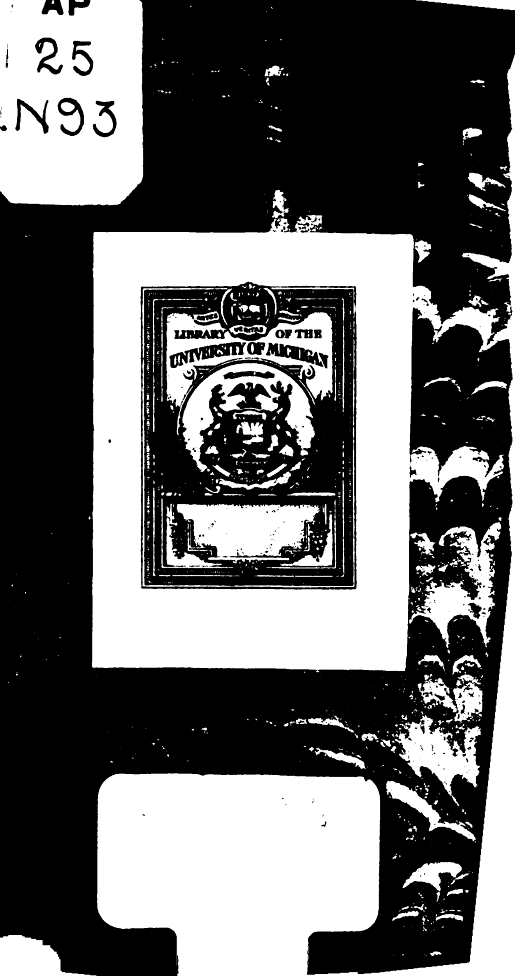



LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN



NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQU
DES
LETTRES

Mois de Mai 1685.

Par le Sieur B... Professeur en Philos
& en Histoire à Roterdam.

Seconde edition reveuë & corrigée l'Auteur.



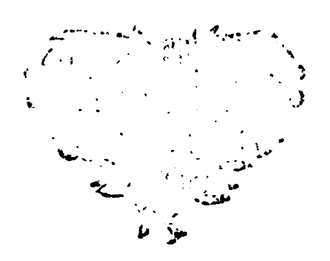
A AMSTERDAM,
Chez Henry Desbordes, d
Kalver-Straat, prés le Dam.

M. DC. LXXXVI.

Avec Privilége des Etats de Holl. &

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES
LETTRES.

Mois de Mai 1686.



M. DC. LXXXVI.

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES LETTRES.

Mois de Mai 1685.

ARTICLE I.

Les Anecdotes de Florence, ou l'Histoire secrete de la Maison de Medicis. Par le Sieur Varillas. A la Haye chez Arnould Leers. 1685. in 12.

LES Préfaces de M. Varillas ont un tour si particulier, & si instructif, qu'on trouvera bon sans doute que je m'arrête un peu sur celle de ce nouveau livre.

Elle est toute pleine de remarques sur le caractére des Anecdotes. C'est ainsi qu'on nomme les Relations qui révélent le secret des Grands; & qui nous les montrent tels qu'ils étoient dans leur

Domestique & dans leur deshabillé. Il est trés-difficile d'y réüssir, tant parce qu'il n'y a que Procope qui nous ait laissé de cette espece d'Ouvrages; que parce que l'on ne sçauroit s'y dispenser ni d'aucune des régles de l'Histoire publique, ni de plusieurs autres régles particuliéres. C'est ce qui fait dire à l'Auteur, *que quelque liberté, pour ne pas dire libertinage, que l'on attribuë aux Anecdotes, il n'y a point de genre d'écrire plus contraint .... ni d'esclavage plus grand pour un Ecrivain d'Anecdotes que d'être obligé de dire la verité dans toutes ses circonstances, lors même qu'il traite des matiéres les plus delicates.*

Il s'explique par l'exemple de Procope, qui s'est acquitté, dit-il, du devoir d'un fidéle Historien lors que recherchant la cause du rappel de Belizaire, il écrit que le service que ce Général venoit de rendre en chassant de l'Afrique les Vandales *étoit de telle considération, que Justinien ne se sentant pas capable de la récompense, craignit que Belizaire ayant les armes à la main ne se fit lui-même justice.*

Procope en demeura-là, poursuit-il, *parce qu'il crût avoir satisfait aux loix de l'Histoire, & certainement il y auroit eu de l'injustice à lui demander alors quelque chose de plus. Mais quand il s'avisa long-temps aprés*

après de travailler à ses Anecdotes, il crût qu'il faloit expliquer les particularitez les plus cachées d'un fait si bizarre, & réveler à son Lecteur, *ce mystère de Cour, que ce qu'il avoit fait passer pour un effet de l'ingratitude & de la jalousie d'un Souverain, n'étoit qu'une intrigue d'amour de la femme de Belizaire qui se hâtoit de retourner a Constantinople pour y revoir l'infame objet de sa passion.* Procope en avoit usé de même, ajoûte-il, a l'égard de la seconde & de la troisiéme disgrace de Belizaire, qu'il attribua dans ses livres de la guerre Gothique aux ennemis de ce Géneral, mais il tira le rideau dans ses Anecdotes, & découvrit les passions honteuses de l'imperatrice Theodore qui fit rappeller Belizaire tantôt afin de lui faire recouvrer le Généralat par le sacrifice de sa fille, c'est à dire, en l'obligeant de la marier avec le Neveu de Theodore, tantôt afin de faire revenir à Constantinople la femme de ce grand homme, *pour avoir une Confidente & même une Compagne de ses desordres.* M. Varillas donne la raison de cette differente conduite, en expliquant le divers but d'un Ecrivain d'Anecdotes & d'un Historien, mais il est fort apparent que tous les Lecteurs ne s'en contenteront
 pas

; & qu'il y en aura qui soûtiendront
e Procope n'a pû remplir le devoir
ın fidéle Historien, si pour ne décou-
r pas les secrets de Cour, & les infa-
es de l'Imperatrice, il a forgé de fauſ-
raisons de la disgrace de Belizaire.
out ce que l'on pourroit dire pour
xcuser seroit, qu'il n'a pas été obli-
de rendre public ce qu'il sçavoit de la
ritable cause de cette disgrace. Il la
uvoit donc taire, dira-t-on, mais il
faloit demeurer là, & ne point ca-
nnier les uns, afin d'épargner les au-
s. M. Varillas a tant médité sur ce qu'il
ſit, qu'il pourra s'il veut satisfaire pour
ocope aux Lecteurs Critiques, quoi
'il semble bien mal-aisé de tirer d'af-
re cet Historien, & de ne pas applau-
aux invectives de Balthasar Boniface,
Trivorius, de la Mothe le-Vayer, &
plusieurs autres; car si Justinien &
ıeodore, si Belizaire & Antonine sa
mme ont mérité d'être traitez com-
ils le sont dans les Anecdotes de
ocope, ils ne méritent pas les loüan-
s que le même Historien leur avoit
nnées ailleurs. Il semble qu'il n'y
pas le mot à dire contre cela.
L'Auteur donne en suite une nouvel-
raison de la difficulté que trouvent les
Ecri-

Ecrivains d'Anecdotes, c'est qu'ils étudient principalement les mœurs de l'homme, & que comme ils sçavent *qu'il n'y a point d'état dans la vie où l'on soit plus négligent à cacher ce qui se passe dans le fond du cœur que quand la passion qui le domine est arrivée jusques dans l'excés*, ils suivent pas à pas *les diverses agitations que causent*, par exemple, *la fureur de l'amour & le desespoir de la jalousie*; mais on leur reproche alors qu'ils n'écrivent qu'une Satyre, & *ils n'ont jamais plus de sujet de craindre d'être mal-traitez que lors que ce qu'ils racontent de vicieux est plus veritable*. L'engagement où ils sont de ramasser de petites choses que l'Historien aura rebutées en vertu de cette belle maxime d'Ammien Marcellin, *discurrere per negotiorum celsitudines non humilium minutias indagare causarum*, & de s'attacher au vrai dans toute son étenduë soit qu'il ait de la vrai-semblance, soit qu'il n'en ait pas, au lieu que l'Historien n'est proprement obligé de dire la verité que lors qu'elle est vrai-semblable; cet engagement, dis-je, est une autre cause de la difficulté des Anecdotes, à ce que dit cet Auteur.

Mais ces difficultez quelque grandes

qu'elles puissent être ne sont rien en comparaison de celle qui suit; C'est qu'un Ecrivain d'Anecdotes ne se sçauroit proposer ni l'intérêt ni la gloire pour la fin de son entreprise. *Il court risque de tout perdre au lieu de profiter; & le même Conestaggio à qui on avoit promis dix mille écus outre une grosse pension viagere, pour écrire l'Histoire de la réunion du Portugal à la Couronne de Castille, fut menacé de coups de bâton dés que l'on sçût qu'il cherchoit ailleurs que chez l'Ambassadeur d'Espagne à Genes des Mémoires pour écrire les dernieres révolutions des Païs-Bas.* Il n'oseroit pas même espérer de tirer son nom de l'oubli en faisant revivre les autres. L'Auteur assure *qu'il a lû dans la Bibliotheque du Roi plusieurs Manuscrits qui infailliblement ne seront jamais imprimez parce qu'ils font le portrait un peu trop au naturel de quelques personnes illustres, en qui l'Histoire n'a pas trouvé de defauts jusques à present, ou du moins n'y en a pas voulu trouver.* Enfin il n'oblige ni le siécle dont il raconte les égaremens ni celui dans lequel il vit. *Si la République de Venise n'eût offert un asile à l'infortuné Boccalini, il n'y avoit point eu de seûreté pour lui dans le vieux ni dans le nouveau monde; tant étoit alors redoutable la puissance de*

ceux dont il s'étoit attiré la haine par sa Pierre de touche. C'est le titre d'un de ses livres.

Outre tant de difficultez qu'un Ecrivain d'Anecdotes rencontre dans son chemin, celle-ci n'est pas peu considérable, c'est qu'il a bien de la peine à nous donner le veritable portrait de l'esprit & du cœur des gens. On comprendra cette peine si on se souvient que Paul Jove, Guichardin, & le P. Paul, les trois personnes du monde qui ont pû le mieux connoître Leon X. & qui ont le plus travaillé à exprimer au vif son génie, *s'expliquent si diversement que les trois principaux Heros de l'Italie ne sont pas plus differens entre eux de mœurs & de conduite, qu'il est lui même dans les Ecrits de ces trois Auteurs.* On verra avec une extrême satisfaction ce que M. Varillas dit en cet endroit pour prouver ce qu'il avance. Or de peur qu'on ne l'accuse de trop de témérité lui qui veut prendre le pinceau pour réformer l'Ouvrage de ces trois grands Maîtres, il nous apprend les routes nouvelles qu'il veut suivre, les sources fecondes où il a puisé, & la méthode dont il s'est servi pour les bien purifier. Il conclut cette excellente Préface par des réflexions sur l'utilité des Anecdo-

tes, & sur les mesures qu'on y doit garder. Il veut qu'on supprime la verité *par tout où il n'est pas possible de la réveler sans agir contre les bonnes mœurs*, & non seulement il blâme Procope d'avoir violé cette régle en décrivant les infamies de l'Imperatrice Theodore, mais il souhaite aussi que ceux qui pourroient remplir les lacunes que Nicolas Alemannus a laissées tout exprés dans les Anecdotes qu'il a traduites & sçavamment commentées, n'en ayent jamais ni le loisir ni la volonté. L'exemplaire du Vatican pourroit remplir ces lacunes.

M. Varillas fait une remarque qui mérite de n'être pas oubliée sur le bon succés de la hardiesse de Bernardin Cerico, & de Nicolas Tegrinus, les seuls Historiens qu'il trouve qui n'ayent pû *être portez à déguiser la verité ni par la qualité des presens qu'on leur faisoit, ni par la crainte des supplices dont ils étoient menacez.* Le dernier Alphonse qui porta la Couronne de Naples essaya de gagner ou de corrompre toutes les bonnes plumes de son Siécle, *& tous ceux qui avoient de la réputation reçûrent de lui des pensions ou des presens dans quelque contrée de l'Europe que la naissance ou la fortune les eût confinez. Cependant il n'y a jamais*

mais eu de Monarque dont les defauts ayent été mieux particularisez que les siens. On *n'ignore pas la moindre de ses foiblesses, & on a beau lire dans Roncalius, dans Panorme, dans Benedicti & dans 64 autres Historiens, qu'il possedoit toutes les belles qualitez qui forment les Heros, personne ne le croit, & l'on aime mieux ajoûter foi à Bernardin Cerico qui est d'ailleurs un trés-pitoyable Historien.* Au contraire Castruccio Castracani difamé par 30 célébres Historiens d'Italie, & entre autres par le redoutable Machiavel, en reçoit moins de préjudice dans l'esprit du monde, que de gloire de l'Apologie de Nicolas Tegrimus. Mais, ajoûte M. Varillas, comme ces deux évenemens *sont peut-être les seuls où l'on ait fait une rigoureuse justice à la verité opprimée, depuis que l'on écrit l'Histoire, il n'y faut attendre que de bonne sorte.* C'est a dire que les Souverains ne doivent presque rien craindre de la postérité, pourvû qu'ils sçachent mettre les Historiens dans leur parti à force de presens & de pensions. Je croirois pourtant que la voye la plus seure seroit de craindre les Bernardins Cerico; quelque liberal ou redoutable qu'on puisse être. Parlons maintenant des Anecdotes de Florence.

L'Auteur met d'abord en fait *que la Maison de Medicis a toûjours été comprise entre les Nobles de Florence depuis que cette Ville racheta sa liberté de l'Empereur Rodolphe Premier*, & il le prouve par le trafic dont elle faisoit profession; car les Historiens de Florence avoüent que les Gentilshommes du Païs étoient presque tous engagez dans le commerce. Aprés avoir établi ce fondement il nous parle des grandes richesses de Côme de Medicis surnommé le Vieux, & du trafic qu'il faisoit par tout, depuis la Perse jusques dans l'Andalousie. Il nous dit en suite que cette grande puissance lui attira des ennemis qui ayant juré sa perte le firent emprisonner. Il nous conte aprés cela fort finement toutes les intrigues & toutes les adresses qui firent évanouïr leur projet, & bannir & rappeller Côme.

Pierre de Medicis son fils dégénera extrêmement, & eut si peu de génie, que le fameux Poggio son Précepteur recourût en vain au dernier expédient de lui dégourdir l'esprit, qui fut de composer des contes où il mêla une infinité de circonstances deshonnêtes. Ce secret fut inutile pour delivrer le jeune homme de sa pesanteur naturelle. Mais son peu

de

de mérite n'empêcha pas qu'on ne conspirât contre lui, & que les Pitty qui étoient les Chefs de la conjuration ne succombassent. Ils se retirerent à Venise, & furent cause que cette florissante République qui aspiroit à subjuguer toute l'Italie arma pour eux. Cette guerre a été compliquée de mille intérêts differens que l'Auteur démêle avec beaucoup de clarté. Pierre de Medicis n'en vit point la fin, ce fut son Fils Laurent qui la termina d'une façon très-glorieuse malgré sa grande jeunesse. C'est un des plus illustres hommes de sa Maison. Il se donna une bataille entre les deux partis que deux choses rendirent assez singulière; l'une que le Général des Veniciens ayant inventé peu de jours auparavant la maniére de faire rouler l'Artillerie en pleine campagne, & s'en étant servi dans le combat, toute l'Italie s'en plaignit comme d'une contravention manifeste aux loix de la bonne guerre; l'autre, que la nuit étant survenuë avant que la bataille finit, les Ecuyers & les Valets allumerent des flambeaux afin d'éclairer leurs Maîtres comme dans les Tournois.

Ceux qui ont ouï parler de la conjuration des Pazzi contre Laurent de Medicis

is s'attendront sans doute à la voir fort exactement décrite, car on sçait M. Varillas n'est jamais mieux dans élement que lors qu'il expose de es choses. Il est certain qu'il raconte nement cette horrible conspiration, oi qu'il n'ait voulu ni copier, ni abre- la Relation qui en fut faite par Ange litien, si belle & si pathetique, *que les tas qui s'assemblerent dans la Bibliotheque de Medicis avouërent que Ciceron n'eut pû mieux faire.* Comme il a pour fond un Augustin entierement dévoüé aux interêts de la Cour de Rome, voir *Onuphrius Panvinius*, il ne fait int de difficulté d'avoüer que le Pape ste IV. trempa dans l'entreprise des zzi. L'Archevêque de Pise y trempa ssi, mais il lui en coûta bon, puis qu'il pendu avec ses habits Pontificaux fenêtres de l'Hôtel de Ville. Lors 'il fut jetté il s'acharna sur le corps un des complices *qui pendoit au barreau chain, & lui mordit la mammelle gau- avec tant de fureur que le bourreau eut la peine à lui faire lâcher prise.* Le si- al que les conjurez avoient pris étoit levation de l'Hostie durant la Messe: crûrent pendant quelque temps que lien de Medicis frere de Laurent ne vien-

viendroit pas assez-tôt, & selon toutes les apparences ce qu'ils craignoient seroit arrivé, si François Pazzi n'eût eu recours à une ruse. Il courut à l'appartement de Julien, qui s'ajustoit & qui frisoit ses cheveux avec toute la patience nécessaire, & le tirant à l'écart il lui dit, *que sa Maîtresse étoit à l'Eglise si belle & si bien parée qu'elle attiroit les regards de tous les jeunes Gentilshommes*. Sur cet avis Julien se hâta de s'habiller, & arriva assez-tôt à la grande Eglise pour y être tué au temps du signal. L'Auteur ne dit point si cette Maîtresse étoit la même qui déclara qu'elle étoit grosse du fait de Julien, & qui accoucha cinquante jours aprés d'un fils qui a été Pape sous le nom de Clement VII. Voilà quelles sont les circonstances qu'un Ecrivain d'Anecdotes doit ramasser, & qui rendent trés-curieux cet Ouvrage de M. Varillas, où l'on voit d'ailleurs tous les traits de politique par lesquels Laurent de Medicis qui échapa à la fureur des conjurez maintint & augmenta sa puissance. Le mariage de sa fille aînée avec un fils légitime d'Innocent VIII. fut fort avantageux à la Maison de Medicis, parce qu'il fut cause que le fils puîné de Laurent devint Cardinal à l'âge de 12

à 13 ans & puis Pape sous le nom de Leon X.

C'est dommage que le Livre que Laurent de Medicis avoit composé pour ce jeune Cardinal, à peu prés sur le modéle des *Offices* de Ciceron, lors qu'il l'envoya à la Cour de Rome, se soit absolument perdu, car c'étoit un Auteur à se distinguer par ses Livres, si d'autres endroits plus éclatans ne l'eussent rendu l'un des premiers hommes de son Siécle. C'est un de ceux qui ont le plus contribué à la restauration des Sciences dans l'Occident. Ses caresses, & ses liberalitez pour les Muses firent refleurir tous les beaux Arts; il fit des dépenses incroyables pour recouvrer les Manuscrits que les Turcs avoient dissipez, il fit dresser la fameuse Bibliotheque de Florence dont M. Varillas nous promet l'Histoire, & il ne la mit dans son Palais que pour y attirer les plus Sçavans de l'Europe. On y tint des Conferences où il parloit à son tour; & où il commença le dessein des expériences Physiques & Astronomiques que l'on a continuées avec tant de gloire.

C'est un grand plaisir que de lire l'endroit de ces Anecdotes où l'Auteur nous parle des beaux Esprits que Laurent a

ho-

honorez de son amitié. Il nous en conte mille choses singuliéres, dont quelques-unes font voir que les plus sçavans sont sujets à de grandes imperfections; car par exemple, qu'y a-t-il de plus vilain que l'humeur d'un George Merula qui se glorifioit de la réputation de Pédant, & qui en affectoit toutes les grimaces, de peur qu'on ne lui en disputât la qualité? Il fut toûjours en guerre contre quelqu'un, & ne se reconcilia jamais avec personne: il eut même cela de commun avec le chien enragé qu'il avoit pris pour sa devise, que sa morsure étoit incurable. Il traita si mal Galeote qu'il le fit mourir de dépit, *& de tant de personnes* qu'il attaqua, *il n'y en eut pas une qui osât mettre la main à la plume pour se défendre, tant on craignoit d'être accablé par une replique.* Mais Politien qui en avoit été fort maltraité avoit des defauts encore plus execrables, comme il parût par le genre de sa mort. *La Passion criminelle qu'il avoit pour un de ses Ecoliers de haute qualité ne pouvant être assouvie, lui donna la fiévre chaude. Dans la violence de l'accés il fit une chanson pour l'objet dont il étoit charmé, se leva du lit, prit un Lut & se mit à la chanter d'un air si tendre & si pitoyable, qu'il expira en achevant le second cou-*

complot. L'Auteur semble ajoûter foi au bruit qui a fort couru, que la Version d'Herodien est un Ouvrage de Gregoire de *Citta di Castello* dont Polizien avoit acheté les papiers.

Il explique aprés cela fort nettement les révolutions qui arriverent à Florence aprés la mort de Laurent de Medicis; & au lieu que tous les Historiens d'Italie se contentent de supposer que l'imprudence de son fils aîné pensa perdre sans ressource toute sa Maison; l'Auteur nous fait voir par ordre en quoi consistoit cette imprudence, & quelles en furent les suites. Il n'oublie pas ni le fameux Savanarole qui précha si hardiment contre le Pape, & qui faisoit le Prophete, ni le célébre Nicolas Machiavel qui soûtint les douleurs de la question sans rien dire de ce qu'on vouloit qu'il révélât. Ce fut aprés qu'une longue suite d'intrigues eut rétabli dans Florence la Maison de Medicis, qui s'étoit vûë dans une extrême desolation lors que le Cardinal de Medicis Legat du Pape tomba entre les mains des François à la journée de Ravenne. Son aîné avoit déja peri dans la Riviére de Garigliano. On admireroit justement que les Medicis ayent pû se relever d'une telle chûte,

si l'Histoire ne nous fournissoit une infinité d'exemples de cette sorte de retours. Il est vrai que tous les Historiens n'en découvrent pas les ressorts avec la même finesse que M. Varillas. Quant à Machiavel il rentra en grace, & fut même si avant dans la faveur du Cardinal de Medicis qu'il en reçût des gratifications extraordinaires. Mais comme il avoit l'esprit Républicain, il fut soupçonné d'avoir eu part à la conspiration qu'on avoit faite pour assassiner tous les Medicis. Cependant on ne pût pas l'en convaincre, & on ne l'appliqua point à la torture. On se contenta de l'abandonner à sa misere, & de le décrier comme un impie & un scelerat. Il ne se mit pas trop en peine de s'en purger, & l'on a dit même que sur la fin de sa vie il ne reçut les Sacremens que par force. Mais l'Auteur n'en a point trouvé de preuves.

Si on l'en croit, le Cardinal de Medicis ne devint Leon X. que parce qu'on s'imagina dans le Conclave qu'il n'avoit qu'un mois à vivre. L'entrevûë de Boulogne, & le Concordat n'ont rien fourn. à l'Auteur, parce qu'il n'a point trouvé des particularitez qui soient échapées à M. du Puy, & que d'ailleurs Genebrard en a fait un traité qui passe pour Anecdote.

Par

Par une semblable raison il n'a pû presque rien dire sur l'affaire des Indulgences qui engagea Luther dans le grand fracas dont les suittes ont été si merveilleuses; le P. Paul avoit épuisé déja le sujet. On dit ici plusieurs choses qui ne font pas trop d'honneur à la mémoire de Leon X. mais d'autre côté on lui rend beaucoup de justice à l'égard de son esprit, de son sçavoir, de sa politesse, de sa liberalité, & de cette bonne grace à dire la Messe qui charma François I. dans l'entrevûë de Boulogne. Il avoit hérité de Laurent de Medicis l'inclination à favoriser les Sçavans. L'Auteur nous donne la liste de ceux qui eurent le plus de part aux bonnes graces de ce Pape, & il en rapporte des choses si singuliéres, qu'elles ont quelquefois la mine d'avoir été inventées à plaisir, comme ce qu'il nous rapporte des prédictions de certaines gens entêtez de l'Astrologie judiciaire. Ce qu'il dit de Pomponius Letus batard du Prince de Salerne, qu'il faloit aller dés minuit à ses leçons, si l'on vouloit trouver place dans son Auditoire, paroît un peu fabuleux.

On nous promet un Ouvrage où nous apprendrons peut-être, des particularitez touchant le Pape Leon X. qui ont

échappé

échappé à M. Varillas. C'est une compilation des Lettres que le Cardinal Sadolet écrivit au nom de ce Pape à plusieurs Princes Chrêtiens. M. Graverol Avocat de Nimes qui nous doit donner ces Lettres les accompagnera de notes de sa façon. C'est un homme trés-curieux & trés-habile comme il vient de le témoigner par les observations qu'il a * jointes aux Arrêts Notables du Parlement de Toulouse recueillis par la Roche Flavin, ainsi l'on se doit promettre mille belles choses de son Commentaire sur les Lettres de Sadolet, & d'un autre Ouvrage qu'il prépare sous le titre de *Bibliothecque du Languedoc*, où il donnera la vie des Sçavans de cette Province, le Catalogue de leurs Ecrits, & plusieurs singularitez importantes. Il n'est pas nécessaire que je dise ici, cela est assez connu, que Leon X. craignit si fort que ses Brefs ne fussent remplis de termes barbares comme ceux de ses Prédecesseurs, qu'il choisit pour ses principaux Secrétaires Bembe & Sadolet, les deux hommes du monde qui écrivoient le mieux en Latin. Il tournoit lui même *une lettre aussi bien qu'eux quand il lui en prenoit en-* [illegible] *vie*,

* *Voi. le Journ. des Sçavans du 19 Mars 1685.*

vie, témoin celle qu'il écrivoit au Cardinal de Médicis en l'envoiant à Milan en qualité de Legat, & les agréables billets qu'il adressoit à sa Sœur aînée. Mais tout ce grand attachement pour la politesse du stile n'empêcha pas que les Grammairiens ne se moquassent de la Bulle qui excommunia Luther, où ils trouverent une période de quatre cens mots.

Au reste nous avertissons le public que ce n'est ici que la premiére partie des Anecdotes de Florence. L'autre la surpassera de beaucoup, puis qu'on y parlera du Pape Clement VII. & de Catherine de Medicis qui est *le principal sujet de cet Ouvrage.* Il faudroit que l'Auteur ne fut pas si difficile à communiquer une Copie complete de ce qu'il compose: il y trouveroit mieux son compte du côté de la gloire, parce qu'on imprimeroit ses Oeuvres en leur entier, & avec beaucoup moins de fautes.

ARTICLE II.

Observations sur la nouvelle défense de la version Françoise du Nouveau Testament imprimée à Mons. Pour justifier la conduite des Papes, des Evêques & du Roi à l'égard de cette Version. Imprimé à

Roüen, & se vendent à Paris chez Etienne Michallet ruë S. Jacques i 8. 1685. & se trouvent à Amsterdam chez Henry Desbordes.

CEux qui sçavent que la nouvelle défense du Nouveau Testament de Mons est un Ouvrage de M. Arnaud qui abîme feu M. Mallet Docteur de Sorbonne & Grand Vicaire de Roüen croiront d'abord que * l'Auteur de ces observations vient plaider la cause du Grand Vicaire. Mais on se trompera si l'on fait ce jugement; car l'Auteur proteste dans sa Préface *que ce n'est point ici une Apologie pour le livre de M. Mallet ni pour sa personne, quoi qu'on n'ait pas laissé quand l'occasion s'en est presentée de le défendre contre les injustes reproches de M. Arnaud.* A la verité on se plaint du mauvais traitement qui a été fait à cet Adversaire des Jansenistes, & on nous assûre que ses moeurs étoient admirables; mais aprés tout ce n'est point s'engager à soûtenir qu'il ait fait un fort bon livre. Il y a bien de la difference entre avoir les qualitez d'un honnête homme & d'un bon Chrêtien, & pouvoir écrire sçavamment. Le but donc de cet Auteur est de

Ié-

C'est un Iesuite nommé le Tellier.

réfuter les conséquences que M. Arnaud a tirées de sa nouvelle Apologie pour le Nouveau Testament de Mons, sçavoir que c'est *une traduction très-fidéle & très-exacte*, & qui n'a pû être attaquée *que par des impertinences.* C'est ce qu'on lui nie; & pour le faire avec plus de fondement on remarque *quelques defauts essentiels* de cette Version, d'où l'on infére que ceux qui l'ont condamnée ont eu de justes causes d'en user ainsi. Les defauts que l'on remarque se rapportent principalement aux deux fins qu'on veut que M. Arnaud ait euës; la premiére de *détruire dans l'esprit des fidéles tout ce que* l'Eglise a fait *contre la version de Mons*; l'autre, de *rendre inutiles les décisions de l'Eglise contre Jansenius en renouvellant effectivement ce qu'elle a condamné de la doctrine heretique de cet Auteur.*

Cela étant tout le monde voit que la meilleure partie du livre est destinée à critiquer la traduction des passages de l'Ecriture sur lesquels se fondent les Disciples de Jansénius, & à réfuter les raisonnemens dont M. Arnaud s'est servi pour appuier cette traduction & le fond même des dogmes. Bien loin d'avoüer à M. Arnaud que S. Augustin soit pour lui, comme a fait l'Auteur *des Entre-*

tions de Théologie, dont nous avons parlé à la fin des nouvelles de l'autre mois, on lui soûtient que S. Augustin le combat manifestement & on lui montre de plus que ce qu'il nomme *une maxime empruntée des Semi-Pelagiens*, est la doctrine commune des Sts. Peres. C'est aux habiles Lecteurs à décider qui sont ceux qui agissent plus sincerement, ou ceux qui traitent S. Augustin de Manichéen parce qu'ils n'osent nier qu'il ne soit du sentiment de Calvin; ou ceux qui soûtiennent qu'il ne favorise pas les Jansenistes.

L'Auteur voulant mieux faire comprendre l'artifice dont il dit que Messieurs de Port-Royal ont usé pour inferer leurs sentimens dans l'Ecriture, tâche de montrer qu'ils n'ont pas tenu la même conduite à l'égard des passages qui sont contraires à la doctrine de Jansenius, & à l'égard de ceux qui semblent lui être favorables. Il prétend qu'ils ont tourné les mêmes mots differemment selon les intérêts de cette doctrine, & cela sans se souvenir de leurs propres régles. Il donne des raisons pourquoi on a dû blâmer dans leur traduction ce qui n'avoit pas été blâmé dans les autres, & il s'étend fort sur l'autorité du texte Latin & du texte Grec, & n'épargne pas

raisons par lesquelles M. Arnaud a tâ-
é de justifier la violence de son stile. Il
plusieurs autres choses qui méritent
tre lûës car il écrit bien, & il a beau-
ıp d'esprit & d'habileté. On peut
ire que les Prélats qui ont condamné
version de Mons, n'ont pas été passez
s silence.

Mais il y a quelque chose d'assez em-
rassant là-dedans pour les Adversai-
des Jansenistes, parce que toutes ces
ndamnations perdirent d'abord pres-
tout leur poids, d'où il semble que
ı peut conclurre que le Nouveau Te-
ment de Mons n'a pû être condamné
à cause de quelques circonstances ex-
nes; car s'il avoit été condamné pour
fidélité de la Traduction, il ne pour-
t pas être aujourd'hui permis sans une
ison manifeste des intérêts de l'Egli-
D'ailleurs c'est une objection embar-
ante pour M. Arnaud, que de lui ve-
alléguer, comme on le fait dans cet
vrage, que non seulement 3 Arche-
ques & 4 Evêques de France ont in-
lit la version de Mons sous peine d'ex-
nmunication, & que le Pape Clement
l'a déclarée téméraire & pernicieuse,
is aussi qu'Innocent XI. l'a condam-
par un Decret du 19. Septembre
1679.

1679. Si M. Arnaud n'a presque rien répondu quand M. Mallet lui a objecté Clement IX. & les sept Prélats de France, que pourra t-il dire contre le Decret d'innocent XI? On lui demande s'il trouveroit bon que l'on s'élevât contre le Decret du même Pape qui a condamné 65. Propositions. On le fait souvenir qu'il y a quelques années qu'on mit dans *l'Index* à Rome un livre Italien où se trouvoit l'Office de l'Immaculée Conception; que la défense ne tomboit pas sur l'Office même qui est connu & autorisé dans l'Eglise il y a long-temps, & qui a été encore approuvé depuis peu par Innocent XI. mais qu'elle regardoit d'autres choses fausses ou téméraires imprimées dans le même livre; & que d'ailleurs c'étoit uniquement pour l'Italie; que cependant quelques Jansenistes répandirent aussi-tôt ce Decret par toute la France en Latin & en François avec une rapsodie de passages inutiles, & qu'ils témoignerent autant d'empressement pour cela, que si ç'eût été un Canon de quelque Concile général. Voilà poursuit-on, jusqu'où ces Messieurs sçavent porter leur soûmission quand il leur plaît. *Ne croiroit-on pas aprés cela que le Pape n'avoit qu'à interdire la version de*

Mons pour les empêcher de la debiter ou de la vanter dans le monde? Il y a donc de l'embarras de chaque côté. Si le Pape condamne un livre pourquoi en permet-on le debit? Pourquoi n'y a-t-il que sept Prélats qui en ayent défendu la lecture; Et si on en permet le debit, pourquoi les Papes & sept Prélats ont-ils condamné le livre?

Voici une occasion fort propre de faire sçavoir au public, qu'on vend à la Haye depuis quelques mois chez Adrian Moetjens *la 25 dition du Nouveau Testament de Mons augmentée du texte de la Vulgate vis a vis de la traduction.*

ARTICLE III.

Trois Lettres de l'Auteur de la Recherche de la verité touchant la défense de M. Arnaud contre la Réponse au livre des Vrayes & Fausses Idées. A Roterdam chez Reinier Leers 1685. in 12.

LA défense de M. Arnaud contre laquelle ces trois Lettres sont écrites, est un Ouvrage si gros, qu'on s'étonnera que l'Auteur de *la Recherche de la verité* n'y oppose qu'une petite Réponse. Il s'en excuse

excuſe lui-même à la fin du livre en diſant, que ce n'eſt ni pareſſe ni impuiſſance qui le fait être ſi court, mais qu'il *eſt perſuadé que ceux qui entendront un peu le ſujet de la diſpute, jugeront que la verité eſt aſſez à couvert; qu'il ne prétend pas employer ſon temps & paſſer ſa vie dans des conteſtations inutiles, & qui n'auroient jamais de fin; qu'il s'en tient à la proteſtation qu'il a faite il y a long-temps; & que ceux qui veulent ſçavoir ſi la verité eſt de ſon côté doivent étudier, s'il leur plaît, ſes ſentimens, & en juger en ſuite ſelon leurs lumiéres, &c.* Quand on ſçaura ces diſpoſitions de ſon eſprit, on jugera ſans doute que les trois choſes qu'il a choiſies dans la défenſe de M. Arnaud pour y repliquer, lui ont parû de grande importance par rapport à ſon honneur. En effet il s'agit de ſçavoir dans la premiére de ces trois choſes, s'il a fait Dieu corporel; dans la ſeconde, s'il a calomnié M. Arnaud de faire de nouveaux dogmes, & dans la troiſiéme, s'il a expoſé faux dans le recit qu'il a fait de ſon démêlé. Voilà le ſujet de ces trois Lettres.

Il ſe juſtifie dans la premiére de l'accuſation d'avoir attribué à Dieu une veritable étenduë, & il témoigne là-deſſus toute la ſenſibilité qu'un homme de bien

doit avoir, lors qu'il se voit accusé d'un dogme non seulement trés-ridicule, mais aussi tout à fait impie. Cette accusation étant fondée sur ce qu'il avoit appellé *étenduë intelligible* l'idée dans laquelle il croit que Dieu voit les corps, & que nous les voyons aussi, il a falu qu'il ait expliqué tout de nouveau son sentiment sur la nature des idées. Il fait plus, car il nous expose comment il est entré dans ce sentiment, ce qui est sans doute nous apprendre une particularité qui peut avoir ses usages, & il seroit bon quelquefois que nous sçûssions fort exactemeut l'Histoire des pensées de ceux qui ont inventé de nouveaux Sistêmes de Philosophie, je veux dire qu'il seroit bon que nous sûssions par quels progrés & par quelles consequences ils sont venus au point où il leur a plû de se fixer. Il nous dit donc *qu'aprés avoir fait une division exacte de toutes les maniéres dont nous pouvons voir les objets, & avoir reconnu que toutes renfermoient des contradictions manifestes, embarrassé extrêmement & comme hors d'espérance de pouvoir se delivrer de ses doutes il se souvint heureusement de ce qu'il avoit lû autrefois dans S. Augustin, comme plusieurs autres, sans y avoir fait beaucoup d'attention*, sçavoir que nous n'avons point

point d'autre Maître intérieur que la Sagesse éternelle qui éclaire immédiatement tous les esprits, & sans l'entremise d'aucune créature. Il observa que S. Augustin parloit de cette doctrine *avec une assurance qui ne lui est ordinaire qu'à l'égard des veritez qui lui paroissent évidentes*, & il ne craignit point sous l'autorité d'un si grand homme *de chercher le dénoüement de la plus grande difficulté qu'il ait jamais trouvée.* Mais aprés y avoir regardé de prés il s'apperçût que ce Pere ne parloit que des veritez & des loix éternelles, & qu'il n'assuroit point que l'on vit en Dieu les choses changeantes qui nous environnent. Il chercha la cause d'une telle distinction, & il crût qu'elle consistoit en ce que du temps de S. Augustin on n'avoit point découvert que les qualitez sensibles ne sont point répanduës dans les objets de nos sens, mais que ce sont de pures modalitez de nôtre ame, comme on l'a découvert par la nouvelle Philosophie. Ainsi il crût qu'en suivant les principes de S. Augustin, *il pouvoit assurer qu'on voyoit ou qu'on connoissoit en Dieu même les objets materiels, & corruptibles autant qu'on est capable de les voir & de les connoître.* C'est à dire, que l'on voyoit en Dieu même l'essence des corps ou

cette *étenduë intelligible qui est l'objet de la science des Geometres*, & qu'on sentoit seulement l'existence de la matiére, parce que les sentimens de couleur, ou autres dont Dieu nous touche à l'occasion ou à la presence des corps, nous font juger qu'ils existent actuellement. Il ne s'ensuit donc pas de la Doctrine de cet Auteur que l'on voye en Dieu qui est immuable, un objet corruptible & muable comme sont les objets qui agissent sur nos sens, car il ne prétend pas que l'on voye en Dieu l'existence de ces objets, nous n'avons, dit-il, qu'un sentiment confus de leur existence à cause des couleurs dont Dieu nous touche & que nous appliquons aux parties de l'étenduë intelligible; mais nous en voyons l'essence en Dieu même, or les essences des choses, comme tout le monde en convient, sont éternelles & immuables.

La plus grande difficulté qui reste c'est de sçavoir comment on peut voir en Dieu l'idée de l'étenduë, quoi qu'il ne soit pas étendu. Mais l'Auteur répond à cela qu'il faut de toute nécessité qu'il y ait en Dieu quelque chose qui represente l'étenduë de la matiére, puis qu'il est indubitable que de toute éternité Dieu a connu en lui-même cette étenduë: je

dis

dis en lui-même, car outre qu'il seroit absurde de soûtenir que Dieu voit les choses hors de lui, comment auroit-il pû voir hors de lui de toute éternité une matiére qui n'existoit point? Il faut nécessairement que la substance divine, *non en elle-même, mais entant que participable par la créature corporelle,* ait été le fond où Dieu ait vû éternellement les corps comme possibles. Si on trouve d'ailleurs que nous ne sçaurions connoître les corps en eux-mêmes, il s'ensuit de toute nécessité que nous les devons connoître dans ce fond de la substance divine qui a été leur idée ou leur Archetype éternellement. Mais comment les voir là? Est ce par une espéce de transmission, c'est à dire, parceque nôtre ame reçoit une idée semblable à peu prés à celle de Dieu? Nullement, car nôtre esprit est un sujet trop borné pour être capable d'une modification qui soit l'idée des objets dont nous avons connoissance. C'est seulement (& en cela consiste tout le mystére) parce que Dieu se fait voir à nous entant qu'il est participable par les corps, & l'Archetype de tous les mondes possibles. Or pour se faire voir à nous selon cette perfection, il n'est pas nécessaire qu'il nous communi-

que des idées; il suffit qu'il nous les montre. Ainsi selon ce sentiment la perception d'une idée est differente de l'idée même. La perception est une modalité de nôtre ame, mais l'idée ne l'est pas. Voilà ce que peu de gens comprennent. Mais on n'a pas raison pour cela de le rejetter, puis que si l'on est capable d'approfondir un peu les choses on voit aisément que ceux qui disent que nous voyons les corps en eux-mêmes, & qu'ils sont la veritable cause de l'idée que nous en avons, prononcent des termes dont le sens est aussi incomprehensible qu'un cercle quarré. Cependant c'est ce que tout le monde dit & enseigne excepté un trés-petit nombre de gens, que l'on traite je n'oserois dire, dequoi. Aprés cela n'a-t-on pas raison d'avoir de l'estime pour l'esprit de l'homme?

Mais revenons au principal qui est de sçavoir comment cet Auteur a pû dire ce qu'il a dit, & n'attribuer pas néanmoins à Dieu une étenduë formelle. M. Arnaud lui a proposé sur cela plusieurs fortes objections, & qui ont parû insolubles à bien des gens, quoi que l'Auteur qui a médité long-temps sur tout ceci & qui sçait mieux que les autres en quoi consiste le fort & le foible de son opi-

opinion ne paroisse pas les trouver fort bonnes. Je ne sçai pas ce que l'on dira de ses repliques, mais je sçai bien que si on n'en demeure pas satisfait, on le sera pour le moins du desaveu qu'il a donné dans les formes aux consequences de M. Arnaud, car il ne se contente pas de déclarer en mille lieux qu'il n'attribuë point à Dieu l'étenduë dont on parle, il s'en purge aussi par serment. *Je prens à témoin de mon innocence*, dit-il, *celui qui pénétre le fond des cœurs, s'il n'est pas vrai que je n'ai jamais crû ni eu le dessein de persuader aux hommes que Dieu fut répandu dans le monde à la maniére des corps.*

Pour le particulier des réponses nous renvoyons le Lecteur au livre même. On y voit tout du long le texte de M. Arnaud, & aprés cela les remarques de l'Auteur en peu de paroles, mais précises, & qui font voir la sublimité de son esprit. Je ne veux que faire remarquer ces trois choses, 1. que si on demande *comment il se peut faire que la substance divine soit representative des creatures ou participable par les créatures sans avoir les imperfections ou les limitations des créatures*, il répond, *que c'est une proprieté de l'infini qui lui paroît incomprehensible, & qu'il en demeurera là.* 2. *qu'il croit que la*

substance divine est par tout dans le monde & infiniment au delà, & qu'il ne comprend pas même comment quelques Théologiens osent dire le contraire, mais il ne croit pas que Dieu soit par tout à la manière des corps, plus grand dans un grand espace que dans un petit. C'est ramener le dogme des Scholastiques, qui disent que les esprits sont tout entiers dans chaque partie de l'espace qu'ils occupent, que l'ame est toute dans la tête, toute dans le cœur &c. & qu'il y a des espaces infinies au delà du monde que Dieu seul remplit par l'immensité de son être. On ne voit pas trop comment cela se peut accorder avec les Principes de M. Descartes. 3. que l'étenduë intelligible infinie qui est en Dieu n'est pas la substance de Dieu entant qu'elle est par tout, mais entant qu'elle est representative de la matiére.

Je ne dois pas oublier qu'il renvoye quelquefois à la Philosophie Chrêtienne d'Ambroise Victor. C'est un Ouvrage Latin en six petits volumes *in* 12. composé par un P. de l'Oratoire & imprimé à Saumur il y a environ 15. ans, & qui n'est qu'un tissu coutinuel de passages de S. Augustin. Le 2. & le 6 volume sont les plus curieux & les meilleurs. On démontre dans celui-ci que selon les principes

cipes de S. Augustin les Bêtes sont des Machines, & dans l'autre, que Dieu existe parce que la verité immuable & universelle qui éclaire tous les hommes ne peut être que lui. Passons à la seconde lettre.

J'ai déja dit que l'Auteur parle de l'accusation qu'il avoit intentée à M. Arnaud de faire de nouveaux dogmes, & qu'il avoit établie sur ce double fondement, le premier c'est que M. Arnaud a soûtenu dans son livre contre M. Mallet *que les merites des Saints s'acquierent par une grace dont ils n'usent pas bien ou mal comme il leur plaît.* Le second c'est qu'il a soûtenu que son sentiment est un article de foi, & que le sentiment contraire est Pelagien.

Nous avons dêja rapporté dans les Nouvelles de Septembre la maniére dont M. Arnaud a repoussé cette accusation. Il a répondu que son sentiment est aussi ancien que l'Eglise, & il a cité un grand nombre de Théologiens qui l'enseignent sur ce pied là, sans croire le moins du monde que le Concile de Trente l'ait condamné par ces paroles, *si quelqu'un dit que le libre arbitre de l'homme mû & excité de Dieu ne coopere en rien en se soûmettant à Dieu qui l'excite & qui l'appelle.*

pelle, afin qu'il se prépare à obtenir la grace de la justification, & qu'il ne peut pas refuser s'il veut, mais que comme une chose inanimée il ne fait rien du tout, & n'est qu'un sujet passif, QU'IL SOIT ANATHEME. L'Auteur replique plusieurs choses à cela qui reviennent à ces deux points, l'un que ce Canon du Concile condamne l'opinion de M. Arnaud, l'autre qu'au pis aller M. Arnaud est Auteur d'un nouveau dogme en ce qu'il propose son sentiment comme un article de foi, & qu'il traite de Pelagianisme l'opinion contraire. Ce dernier retranchement semble beaucoup meilleur que le premier, parce qu'il est évident par la conduite de l'Eglise Romaine qu'elle regarde comme deux opinions qui se peuvent soûtenir sans heresie, celle de la grace efficace par elle-même, & celle du P. Molina.

On reproche agréablement ici à M. Arnaud qu'il souffrit que l'on raillât cruellement les Thomistes dans les Lettres Provinciales, *ne prévoyant pas qu'un jour lui ou M. Pascal se trouveroit fort heureux de se mettre à couvert à l'ombre d'un pouvoir prochain qui n'a jamais aucun effet,* c'est à dire, à l'ombre du sentiment des Thomistes. On s'étonne qu'il n'y ait point eu recours dans le passage contre

M.

M. Mallet, on lui apprend que *s'il avoit fait plastron de ce terme impénétrable, on ne se seroit pas avisé de l'attaquer* & on lui conseille *de s'en couvrir en abandonnant là son ami*, quoi qu'on ne *prenne pas ce plaisir malin de le voir dans une posture fort contrainte pour lui & si agréable à la vengeance de ses ennemis*.

Mais encore que le dernier retranchement paroisse le plus assuré, l'Auteur ne laisse pas de se fortifier dans l'autre, & d'employer plusieurs pages à faire voir que les paroles du Concile sont directement contraires au sentiment de M. Arnaud. Voici l'une de ses preuves; c'est que pour montrer que le Concile ne condamne pas l'opinion de Jansenius, il faut se sauver nécessairement dans cette clause, *mais que comme une chose inanimée il ne fait rien du tout, & n'est qu'un sujet passif*. Or en se sauvant dans cette clause on peut soûtenir que le Concile n'a condamné ni les Lutheriens ni les Calvinistes, ce qui est visiblement faux, donc cette clause n'empêche pas que tous ceux qui niént l'indifference de la volonté, n'ayent été condamnez dãs le Concile. Il n'y a point de détour ou de faux fuyant dans le Sistême des Thomistes, *pouvoir prochain qui n'a jamais aucun effet, simul-*

tas

tas potentiæ, potentia ſimultatis, dont les Proteſtans les plus rigides ne ſe puiſſent ſervir s'ils veulent, & par conſequent ils ſe pourroient accommoder de la déciſion auſſi bien que les Jacobins & le Port-Royal. Preuve certaine qu'il eſt quelquefois aiſé de ſe joüer des Saints Canons. Pour ce qui regarde l'antiquité dont M. Arnaud ſe glorifie, l'Auteur le renvoye aux *redoutables* Peres Deſchamps & le Porcq, celui-ci Prêtre de l'Oratoire, celui là Jeſuite qui ont écrit contre l'heréſie de Janſenius *ſans qu'on ait oſé leur répondre*. Ce qu'il ajoûte que *l'impeccabilité* de l'ame de Jeſus Chriſt (on s'en ſert pour prouver que la néceſſité & la liberté ne ſont pas deux choſes incompatibles) ſe peut auſſi bien tirer de la preſcience & de la direction du Verbe, que d'une impreſſion invincible de la grace, ſurprendra tous ceux qui connoiſſent ſes principes & la force de ſon jugement. Quel moyen de concevoir qu'il ait pû dire, que Dieu connoit certainement les déterminations futures de nôtre ame, avant que de les avoir tirées par ſes decrets du nombre des choſes purement poſſibles? Quoi qu'il en ſoit on lira avec plaiſir ſes penſées ſur la Doctrine de la Prédeſtination, & ſur le ſens de S. Au-

guſtin,

gustin, car elles marquent un génie fort net, & qui s'exprime vivement.

La troisiéme Lettre contient la justification de quelques faits. Comme ils sont pour la plûpart de nulle importance il n'y est entré qu'à regret, & ne s'y est arrêté que le moins qu'il lui a été possible. Ses réponses méritent pourtant d'être lûës. Elles sont vives, & serrées, & frappent toûjours au but.

ARTICLE IV.

Traitez nouveaux & curieux du Café, *du* Thé, *& du* Chocolate. *Ouvrage également nécessaire aux Medecins & à tous ceux qui aiment leur santé. Par Philippe Sylvestre du Four.* Suivant la Copie de Lyon à la Haye chez Adrian Moetjens 1685. in 12.

L'Auteur de cet Ouvrage est un Marchand natif de Provence & établi depuis long-temps à Lyon. Cette qualité de Marchand ne doit pas préocuper le Lecteur au desavantage de ce livre, car qui ne sçait qu'anciennement il y a eu de grands Philosophes qui ont exercé le commerce? Si l'on doute de la compatibilité des études avec le négoce, on n'a

qu'à

qu'à voir la Harangue de Barlæus qui a pour titre *Mercator Sapiens*, & qu'il prononça fort à propos le jour de la Dédicace de *l'Ecole Illustre* d'Amsterdam en l'année 1632. Avec tout cela demeurons d'accord que les Lettres & la Marchandise ne logent pas trop souvent ensemble, ce qui vient sans doute de ce qu'on connoit qu'elles empêchent de parvenir au but que l'on se propose & que l'on souhaite passionnement dans le commerce, je veux dire de devenir riche. Mais comme il n'y a point de régle si générale qui ne souffre quelque exception, il se voit quelquefois des gens qui ajustent ensemble le sçavoir & le trafic. M. du Four est de ce nombre. Il sçait les langues, & les belles lettres, il écrit bien, & il a toûjours entretenu commerce d'esprit avec des personnes de qualité & de mérite, comme avec M. le Premier Président de la Moignon, M. du Gué Intendant du Lyonnois, M. Charpentier de l'Academie Françoise, Mademoiselle de Scudery, M. Justel, M. le Chevalier Chardin, M. Tavernier, M. de Guilleragues Ambassadeur à Constantinople, M. le Chevalier d'Ervieux Consul d'Alep, M. de Bonacorse Consul du Caire, M. Chorier Historiographe de Dauphiné, M. le

Che-

Chevalier Valon à qui il dédie ce i
veau livre &c. Je dis nouveau parce
ce n'est pas le seul qu'il ait donné au
blic. Il en avoit déja publié un autre
a eu un succés extraordinaire, & qui
titule *Instruction Morale d'un pere à*
fils. On l'a traduit en Latin, en A
mand, & en Flamand, & on l'a ré
primé plusieurs fois à Paris, à Lyo
Toulouze, à Bâle, en Hollande
Quant à ces nouveaux Traitez l'on
dire que la Profession de l'Auteur a s
à les rendre plus exacts & plus uti
parce que son commerce de drogue
a ouvert des correspondances par to
Levant, qui l'ont mieux instruit
n'auroient pû faire de longues méd
tions. J'espére qu'on me sçaura gré
voir ainsi fait connoître cet Aute
avant que de toucher à son Livre,
je vais parler tout presentement.

Il avoit déja parû en l'année 1674
même le Journal des Sçavans du
Janvier 1675. en avoit donné un E
pour ce qui concerne le Café, mais
conde édition que l'on en fit l'anné
lée est beaucoup plus ample. On n
apprend que le Café est le fruit d'
brisseau qui ne croît que dans l'A
heureuse; qu'il n'y a guéres plus

ans qu'on a commencé à s'en servir en France; que le premier des Européens qui en a donné des nouvelles est *Prosper Alpinus* qui voyagea en Egypte il y a environ cent ans; & qu'au rapport du Maronite *Fauste Nairone* le Café fut découvert par le Prieur de quelques Moines aprés qu'il eût été averti par un homme qui gardoit des Chevres ou des Chameaux, que quelquefois son bêtail veilloit & sautoit toute la nuit. Le Prieur ayant soupçonné que cela venoit d'un fruit dont ces bêtes se nourrissoient voulut en essayer la vertu, & il trouva que c'étoit un bon reméde contre le sommeil. C'est ce qui l'obligea d'en faire prendre à ses Moines pour les empêcher de s'endormir pendant les Offices de la nuit. Cette circonstance est cause que l'on se souvient assez naturellement d'une certaine étymologie de l'Antimoine. Il y * a des gens qui disent qu'un Moine Alleman en ayant fait manger à des pourceaux, & remarqué qu'ils en devinrent extrêmement gras s'imagina que s'il en donnoit à ses Confreres, il augmenteroit leur embonpoint, mais il fut bien trompé dans son espérance puis qu'ils en moururent tous. De là vint qu'on

* *Journal des Sçavans du 7 Juin.* 1666

qu'on imposa le nom *d'Antimoine* à ce Mineral. On prétend que cette étymologie se trouve dans un vieux Manuscrit qui étoit dans la Bibliotheque de M. Moreau, & qui a été cité par M Perreault dans le Rabatjoye de l'Antimoine.

L'Auteur ne se contente pas de nous apprendre en quel temps on a commencé de connoître le Café en Europe, il recherche aussi en quel temps il a commencé d'être en usage parmi les Orientaux, & il rapporte plusieurs choses qui font voir leur inclination excessive pour cette boisson. Mais aprés toutes ces remarques historiques il passe au plus important qui est de sçavoir la maniére de bien choisir le Café, de le bien *torrefier*, de le bien conserver lors qu'il est réduit en farine, & de bien faire cuire cette farine. Il nous apprend tout cela fort nettement avec la doze nécessaire, aprés quoi il examine en Physicien les qualitez du Café tant premiéres que secondes, & nous dit que par l'analyse chymique qu'il en a fait faire c'est une drogue remplie de sel volatil & de souffre, par où il donne raison de ses effets. Il confirme ses explications par le témoignage d'un bon nombre d'Auteurs célébres, & parcourt en détail les diverses maladies d'hom-

d'hommes & de femmes que l'usage du Café peut guérir ou prévenir. Il joint les exemples & les témoignages aux raisons, & entre plusieurs autres personnes il nous parle d'une Dame de Paris qui se servoit du Café non seulement pour guérir les maladies de son corps, mais aussi pour dissiper sa tristesse, si bien que son Confesseur ne lui eût pas plûtôt annoncé aprés bien des ménagemens la mort de son fils unique, qu'elle s'écria tout aussitôt, *Quoi mon fils est mort! ha du Café, du Café.*

Ce qu'il y a de bien remarquable c'est qu'encore que tout le monde convienne que le Café peut tenir les gens éveillez, (c'est du moins la qualité qui lui est la moins contestée) on ne voit pas que depuis que l'usage en est devenu si frequent on dorme moins au Sermon que du temps de nos Ancêtres. Grand desordre sans doute! puis que la fin à laquelle on destina d'abord le Café, & le premier effet qu'il produisit fut d'empêcher que les Moines ne s'endormissent lors qu'il faloit prier Dieu. On ne sçait pas trop bien encore si le desordre dont je parle vient de ce que l'on néglige de prendre du Café un peu avant les heures de dévotion, ou bien de quelque qualité occulte

qui

qui empêche l'effet naturel de la drogue, mais on ſçait bien que ceux qui en prennent davantage ne ſont pas pour l'ordinaire plus attentifs que les autres dans les Egliſes, ni plus à couvert de ce reproche,

Peut-on ſi bien prêcher qu'il ne dorme au Sermon?

Cela pourroit être la matiére d'un Livre curieux, ſi quelqu'un en vouloit rechercher les cauſes morales & naturelles.

De peur qu'on ne s'imaginât que le Café peut ſervir indifferemment à toutes ſortes de perſonnes, l'Auteur à fait un Chapitre exprés *des temperamens & des maladies où le Café n'eſt pas propre.* Tels ſont *les bilieux; les eſtomacs qui digerent trop vîte, & qui ont beaucoup de chaleur; ceux dont les vaiſſeaux ſont pleins d'un ſang qui circule avec trop de rapidité; ceux qui ont un crachement de ſang, provenant de quelques extrêmitez de veines ou d'arteres trop ouvertes, ou d'un ſang trop ſubtil & trop acre.* Il donne la raiſon pourquoi le Café leur eſt contraire.

Mais ce ne ſeroit avoir encore rien fait, ſi l'Auteur ne répondoit pas ſolidement à la terrible objection qui a été publiée contre le Café par un Medecin Danois qui s'appelle *Simon Pauli.* Il la réfute donc

donc fort exactement. Ce Medecin avoit condamné le Café comme une chose *qui énerve les hommes & qui les rend inhabiles à la génération*, & il avoit confirmé sa remarque par un recit qui se trouve dans les Voyages d'Olearius, & qui porte que les Perses se servent du Café pour moderer leur chaleur parce qu'ils n'aiment pas à se voir chargez de beaucoup d'enfans, comme ils l'avoüent eux-mêmes. Ils racontent qu'un de leurs Rois nommé *Sultan Mahomet Kasuin* qui régnoit devant le tems de Tamerlan, s'étoit tellement accoûtumé à ce brûvage, qu'il en prit une aversion inconcevable pour sa femme. & que cette Reine ayant demandé un jour ce qu'on vouloit faire à un cheval que l'on avoit lié & jetté par terre, ne l'eût pas plûtôt appris qu'elle dit, *qu'il ne faloit que lui donner du Café, & que si on lui en donnoit; il deviendroit bien-tôt aussi froid que son mari.* Voilà le conte d'Olearius.

L'Auteur répond premiérement à Simon Pauli, qu'encore qu'il y ait un grand nombre de parties sulphureuses dans le Café; elles ne sont pas en état de dissiper les principes de la generation, car lors qu'on le *torrefie* on ne pousse pas assez le feu pour déveloper le souffre, ainsi il demeure

demeuré lié de ſon propre flegme, de ſon marc & de l'eau dans laquelle il eſt delayé, & ſe proportionne par conſequent aux eſprits animaux & prolitiques. Mais comme cette raiſon n'eſt pas de la competence de tous ceux que Simon Pauli peut allarmer, M. du Four ſe ſert d'une autre réponſe plus populaire, c'eſt d'en appeller à l'expérience. Il dit donc qu'il n'y a point d'endroit en Turquie plus peuplé & où on boive plus de Café que le grand Caire. Il pouvoit ſans aller ſi loin ſe ſervir d'une preuve plus ſenſible, c'eſt que de jour en jour l'uſage du Café devient plus frequent, juſques là qu'on ne voit preſque point de famille à Paris & à Lyon au deſſus des gens de métier, où l'on ne trouve la Cafetiére auprés du feu toutes les apreſdinées. On croit qu'à Londres il y a trois mille Cabarets à Café. Preuve inconteſtable que l'on ne s'apperçoit pas de l'effet dont il s'agit, car pour peu qu'on s'en appercût on fuiroit le Café comme la peſte.

L'Auteur réfute en ſecond lieu le conte d'Olearius par le ſilence de Figueroa, de M. Tavernier, de M. Bernier dont il rapporte une Lettre fort curieuſe, & de tous ceux qui ont écrit de la Perſe. Il inſiſte fort ſur cela à cauſe de

l'extrême importance du ſujet.

Comme nous avons été un peu longs ſur la premiére Partie de cet Ouvrage, nous ne ferons pas ce que nous avions promis dans les Nouvelles de Février page 208. Tâchons pourtant de faire connoître les Traitez du *Thé* & du *Chocolate* qui compoſent le reſte du Livre.

Il eſt certain que M. du Four a ramaſſé judicieuſement les principales obſervations qui ont été faites ſur le *Thé*, ſoit pour le lieu d'où on le tire, ſoit pour les diverſes maniéres de l'apprêter, ſoit pour la vertu qu'il a, dit-on, de guerir pluſieurs maladies, & d'empêcher que l'on ne s'endorme. Les Anglois l'aiment ſi fort qu'on conte à Londres juſqu'à trois mille lieux publics où l'on en va boire. La remarque qu'il fait à l'occaſion du prix du Thé eſt une des plus curieuſes. Il dit que les Hollandois ne laiſſeroient pas d'y gagner beaucoup, quand même ils ne le vendroient qu'à un fort bas prix, parce qu'ils le troquent ordinairement contre des marchandiſes qui ne leur coûtent preſque rien. On leur donne, pourſuit-il, deux livres de Thé pour une livre de Sauge, tant ils ont ſçû perſuader à ces bonnes gens de la Chine qu'elle a des vertus extraordinaires. Et ce qu'il y a de plai-

plaisant c'est que les Chinois s'en trouvent parfaitement bien. Cela rend fort vrai-semblable la conjecture de quelques-uns, que si on pouvoit une fois fourrer dans l'esprit de nos Occidentaux que les herbes qu'ils foulent aux pieds, ne se trouvent que dans les Indes, & qu'elles sont doüées d'une infinité de vertus, on les verroit bien-tôt converties en remédes excellens dont chacun se vanteroit d'avoir éprouvé la force.

Pour ce qui est du Chocolate l'Auteur nous propose avec sa clarté ordinaire ce qu'en ont dit de plus curieux Thomas Gage Voyageur Anglois, Barthelemi Marrandon, & Antoine Colmenero deux Medecins Espagnols dont M. René Moreau Professeur en Medecine à Paris a traduit & commenté les Livres. On sçait que le Chocolate vient de l'Amerique, & que *c'est une maniére de pâte solide composée de differens ingrédiens dont le principal est le Cacao.* On verra ici l'examen de tous ces ingrédiens, avec leur préparation & leur mêlange, & les differentes maniéres de prendre le Chocolate; on y trouvera aussi à quelles incommoditez il est propre. Enfin on y trouvera l'Extrait que le Journal des Sçavans du 18 Janvier 1666 publia d'un livre du

Cardinal Brancacio où cette Eminence soûtient par de si fortes raisons que le Chocolate ne rompt point le jeûne, qu'elles obligerent Caldera Medecin Espagnol qui avoit soûtenu le contraire dans son *Tribunal Medico-Magicum*, à renoncer à son sentiment, Les Turcs sont en cela plus rigides que les Chrêtiens. Le Grand Vizir n'accorde jamais l'Audience aux Ambassadeurs sans le parfum, le Sorbet & le Café, hormis durant le Rhamadan, qui est le * Carême des Turcs. Le parfum est alors banni, parce que si l'on en recevoit la fumée par le nez on croiroit de rompre le jeûne, & on ne prend pas le Café encore qu'on le fasse presenter aux autres. On dit même qu'*ils* n'osent ni laver leur bouche, ni avaler leur salive, & que s'ils se baignent, ils se gardent bien de mettre la tête dans l'eau de peur qu'il n'en entre quelque goute dans leur bouche ou dans leurs oreilles. Cette précaution ne suffisant pas pour les femmes, il ne leur est pas permis de se baigner durant ce temps-là.

Nous finirons ici cet Article si nous nous servions de l'édition de Lyon, mais comme nous travaillons sur celle de ce Païs-ci qui a été augmentée d'un Supplé-

* *Mémoires de la Croix* 1. *part.*

plément considérable par un habile homme, il est juste que nous en disions quelque chose.

On y enseigne à bien choisir & préparer le Cacao & les Vanilles, les deux principaux ingrédiens des quatre qui sont seuls nécessaires selon cet Auteur, pour la meilleure composition du Chocolate. Les deux autres sont le Sucre & la Canelle. On marque la dose de chacun, & puis on apprend à les bien mêler.

On a mis à la fin du Livre la traduction Françoise d'un Dialogue de Barthelemi Marradon imprimé à Seville l'an 1618. C'est un Medecin Espagnol qui condamne extrêmement l'usage du Chocolate, & sur tout en ceux qui s'y accoûtument de telle maniére qu'ils ne s'en peuvent plus passer. Tel étoit un Prêtre dont il parle qui n'eût pû achever une Messe, s'il ne se fût fortifié d'une prise de Chocolate, avant la fin.

ARTICLE V.

G. * *V. M. Dissertationes de origine juris Naturalis & Societatis civilis*. Ultra-

* *Cet Auteur est un Avocat nommé Monsieur Vander Mulen.*

jecti ex officina Joh. Vande Water 1684. in 12.

LA question que l'on examine dans cet Ouvrage est des plus profondes, puis qu'elle regarde le fondement & la premiére origine du Droit naturel. Quelques-uns croyent, & entre autres Osiander dans ses Notes sur l'incomparable Livre *de Jure Belli & Pacis*, que ce droit est né avec l'homme, & qu'il émane de la raison, Dieu ayant voulu que l'homme fût distingué des bêtes par le privilege particulier de choisir une action plûtôt qu'une autre, selon qu'il la jugeroit bonne ou mauvaise en la connoissant conforme ou non conforme a la raison, au lieu que les bêtes ne se conduisent que par instinct. L'Auteur condamne cela par ce principe, que l'idée du droit suppose nécessairement celle du tort, d'où il conclut que le premier homme n'ayant eu aucune idée du mal pendant l'état d'innocence, n'a connu ni aucun droit, ni aucune Loi. Il se plaint de ce qu'on a voulu faire passer ce principe pour une nouveauté absurde, & Pelagienne, & pour se laver de tout soupçon, il remonte jusqu'à l'origine des choses. Il prétend qu'il y a un droit

de

de nature commun à toutes sortes d'animaux, mais avec cette difference que les bêtes en executent les loix sans les avoir examinées, au lieu que l'homme discerne par son raisonnement ce qui est conforme au droit naturel, d'avec ce qui ne l'est pas. Il avouë qu'en cela nous avons quelque avantage par dessus les bêtes, mais il soûtient que cet avantage ne convenoit pas à l'homme durant l'état d'innocence; il en avoit alors un autre, dit-il, qui étoit beaucoup meilleur, puis qu'il se portoit de lui-même au bien sans qu'aucune loi l'y obligeât, & sans la crainte d'aucune peine. Il ajoûte que tout ce que Dieu avoit fait étant bon en ce temps là, il n'y avoit rien qui pût fournir l'idée du mal, & qu'ainsi l'homme ignoroit absolument qu'il y eût des choses justes & injustes, bonnes & mauvaises; c'est le péché, poursuit il, qui lui a fait faire ce malheureux discernement, & qui a donné naissance au droit & aux loix, parce qu'ayant fait connoître à l'homme qu'il y a des actions deshonnêtes, l'homme a senti en même temps qu'il étoit obligé à les éviter, & à s'attacher à celles où il y avoit de l'honnêteté. Il satisfait aprés cela à quelques objections d'Osiander, & en revient toûjours

jours à ce principe, que si Adam avoit été formé dans la dépendance de certaines loix naturelles, il auroit été créé avec des dispositions vicieuses (ce qu'on ne peut dire sans offenser Dieu) il le prouve en supposant que l'esprit naturel de toutes les loix est de détourner les hommes du mal par la crainte du châtiment, or si on suppose qu'Adam a été créé dans l'innocence, il n'a pas eu besoin de craindre la peine afin de remplir exactement tous ses devoirs, il n'a donc point falu lui prescrire aucun droit ni aucune loi. Voilà qui seroit le mieux du monde si l'on n'en concluoit pas que les terribles menaces dont Dieu accompagna ses ordres dans le Paradis terrestre n'étoient nullement nécessaires: Outre qu'il ne paroit pas possible qu'Adam ait compris les ordres de Dieu sans voir de l'honnêteté dans l'obéïssance, & de la turpitude dans la désobéïssance. Il avoit donc les idées du bien & du mal avant sa chûte. L'Auteur n'eût peut être pas mal fait d'examiner ces petites objections. Il dit une chose trés-bonne & il la prouve fort bien, que la moralité est une émanation de la Sainteté de Dieu, laquelle Sainteté il définit *une droite raison commandant le bien & défendant le mal.*

Sa ſeconde Piéce eſt beaucoup mieux développée que la premiére. Il y fait voir trés-clairement que ce qui a porté les hommes à former des Sociétez n'a été autre choſe que la crainte. On s'imagine communément qu'il y a dans l'ame de l'homme une inclination naturelle pour la Société, & que c'eſt de cette inclination fondée ſur l'amitié que les hommes ſe portent mutuellement, que ſont venuës les Républiques. Mais il faut peu connoître le cœur de l'homme pour ne pas voir que ſur toutes choſes il aime l'indépendance, je veux dire la faculté de vivre comme il l'entend, d'où il s'enſuit qu'il ne ſeroit jamais entré dans l'obligation de faire mille choſes deſagréables, & de ſacrifier même ſes biens & ſa vie, toutes les fois que ſon Souverain l'ordonneroit, s'il n'eut vû que cela étoit néceſſaire pour éviter un plus grand mal, ſçavoir le péril d'être perpetuellement pillé & aſſaſſiné. Ce que l'on objecte qu'il n'y auroit rien de plus miſerable qu'un homme qui vivroit ſeul dans les bois comme un Loupgarou, n'a nulle force, l'Auteur le fait voir manifeſtement, car on ne s'eſt pas dépouillé de ſon indépendance naturelle afin d'éviter une telle ſolitude. Si l'on

avoit pû conſerver ſon indépendance en formant des Societez, on l'auroit infailliblement conſervée,& par là on eût évité tout à la fois les ennuis de la ſolitude, & la dureté de ſe ſoûmettre au caprice de ſon prochain. Mais il a été impoſſible de former des Sociétez qui miſſent nos biens & nos vies à couvert de toute inſulte, qu'en ſe dépoüillant de la liberté en faveur de ceux que l'on chargeoit du commandement & de l'execution des loix publiques. C'eſt donc le ſeul intéreſt de ſe garantir de la peur, qui a fait conſentir à ce dépôt de la liberté, & à cette renonciation aux droits de Maîtriſe qui appartenoient naturellement à chaque homme. Cet Auteur en exclut les femmes aſſez durement, & pour des raiſons qui ne ſont pas des plus obligeantes. Il n'oublie pas à parler de la puiſſance ſouveraine que les peres exerçoient au commencement ſur leur famille, & il conclut par une remarque de Hobbes qui fait voir, que les hommes n'aiment la Société les uns des autres que par l'utilité qu'ils en eſpérent.

Ces Diſſertations me ſont ſouvenir d'un petit Ouvrage d'un autre ſçavant Juriſconſulte, Profeſſeur dans l'Univerſité de Franeker.

neker. En voici le titre; Ulrici Huberi de ratione juris docendi & discendi Dialogus. Franekeræ ex Officina Joh. Gyselaar 1684. in 8. *Cela est fort bien écrit, & plein de choses utiles.*

ARTICLE VI.

Nouveau Traité de la Régale, où l'on prouve invinciblement le droit que nos Rois ont toûjours eu de pourvoir aux Eglises vacantes. Par feu M. de Larroque. A Rotterdam chez Reinier Leers 1685. in 12.

EN publiant l'Eloge de cet Auteur dans nôtre premier Journal, nous dimes que M. de Larroque son digne fils feroit imprimer ce Traité de la Régale. Il s'acquitte aujourd'hui de ce devoir, & s'en seroit acquitté plûtôt, s'il n'eut résolu de mettre l'Ouvrage en Latin, & de le joindre à des Fragmens trés-considérables qu'il a dessein de publier, dés qu'il les aura mis dans l'ordre où ils doivent être. Les sollicitations de plusieurs personnes l'ont fait changer de dessein à l'égard du Traité de la Régale, puis qu'elles l'ont obligé à le *publier dans la même Langue & dans le même état qu'il l'a*

trouvé. Il nous apprend que l'Auteur ne mit que huit jours à le composer, & qu'il en eût fait un plus ample, si l'on ne se fût opposé à l'impression de celui-ci. On s'étonnera sans doute qu'un Livre où les droits de sa Majesté trés-Chrêtienne sont soûtenus avec une grande force, & sans nul emportement contre le Pape, n'ait pû obtenir la permission de sortir de dessous la presse.

Le but de l'Auteur est de montrer quatre choses. 1. *que l'établissement des Evêques en France a toûjours dépendu de l'autorité des Rois*. 2. *de quelle maniére ils donnoient l'investiture de ces Dignitez*. 3. *que les droits qu'ils exerçoient en vertu de l'investiture consistoient dans la protection, dans la saisie & garde du temporel, dans le serment d'hommage & de fidélité, & dans l'usufruit des revenus avec la collation des Prébendes, le Siége vacant*. 4. *que le droit de Régale est tellement annexé à la Couronne, qu'il n'en peut être aliéné pour toûjours sous quelque prétexte que ce puisse être.*

Il prouve par des faits certains que les Rois de la premiére Race *ont disposé des Evêchez vacans avec un pouvoir absolu*. Le premier exemple qu'il en donne est celui de Dinifius à qui Clovis donna l'Evêché de Tours, comme nous l'ap-

prend

prend Gregoire qui occupa la même place long-temps aprés, & qui fait une faute en cet endroit là sur laquelle M. de Larroque a exercé sa judicieuse Critique. On rapporte encore bien d'autres exemples, & pour mettre cette verité dans un plus grand jour on allégue le Canon 10. du V. Concile d'Orleans tenu l'an 549 où se trouvent ces paroles, *Qu'il ne soit permis à qui que ce soit d'obtenir un Evêche à prix d'argent, mais par la volonté du Roi selon l'élection du Clergé & du Peuple.* L'Auteur ne dissimule point que d'autres Conciles attenterent quelque temps aprés à l'autorité Royale; il avouë que le troisiéme de Paris qui fut convoqué l'an 557 défendit d'ordonner d'autres Evêques *que ceux qui auroient été élûs volontairement & d'un plein consentement par le Peuple & par le Clergé, non par le commandement du Prince.* Mais il soûtient en même temps que les Rois ne permirent point que les entreprises du Clergé s'executassent, & il le prouve par la punition du Synode de Xaintes qui avoit déposé l'Evêque Emerius établi par le Roi Clotaire. Ce Monarque en fut si outré qu'il fit rétablir Emerius, & qu'il condamna les Evêques de ce Synode à de fort grosses amendes. Les formules

mules de Marculfe qui vivoit du temp de Clovis II. & que feu M. Bignon a f ſçavamment expliquées prouvent cette même verité, car il paroît par la cinquiéme du 1. livre que le Roi ayant appris la mort d'un Evêque, en nommoit un autre & ordonnoit au Metropolitain de le consacrer. Je dis *ordonnoit*; car le terme de Marculfe *præceptum*, & celui de Gregoire de Tours, *præceptio* le veulent ainſi. Sans que je le diſe on voit bien que ceux qui s'opposent à la Régale nomment un ſaint zéle pour la conſervation de *la liberté* & des immunitez de l'Egliſe, *ce* que M. de Larroque appelle des attentats à l'autorité des Rois, & qu'ainſi l'Hiſtoire de la premiére Race leur donne lieu de ſoûtenir que l'on a formé de temps en temps de vigoureuſes oppoſitions à la prétention des Princes.

L'Hiſtoire de la ſeconde Race leur fournit auſſi quelque choſe, ſçavoir la 78 Conſtitution des Capitulaires publiez par M. Baluze (elle étoit la 84 dans les anciennes éditions) qui permet à l'Ordre Eccleſiaſtique *de choiſir des Evêques par les ſuffrages du Clergé & du Peuple.* Mais l'Auteur montre que cette Conſtitution qu'il croit avoir été faite ſous Charlemagne l'an 803 & non pas ſous

Louïs

Louïs le Debonnaire l'an 817 comme on s'imagine, n'a point préjudicié aux droits Royaux. Il le justifie 1. parce que Louïs le Debonnaire & ses Successeurs ont conferé l'Episcopat à plusieurs personnes; 2. parce que les Papes eux-mêmes ont prié souvent les Rois de France de le conferer; 3. parce que la pratique constante dans les Promotions des Evêques étoit qu'une Eglise Cathedrale qui se voyoit privée de son Pasteur fit demander au Roi par le Metropolitain la permission d'en élire un autre, & que l'élection étant faite, on la fit approuver au Roi; qu'aprés cela les Evêques de la Province examinassent l'Elû, & qu'enfin aprés l'examen on le consacrât. L'Auteur prouve toutes ces choses par plusieurs faits qui paroissent décisifs, & qui montrent les grandes habitudes qu'il avoit avec les Ecrivains Ecclesiastiques de tous les Siécles. Il étend ses preuves aussi sur les Rois de la troisiéme Race.

Il recherche aprés cela de quelle maniere les Rois investissoient les Evêques, & se plaint de la négligence des Historiens qui ne nous ont presque rien appris de cette particularité. On trouva seulement dans l'Auteur de la vie de

Saint

Saint Romain qui fut promû à l'Archevêché de Roüen au 7. Siécle, que le Roi Clovis II. ou Dagobert lui donna le bâton Pastoral. Louïs le Debonnaire fit la même chose l'an 832 à Aldric Evêque du Mans, comme le rapporte l'Auteur de la vie de ce Prélat publiée dans le 3 tome des *Miscellanées* de M. Beluze. On voit plus de ces exemples sous les Rois de la troisiéme Race, & on peut prouver aussi qu'ils conferoient l'Aneau Pastoral. L'Auteur rapporte par occasion un fait assez singulier, & qu'il emprunte de Matthieu Paris dans la vie de Guillaume II; c'est que Wlstan Evêque de Worchester inquiété par ses ennemis *ne voulut rendre le Bâton Pastoral qu'au tombeau du Roi Edoüard* duquel il l'avoit reçû, *& il le ficha* si avant dans la pierre qui couvroit le corps de ce Prince *que personne ne le pût arracher sinon Wlstan*. M. de Larroque recherche aussi en quel temps on a cessé de pratiquer la cérémonie de l'investiture, & pour cet effet il rapporte en peu de mots mais chargez fort nettement de plusieurs faits bien choisis ce qui s'est passé à cette occasion entre les Empereurs & les Papes. L'affaire fut terminée de telle sorte l'an 1122 dans le Concile

de

de Latran, que Calixte II. accorda à Henri V. de donner aux Evêques élûs *les Régales par le Septre.* L'Auteur croit que les Rois de France n'ont jamais donné l'investiture selon les conventions passées entre Calixte & Henri, & que dés le Concile de Clermont l'an 1095 ils avoient renoncé en faveur de Rome à la cérémonie d'investir par le Bâton, se contentant de retenir le fond de la chose même Il donne plusieurs raisons de ce sentiment aprés quoi il parle des droits que les Rois exerçoient sur les Eglises en consequence de l'investiture. Il fait voir qu'ils ne les ont pas toûjours également étendus; car sous la premiére Race ils se contentoient de prendre sous leur protection la personne des Evêques & des Abbez, & les biens des Evêchez & des Abbayes; sous la seconde Race *ils attirerent à eux* la saisie & la garde de ces biens pour tout le temps qui s'écouloit depuis la mort d'un Possesseur, jusqu'à l'élection d'un autre. Sous la troisiéme Race ils ont joüi des revenus des Siéges vacans, ils ont conferé les Prébendes & les Bénéfices, & ils ont pû avoir la dépoüille des Evêques qui mouroient sans faire leur testament. On prouve que sous la seconde
&

& sous la troisiéme Race ils ont fait pré
ter hommage & serment de fidélité au
Evêques, on le prouve, dis-je, entr
autres raisons par les efforts redouble
des Papes pour s'opposer à cette céré
monie. On avouë que les Rois de Fran
ce renoncerent des premiers à la forma
lité de l'hommage à l'égard des Evêque
qui ne possedoient point de Fief; mai
on prouve par les Lettres de Charle
VII. au Pape Eugene IV. recüeillies pa
Dom Luc d'Acheri qu'encore en ce
temps-là *tous les Evêques étoient compri
sous la Régale, & que ceux qui avoient des
Fiefs en faisoient hommage lige au Roi.*
Presentement tout est réduit à un simple
serment de fidélité.

Enfin l'Auteur examine les fondemens du droit de Régale, & prouve par là que les Rois de France l'ont pû toûjours exercer légitimement dans toute l'étenduë de leurs Etats, & qu'aucun ne l'a pû aliéner que pendant sa vie. *De là vient*, dit-il, *que toutes ces exemptions de la Régale dont plusieurs Eglises de France se vantent aujourd'hui, sont des possessions... qui ne peuvent subsister qu'autant de temps qu'il plaira aux successeurs de ceux qui les ont accordées.* Il répond à quelques difficultez & sur tout à celle qu'on tire du

Con-

Concile de Lyon célébré ſous Gregoire X. l'an 1274. & qui eſt le grand boulevart des Partiſans de la Cour de Rome. La derniére de ſes réponſes eſt que ce Concile n'a pas été reçû en France, *du moins à l'égard de la Conſtitution dont il s'agit, comme l'a trés-bien & trés-judicieuſement remarqué M. l'Archevêque de Reims*, pourſuit-il, *dans le Procés Verbal qu'il dreſſa avec beaucoup d'eſprit, d'éloquence & de jugement, du réſultat de la premiére aſſemblée qui s'eſt tenuë au ſujet de la Régale.*

ARTICLE. VII.

Mémoire concernant le Procés intenté par Meſſieurs de l'Academie Françoiſe à M. l'Abbé Furetiére.

ON a vû dans les Nouvelles du mois de Février pag. 172. que Meſſieurs de l'Academie avoient fait ſignifier à cet Abbé la Requête qu'ils avoient preſentée contre lui au Conſeil du Roi. Il eſt temps que les Nouvelles de ce mois apprennent quelle a été l'iſſuë de cette affaire.

Cette Requête fut ſuivie d'un Arreſt le 30 jour de Janvier, qui ordonna que M.

M. l'Abbé Furetiére fourniroit sa réponse au bout de 8 jours. Il la fournit par une Requête contraire *tendante à ce que pour les causes y contenuës il plût à Sa Majesté sans s'arrêter à la Requête* de Messieurs de l'Academie Françoise, *ordonner que le Privilége accordé au Suppliant le* 24 *Août* 1684. *sera executé selon sa forme & teneur.* Il allegua entre autres moyens qu'au mois de Décembre 1683. M. le Chancelier signa un Privilége pour un Dictionnaire qui a été imprimé à Lyon sous le titre de *Dictionnaire géneral &c curieux, &c. composé par Cesar de Rochefort Docteur és Droits, aggregé à l'Université de la Sapience de Rome, Juge des appellations du Comté de Groslée, & Juge ordinaire du Prieuré de Saint Benoît, appartenant à M. l'Abbé de la Chaise.* Il fit un *Factum* qui contient entre autres choses une comparaison de son Dictionnaire avec celui de M. Richelet, & avec celui de l'Academie. Cette comparaison est composée de 4. colomnes. La 1. contient deux feüilles du Dictionnaire de l'Academie sur la lettre G. Il en a mis autant de celui de M. Richelet sur la 2. & autant du sien sur les deux autres, & il a fait remarquer au Public, que comme M. Richelet a souvent dit les mê-

mes

mes choses que Messieurs de l'Academie sur un même mot, quoi qu'il n'eut point vû leur Dictionnaire, le même accident pouvoit bien lui être arrivé, & qu'ainsi on n'étoit pas en droit de le traiter de Plagiaire. On trouve qu'il en devoit demeurer là, & ne pas passer comme il a fait à la Critique du Dictionnaire de l'Academie, car il prétend avoir trouvé jusqu'à 173 fautes dans les 2. feuilles dont il s'est servi pour son paralelle. Il presenta une autre Requête au Conseil, où il consentoit que son Dictionnaire fût réduit aux termes des Arts, des Sciences, & des Relations, aux étymologies & aux origines des choses, aux indications des Auteurs, aux Histoires & aux Curiositez naturelles, & généralement à tout ce qui ne concerne point les termes communs de Langue, & que pour faire cette réduction on ordonnât à *telle personne de Lettres qu'il plairoit à Sa Majesté, non suspecte, ni intéressée*, de tirer du Dictionnaire du Suppliant les termes & mots ordinaires. Mais voici ce qui a été ordonné au Conseil Privé du Roi tenu à Versailles le 9 jour de Mars 1685.

Oui le rapport du Sieur le Boulanger d'Hacqueville, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de

de son Hôtel, Commissaire à ce Député, & tout considéré, LE ROI EN SON CONSEIL faisant droit sur lesdites Requêtes respectives, de l'avis de M. le Chancelier a ordonné & ordonne que le Privilege obtenu par l'Abbé Furetiére le 24 Août 1684. sera rapporté & icelui rayé tant sur le Regître des Grands Audienciers de France, que sur celui de la Communauté des Libraires de Paris, avec défenses audit Furetiére de s'en servir, & que les Essais, Epitre Dédicatoire, & Avertissement seront supprimez. Défenses à tous Libraires de les imprimer, vendre & debiter à peine de trois mille livres d'amende, dépens, dommages & intérêts.

M. Regnier Desmarais Secrétaire perpetuel de l'Academie Françoise a fait deux discours fort éloquens à M. le Chancelier, l'un pour lui demander cet Arrest, l'autre pour le remercier de ce qu'il étoit rendu. Quant à M. Furetiére il ne se trouve plus aux Assemblées de l'Academie, mais on ne sçait pas si l'on mettra un autre Academicien à sa place.

Pendant que nous sommes sur la matiére des Dictionnaires François, il ne se-

*ra pas hors de propos de faire sçavoir au monde que ceux qui appliquent à M. Raimond Finot Medecin de la Faculté de Paris les railleries qui se trouvent dans le Dictionnaire de M. Richelet contre un Medecin nommé Finot, & quelquefois Jean Finot, se trompent grossiérement. M. de Rocoles ami** * *& Compatriote de M. Raimond Finot nous a mis en main une Lettre imprimée écrite à l'Illustre M. Justel par M. Richelet le 4. Juillet* 1681. *par laquelle cet Auteur déclare* qu'il est fâché de l'interpretation qu'on donne à ses pensées; qu'il n'a jamais songé à M. Finot de Paris quand il a parlé d'un M. Finot Medecin dans le Dictionnaire; que ce M. Jean Finot dont il a parlé est un Medecin Lorrain, mais que parce que le monde se trompe dans le rapport des Noms, & lui fait tort en faisant injurier un honnête homme & un habile homme qu'il honore, & qu'il n'a jamais eu dessein d'offenser, il va mettre bien-tôt derriére le Dictionnaire une déclaration authentique où il desabusera le monde sur le chapitre de M. Raimond Finot Medecin de la Faculté de Paris. *Apparemment il l'eût fait s'il eût été le Maître de la seconde édition que*

* *Ils sont de Beziers.*

que l'on a publiée de son Dictionnaire à Amsterdam l'Hyver dernier. Puis qu'il n'a pû s'acquitter de sa promesse, lui & toutes les personnes équitables trouveront bon sans doute que j'y supplée en faveur d'un célèbre Medecin que la conformité des noms exposoit injustement à mille jugemens téméraires & mille petits entretiens de moquerie.

ARTICLE VIII.

JE l'ai déja dit plusieurs fois ; les Supplémens sont trés-nécessaires aux Auteurs Périodiques, & pour moi je suis résolu de ne les négliger jamais qu'a bonnes enseignes. En voici un qui a du rapport à l'Article IX. du dernier mois.

Extrait d'une Lettre écrite d'Amsterdam à l'Auteur pour éclaircir une chose qu'il a dite de la Demoiselle BOURIGNON.

CE que vous avez dit dans vôtre Prologue sur le Mémoire qui concerne cette Demoiselle, pag. 410 *sçavoir* qu'elle a fondé une espéce de Secte depuis assez peu de temps, *a fait croire à quel-*

quelques personnes qu'en cela vous ne rapportez pas seulement le bruit commun & populaire, mais aussi que vous parliez selon les instructions exactes que l'on vous avoit données. J'ai répondu que s'il y avoit homme au monde qui fût éloigné de donner occasion qu'on fit tort fût-ce à un Payen même ou à un Turc c'étoit vous, & que vous ne vous étiez exprimé comme le commun que pour marquer au Public la personne dont vous parliez par le caractére que le bruit commun lui attribuë sans que vous garantissiez si c'étoit à droit ou à tort que l'on disoit cela d'elle. On en est demeuré d'accord, mais non pas que les autres le prendroient ainsi. C'est pourquoi, Monsieur, on vous prie de donner lieu à cet éclaircissement, sçavoir qu'on voit dans les Livres de cette Demoiselle des légions de passages où elle proteste qu'elle a en horreur l'érection de toute sorte de Secte; qu'elle auroit voulu donner sa vie pour faire que tous les Chrêtiens oubliant les controverses qui les divisent ne s'étudiassent qu'à pratiquer ce qui est incontestablement le fondement du salut & de l'Evangile, le renoncement à soi, & l'amour de Dieu; que toute sa vie a fait voir que jamais elle n'a attiré personne & encore moins fait changer quelques-uns de Religion, ou établi quelque

culte, des Assemblées, ou des Cérémonies (qui est proprement ce qu'on appelle faire une Secte) qu'au contraire dans sa maison même ou ailleurs entr' eux on n'y faisoit ni discours ni lectures ni priéres communes excepté celles de table & encore les faisoit-on à voix basse, tant elle avoit d'horreur pour tout ce qui approchoit tant soit peu de l'apparence même d'une Secte, laissant à ses domestiques à faire leur dévotion chacun en son particulier, & aller à l'Eglise publique autant qu'ils le trouveroient bon, mais prétendant aussi qu'il leur fût libre de vivre avec qui bon leur sembloit, de disposer de leurs biens, de leur famille, de leurs emplois comme ils le jugeroient à propos, moyennant qu'on ne blessât ni les loix divines ni les loix humaines, liberté que l'on accorde à tout le monde, & à toutes sortes de Societez. Au fond l'on ne peut pas dire que toute Societé soit Secte sinon lors qu'on y érige & détermine un culte, des cérémonies, des heures, des Assemblées & des actes de dévotion en commun sur quoi l'on insiste comme sur le vrai service de Dieu, ce qui est la chose la plus éloignée du monde de Mademoiselle Bourignon & de ses amis. Cependant chacun sur un on dit partout, les accuse de faire Secte, & on fonde même sur

ces on dit *des procés fort durs & embarrassans.*

ARTICLE IX.

Cérémonies & coûtumes qui s'observent aujourd'hui parmi les Juifs ; traduites de l'Italien de Leon de Modene Rabin de Venise, avec un Supplément touchant les Sectes des Caraïtes & des Samaritains de nôtre temps. Seconde édition revûë, corrigée & augmentée d'une seconde partie qui a pour titre : comparaison des Cérémonies des Juifs & de la Discipline de l'Eglise, avec un discours touchant les differentes Messes ou Liturgies qui sont en usage dans tout le monde. Par le Sieur de Simonville. A Lyon & se vend à Paris chez la Veuve A. Cellier, & à Amiens chez Michel de Neufgermain 1684. in 12. avec Privilege du Roi.

ON eût dû marquer dans le titre, que cette édition est la quatriéme, puis qu'il est connu de tous les Curieux, que la seconde fut imprimée à Paris l'an 1681. & que l'année d'aprés on en fit une autre à la Haye chez *Adrian Moetjens.* C'est ce qui me persuade qu'en-

core que ce Livre soit rempli d'une infinité de belles observations, je ne dois pas en donner un long extrait, car il est juste de supposer, que ceux qui liront ces Nouvelles ont eu déja la commodité de voir la source. Je ne sçai si on aura pris garde que dans la seconde partie qui est toute du Traducteur, il y a des parentheses ou des crochets fort inutiles. La plûpart des Lecteurs s'appliquent si peu à ces choses, & même à d'autres plus considerables, qu'il est apparent que cela ne les a point arrêtez. Il n'en va pas de même de ceux qui épluchent tout, & qui veulent sçavoir la cause des moindres évenemens. Je suis sûr que ces parentheses leur ont donné à penser, & qu'on leur fera plaisir si on leur en donne la raison. Voici ce que l'on en sçait de la personne qui a fait imprimer l'Ouvrage en l'absence de M. de Simonville.

On avoit donné le Manuscrit à un Docteur de Sorbonne afin qu'il l'examinât. Il l'examina en effet, mais de telle maniére qu'il y ajoûta plusieurs choses. L'Auteur s'en étant apperçû, & voulant se reconnoître lui-même en lisant son Livre, mit des marques à ce qui n'étoit point de lui, & l'enferma entre deux crochets. Mais il est arrivé que les

Imprimeurs ne comprenant rien à cela, ont oublié quelques-unes de ces parenthefes. En voici quelques autres qu'ils ont fort bien mifes. Au Chapitre 5 aprés ces mots, *aufquels Saint Pierre préfidoit en qualité de Nafci ou Prince*, on voit cette parenthefe (*ayant de droit Divin la primauté dans l'Eglife*) c'eft une glofe du Docteur. Au Chapitre 18 où il eft traité des Liturgies, aprés ces mots, *on les benit*, il y a entre deux crochets; [*& pour les confacrer en les changeant au Corps & au Sang du Fils de Dieu par les paroles facramentales que le Prêtre prononçoit*] c'eft encore une glofe. A la fin du Livre on lit (*quoi que cela ait été expliqué par les Grecs au Concile de Florence qui déclarent croire que ces paroles; CECI EST MON CORPS, font la confecration*) pour celle-là elle eft manifefte, & on voit bien que l'Auteur n'y a nulle part, il eft trop éclairé pour dire des chofes fi contraires à l'efprit de toute l'Eglife Orientale. Meffieurs les Cenfeurs de Livres font bien d'ajoûter leurs correctifs aux lieux qui leur font fufpects, car on ne fçauroit être trop fur fes gardes dans un Siécle comme le nôtre; mais on feroit auffi fort bien quand on fait imprimer des Livres avec les glofes des Docteurs Revi-

 feurs,

ſeurs, de ſe ſervir de crochets comme on l'a pratiqué dans cet Ouvrage. L'invention n'en eſt pas mauvaiſe.

Nous aurions mille choſes à dire s'il ne s'agiſſoit pas d'un Traité qui eſt déja aſſez répandu par toute l'Europe. On y voit une Préface admirable, où l'Auteur a déployé ſon caractére, qui n'eſt pas de debiter de ſimples faits, mais d'aller juſqu'à la ſource, & de ne s'arrêter qu'aux choſes les plus recherchées, & les plus utiles tout enſemble. Il fait voir comment pluſieurs cérémonies des Chrêtiens ſont venuës de celles des Juifs, & il remarque qu'au commencement les habits de tous les jours ne differoient pas de ceux avec quoi on célébroit les divins Offices. Il s'étonne que le Cardinal Bona ſe ſoit ſi fort emporté contre Nicolas Alemannius qui a ſoûtenu que les Apôtres n'ont point eu l'uſage des habits ſacrez.

Nous ne diſons rien du Livre de Leon de Modene ſinon qu'il eſt fort curieux, & fort agréable. Le Traducteur y a joint à l'endroit où il eſt parlé des Hérétiques, deux beaux Supplémens, l'un touchant les Caraïtes, l'autre touchant les Samaritains. Il dit des uns & des autres pluſieurs particularitez que la plûpart des

des Sçavans ne connoissoient pas.

Quelque dessein que nous ayons de n'entrer pas dans le détail de la seconde partie, nous ne sçaurions passer sous silence ce qui regarde le grand Sanedrin des Juifs, sur le modéle duquel l'Auteur croit que les grandes Assemblées de l'Eglise ont été formées, car il prétend que comme le Sanedrin *étoit composé de 71 Anciens, entre lesquels il y en avoit un qui avoit la qualité de Chef ou de Président du Consistoire*; Jesus Christ a voulu aussi que Saint Pierre fût le Chef des Apôtres, & que les Evêques de Rome Présidassent dans les Conciles. Il ajoûte *qu'on ne peut composer les Conciles Généraux qu'en y appellant tous les Anciens qui ont succedé aux Apôtres, c'est à dire, les Evêques dont le Pape est le Chef en qualité de Successeur de Saint Pierre. C'est pourquoi*, dit-il, *cette question qu'on fait ordinairement dans les Ecoles, si les Conciles sont Supérieurs aux Papes ou les Papes Supérieurs aux Conciles ne paroit nullement fondee, & est même inutile, puis que les Conciles qui representent l'ancien Sanedrin sont des Assemblées qui doivent être composées du President & des Anciens, c'est à dire, du Pape & des Evêques. Aussi cette question n'a-t-elle été faite principalement que pendant le Schisme,*

& alors on doit raisonner d'une autre maniére. Il montre aussi que les Assemblées particuliéres des Chrêtiens ont imité la forme des Synagogues, & que de là est venuë la difference des Prêtres & des Evêques. M. Vitringa Professeur en Théologie à Franeker vient de publier un Livre où il montre fort amplement la même chose. Il s'intitule *Archisynagogus observationibus novis illustratus, quibus veteris Synagogæ constitutio tota traditur.* Franequeræ apud Leonardum Strick in 4.

M. de Simonville remarque en passant une bévûë de nos Peintres, qui *representent nôtre Seigneur assis au milieu des Docteurs dans une Chaire élevée au dessus des autres, comme s'il eût été à l'âge de 12 ans le Chef de quelque Synagogue. Il étoit assis sur un des bancs parmi les autres Disciples, & il avoit la liberté de proposer ses doutes en qualité de Disciple.* On a bien raison de soûtenir que les Peintres & les Poëtes sont en possession de falsifier toutes choses. Combien y a-t-il de peintures même dans les Eglises où la verité des faits est toute alterée? Puis que les Images sont le livre des ignorans, il seroit bon qu'elles ne fussent pas fausses: aussi est-il certain que le Concile de

Trente a souhaité qu'on remédiât à cet abus.

L'Auteur avoit déja traduit de l'Italien & accompagné de sçavantes Notes le voyage du Jesuite Dandini au Mont Liban. L'Ouvrage fut réimprimé l'année passée à la Haye chez Abraham Troyel in 12.

ARTICLE X.

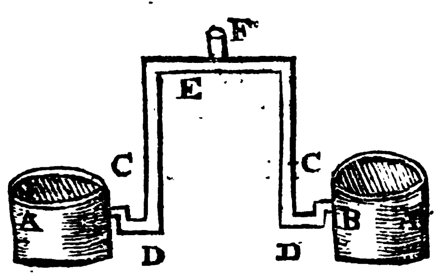
The description of a Siphon performing the same things With the Sipho Wirtembergicus, *invented by Doctor* Papin *Fellow of the Roial Society.* C'est à dire, *Description d'un Siphon qui produit les mêmes effets que celui de Wirtemberg, inventé par le Docteur Papin de la Societé Royale.* Extrait du Journal d'Angleterre n. 167. page 847.

LE Traité *du Siphon de Wirtemberg* imprimé depuis peu à Stutgard par M. Reiselius, lui attribuë plusieurs choses grandes & inoüies, soit pour l'utilité, soit pour la rareté, soit pour l'artifice. On propose de cette maniére ses propriétez caractéristiques *(je ne rapporte point ce qui suit dans l'original Anglois, le Lecteur le trouvera dans les Nou-*

velles de Février pag. 189.) Voilà ce que dit M. Reiselius, mais il ne dit pas un mot pour nous apprendre par quel moyen tous ces grands effets se peuvent produire. C'est pourquoi la Société Royale m'a donné ordre (*c'est M. Papin qui parle*) de construire une Machine qui fit voir les mêmes Phenomenes qui ont été décrits dans ce Livre-là, afin d'exciter cet habile Auteur qui a rendu tant de grands services à la République des Lettres, à découvrir de nouveaux usages & de nouvelles proprietez de son Siphon, lors qu'il verra que tout ce qui en a été publié, se fait aisément par d'autres. J'ai donc executé la chose en trois differentes maniéres, dont il me semble qu'il suffira de proposer celle-ci comme la plus facile de toutes.

A A sont deux vases de métal ausquels les deux extrêmitez du Siphon s'insérent. B C D E D C B est un Siphon dont les ouvertures B B doivent être mises dans une même ligne horizontale. F est un petit tuyau soudé à un trou dans la partie supérieure du Siphon, & qu'il faut boucher soigneusement, aprés que le Siphon aura été bien rempli d'eau.

Maintenant il est manifeste que l'eau con-



contenuë en C D empêche que l'air extérieur ne puisse entrer, & gagner la partie supérieure E du Siphon. Ainsi le Siphon demeurant toûjours plein d'eau, pourvû qu'il n'excede pas la hauteur requise, produira certainement son effet, dés que l'eau des vases A remplira une partie de l'un ou de l'autre des Orifices B. Et si les deux Orifices étant pleins d'eau en partie, la superficie de l'eau monte à la même ligne horizontale dans les deux vases A, & que l'on verse de l'eau si peu que ce soit dans l'un des vases, il en passera tout aussi tôt une partie dans l'autre vase, & de la même maniére pourra-t-on executer tous les autres Phenomenes décrits dans le Livre, car le plus grand Siphon de cette nature qui ait été construit jusques ici n'a pas

plus de 20 pieds de hauteur.

La réputation de M. Papin est si grande par les belles choses qu'il a trouvées ou executées sous les auspices de l'Illustre Societé Royale, qu'il seroit superflû de le loüer.

ARTICLE XI.

Caroli Drelincurtii de conceptione adversaria. C'est à dire, *Remarques sur la conception.* Lugd. Batavorum apud Cornelium Boutesteyn 1685. in 12.

NOus avons dit en un * autre lieu que M. Drelincourt a composé un Systeme *de humano fœtu*, qui court entre les mains de ses disciples, mais qu'il n'a pas publié encore. Il y a quelque apparence qu'enfin il le donnera au Public, car si de peur que les remarques qu'il publie presentement ne fussent imprimées à son insçû sur une copie peu correcte, ou ne lui fussent dérobées par l'ingratitude de ceux qui s'approprieroient son bien, il a mieux aimé le faire imprimer lui même. il doit par la même raison se hâter de produire l'autre ouvrage. Il lui importe beaucoup plus qu'on ne le previenne pas à l'égard de celui

* Nouv. de Decemb. pag. 527.

lui là, parce que c'est une production qu'une longue suite de découvertes, & une étude opiniâtre du grand Livre de la Nature doivent lui rendre fort chére. En attendant qu'il la publie, on peut assûrer que s'il a voulu que ce Traité lui serve de précurseur, il a tenu une conduite trés-bien entenduë. La raison en est qu'il combat trés-fortement dans ce Livre-ci tout ce que les Modernes debitent touchant le *fœtus* humain, de sorte qu'en préparant les esprits à se défaire des fausses opinions qu'on leur a persuadées, il les dispose à mieux recevoir sa doctrine. Outre cela en renversant toutes les autres hypotheses, il fait espérer au Lecteur que celle qu'il lui prépare est un vrai Original tiré au vif, & sur la nature, & non pas sur les fausses vûës d'autrui. Personne n'ignore que des esprits desabusez de leurs vieilles opinions, & pleins d'espérance qu'on va leur en proposer de meilleures, sont dans les plus favorables dispositions, & dans toute la docilité qu'on puisse raisonnablement souhaiter. Faisons voir maintenant en racourci le combat que M. Darlincourt livre à tous les Modernes.

Il en fait quatre classes differentes, dont la premiére comprend ceux qui

disent que le *fœtus* ne se forme ni d'aucune semence ni d'aucun sang, mais que de certains esprits insensibles se détachant de la semence virile se répandent comme par un soufle subtil dans l'*uterus* & mettent en action la vertu *plastique* que la Nature lui a donnée. L'Auteur se contente de remarquer en peu de mots les absurditez de cette opinion, & nous renvoye à Galien, & à plusieurs Medecins modernes qui l'ont refutée trés-solidement.

La seconde classe est pour ceux qui disent que la conception se forme par le mêlange des deux semences, ce qu'ils expliquent en sept differentes façons, les uns adoptant la doctrine d'Everard, d'autres celle de Warthon, d'autres celle de Riolan le fils, d'autres celle d'Ambroise Paré, d'autres celle de Thomas Bartholin, d'autres celle du célébre Fernel, d'autres celle de François Plazzone, qui n'a fait que suivre Mercurialis. L'Auteur propose tous ces sentimens en termes vifs & énergiques, & les refute de même.

La troisiéme classe comprend ceux qui croyent que le fœtus se forme du sang menstrual imprégné de la semence virile, & subtilisé par ce mêlange

selon quelques-uns, ou coagulé comme le veulent quelques autres. Le fameux Fortunius Licetus appelle au secours la semence de tous les deux sexes, & prétend qu'elle anime le sang menstrual de telle sorte par une métempsycose fort nouvelle, qu'il devient aprés cela l'Architecte des embryons. L'Auteur renverse tout cela par une Critique courte & bonne.

La quatriéme classe est pour ceux qui disent que la conception se fait de la seule semence des meres disposée en forme d'œufs, & renduë feconde dans l'ovaire même par la semence virile qui pénétre & qui s'insinuë jusques-là d'une maniére qu'on n'a pû encore expliquer, aprés quoi l'œuf rendu fecond se transporte dans la matrice où le *fœtus* se perfectionne peu à peu. Comme cette opinion est fort suivie & fort à la mode, M. Drelincourt s'est plus attaché à la réfuter. Il trouve étrange que l'on attribuë l'ouvrage de la conception à un principe tout à fait destitué d'esprits, & qui n'auroit pas assez de liqueur de reste pour nourrir l'embryon jusques à ce que d'autres causes s'en pûssent mêler, s'il employoit la formation du *fœtus*. Il se sert aprés cela de l'analogie des œufs des bêtes, & il dit.

dit que comme le corps du poulet se forme de la seule semence du mâle, & n'emprunte de la matiére de l'œuf que l'aliment dont il a besoin pour se nourrir, tout de même les enfans se forment de la seule substance du pere, & se nourissent de celle des meres. Il se sert aussi de la comparaison des plantes qui se forment d'un petit germe enfermé dans les graines, & non pas de la matiére même des graines, car cette matiére ne fait que fournir de l'aliment à la plante en attendant qu'elle en puisse tirer d'ailleurs par le moyen de ses racines. On voit par là à quoi cet Auteur destine les œufs des femmes, sçavoir à fournir aux embryons le premier aliment dont ils ont besoin, & c'est pour cela qu'il dit qu'ils se forment tous au milieu de la lymphe, ou de la liqueur d'un petit œuf. Il montre que nonobstant cela ces œufs indépendemment du mâle sont de veritables œufs, tout de même que ceux des poules separées de tout coq sont de veritables œufs, & que les grains de bled dont les fourmis ont rongé le germe sont de veritables grains.

Il ne nie pas que la semence du mâle ne puisse monter par les trompes, & y rendre feconds les œufs, mais il soûtient

qu'a-

qu'alors l'embryon se forme dans le même lieu, & qu'il y demeure jusques au neuviéme mois, (il en donnera des exemples dans son Systeme.) C'est ce qui lui fait dire que si l'opinion qu'il réfute ici étoit veritable, sçavoir que les œufs sont rendus feconds dans l'ovaire même, le fœtus s'y formeroit, & y croîtroit, ce que l'on n'a jamais vû. Outre cela, dit-il, comment seroit-il possible que la semence du mâle arrivât jusques à l'ovaire par tant de détours des trompes toûjours glaireuses? Les esprits de cette semence ne seroient-ils pas arrêtez ou envelopez dans ces détours, comme il arrive à tous les autres esprits lorsqu'ils rencontrent une humidité analogue, par exemple lors que l'esprit de vin, de sel, de nitre, de vitriol, &c. rencontre son phlegme? Il ajoûte que si la semence pouvoit arriver jusques à l'ovaire il se presenteroit de nouvelles difficultez à cause que la tunique de l'ovaire est assez épaisse pour en défendre l'entrée. Si elle s'ouvroit vis à vis d'un œuf parvenu à sa maturité, il arriveroit que cet œuf étant découvert en partie, & agité par les principes actifs & remuans de la semence dont il seroit plein, créveroit par le milieu & empécheroit la conception,

Que

Que s'il ne crevoit pas, il s'enfferoit du moins de telle sorte qu'il ne pourroit jamais sortir par le petit trou qui se seroit fait à la tunique de l'ovaire ou s'il pouvoit y passer, à tout le moins trouveroit-il les passages de la trompe aussi étroits pour lui que l'est le trou d'une aiguille pour un cable.

Afin d'égayer un peu la matiére il souhaite à ceux qu'il réfute, qu'ils puissent animer tout à la fois plusieurs œufs, & qu'allant voyager aprés cela plusieurs années, ils trouvent à leur retour bien des enfans au logis nez chacun en son temps. Ils n'auroient pas raison, dit-il, de se plaindre de l'infidélité de leurs femmes; & voilà un dogme bien commode pour le sexe, & qui pourroit être d'un plus grand profit que la Toison d'or ou que le grand œuvre, car que ne donneroit on pas, ajoûte-t-il, dans le besoin à un si bon Avocat de l'honneur?

Outre ces quatre Classes il en sçait une autre qui sera pour ceux qui suivront son Systeme *de fœtu humano*, dont il ne nous laisse entre-voir que quelques rayons.

Le même Brutesteyn qui vend ce Livre vient d'en imprimer un autre intitulé; Prodromus Medicinæ practicæ dogmaticæ & veré rationalis superstructæ circulari

san-

ſanguinis motui nec non principiis Chemicis ac hypotheſi Helmontianæ & Sylvianæ, exhibens ſpecimen methodi perquam facilis medendi pleriſque corporis humani affectibus ope acidi & alkali ſub tabellarum compendio propoſitus & concinnatus opera Chriſt. Marggravii Med. Doctoris *in* 4. *C'eſt une ſeconde édition fort augmentée. Nous en pourrons parler avec le temps.*

ARTICLE XII.

Lettre ſur l'état preſent d'Angleterre & l'independance des Rois. A Amſterdam de l'Imprimerie de Robert Roger prés la Vieille Egliſe 1685. *in* 8.

ENtre mille imperfections baſſes & honteuſes de l'eſprit & du cœur humain, celle-ci n'eſt pas des moindres, que l'on croit avec une égale témérité non ſeulement les choſes que l'on ſouhaite, mais auſſi celles que l'on apprehende. Cela s'eſt vû manifeſtement depuis la mort du Roi d'Angleterre Charles II. car dés que la nouvelle en eût été répanduë dans les Païs étrangers, les Catholiques & les Proteſtans s'imaginerent tout auſſi-tôt, que la Religion Proteſtante

ſtante alloit être renverſée dans les trois Royaumes; ils crûrent, dis je, cela les uns parce qu'ils le ſouhaitoient, les autres parce qu'ils en avoient peur, ſe figurant la Cour de Rome auſſi ingénieuſe & auſſi active que la Junon de la Fable, *haud tanto ceſſabit cardine rerum*. La ſage conduite que le nouveau Roi a tenuë depuis qu'il eſt ſur le Trône doit modérer les eſperances & les craintes de ces differens partis. Il a fait profeſſion ouverte de la Religion Catholique, mais il a déclaré en même temps qu'il vouloit laiſſer à l'autre la poſſeſſion où elle ſe rencontroit.

Tout eſt grand dans cette conduite. La conſcience & la ſincérité y paroiſſent avec éclat. Le courage s'y fait voir avec pompe, car qu'y a-t-il de plus conforme à un Heros que de ne vouloir rien devoir à la diſſimulation ? La ſage politique y eſt admirable, car ſans cette ouverture de cœur, ſans cette profeſſion ouverte de la Religion Catholique on n'eût jamais pû calmer les ſoupçons & la défiance des ſujets. Enfin l'équité y brille d'une façon ſinguliére, parce que plus on a éprouvé dans ſon propre cœur l'empire de la conſcience, plus eſt-on obligé de le reſpecter en faveur d'autrui.

Or

Or qui a jamais éprouvé plus fortement que Sa Majesté Britannique ce que peut la conscience sur une ame. Mille raisons humaines l'obligeoient à suivre la Religion de son païs. L'Histoire de tous les siécles lui faisoient voir qu'on s'expose à mille fâcheuses traverses quand on veut acquérir ou conserver une Couronne contre le torrent de la Religion: Il en pouvoit trouver des exemples fort nouveaux sans sortir de sa Famille. Son grand Pere Maternel s'étoit tellement fermé les avenuës du Trône pour s'être séparé de la Religion de l'Etat qu'il falut au bout du conte qu'il se fit instruire tout de nouveau, afin qu'en la reprenant il levât les difficultez insurmontables qu'il avoit trouvées dans son chemin. Que ne pourroit-on pas dire du sort funeste du Roi son Pere, si l'on n'aimoit mieux abolir la mémoire d'une rebellion aussi execrable que celle-là? Si toutes ces considérations n'ont pû balancer dans l'esprit du Roi d'Angleterre le poids de la conscience qui le portoit à quitter sa Religion, & s'il a clairement connu dans cet état que ç'eût été la plus criante de toutes les injustices, que de la contraindre à ne point suivre son panchant, l'équité ne veut-elle pas qu'on laisse les

autres dans la liberté d'obéir à ce même poids? Il est donc certain que ce Prince a commencé son régne par une action de sincérité, de courage, de sagesse, & de justice, qui doit moderer les craintes & les esperances dont j'ai parlé au commencement.

L'Auteur de cette Lettre est dans la même pensée; mais comme il ne croit pas que chacun soit en état de faire ces réflexions, il a jugé qu'il devoit écrire quelque chose sur ce sujet. Je ne puis rien dire de sa personne sinon que c'est un Protestant de France réfugié en Angleterre. Pour son Ecrit, j'en vais parler assez amplement.

Il assure d'abord son ami qu'il n'y a rien de plus veritable que les Nouvelles que l'on a reçûës par tout de l'état tranquille de l'Angleterre sous le nouveau Roi, & que l'obéïssance qui lui est renduë tout de même que s'il ne professoit pas *une Religion contraire à celle de ses sujets*, ne doit point surprendre ceux qui sçavent la doctrine des Protestans, exprimée dans l'article 39. & 40. de la Confession de Foi des Eglises de France, & dans une infinité de livres. Il en pourroit *citer mille témoignages*, ajoûte-t-il: mais il se contente de celui de M. de

Lan-

Langle le Pere Ministre de Roüen qui publia un Ecrit intitulé *la Religion du Roi d'Angleterre*, quelque temps avant que Charles II. fut rétabli. Les ennemis secrets de ce Prince faisoient courir le bruit qu'ils s'entendoit avec l'Eglise Romaine, & que selon toutes les apparences il détruiroit l'autre si on le rétablissoit. M. de Langle non seulement *réfuta cette calomnie par des preuves invincibles* mais il soûtint aussi *que supposé même que le Roi d'Angleterre eut renoncé à la Religion Protestante, ses sujets n'étoient pas en droit de s'opposer à son rétablissement.* Les Cromwelistes n'étoient pas les seuls qui faisoient courir ces bruits; plusieurs Catholiques de France les debitoient avec si peu de retenuë que le fameux P. Adam les adopta dans son livre contre M. Daillé. L'Auteur prétend que l'opinion de M. de Langle est si universelle dans le parti, que le Cardinal du Perron avouë que ce sont les Protestans qui ont fait connoître le droit des Rois.

Mais comme on oppose à cela, *que les actions* des Protestans *n'ont pas toûjours été conformes à leurs paroles*, il satisfait à cette objection. 1 par le témoignage du Roi Jacques qui les justifie dans son Livre du Droit des Rois, à l'égard de ce qui

qui s'est fait en France. 2 par cette remarque, qu'il n'y a point de Religion où il ne se fasse des choses contraires à sa doctrine. 3 en soûtenant qu'on ne se réforme pas tout à fait d'abord, & qu'au cômencement on retient quelque teinture des maximes où l'on avoit été élevé, mais qu'aujourd'hui on en est entiérement revenu, comme il paroît par la conduite presente de l'Eglise d'Angleterre, dont il fait une éloquente description. Il prouve premiérement que cette conduite est tout à fait juste & conforme à celle de Jesus Christ, & à celle des premiers Chrêtiens, & aprés cela il remarque, qu'elle est en quelque façon plus belle que celle des premiers Chrêtiens, parce qu'on peut dire contre ceux-ci qu'ils se soûmettoient par *nécessité aussi bien que par conscience*, & que quand ils firent figure dans le monde ils ne garderent pas la même modération, & qu'ils manquerent de respect pour leurs Souverains dans plusieurs *déclamations indiscretes*, au lieu qu'ici, *c'est tout un peuple Protestant qui subit volontairement les loix d'un Souverain* Catholique; c'est un Clergé qui par ses Prédications respectueuses, & par ses maniéres soûmises, *fait à cet égard des leçons aux Am-*

broises

broiſes & aux Chryſoſtomes. L'Auteur releve encore le prix de cette conduite en l'oppoſant à celle qu'il s'imagine que l'on tiendroit en Eſpagne ou en France même dans une pareille ſituation. Il cite à propos l'Hiſtoire des Iconoclaſtes & celle de la Ligue, la Bulle de Paul III. contre Henri VIII. celle de Gregoire XIV. contre la Reine Elizabeth; & les Commonitoires contre Henri IV. Il n'oublie pas de rendre juſtice au Parlement de Paris qui étoit alors ſéant à Chalons: mais il remarque qu'il étoit toûjours à craindre malgré les Arrêts de cette Auguſte Compagnie, qu'il ne s'élevât des ſcrupules de conſcience dans les eſprits, à cauſe de la vénération que l'on a pour celui que l'on regarde comme le Vicaire de Jeſus Chriſt & le Chef de toute l'Égliſe. Il ajoûte que le Roi d'Angleterre n'ayant rien de ſemblable à redouter s'aſſûre de la fidélité de ſes ſujets Proteſtans, promet ſa protection à leur Egliſe, & honore toûjours de ſa confidence Meſſieurs les Evêques. *Voilà*, dit-il à ſon ami, *l'état où ce Royaume ſe trouve, fort different de celui qu'on vous dépeint . . . n'ajoûtez nulle foi aux bruits que l'on ſeme dans le monde . . . le Roi aſſûrera le repos d'un peuple qu'il a pris en ſa protection, c'eſt*

la parole qu'il a donnée & qu'il vient de confirmer à son Sacre de la maniére du monde la plus solemnelle, & la plus auguste, & qu'il tiendra infailliblement. Il s'est toûjours fait un point d'honneur de la garder dans des occasions moins importantes, il n'y manquera pas dans celle-ci & il conservera sur le Trône un caractère qu'il a si bien soûtenu lors qu'il n'y étoit pas encore monté. Il conclut par des réflexions sur les avantages qui naissent de la bonne intelligence du Souverain & des sujets, & il prétend que ce seul motif sera capable de porter Sa Majesté Britannique à maintenir la tranquillité d'un peuple qui étant aussi belliqueux qu'il est, & commandé par un Prince si vaillant, peut songer à des conquêtes. En voilà assez pour faire juger du mérite de tout l'Ouvrage.

Il est certain que les Protestans n'ont jamais eu une plus belle occasion de prouver qu'il ne se vantent pas à tort d'être fidéles à leur Souverain, quelque Religion qu'il suive, & rien ne les doit engager à laisser perdre cette occasion favorable de se laver de tout reproche. Ils ont trés-bien commencé, & nos Nouvelles du mois d'Avril 1684. pag. 141. rapporterent une chose bien glorieuse concernant l'Université d'Oxford.

La commodité qu'on a trouvée dans l'usage du Chandelier Philosophique *inventé depuis quelques années à Paris par M. Comiers, a fait qu'on s'est appliqué en ce païs-ci à en faire construire de semblables, mais M. de Saint Didier lui a donné une toute autre disposition qui le rend beaucoup plus aisé & plus commode, qu'il ne l'étoit dans son origine. Il se démonte aisément; il porte la clarté plus loin d'un pied, & l'on augmente ou l'on diminuë comme on veut la clarté qu'il donne. Il est fait en partie d'étain, & en partie de fer blanc, & de Cuivre jaune. On ne doute pas que les curieux ne soient bien aises de sçavoir qu'il se fait à la Haye au* School-Straat *chez M. Bonier.*

Nous avons dit dans les Nouvelles du dernier mois pag. 408. qu'un Apotiquaire des Camps & Armées du Roi qui vouloit faire de la Thériaque a été obligé de suivre *la méthode prescrite par Messieurs de la Faculté. Nous ajoûtons presentement qu'il s'appelle M. de Rouviére, & qu'il a fait sa Thériaque au mois de Mars dernier avec une grande approbation de l'Assemblée, comme on le peut voir au long dans le Journal des Sçavans, & dans le Mercure Galant.*

CATALOGUE DE LIVRES nouveaux accompagné de quelques Remarques.

I.

Histoire du Papisme, ou abregé de l'Histoire de l'Eglise Romaine depuis sa naissance jusqu'à Innocent XI. Pape. A Amsterdam chez Henri Wetstein. 1685. 2. vol. in 12.

C'Est la traduction d'un livre duquel nous avons * parlé deux fois. Il a été composé par un Professeur de Zurich nommé M. Heideggerus. Lors que nous en parlâmes nous fîmes sçavoir qu'on l'imprimeroit bien-tôt en François. Cette nouvelle plût beaucoup aux bons Huguenots qui n'entendent pas le Latin, & je pense qu'il ne tiendra pas à eux desormais qu'ils ne se régalent de cette lecture. Comme nous avons assez amplement parlé à l'avantage de cette Histoire dans les lieux ci-dessus cottez, il suffit de faire sçavoir que la Traduction Françoise que l'on en avoit promise, est actuellement en vente. Deux personnes y ont travaillé, à ce qu'on nous dit dans une

* *Nouvel. de Mai* 1684. *art.* 6. *du Catal.* & *de Juin* 1684. *art.* 1. *du Catal.*

une Préface fort longue, où l'autorité du Pape eſt fort mal-traitée, & où l'on fait diverſes obſervations ſur le dernier livre de M. Maimbourg. On a mis un ſupplément pour les choſes qui ſe ſont paſſées depuis l'an 1682. où M. Heideggerus avoit fini ſon Ouvrage. Au reſte cet habile Auteur n'eſt nullement menagé dans cette préface. On l'y accuſe de s'étre ſouvent trompé, & on en donne cet exemple, qu'il a parlé d'un Schiſme entre Clement VIII. & Vrbain VI. & qu'il a dit que Richard VI. Roi d'Angleterre embraſſa le parti de Clement. Mais on ne trouve rien de ſemblable dans le paragraphe 138. de l'Auteur où il s'agit de cela. Il y marque non pas Clement VIII. mais Clement VII. qui eſt le nom que l'Antipape d'Urbain VI. ſe donna au rapport de tous les Hiſtoriens. De plus il eſt ſeur qu'il ne parle d'aucun Richard, bien loin de parler de Richard VI. qui n'a jamais exiſté. C'étoit Richard II. Roi d'Angleterre qui vivoit au tems de ce Schiſme. Enfin M. Heideggerus ne dit point que l'Angleterre ait été dans l'Obedience de Clement VII. Il dit, aprés Nauclerus que ce fût la France, l'Eſpagne, la Bretagne &c, qui ſuivirent ce parti. Or rien n'empêche que

par la Bretagne on n'entende le Duc de ce nom, dont on ſait que le païs n'a été reüni à la Couronne de France que par le mariage d'Anne de Bretagne avec Louis XII. C'eſt ce que M. Heideggerus a ſouhaitté que je publiaſſe pour ſa juſtification.

II.

Traité de la pratique des Billets entre les Négocians par un Docteur en Théologie. A Mons 1684. in 12. & ſe trouve à Amſterdam chez Desbordes.

CE livre avoit déja été imprimé à Louvain il y a environ trois ans, mais cette ſeconde édition eſt plus ample & plus exacte que la premiére; auſſi a-t-elle été preſque toute debitée dans un mois à Paris. On y examine *ſi des perſonnes accommodées peuvent donner & recevoir de l'argent à intérêt pour un certain temps, ſous de ſimples billets par un pur principe de commerce.* L'Auteur enſeigne qu'il n'y a point maintenant d'autre uſure condamnée, que celle qui eſt contraire au droit divin naturel, ou qui eſt défenduë par les Ordonnances du Prince, & que ſi l'ancien Teſtament a condamné quelque uſure non contraire au droit divin naturel, cette condamnation qui eſt en

en matiére de police civile est abrogée par Jesus Christ. Il fait voir non seulement que les intérêts des billets ne sont pas contraires au droit divin naturel ; ni défendus par les Ordonnances des Souverains, mais aussi qu'ils sont légitimes d'eux-mêmes. Cette opinion lui est commune avec tous les autres Théologiens Catholiques, mais ils ne raisonnent pas tous sur les mêmes principes. Ils sont comme divisez en 3 bandes. La premiére est celle des Jesuites, des Minimes, &c. qui pensent que ces intérêts sont légitimes, parce qu'il s'y trouve trois Contrats du moins implicitement. La seconde est celle de M. de Launoi, du P. Seguenot de l'Oratoire, de M. Pascal, de M. le premier Président de la Moignon, de M. Bignon Avocat Général, &c. Ils croient que ces intérêts sont légitimes d'eux-mêmes parce qu'ils ne choquent ni la charité ni la justice. La Troisiéme est celle de M. de Sainte-Beuve, de M. l'Evêque de Grenoble, de M. l'Evêque de Luçon, &c. qui autorisent ces intérêts *ratione lucri cessantis* parce qu'il s'agit d'un prêt d'argent qui prive du gain *ipso facto* celui qui prête. La Dispute n'est donc pas si les intérêts des billets sont légitimes, mais par quelle raison ils le sont.

III.

Virgilius defensus, sive defensio Virgiliani certaminis Æneæ cum Turno. Leodii typis Henrici Hoyoux. 1685. in 8.

LE P. Mambrun ayant critiqué dans la Préface de son Poëme de Constantin le combat d'Enée & de Turnus, il s'est trouvé un Sçavant à Liége qui a pris sur cela le parti de l'Eneide. On lira avec plaisir les réponses qu'il fait aux objections de ce Pere qui nous a donné une preuve de ce qu'on dit ordinairement, *qu'il est plus aisé de reprendre que de faire mieux*, car on remarque que son Traité du Poëme Epique où il ordonne de ce qu'il faut fuir ou pratiquer, est infiniment plus beau que son Poëme. Son propre Confrere le Jesuite Menétrier en tombe d'accord dans son Traité *des Ballets Anciens & Modernes*, imprimé l'an 1682.

IV.

Histoire de la Conqueste de la Floride par les Espagnols sous Ferdinand de Soto: écrite en Portugais par un Gentilhomme de la Ville d'Elvas & traduite en François par M. D. C. A Paris chez Denis Thierri ruë S. Jacques 1685.

ON

ON avoit déja traduit en François l'Histoire que l'Ynca Garcilasso de la Vega a composée en Espagnol de l'expédition de Ferdinand de Soto en la Floride, mais comme l'Ynca n'a composé sa Relation que sur le rapport d'un simple Soldat des troupes de Soto, son Ouvrage doit être inferieur à celui du Gentilhomme Portugais qui a eu part aux principales déliberations & aux principaux évenemens de cette entreprise, & qui a d'ailleurs évité soigneusement les exaggerations Espagnoles qui paroissent en trés-grand nombre dans Garcilasso. On doit cette nouvelle Traduction à une personne de qualité à qui le public est redevable de quelques autres Ouvrages qui ont été trés-bien reçûs dans le monde, car son Histoire du Triumvirat en 3 volumes *in* 12. a été imprimée deux fois en un an. Le stile de tous ses Ecrits est pur & d'homme de qualité, & il seroit à souhaiter qu'on eût bien-tôt la suite de l'Histoire Romaine de la même main qui nous en a donné un si beau fragment. On espére que cet Auteur donnera bien-tôt en François l'excellent Traité d'Origene contre Celsus.

V.

Entretien sur les Conferences que Messieurs du Clergé proposent aux Réformez de France. A Cologne chez Pierre Marteau 1685. in 12.

L'Auteur de ce livre paroit fort versé dans la Lecture des Peres. Il ne conseille pas aux Protestans d'accepter les Conferences qu'on leur propose, car on a toûjours vû, dit-il, que ces sortes de Conferences ne produisent rien de bon, & qu'elles ne tendent qu'à opprimer le parti foible. Il en donne pour preuve la célébre Conference de Carthage qu'il prétend avoir été le préliminaire de la ruïne des Donatistes. Il croit que si nous sçavions ce qui se passa sous Justinien en suite de la Conference que l'on eût avec les Severiens, nous découvririons qu'elle a eu le même but. Il ajoûte qu'Huneric ne trouva point de meilleur moyen d'accabler les Ortodoxes, mais que ceux-ci sentirent le piége qu'il leur tendoit en voulant que la Conference se tint à Carthage, & qu'ils l'éviterent. Il allegue encore la Conference de Fontainebleau, & celle de la Haye entre les Gomaristes & les Arminiens. Il fait voir aussi qu'il seroit impossi-

possible de trouver un Juge, & qu'il y avoit plus de témerité que de zéle dans ces Evêques Ortodoxes qui offrant une Conference aux Ariens, voulurent s'en rapporter à la décision de Gondebaud Roi de Bourgogne qui en qualité d'Arien ne pouvoit être que leur partie dans cette affaire. On ne peut justifier ces Prélats qu'en supposant qu'ils avoient parole du Roi qu'il jugeroit en leur faveur, car sans cela ils s'exposoient visiblement à voir condamner la bonne cause. Quelque grandes que soient les vertus d'un Roi, il faut toûjours se défier que le zéle qu'il a pour sa Religion ne le préocupe. Si on pouvoit avoir des Juges absolument desintéressez, comme ce Payen qui fut élû par les deux parties dans une Conference d'Origene avec quelques Hérétiques de son temps, & d'Archelaus avec l'Hérétique Manés, passe, mais où trouveroit-on de tels Juges aujourd'hui? L'Auteur ajoûte à cela plusieurs choses pour montrer que les Réformez doivent être dans une perpetuelle défiance du Clergé, qu'il ne croit pas d'ailleurs autorisé suffisamment, tandis qu'on ne verra pas que le reste de l'Eglise Romaine & sur tout la Cour de Rome promettent de ratifier ce qui sera

sacrifié au bien de la paix par l'Eglise Gallicane. Enfin il propose sept conditions qu'il croit nécessaires pour rendre la Conference utile. Il prétend qu'à ces conditions on en pourroit espérer un grand fruit. Le mal est qu'elles ne seroient pas aisées à obtenir.

V I.

Tractatus de libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ continens amplam discussionem declarationis factæ ab Illustrissimis Archiepiscopis & Episcopis, Parisiis mandato regio congregatis anno 1682. *Autore M. C. S. Theol. Doctore.* Leodii apud Matthiam Hovium 1684. Superiorum permissu, & se trouve à la Haye chez Moetjens in 4.

CEtte matiére est trop du temps pour n'en pas parler dans une juste étenduë. Nous l'aurions fait dans les Nouvelles de ce mois si d'autres Articles qu'on n'a pû renvoyer à un autre temps, n'eussent occupé la place.

V I I.

Monarchia Hebræorum, quæ est de imperio Monarchico in populum Hebræum probatio ab Abrahamo ad dispersam gentem. Autore Adriano Houtuyn Icto. C'est à dire, *Traitté pour prouver l'état Monarchique*

narchique des Hebreux depuis Abraham jusques à la dispersion des Juifs. Lugd. Batav. apud Felicem Lopez 1685. in 12.

CORnelius Bertramus, Sigonius, Cuneus, Menochius, Conringius & quelques autres ont écrit de la Républi-que des Hebreux. Cet Auteur qui avoit déja publié en Latin un Traité de Politique générale prétend faire voir que le gouvernement du Peuple Juif a toûjours été Monarchique, & pour cet effet il examine par le menu les actions de Moïse, de Josué, des Juges, des Rois de Juda & d'Israël, des Macchabées, &c. & soûtient qu'on y trouve par tout les caractéres d'une veritable Souveraineté. Comme il reconnoît que les Rois de Babylone, de Perse, & de Syrie ont été successivement les Maîtres de la Nation Judaïque par le droit des armes, il a un peu de peine à sauver le soûlevement des Macchabées. Aussi faut-il avoüer que c'est une objection bien embarrassante pour ceux qui tiennent conformément au veritable esprit de l'Evangile, que pour quelque cause ou prétexte que ce puisse être, il n'est jamais permis de prendre les armes contre son Roi.

VIII.

Ant: Dadini Alteserræ V. J. Professoris & Decani Universitatis Tolosanæ Recitationes quotidianæ in varias partes Digestorum & Codicis. Tomus 1 & 2. A Paris chez la Veuve Martin & Jean Boudot in 4. 1684.

CEs deux volumes seront bien-tôt suivis de trois autres. On y verra les leçons de Droit de M. de Haute-Serre qui a été 34 ans Professeur dans l'Université de Toulouze, l'une des plus sçavantes Villes de France, & qui s'est acquis l'éloge d'un des plus célébres Jurisconsultes & Canonistes de ce Siécle. Nous en dirions davantage *si nous ne devions voir dans peu la vie* de ce grand homme *à la tête d'un autre de ses Ouvrages qui contiendra en abregé celle des Jurisconsultes.* Nous empruntons ces paroles du 27 journal des Sçavans 1684.

IX.

Le Génie de la Langue Françoise, par le Sieur D.... A Paris chez d'Houry 1685. in 12.

UN Jesuite de Toulouze nommé le P. Mourgues vient de publier un Traité de la Poësie Françoise où il soûtient qu'elle est extrêmement difficile, & que

que l'Italienne & l'Espagnole ne sont qu'un jeu au prix de l'autre. M. Charpentier dit en général qu'il est plus difficile de bien écrire en François que de bien écrire en Latin. Il pourroit dire sans crainte qu'il seroit impossible de bien écrire en François s'il faloit observer pour cela toutes les régles de la Grammaire. Mais comme l'a fort bien dit Quintilien *aliud est latinè, aliud grammaticè loqui*. On peut parler François sans parler en Grammairien, & tout le monde a intérêt à ne pas laisser établir les régles tiranniques de quelques Auteurs qui ne sçauroient souffrir une construction de mots qu'on pourroit entendre en deux diverses maniéres si l'on vouloit chicaner. Il est néanmoins loüable de proposer les régles des plus grands Maîtres, car si elles sont trop difficiles pour être exactement pratiquées par tout, elles servent du moins à faire approcher de la perfection. Ainsi l'on se doit croire obligé à cet * Auteur de ce qu'il a pris la peine de recueïllir & de rédiger en un fort bel ordre tout ce que M. de Vaugelas, le P. Bouhours & M. Ménage ont remarqué concernant la Langue Françoise. Il y a joint un Abregé de Gram-

* *Il se nomme M. d'Aisy.*

Grammaire trés-méthodique, une nouvelle distinction de déclinaisons, une nouvelle division des verbes irréguliers, & il promet de donner bien-tôt ce qui regarde la pureté & la netteté du stile. Tant mieux. Cette sorte de travaux produit en même temps deux effets, l'un qu'elle justifie l'attachement qui régne dans toute l'Europe pour la Langue Françoise, l'autre qu'elle facilite le dessein que l'on a par tout d'apprendre à bien s'exprimer en François. On seroit ingrat si l'on ne confessoit pas que l'honneur qui revient de tout cela à cette Langue, est dû à L'ACADEMIE FRANÇOISE, l'un des plus beaux ornemens qui soient en France.

X.

Historia Reformationis Polonicæ in qua tum Reformatorum tum Antitrinitariorum origo & progressus in Polonia & finitimis Provinciis narrantur. Autore Stanislao Lubieniecio, equite Polono. C'est à dire, *L'Histoire de la Réformation de Pologne.* Freistadii apud Joh. Aconium 1685. in 8.

L'Auteur de ce Livre a été Ministre Socinien, & fils de Ministre Socinien, quoi qu'il eût l'honneur d'être pa-

rent du Roi de Pologne d'aujourd'hui. On ne peut pas se plus tourmenter qu'il a fait pour le maintien de sa Secte, mais il falut céder aux ordres qui le chasserent de la Pologne. Il se retira en Dannemarc, & y reçût du Roi plusieurs favorables marques d'estime, enfin aprés bien des sollicitations auprés de plusieurs Princes en faveur des exilez, chassé de par tout il finit sa vie l'an 1671 âgé de prés de 51 ans. On croit que sa servante l'empoisonna. Il a composé entre autres Livres le *Theatrum Cometicum* en 2 volumes *in folio*, & cette Histoire des Sociniens, qui étoit fort avancée quand il mourut. Ce qui y manque a été suppléé par deux Lettres qui contiennent l'Histoire de la derniére persecution qu'ils souffrirent en Pologne, & de leur sortie du Royaume. Comme la science de l'Histoire embrasse universellement toutes choses sans *acception* de personnes, les Curieux seront bien aises d'apprendre qu'un Livre tel que celui-ci se vend, car pour bien sçavoir les choses il faut écouter les deux parties. Encore a-t-on bien de la peine à démêler la verité en les écoûtans.

X I.

De la liberté des Dames. A Paris chez Christophle Remy ruë Saint Jacques 1685. in 12.

CET

CET Ouvrage est composé de Lettres. La premiére louë la liberté des Dames; la seconde fait connoître ce qu'elle est; la troisiéme découvre les mauvais usages; & la quatriéme satisfait aux objections.

Il est difficile de comprendre le veritable but de cet Auteur. Il paroit d'abord qu'il a voulu faire l'éloge de la liberté dont les femmes joüissent en France, car il insiste perpetuellement à faire voir qu'elles sont infiniment plus vertueuses que celles qu'on tient sous une dure captivité en Espagne & en Italie, mais néanmoins quand on considere meurement la derniére partie de son Ouvrage on a bien de la peine à croire qu'il n'ait pas voulu ouvrir la porte aux Maximes de ce Païs-là. En effet il condamne avec toute la severité d'un vieux Confesseur qui auroit été élevé à Port-Royal la liberté qu'ont les Dames d'aller à la Comedie, lui qui nomme ailleurs liberté honnête, celle de quelques Dames de Champagne qui passerent un mois entier sous des tentes la nuit & le jour avec quelques Gentilshommes pour l'attaque d'un petit Fort. Je ne sçai pas s'il a vû les consequences de son Principe, mais il est

est aisé de montrer qu'elles vont à la destruction totale de la liberté du sexe, parce que les mêmes raisons qui prouvent que les Dames ne doivent pas assister à des Comedies, prouvent aussi qu'elles n'en doivent par lire. Si elles n'en doivent pas lire, encore moins doivent-elles voir des gens qui leur en content, puis qu'il est de notoriété publique qu'une telle conversation a incomparablement plus de force pour remuer les esprits & les ressorts de la machine, que n'en peut avoir un livre froid & muet. Hardiment l'on peut faire une application générale à tous les livres, de ce que M. de la Fontaine a dit agréablement de ses Contes.

Chassez les soûpirans, belles, souffrés mon Livre,
Je répons de vous Corps pour Corps.

Il me semble qu'en matiére de Morale ceci est démonstratif pour prouver que les maximes de cet Auteur nous ménent tout droit à celles des Italiens, parce qu'il est impossible que les femmes se mêlent avec les hommes sans s'exposer aux tendres conversations. Il semble donc qu'autant qu'il a voulu faire l'éloge de la liberté des Dames dans sa premiére lettre, autant l'ait-il condamnée dans la derniére.

Mais

Mais personne ne s'en doit alarmer. Cette liberté n'a rien à craindre, & n'a point besoin d'Apologie. A voir comme l'on s'empresse de publier que les maniéres libres sont accompagnées d'une vertu à toute épreuve, il semble qu'on veüille aller au devant des entreprises des prudes & des barbons. Soin superflû s'il en fut jamais; la liberté a pris des racines qui dureront autant que le monde apparemment. Quand on se trouve bien d'une chose on ne la change pas, & ainsi la premiére Lettre de cet Auteur plaide sans nécessité pour les Dames, & la derniére plaide vainement contre elles.

De toutes les définitions de la liberté qui sont rapportées en grand nombre dans ce livre, celle que donnerent deux personnes mariées ensemble & mal assorties pour l'âge, paroîtra la plus ingenüe & divertira le plus. Le mari consulté sur cette définition répondit, *qu'être libre c'est être afranchi des miséres de la vie & delivré des importunitez d'une jeune femme.* Son Epouse consultée peu aprés répondit, *que la veritable liberté est d'être delivrée d'un vieux mari pour en avoir bien-tôt un jeune.*

Mais cette franchise en paroles n'est rien en comparaison de celle d'une autre

Dame

Dame dont le même livre nous parle. Elle étoit avec trois autres femmes de qualité, qui aprés avoir joüé long-temps s'aviserent d'examiner qu'elle seroit l'action la plus libre qu'elles pourroient faire sans s'abandonner. Celle-ci proposa d'aller coucher dans un Couvent d'hommes, & sa proposition parût si hardie que les autres *protesterent de n'en rien croire si elle ne leur en rapportoit un témoignage certain.* L'Auteur assûre qu'elle passa toute la nuit dans ce Cloître sans que mal lui en avint. Il est vrai qu'il dit qu'elle s'étoit déguisée en homme, mais il remarque aussi qu'elle découvrit son sexe à un de ces Religieux, & qu'elle lui fit les avances les plus significatives, ayant néanmoins intention de se rétracter si on la prenoit au mot. Quoi qu'il en soit son mari ne trouva point vrai-semblable qu'elle fût sortie de ce Couvent comme elle y étoit entrée, & qu'elle eût joüé de tant de malheur que ses avances n'eussent eu aucune suite. C'est pourquoi il se servit de cette action dans le procés qu'il lui fit, dont le succés fut qu'on la condamna à être renfermée dans un Convent.

On trouve plusieurs petites Historiettes semblables dans ce livre qu'on prétend être connuës à tous ceux qui sçavent

vent la Carte de Paris & de la Cour.

XII.

L'Ouverture de l'Epitre de S. Paul aux Romains par l'explication du verset 27. du chapitre 3. Avec une Lettre en forme de Traité touchant la Justification, & la Lecture des Peres. A Amsterdam chez Abraham Wolfgang. 1685. in 12.

LEs Auteurs de ces deux Traitez ne sont pas ceux qui les publient. C'est un autre qui s'est donné cette peine ayant connu par le moyen des copies Manuscrites qui en couroient qu'ils méritoient de voir le jour. A l'égard du premier il dit qu'on ne trouve personne qui s'en veüille déclarer le pere; mais pour la Lettre il nous assûre que M. Claude l'a écrite à un Ministre de ses amis. Si nous n'étions pas au bout de nôtre papier nous expliquerions un peu en détail la clef dont se sert l'Auteur de cette Ouverture de l'Epitre de S. Paul aux Romains. On tombe d'accord que cette Epitre contient la plus profonde Théologie & la plus difficile à développer qui soit dans tous les Ecrits des Apôtres, de sorte que celui qui nous donne cette explication des XI. premiers Chapitres ayant l'esprit net, & pénétrant, a pû rendre un grand ser-

rvice aux Théologiens. Je ne sçai si tous les Protestans approuveront ses pensées. Pour ce qui regarde la Lettre de M. Claude à M. du Bourdieu Ministre de Montpellier, fils de M. du Bourdieu aussi Ministre de Montpellier, & presentement de Londres, Auteur d'un Sçavant Traité de la Communion sous les deux Especes; nous souhaiterions de bon cœur qu'il nous restât assez de place pour en faire voir les beautez. L'Auteur y donne des conseils solides à son ami sur la Lecture des Peres, & lui explique fort nettement le dogme de la Justification, & celui de l'inamissibilité de la Grace.

L'on vend à Amsterdam chez Desbordes une Requête au Roi *où les Protestans de France font une description touchante de leur état, & supplient trés-humblement & trés respectueusement leur Souverain de les en tirer. Elle contient* 27. *pages in* 4.

T A B L E

Des Matiéres principales.

Mai 1685.

TABLE.

FIN.

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES
LETTRES.

Mois de Juin 1685.

Par le Sieur B.... Professeur en Philosophie
& en Histoire à Rotterdam.

*Seconde edition reveuë & corrigée
par l'Auteur.*



A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES, dans
le Kalver-Straat, prés le Dam.

M. DC. LXXXVI.

Avec Privilege des Etats de Holl. & Westf.

****

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Juin 1685.

ARTICLE I.

Iacobi Perizonii Ant. F. Animadversiones Historica in quibus quamplurima in priscis Romanarum rerum, sed utriusque lingua Autoribus notantur, multa etiam illustrantur atque emendantur, varia denique antiquorum rituum eruuntur & uberius explicantur. C'est-à-dire, *Observations Historiques sur les Auteurs Grecs & Latins.* Amstelædami ex Officina Henrici & Viduæ Theodori Boom 1685. in 8.

NOus avons remarqué ailleurs * que le Pere Hardoüin a dit que son Traité des Médailles pourroit être inti-

* Nouvelles de Mars 1685. page 327.

intitulé *l'Errata des Antiquaires.* Nous pourrions dire que cet Ouvrage de M. Perizonius Professeur en Eloquence & en Histoire à Franeker mérite d'être appellé *l'Errata des Historiens, & des Critiques*, car c'est un recüeil perpetuel de leurs fautes, tant de celles qui avoient été déja reprises, que de celles dont il a fait lui-même la découverte. Il est fort propre à cela, puis qu'avec beaucoup de sçavoir dans un âge trés-peu avancé, il a une grande exactitude d'esprit. Ce n'est pas un de ces Lecteurs qui courent sur les Ouvrages, & qui ne songent qu'à gagner Païs, & à trouver bien-tôt la fin; On leur en fait aisément accroire, & on bronche devant eux impunément, parce qu'ils ne s'amusent pas à comparer ensemble les diverses parties d'un livre. M. Perizonius se gouverne tout autrement, il faut marcher droit devant lui, il veut sçavoir si les moindres choses qu'on dit sont veritables, & si elles s'accordent bien avec tout ce qu'on dit en d'autres endroits. Ce tour d'esprit joint avec une grande habileté rend un homme fort incommode pour les Auteurs, mais fort commode pour ceux qui ne le sont pas, car on aime naturellement à connoître les defauts d'autrui, & sur tout quand on ne craint pas de tomber

[e]ntre les mains de ceux qui les font si [b]ien connoître. Quoi qu'il en soit un [s]çavant qui en use avec autant d'hon[n]êteté que celui-ci, & qui ne va pas in[s]ulter au malheur de ceux qui font des [b]évûës, fait fort bien de les donner à [c]onnoitre. Il n'empêche pas, je l'avouë, [q]ue l'on n'en fasse, mais au moins il [d]étrompe plusieurs Lecteurs & il enga[g]e ceux qui composent à mieux exami[n]er ce qu'ils disent.

L'occasion de cet Ouvrage a été que l'Auteur ayant entrepris de publier un Commentaire sur Valere Maxime, qui est un Ecrivain si peu exact qu'il a mille [f]ois confondu les temps, les personnes, [&] les lieux, a voulu montrer par avan[c]e que cet homme si décrié n'est pas le seul dont on ait sujet de se plaindre. Comme il faut que tout bon Commentateur soit l'Avocat du livre qu'il doit commenter, M. Perizonius a crû qu'il devoit défendre Valere Maxime sa partie, & il n'a point trouvé de meilleurs moyens que de lui chercher de fameux complices. Dans cette vûë il a ramassé plusieurs fautes de Tite-Live, de Polybe, de Ciceron, de Plutarque, & de plusieurs autres anciens Auteurs, & parce que les Critiques des derniers Siécles en tâchant de corriger une partie de

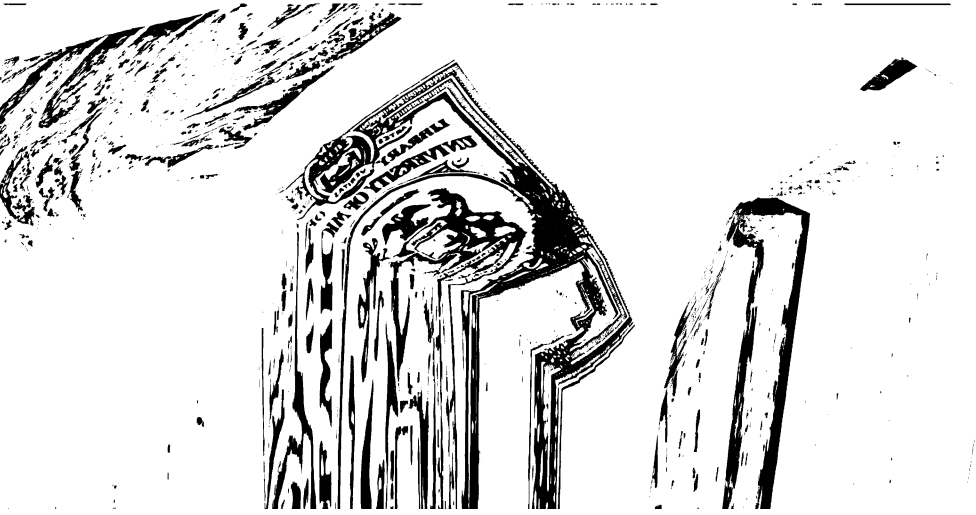
ces fautes en ont fait souvent de bien plus lourdes, il ramasse aussi leurs égaremens, & prend de là occasion de rectifier les choses, & d'éclaircir les tenébres de l'antiquité. Il réüssit principalement à développer les généalogies Romaines, & à distinguer les personnes de même famille que les Auteurs ont quelquefois confonduës.

Les adoptions & la coûtume qu'avoient les Romains de donner le nom de frere, & de sœur aux enfans de deux freres, ont fort contribué à cela. On ajoûtoit bien quelquefois *fratres & sorores patrueles*, quand on parloit des cousins germains & des cousines germaines, mais souvent on se contentoit de les désigner par le mot de frere & de sœur. Le Jesuite Schotus tout habile qu'il étoit, ne sçavoit pas ce point de Latinité à l'égard du mot *sorores*. Il proteste qu'il ne croira point que ce mot tout seul ait été donné à des cousines germaines, si on ne lui en montre des exemples. M. Perizonius pour le satisfaire lui en donne plus qu'il n'en faut, car il lui cite le Digeste, Hyginus, trois passages de Ciceron, & autant d'Ovide qui sont les plus clairs du monde. Cela fait voir qu'en fait de Grammaire la connoissance des plus

ex-

perts les laisse souvent à sec pour des choses assez faciles. L'Auteur remarque que les Grecs n'en usoient pas de même à l'égard des mots ἀδελφὸς & ἀδελφὴ, puis qu'ils ne signifient que le frere & la sœur. Il croit que l'usage contraire des Romains tiroit sa source de ce qu'anciennement un pere retenoit chez lui ses fils aprés qu'ils étoient mariez, de sorte qu'eux & leurs enfans étoient soûmis en commun à l'autorité d'un même Chef de famille, & ainsi on regardoit les cousins germains comme les enfans d'un même homme.

Manuce s'est voulu servir de cette signification générale du mot *soror*, pour accorder ensemble quelques Auteurs dont les uns disent, qu'Appius Clodius frere aîné de ce Clodius qui a tant persécuté Ciceron fut laissé pauvre avec deux sœurs & deux freres, & les autres disent que Clodius l'ennemi de Ciceron avoit trois sœurs qui s'abandonnerent toutes à ses brutales impudicitez. Les uns & les autres auront raison pourvû que Clodius ait eu deux sœurs, & une cousine germaine, car les uns auront pû dire qu'il avoit trois sœurs, & les autres qu'il n'en avoit que deux. Mais M. Perizonius rejette cét expédient, & quoi qu'on voye dans Plutarque que l'aînée de ces


LIBRARY
UNIVERSITY OF

mort
il se
Non,
dire
car
fa
ille
rien
e.
ue,
ont
ian-
Au-
us,
ont
du
ôté
té-
Caf-
ron
pi-
nari
ma
ere
l'ef-
ux,
Ci-
el-

tre
en
n-

trois sœurs s'appelloit *Terentia*, ce qui semble témoigner qu'elle étoit d'une autre famille, ou du moins d'un autre pere, il soûtient que c'étoient trois sœurs germaines de Clodius, & pour mieux trouver son compte il suppose qu'au lieu de *Terentia* il faut lire *Tertia* dans Plutarque, comme portent plusieurs Manuscrits, aprés quoi il montre que le nom de *Tertia* n'étoit nullement affecté à la troisiéme des sœurs selon l'ordre de la naissance, mais que c'étoit un nom propre qui se donnoit aux aînées aussitôt qu'à une cadete. Il le prouve par l'exemple des noms *Sextus*, *Quintus*, *Decimus*, & par la conduite des Auteurs Grecs qui retenoient en leur langue le nom *Τερτία*, quand ils parloient d'une Romaine qui s'appelloit *Tertia*, au lieu qu'ils changeoient les noms appellatifs des Romains, en d'autres qui signifioient en Grec la même chose. Il répond à quelques autres difficultez, & enfin il dit qu'encore qu'Appius Clodius eût trois sœurs, on a pû fort bien dire *qu'il fut laissé pauvre avec deux sœurs & deux freres*, parce que l'une d'elles étant mariée depuis long-temps, ne devoit point être mise en ligne de compte. C'est Varron qui parle ainsi de ce Clodius ; or il ne vouloit que representer l'in-

indigence de cét homme, il suffisoit donc de parler de ceux avec qui il se voyoit obligé de partager la succession, & par consequent il n'y avoit rien à dire en ce lieu là de l'autre sœur mariée, car comme l'Auteur l'a montré dans sa Dissertation sur la Loi *Voconia*, une fille qui avoit retiré sa dot, n'avoit plus rien à prétendre à la succession de son pere.

Il fait voir aprés cela que Plutarque, Antonius Augustinus, & Lipse n'ont point sçû le veritable degré de consanguinité, qui étoit entre l'Empereur Auguste & Octavie femme de Marcellus, & en suite de Marc-Antoine, car ils ont crû qu'elle étoit seulement sa sœur du côté du pere, & elle l'étoit aussi du côté de la mere, comme il paroit par le témoignage de Suetone, & de Dion Cassius, mais sur tout par celui de Ciceron qui ayant dit dans sa troisiéme Philippique en presence de Marcellus mari d'Octavie, qu'elle étoit fille d'Aricina (c'étoit la même femme qu'Atia mere d'Auguste) il n'entrera jamais dans l'esprit de qui que ce soit, que cela fût faux, puis qu'il est contre le bon sens que Ciceron ait avancé en plein Senat une telle chose sans la bien sçavoir.

Avant que de sortir de cette matiére nous pouvons donner un exemple bien

sensible de l'éblouïssement où tombent quelquefois les Doctes par l'envie d'avancer quelque chose de nouveau. M. Tristan nous fournira cet exemple. C'étoit un homme fort versé dans la connoissance des Médailles, & des familles des Empereurs, mais voici l'illusion où il tomba pour avoir lû dans Seneque qu'Octavie fut tellement inconsolable aprés la mort de son fils Marcellus, qu'elle se confina dans la solitude pour tout le reste de ses jours. Il conclut de ces paroles qu'il n'est pas vrai que la même sœur d'Auguste qui avoit été mariée à Marcellus ait été en suite mariée à Marc-Antoine, ce qui est néanmoins l'opinion courante de tous les Historiens. Ou s'il faut, dit-il, déferer en quelque chose à Plutarque qui assûre qu'Octavie femme de Marc-Antoine avoit été femme de Marcellus, il faudra que les deux Octavies ayent été mariées l'une à Marcus Marcellus (ce sera celle dont parle Seneque) l'autre à Caius Marcellus, & ce sera celle dont parle Plutarque. Cet Auteur s'est fait sans doute un trés-grand plaisir de bouleverser de la sorte le systeme des anciens Généalogistes. Mais s'il eût fait attention à deux choses, la premiére eût modéré son ardeur, & la seconde

l'eû

feût absolument désabusé. La premiére est qu'il ne seroit pas raisonnable qu'en matiére de faits un passage qu'on trouve à l'écart dans un Livre de Morale, l'emportât sur l'opinion courante des Historiens qui ont expressément traité d'une chose. La seconde est que Marcellus fils d'Octavie n'étant mort qu'aprés Marc-Antoine, ce que dit Seneque est fort vrai sans qu'il faille rien changer dans le systeme ordinaire de la famille d'Auguste. On doit aprendre de là que rien ne fait plus de tort aux Critiques aussi-bien qu'aux Philosophes, que de se hâter à prendre leurs conclusions.

Tout ce que l'Auteur remarque sur la famille des Fabiens & sur le combat où ils périrent presque tous auprés du *Cremera*, sur celle des Emiliens, dont les Lepides étoient une branche, sur celle des Regulus, sur les noms, sur les surnoms, &c. marque un esprit qui se plait à approfondir les choses, & à les tirer d'erreur. Mais il n'en demeure pas aux observations généalogiques, il nous apprend aussi plusieurs autres antiquitez. Il nous dit qu'à Rome les Juges des affaires criminelles ne prononçoient sinon que l'accusé étoit convaincu, ou qu'il ne l'étoit pas, car pour ce qui est de la peine, ils ne s'en mêloient point.

Les loix la devoient contenir formellement, & il faloit que les coupables la subissent toute telle qu'elle étoit portée. Ainsi les Juges n'etoient proprement que comme les Jurez d'Angleterre qui ne connoissent que du fait, c'est à dire, qui n'ont aucune Jurisdiction que celle de prononcer que l'accusé a fait ou n'a pas fait le crime dont on l'accuse. Il nous dit aussi que les Loix sacrées des Romains étoient non seulement celles qui furent faites pour la création des Tribuns, lors que la populace s'étoit retirée sur le Mont Sacré, mais aussi toutes celles où l'on ajoûtoit cette clause, *que quiconque les violeroit fut dévoüé à quelque Dieu avec sa famille & son argent, ut qui quid adversus eas fecisset sacer alicui Deorum esset cum familia, pecuniaque.* D'autres Nations avoient de cette sorte de Loix. Ce qu'il dit de certains cloux que l'on fichoit tous les ans dans les murailles des Temples afin de se souvenir du nombre des années, est fort plaisant. L'usage des Lettres qu'on eut depuis mît fin à cette coûtume, & si quelquefois on a créé un Dictateur à ficher le clou, ce n'étoit que pour faire cesser la peste, à quoi on se figuroit que cette vaine cérémonie étoit fort propre. Il s'étend fort sur le préjudice que l'i-

gnorance

gnorance des premiers temps a fait à l'Histoire. Il s'est bien passé des Siécles, dit-il, où l'on ne conservoit la mémoire des belles choses que par le moyen des Chansons ; les Grecs, les Espagnols, & les Gaulois, n'avoient point alors d'autre ressource, (Strabon dit pourtant le contraire à la loüange des Turdetains qui habitoient une partie du Portugal.) Les Allemans n'en ont point eu d'autre avant Charlemagne, au rapport même de Brunnerus. Les premiers * Romains se servirent aussi de cette maniére de monumens, & tout cela nous doit faire paroître moins étrange ce que nous avons dit des Islandois dans la pag. 140. des Nouv. de Fév. Les Oraisons funébres furent un autre moyen à Rome de conserver le souvenir des choses passées, mais ce moyen a fort alteré la verité, parce qu'on loüoit trop les gens dans ces Discours, & comme on les conservoit avec soin dans les familles, il est arrivé que les Historiens s'en sont servis cóme de trés-bons Mémoires. Ciceron & Tite-Live se sont plaints des faussetez qui se sont introduites dans l'Histoire par cette porte. Qui ne voit qu'ils ont raison?

M. Perizonius remarque un defaut dans plusieurs Historiens qui est assuré-ment

* *Cicero Tuscul. l. 4. init.*

ment fort absurde, c'est qu'ils rapportent une même chose tantôt d'une façon tantôt d'une autre. Il vaudroit mieux pour l'honneur de leur mémoire qu'ils se trompassent toûjours, mais d'autre côté l'on peut dire que comme la mémoire est le premier mourant dans un homme docte, & la qualité qu'il est le plus impossible de retenir, il ne faut point examiner trop à la rigueur les faux pas que l'oubli fait faire. Il semble que l'on doit avoir pour ces fautes-là le même support que pour celles que les Théologiens nomment *quotidianas incursiones*, puis qu'il est certain que l'oubli est un defaut où l'on retombe à chaque moment. D'où paroit que les Sciences ne sont pas propres à faire le bonheur de l'homme dans cette vie, car comme ce qu'il y a de plus agréable dans l'érudition est de se souvenir de beaucoup de choses, & que d'ailleurs c'est le talent qui s'affoiblit & qui se ruine avec le plus de vitesse, un Sçavant se voit tous les jours exposé à la mortification de sentir que ce qu'il avoit de plus doux l'abandonne. Heureux celui qui comme l'Illustre M. Ménage ne fait de beaux Vers pour se plaindre de la fuite de sa mémoire, que quand il l'a possedée long-temps.

L'Auteur remarque un autre defaut qui eſt aſſez ordinaire aux Hiſtoriens, & il en trouve des exemples dans Tite-Live, c'eſt qu'ils nous parlent ſouvent de certaines choſes en ſi peu de mots, qu'il paroît bien qu'ils s'imaginent les avoir expliquées ailleurs, ou qu'ils ſuppoſent qu'elles ſont connuës, & cependant ils ne dévroient pas avoir ces penſées. Ceux qui font des Abregez de l'Hiſtoire Générale ſont fort ſujets à ce defaut. Par exemple s'ils parlent des guerres Puniques ils font aſſiéger & prendre des Places aux Carthaginois, voilà qui eſt bien. Mais à trois pages de là ils vous les plantent encore au ſiége de ces mêmes Villes ſans vous avoir avertis par un ſeul mot qu'elles euſſent été recouvrées. C'eſt une grande negligence. On nous fait voir ici Tite-Live atteint & convaincu de ces defauts. On y cõvainc auſſi pluſieurs Ecrivans Illuſtres d'avoir cité un Auteur, ou un Livre pour un autre, & d'avoir trés-mal rapporté les paſſages qu'ils citoient. Il me ſuffira d'apporter en preuve Ciceron qui dans ſon Traité de la Gloire cita & traduiſit même en Vers Latins un paſſage de l'Iliade, où il faiſoit dire à Homere ce à quoi ce Poëte ne penſa jamais. On n'a qu'à voir Aulu-Gelle au chap. 6. du 15. livre.

livre. Au reste l'on a imprimé en ce Païs un Fragment de l'Histoire de Louïs XI. où l'on fait dire à M. Varillas *qu'on reprochoit à Philelphe* (car il ne faut point douter que Philolophe ne soit une faute d'impression) *d'avoir supprimé l'Ouvrage incomparable de Ciceron intitulé* la Gloire *dont il avoit la seule copie restée dans le monde, afin de l'inserer dans les Livres qu'il composeroit.* On cite à la marge les petits éloges de Paul Jove qui n'en dit rien pourtant, du moins dans l'article de Philelphe.

Mais c'est trop nous arrêter sur les miseres de l'esprit humain. Finissons cet Article en avertissant le Lecteur qu'il trouvera de belles remarques dans cet Ouvrage sur les triomphes, & sur les trophées, & sur ce que l'on appelloit à Rome *Spolia Opima.*

ARTICLE II.

Varia Sacra, seu Sylloge Variorum Opusculorum, &c. cura & studio Stephani le Moyne Theologi Leydensis, &c. Lugd. Batav. apud Dan. à Gaesbeeck 1685. 2. vol. in 4.

ENfin nous voici prêts à nous acquitter de la promesse que nous fîmes il y

a

a trois mois de parler du ſecond Volume de M. le Moyne. Mais il faut qu'avant cela je diſe une choſe qui appartient à l'autre Volume, elle eſt aſſez conſiderable pour mériter que l'on y revienne, & l'on s'étônera avec raiſon que je l'aye ſi fort négligée la premiére fois.

Voici l'affaire. La fameuſe Epître de Saint Chryſoſtome à Ceſarius eſt une des Piéces que M. le Moyne publie. Il s'eſt fait tellement une Réligion de la publier toute telle que ſon Manuſcrit la repreſente, qu'il l'a donnée ſans points, ſans virgules, & ſans diſtinctions. Mais il a deſſein dans le volume de Notes qui doit ſuivre celles qui ont déja parû, de la donner dans une meilleure forme, & de l'accompagner de tout ce qui la pourra rendre plus intelligible. Il prouvera que c'eſt un Ouvrage de Saint Chryſoſtome & il nous découvrira, d'où, quand, & par qui cette rare piéce lui eſt tombée entre les mains. Pour dire ceci en paſſant, ce n'eſt un Ouvrage conſiderable qu'à cauſe qu'il paroit contraire au dogme de la Tranſſubſtanciation, & je croi même qu'il ne feroit pas preſentement le bruit qu'il fait, ſi une petite choſe qui arriva à Paris il y a cinq ans n'eût donné lieu à faire des réflexions. La choſe arriva lors que le

Sçavant

Sçavant M. Bigot fit imprimer la vie de Saint Chryſoſtome compoſée par Pallade. Il y voulut ajoûter entre autres petites Piéces la Lettre du même Saint au Moine Ceſarius, & on aſſûre qu'elle fut achevée d'imprimer; mais on exigea de lui qu'il la ſupprimât, & comme on lui fit comprendre que ſans cela il n'obtiendroit point de Privilege pour ſon Livre; il fit ce qu'on ſouhaita de lui. Les Proteſtans qui ont ſçû cette avanture n'ont pas manqué de s'en faire honneur, comme ſi l'on n'avoit empêché la publication de cette Lettre que parce qu'on avoit trouvé qu'elle leur étoit trop favorable. L'un d'eux a fait imprimer en Angleterre un Diſcours ſur ce ſujet. Si quelqu'un le ſouhaite il faudra qu'il le faſſe chercher ſous ce titre. *S. Anaſtaſii Sinaitæ Anagogicarum contemplationum in Hexaemeron liber 12. hactenus deſideratus, cui præmiſſa eſt expoſtulatio de S. Iohannis Chryſoſtomi Epiſtola ad Cæſarium Monachum adverſus Apollinarii hæreſim à Pariſienſibus aliquot Theologis non ita pridem ſuppreſſâ Londini* 1682. *in* 4. Parlons maintenant des Notes de M. le Moyne.

J'ai déja fait entendre qu'il n'en a publié encore que la premiére Partie.

En

En effet quoi que son second Volume occupé tout entier par ses remarques soit fort gros, il n'en contient pourtant que sur les trois premiéres Piéces du Recueil, qui sont l'Epître de Saint Polycarpe, celle de Saint Barnabé, & un discours d'Hippolyte. Il en reste encore plus de 15. ou 16. à commenter petites ou grandes. Il est à souhaiter que l'Auteur les commente toutes, car ses Commentaires sont remplis d'une si vaste érudition, que tous les Sçavans y trouvent dequoi profiter. Il nous seroit impossible de descendre dans le détail de toutes les belles choses qui se voyent dans le second Volume, c'est pourquoi nous nous contentons de faire juger du tout par quelques unes de ses parties.

Le titre de la Lettre de Saint Polycarpe, où l'on voit que lui & ses Prêtres l'écrivoient aux Philippiens fournit à M. le Moyne un fort beau champ, car aprés avoir rejetté l'opinion de ceux qui alléguent cela comme une preuve de l'égalité des Prêtres & des Evêques, il avouë qu'il y avoit dés ce temps-là de la difference entre ces deux espéces d'Ecclesiastiques, mais il fait voir qu'elle n'étoit pas aussi grande qu'aujourd'hui, puis que les Prêtres consacroient les Vierges, conferoient même les Or-

dres, faiſoient le Crême, opinoient dans les Synodes, & y avoient des ſiéges tout ſemblables à ceux des Evêques, & qui s'appelloient *Trône* auſſi bien que ceux des Evêques. Cela lui donne lieu de reprendre M. de Saumaiſe qui a cru que ces paroles d'Euſebe *οἱ ἐκ δευτέρου θρόνου* ſignifient les Evêques ſuffragans d'un Métropolitain, au lieu qu'on doit entendre par là les ſimples Prêtres, qu'il prouve auſſi avoir été appellez *Antiſtites*, ce qui ayant été ignoré par un Sçavant l'a fait tomber dans la bévûë d'entendre par *Antiſtitem ſecundæ ſedis* le Patriarche de Conſtantinople. Il prouve par l'exemple de S. Cyprien que les Evêques écrivoient conjointement avec les Prêtres, à d'autres Evêques & aux Prêtres, & quelquefois même aux Diacres conjointement. Il rapporte une Lettre de l'Empereur Conſtantin qui a donné bien de l'exercice, parce qu'elle eſt adreſſée à Miltiade Evêque de Rome & à Marc, ce qui ne paroit pas conforme à l'idée que l'on a de la prééminence du Pape, car c'eſt un peu trop de familiarité que de ne lui pas écrire à lui ſeul, mais de l'aſſocier avec un autre qui n'étoit que ſimple Prêtre. L'Auteur juſtifie qu'il faut lire *Marc*, n'en déplaiſe à une infinité d'autres le-

çons

çons imaginées par de trés-ſçavans perſonnages, & il s'étonne que dans le même Livre où le grand Saumaiſe a cité contre les prétentions de la Cour de Rome cette Lettre de Conſtantin, il ait crû qu'elle étoit fauſſe. Ce defaut de mémoire eſt plus ſupportable que l'infidélité de ce Traducteur qui pour empêcher qu'on ne s'apperçût que Conſtantin s'adreſſoit au Pape & à une autre perſonne dans une même Lettre a tourné ainſi ces paroles de l'Original μὴ δὲ τὴν ὑμετέραν ἐπιμέλειαν λανθάνει, *nec tuam ſedulitatem latet.*

L'Auteur fait une remarque conſidérable ſur le mot *Sacerdos*, *Sacrificateur*; c'eſt qu'on ne le donne jamais aux Eccleſiaſtiques ni dans le premier ſiécle ni dans le ſecond, & pour en donner la cauſe il dit que les Chrêtiens s'étant conformez à ce qui ſe pratiquoit dans les Synagogues, & nullement à ce qui ſe pratiquoit dans le Temple de Jeruſalem, ont dû établir des Prêtres, des Diacres, des Evêques, &c. mais non pas des Sacrificateurs. Il convainc par là d'impoſture celui qui s'eſt déguiſé ſous le nom de Denis l'Areopagite, & qui affecte de ſe ſervir du mot *Sacerdos.* Il conclut cette remarque par une belle critique de quelques autoritez qui ſem-

semblent lui être contraires quant à ce point, & passe en suite à des considerations curieuses sur la Prêtrise, & sur la coûtume qu'on avoit anciennement de s'entr'envoyer l'Eucharistie d'Evêché en Evêché. Le Concile de Laodicée trouva bon de condamner cet usage.

On ne sçauroit assez admirer l'abondance de M. le Moyne. Il trouve par tout occasion d'expliquer des choses obscures, & de corriger des fautes; mais il a cela de bon qu'il traite fort civilement ceux qui errent, & que fort souvent il les censure sans les nommer. Comme il a une grande connoissance des antiquitez Judaïques & des Langues Orientales, on ne doit pas douter qu'il n'y donne frequemment, car c'est assez l'ordinaire quand on compose de se souvenir de ce qu'on a de plus précieux. Il tire de ces sources quantité d'étymologies, qu'on avoit cherchées inutilement dans le Grec & dans le Latin.

Au reste il ne s'est pas contenté d'éclaircir les points de Critique, il s'est aussi attaché à défendre nos mystéres, & la divinité du Verbe contre un Hérétique qui étoit d'autant plus dangereux, qu'outre qu'il avoit de l'esprit & du sçavoir, il n'avoit pas la brutalité ni l'imprudence de quelques autres qui publient

lent hardiment qu'ils ne se mettent point en peine si ce qu'ils disent a jamais été connu dans le Christianisme. Il s'appelloit Sandius & n'est mort que depuis 4. ou 5. ans comme nous le remarquâmes dans les Nouvelles de Juin pag. 396. Il avoit trop de lumiéres pour ne pas voir qu'il est du dernier absurde de prétendre qu'un dogme forgé dans ces derniers siécles soit vrai, ou au cas qu'il soit vrai, qu'il vaille la peine de troubler l'Eglise, car le sens commun nous enseigne évidemment, que tout dogme dont le Christianisme a pû se passer pendant seize siécles est inutile au salut, & de nulle ou de trés-petite importance. Ainsi quand un Hérétique a du jugement il ne debite jamais ses dogmes que sur le pied d'une doctrine trés-ancienne. C'étoit la ruse de Sandius; il s'étoit fort attaché à l'Histoire Ecclesiastique afin de montrer que les Peres des trois premiers Siécles n'ont point crû la Trinité comme on l'enseigne presentement, d'où il prétendoit tirer l'un ou l'autre de ces avantages, ou que l'erreur a prévalu dans le Concile de Nicée, & qu'ainsi l'on doit remettre les choses au premier état, ou que les Peres de ce Concile ont fait un article de foi d'une chose sans laquelle leurs Prédécesseurs tous brillans

de

de zéle & de sainteté avoient obtenu la gloire du Paradis, & par consequent que l'on n'est pas obligé de subir le nouveau joug qu'il plût au Concile de Nicée de mettre sur les consciences. Tout le monde voit qu'il importe aux Orthodoxes de dissiper ces dangereuses illusions, & que l'Auteur est fort loüable d'avoir entrepris la preuve de la divinité du Verbe par des passages des Anciens, tandis que M. Wittichius son Collegue défendoit la cause du S. Esprit contre le même Sandius.

Je ne croi pas qu'aprés les preuves que M. le Moyne apporte, il y ait des gens assez opiniâtres pour soûtenir que les Peres des trois premiers siécles ayent été de l'opinion d'Arrius, car non seulement il rapporte plusieurs passages exprés & formels où ils soûtiennent la divinité éternelle du Fils de Dieu, & il montre par de beaux raisonnemens qu'ils n'ont pû parler comme ils ont fait sans être dans le sentiment du Concile de Nicée, mais aussi il explique de telle sorte les expressions de ces mêmes Peres dont les Sociniens se prévalent, qu'il paroit qu'elles n'auroient aucun sens dans la bouche d'un Arrien. Il ne doute pas que ce qu'on dit de Tibere ne soit veritable, sçavoir qu'il proposa au Se-

l'apothéose de Jesus Christ. Tertullien, Eusebe, & S. Chrysostome le rapportent, mais ce dernier s'est trompé lors qu'il a dit que le Senat de Rome mit Alexandre au nombre des Dieux. Il a pris apparemment le Senat Romain pour celui d'Athénes. L'Auteur corrige en passant la version d'un passage de Justin Martyr faite par Perionius, & de laquelle le Cardinal Bellarmin s'est servi pour prouver le culte des Anges. Il fait voir qu'il s'agit pas d'un tel culte dans ce passage, & qu'il le faut ponctuer comme Christophorus Langus, & Sigismond Gelenius l'ont ponctué. Il ajoûte que du tems de ce Pere le culte des Anges ne se pratiquoit pas parmi les Chrétiens. Il recherche profondement qu'elle a été la veritable opinion du fameux Paul de Samosate, & cela lui donne lieu d'expliquer les differentes fortunes du terme d'*homoüsion*.

Je ne dis rien des belles remarques qu'il fait sur la mesure de l'accroissement du Nil laquelle on gardoit comme une Relique dans le Temple de Serapis, & que l'Empereur Constantin fit transporter dans l'Eglise d'Alexandrie. M. de Valois a heureusement corrigé le passage de Socrate où cette translation est décrite, car au lieu que Christophorson

& Musculus avoient traduit, *que Constantin fit transporter cette mesure dans l'Eglise des Alexandrins*; sa version porte que cet Empereur ordonna à Alexandre qui étoit alors Patriarche d'Alexandrie de la faire mettre dans l'Eglise. Mais en remarquant si bien les erreurs des autres, il n'a pas pris garde qu'il en faisoit une lors qu'il disoit que Constantin fit porter en même temps dans l'Eglise les Images des faux Dieux. C'est le sens qu'il donne au mot *τέμενος* dont s'est servi Sozomene. L'Auteur montre qu'il n'y a nulle apparence que les Chrêtiens ayent mis dans un lieu sacré des objets si abominables, & qu'ainsi le mot *τέμενος* doit signifier ou l'étendard ou les anciens Titres de la Ville. Il ne faut pas oublier que les Idolatres murmurant contre cette translation debitoient que le Nil ne croîtroit plus, mais ils se tromperent. De tout temps le peuple s'est imaginé que le changement de Religion seroit suivi d'étranges marques de la colere du Ciel. On le souhaite par dépit, & on le craint à cause du mal qu'on s'imagine qui en naîtra, & ces deux passions rendent les gens fort crédules. On doit être donc bien surpris de voir que la Providence en use comme à l'ordinaire. Les Chrêtiens

iens eurent leur part de la surprise s'ils eûrent lors que Julien fit remettre dans le Temple de Serapis ce que Constantin en avoit ôté que le Nil s'en ressentiroit. Les conjectures de l'Auteur sur la cause qui a fait citer à Josephe un second Livre d'Ezechiel, & sur le sens d'un passage difficile du 1. Livre des Machabées chap. 3. vers. 48. où l'on trouve, selon quelques versions, *que les Payens cherchoient des Copies de la Loi pour y peindre leurs Idoles*, ces conjectures, dis-je, sont trés-sçavantes, aussi bien que tout ce qu'il dit sur les Lupercales des Romains, & sur les instrumens des supplices, d'où il prend occasion d'éclaircir plusieurs obscuritez des anciens Auteurs.

Il prétend que le miel sauvage dont Saint Jean Baptiste se nourrissoit dans le Desert, n'étoit pas une espéce de manne, ou de rosée *concrete*, mais un veritable miel fait par des abeilles dans les creux des arbres, comme il y a des fourmis dans la Chine & dans le Tunquin qui volent en troupe sur des arbres, & y font une espéce de cire ou de gomme, dont on compose la Laque le principal ingrédient de plusieurs Teintures & de la cire d'Espagne. Il confirme son sentiment par l'Histoire de Jo-

nathan qui trouva du miel dans un bois, & il réfute la pensée chimérique du Rabin Salomon Jarchi qui a prétendu que Jonathan avoit trouvé là du sucre. A ce propos M. le Moyne recherche si le sucre a été en usage parmi les anciens, & il dit qu'encore qu'ils sçûssent tirer de certains roseaux un suc trés-agréable à boire, ils n'avoient pas l'art de le cuire, de le condenser, de le blanchir, & de le durcir comme nous faisons. Lucain parle de ces roseaux quand il dit.

Quique bibunt tenera dulces ab arundine succos.

Eratosthene en parle aussi dans le 15 livre de Strabon, & insinuë assez clairement qu'on faisoit cuire quelquefois ce suc, mais c'étoit une préparation trés-differente de la nôtre. Ceux qui allèguent ce Vers de Stace, *& quas præcoquit Ebusita Cannas*, pour prouver que les Anciens faisoient du sucre, ne prennent pas garde qu'elles sont falsifiées, & qu'au lieu de *Cannas*, il faut lire *Caunas*, qui étoit une espéce de figues que les habitans de l'Ile d'Ebuse rendoient excelleutes par la maniére de les preparer. Pour ce qui est du sucre *Mambu*, & *Tabaxir* dont les Anciens ont eu connoissance, l'Auteur montre

que

que c'étoit une espéce de gomme dont on ne se servoit que pour adoucir les Medecines, & que cette gomme se formoit dans les nœuds de certains arbres, ou bein c'étoit la rosée quai se coaguloit sur les extrêmitez des branches. Il apporte un beau passage de Pline qui est formel pour ce sentiment, puis qu'on y voit, *que le sucre est un miel cueilli sur des roseaux, blanc comme les gommes, qui se peut broyer entre les dents, plus gros qu'une noisette, & qui ne sert qu'en Medecine.* Arrien, Seneque, Galien, & Theophraste ont parlé du sucre, ou sous le propre nom du sucre, ou sous celui de miel de Canne, mais l'idée qu'ils nous en donnent ne va qu'à representer un suc épaissi, soit qu'il coulât de la plante même, soit qu'il vint de la rosée. Il faut donc conclurre avec l'Auteur que l'Antiquité n'a point connu le sucre que nous avons aujourd'hui. Il recherche fort sçavamment les raisons qui ont pû faire broncher Salomon Jarchi, & li dit entre autres choses que la remarque de l'Ecriture, *qu'aussi-tôt que Ionathan eût pris de ce miel ses yeux furent éclaircis*, y a contribué apparemment, parce que les anciens Medecins ont attribué à leur sucre une vertu particulier pour guérir les yeux, comme

on le peut voir dans le 2 livre de Dioscoride chap. 104. Il dit en suite tant de choses sur le bouc *Azazel*, sur les dépendances de ce mystérieux sacrifice, sur l'hyssope, sur la Circoncision, &c. que si j'en voulois extraire tout ce qui le mérite, il faudroit que je n'employasse qu'à cela toutes les Nouvelles de ce mois. Me contentant donc d'indiquer ces riches tresors de literature, je m'en vais finir cet Article par la pensée de S. Barnabé, *que le nombre de 318 personnes qu'Abraham circoncit dans sa maison*, étoit fort mystérieux.

On étoit si accoûtumé en ce temps-là à chercher du mystére dans les nombres selon l'esprit des Platoniciens, des Pythagoriciens, & des Juifs, qu'on se persuada de main en main que les 318. Domestiques d'Abraham étoient une figure mystique de la crucifixion du Fils de Dieu, parce que pour faire ce nombre il se faloit servir de ces trois lettres de l'Alphabet T I H dont la premiére represente la Croix, & les deux autres sont la premiére syllabe du nom de Jesus dans la Langue Greque. Nôtre siécle est si fort revenu de ces jeux de mots, & de ces allusions mystiques, qu'elles ne sont pas même bonnes *per la predica*; car si l'on excepte quelque peu de

e bons Moines contemplatifs, l'on ne rouve plus personne qui s'égare & qui e perde dans ces sortes de rafinemens, mais dans les premiers siécles du Christianisme on n'y faisoit pas tant de façon, quoi qu'on fût un peu plus sage à cet égard que les Docteurs de la Géométrie Judaïque. C'est-là que l'on voit les mystéres des nombres dans toute leur quintessence. Il y a eu aussi quelques Peres qui ont prétendu que les 318. Domestiques d'Abraham avec lesquels il batit les Rois qui avoient ravagé Sodome étoient la figure des 318. Evêques du Concile de Nicée. L'Auteur fait voir en deux mots l'illusion de tout cela, & nous dit en suite par occasion en quel temps on a commencé de conter par les figures qu'on appelle *chiffres*. Il croit avec le commun des Sçavans que les Sarrazins nous ont communiqué ces Notes, & qu'elles viennent originairement des Arabes, en quoi il s'écarte de l'opinion de M. Vossius, & de celle de son Compatriote & Ancien Ami M. Huet pour qui il témoigne avec raison une estime toute singuliére. Scaliger étoit si persuadé de la nouveauté des chiffres, qu'il crût que le célébre Médaillon d'argent de Marquard Freher sur quoi on le consulta, avoit été frap-

pé depuis peu, dés qu'il eût appris qu'
y voyoit ces figures numerales 234. 23
On peut voir quatre explications diff
rentes de ce Médaillon dans le 3. vol
me des Méditations Historiques de C
merarius liv. 4. On croit que Planud
qui vivoit sur la fin du 13. siécle est
premier des Chrêtiens qui se soit ser
des chiffres. La maniére dont le Pe
Kircher se figure qu'ils sont passez d
Brachmanes Indies aux Arabes dans
neuviéme & dans le dixiéme siécle,
des Arabes en Espagne au temps d'Al
phonse Roi de Castille qui faisant fai
des Tables Astronomiques se servit d
celles d'Albategnius marquées de chif
fres, & enfin d'Espagne en Gréce peu
de temps aprés, cette maniére, dis-je,
se voit ici en abregé avec quelques traits
de Critique de l'Auteur. Il la trouve
assez bien imaginée, mais il ne croit pas
que les Arabes ayent apporté des Indes
cette invention, il leur en donne toute
la gloire, & se fonde entre autres raisons
sur la grande conformité qu'il remarque
entre les chiffres, & les caractéres Arabesques.

Je laisse ce qu'il dit sur le jeûne du
Sabat, sur l'ombre de Samuel, sur le
temps où Saint Jean eut les Visions de
l'Apocalypse, & sur une infinité d'au-
tres

tres choses saintes & profanes qui naissent sous sa plume & qui m'obligeroient à lui donner de grands éloges, si je ne sçavois qu'il est aussi modeste que sçavant. C'est avoir associé deux qualitez presque incompatibles, & ausquelles on pourroit presque appliquer ce qu'un bel esprit dit un jour touchant certains mots mal arrangez, *ils sont je croi bien étonnez de se voir ensemble, car apparemment ils ne s'y sont jamais vûs.* La Nature ne semble pas avoir fait ces deux choses l'une pour l'autre, & ceux qui peuvent les marier font un coup plus difficile que celui de Nerva, qui fit sentir aux Romains la liberté Républicaine sous le Gouvernement d'un Empereur. *Nerva Cæsar res olim dissociabiles miscuit principatum & libertatem. Tacit. in vit. Agric. cap. 3.*

ARTICLE III.

Danielis Georgii Morhofii de Patavinitate Liviana Liber, ubi de Urbanitate & peregrinitate sermonis Latini universè agitur. C'est à dire, *de la patavinité de Tite-Live.* Kiloni literis ac sumptibus Joachimi Reumanni Acad. Typogr. 1685. in 4.

CEt Ouvrage est fort curieux : il vient d'un homme qui est Professeur aux belles Lettres depuis plus de 24. ans ou à Rostoch ou à Kiel, & qui nous avoit déja donné une belle Dissertation sur l'adresse d'un Marchand de vin d'Amsterdam qui cassoit des verres avec sa voix toute seule. Le Journal des Sçavans du 26. Juin 1684. en a parlé amplement. Ceux qui ont vû ces deux piéces souhaitent sans doute que l'Auteur en publie plusieurs autres, comme il nous le fait esperer. Il nous promet nommément un Traité *de puero [illegible]*, & un autre *de Germanorum meritis de literis.*

Il s'étend d'abord dans ce livre-ci sur les loüanges de Tite-Live, & déplore la perte de la plûpart de ses Décades, qui de quatorze se trouvent réduites à trois & demi, car il ne nous reste plus que la premiére, la troisiéme, la quatriéme & les cinq premiers livres de la cinquiéme. Il nous parle aprés cela des esperances qu'on a eües de trouver toutes les autres dans la Bibliotheque du Serrail, aprés avoir lû dans les Relations du célébre *Pietro della Valle* que M. de Sancy Ambassadeur du Roi Trés-Chrêtien étoit convenu avec le

Bi-

Bibliothecaire Turc de lui donner dix mille ducats pour un Tite-Live complet. Ce marché n'eut point de suite parce que le Bibliothecaire ne trouva point ce qu'il avoit promis de livrer. On imputa cela à son ignorance, & on s'attendit à quelque meilleure occasion, mais l'incendie de l'an 1665 qui gagna jusques à l'appartement des livres de Sa Hautesse fit craindre pour celui-là. On commençoit à desesperer lors qu'un Marchand de l'Ile de Chio nommé *Justiniani* vint à Paris il y a deux ou trois ans, & offrit de vendre au Roi toutes les œuvres de Tite-Live, qu'il disoit avoir été achetées à un Turc qui s'en étoit emparé pendant que la confusion d'un incendie faisoit tout jetter par les fenêtres. On promit cinquante mille écus à Justiniani, & de lui en compter dix mille toutes les fois qu'il livreroit deux décades. Mais comme on n'entend plus parler de lui, voila les esperances des Critiques tout à fait à bas. C'est dommage qu'une si belle matiére leur ait échapé. Que de conjectures, que de Notes, & que de loüanges perduës! Je suis seur que cette somme de cent cinquante mille livres eût produit plus d'encens & plus d'éloges dans les Ouvrages de ces Messieurs que la conver-

sion de cinquante mille Huguenots. Ces Sçavans ont plus de sensibilité pour la découverte de cette sorte de reliques, que pour toute autre chose. L'Auteur nous allegue Erasme qui dans une de ses Lettres fait des veux trés-ardens à Dieu pour le recouvrement entier de Tite-Live, & qui exhorte les Princes à faire des dépenses pour cela comme s'il s'agissoit du repos public. Peu s'en est falu que la Norwege n'ait redonné à toute l'Europe ce rare trésor. Qui se seroit jamais attendu qu'un tel fruit viendroit de ce Païs là? Cependant on a trouvé dans un Manuscrit de la Biblotheque du chapitre Breme, *que Martin Gronning mort l'an 1521. aprés avoir été Chantre de ce Chapitre, & avoir enseigné dans le College de la Sapience à Rome, avoit eu en son pouvoir toutes les decades de Tite-Live tirées de la Bibliotheque de Drontheim; qu'il en avoit donné avis à Beroalde Bibliothecaire du Vatican; & que celui-ci lui fit réponse qu'il les apportât lui-même à Rome & qu'outre les frais du voiage on lui feroit toucher mille pistolets, mais que Gronning étant mort sur ces entrefaites, le Manuscrit se dissipa misérablement.* L'Auteur se persuade que cét Exemplaire de Tite-Live pourroit être celui que Freguse Roi d'Ecosse rem-

emporta du sac de Rome lors qu'elle fut prise par Alaric. Il conclut son 1. chapitre par un passage de Maccius où Tite-Live est loüé magnifiquement. Ce Maccius étoit un Ecrivain si infatigable qu'a force de manier la plume il forma des creux fort profonds sur le pouce & sur l'index de sa main droite, comme nous l'apprenons de Nicius Erythreus dans sa premiére *pinacotheca*.

Aprés tous ces préambules l'Auteur cherche ce que c'étoit que cette *Patavinité* qu'Asinius Pollio trouvoit dans l'Histoire de Tite-Live. Paul Beni qui dans l'Université même de Padoüe où il étoit Professeur en Eloquence a fort mal-traitté cet Historien a crû qu'il faloit entendre par là le penchant de Tite-Live pour le parti de Pompée. Mais ce sentiment n'a nulle apparence. Ce n'est pas que Tite-Live n'ait parlé si avantageusement de Pompée, qu'Auguste le crût tout à fait de ce parti, mais c'est qu'Asinius Pollio ne lui eût pas reproché cela comme un vice, puis qu'il avoit parlé lui-même fort avantageusement du même parti, & qu'il paroît par les lettres qu'il écrivoit à Ciceron aprés la mort de Cesar qu'il n'étoit pas mal intentionné pour les interêts de la Républiblique. On sçait d'ailleurs qu'il étoit si

peu

peu Courtisan qu'il se piquoit de n'avoir aucune complaisance pour Auguste. Outre qu'il est évident par les paroles de Quintilien qu'il ne s'en prenoit qu'au langage de Tite-Live, & nullement à ses mœurs ou à ses passions.

Le sentiment du Pignorius compatriote de Tite-Live & son zélé défenseur contre Paul Beni ne paroit pas plus solide à M. Morhofius. Ce sentiment est que Tite-Live avoit retenu l'orthographe particulière de ceux de Padoue, qui au lieu de *sibi* & de *quasi* écrivoient *sibe* & *quase*, comme on le peut prouver par quelques vieilles inscriptions que Pignorius a rapportées dans son Traité des Origines de Padoue. Voilà donc à ce qu'il croit ce qu'Asinius Pollio trouvoit à redire. Mais l'Auteur montre que cela n'est pas soûtenable, puisqu'il est certain que dans toutes les Provinces d'Italie & à Rome même on a pris souvent l'E pour l'I. On voit dans ce Chapitre plusieurs inscriptions expliquées, & entre autres celle qui a fait croire aux Padouans qu'ils avoient trouvé le Tombeau de Tite-Live. L'Auteur montre que ce n'est point du tout l'Epitaphe de ce fameux Historien, & que Pignorius lui-même en est demeuré d'accord. Quoi qu'il en soit

on

on crût si bien le contraire à Padouë lors qu'en l'année 1413. on eût trouvé auprés de l'Eglise de Sainte Justine un cercueil de plomb plein d'ossemens, dans un lieu d'où on se souvenoit qu'avoit été tirée cette inscription, on crût, dis-je, si bien le contraire, qu'on transporta ces os avec pompe dans la grande place, & qu'on leur dressa un superbe monument qui se voit encore dans un des plus considerables lieux de la Ville. Il est vrai que le bras droit n'y est pas, car en l'année 1451. on en fit present à Alphonse Roi de Naples qui l'avoit demandé comme une faveur insigne. Jovien Pontanus l'a eu depuis & l'a mis dans une urne avec une inscription honorable. Il faut voir sur cela Pignorius dans le livre que j'ai cité, & Thomassin dans la vie de Tite-Live. L'Auteur remarque nonobstant ce qu'il avoit dit de *Pignorius* que *Marquardus Gudius* est le premier qui a découvert que l'inscription qu'on prétend être l'Epitaphe de Tite-Live ne l'est point du tout. Nous apprenons ici que ce M. Gudius a fait des Notes admirables sur Phedre qu'il n'a pas encore publiées, & que le recueil vaste & immense qu'il fait des inscriptions échappées à Gruterus, surpassera tout ce qui s'est jamais vû en ce

genre

genre, & sera bien-tôt achevé. En attendant le public posséde déja ce que Reinesius & M. Spon ont publié sur la même chose. M.* Ménage nous a fait esperer il y a long-temps un Commentaire du même Gudius sur Valere Maxime ; je ne sçai s'il a vû le jour.

Aiant ainsi rejetté le sentiment de Paul Beni, & celui de Pignorius, l'Auteur déclare qu'il ne sçauroit approuver la conjecture du P. Rapin qui a crû qu'Asinius Pollio ne blâmoit dans Tite-Live, *qu'une mauvaise prononciation qui choquoit les Courtisans élevez à la delicatesse de la Cour d'Auguste & sentoit un peu la Province.* Il croit pour lui en examinant de plus prés ce que Quintilien a dit de la *Patavinité* de Tite-Live, qu'Asinius Pollio n'entendoit par là qu'un certain tour d'expression, & quelques phrases particuliéres à ceux de Padoue. Il nous apprend qui étoit cet Asinius Pollio, ce qu'il fit, ce qu'il écrivit, & aprés avoir avoüé qu'il avoit des talens considerables, il nous dépeint comme un esprit envieux, plein de vanité, bourru, & qui jugeoit de travers du mérite des grands hommes. On en donne pour exemple le peu de cas qu'il faisoit des Commentaires de Cesar qu'il trou-

* *Iur. civ. amenit. c.* 19.

trouvoit fort négligez & peu veritables, & la Critique qu'il fit des Histoires de Salluste, & qu'il fonda sur l'affectation de se servir de vieux mots, qui se remarque dans ce fameux Historien. Mais s'il n'y avoit que cela, je ne crois pas que la mémoire d'Asinius Pollio courût un grand risque, du moins si l'on en prenoit pour Juges les beaux Esprits de Paris. Il seroit difficile de le convaincre d'avoir faussement accusé de mensonge les Commentaires de Cesar, car pourquoi ne croirions-nous pas qu'un Auteur contemporain, & qui étoit en tout sens du même métier que Cesar, Capitaine, Historien, & Orateur aussi bien que lui s'est instruit de mille choses qui ont fait voir que Cesar debitoit des fables ? Pour le reste il est trés-certain que les Mémoires de ce Conquerant sont écrits d'une maniére trop negligée, & si Monsieur le Prince de Condé s'avise jamais de faire la Relation de ses Campagnes de cet air là, il peut s'assurer que son Livre ne sera pas fort admiré des Connoisseurs, mais infailliblement on y verroit toute une autre force. De plus comme tous nos beaux Esprits desapprouvent les vieux mots, & les termes bas & rampans dont les Histoires de M. de Mezerai d'ailleurs incom-

incomparables sont remplies, ne p[...] nonceroient-ils pas d'un commun co[...] sentement que Salluste a été bien cen[...] ré par Asinius Pollio?

C'est ainsi peut-être qu'il faudroit [...] re pour bien juger des censures des A[...] ciens: il faudroit voir comment on t[...] teroit en ce Siécle ceux qui se trouv[...] roient en semblable cas. Or sur ce pi[...] là il ne faudroit point trop crier con[...] Asinius Pollio, car il est vrai qu'il se tro[...] ve des Parisiens fort habiles & fort équ[...] tables qui trouvent presque dans tous [...] Auteurs Provinciaux je ne sçai quel to[...] de phrase, & comme une espéce de go[...] de terroir qui ne les accommode p[...] Ils avoüeront qu'à tout prendre ces Pro[...] vinciaux écrivent bien, & plus éloquem[...] ment quelquefois que ceux qui o[...] été toûjours dans la Capitale, mais en[...] fin ce je ne sçai quoi qui est un reste de la Province revient toûjours. Pourquoi trouveroit-on étrange qu'Asinius Pollio qui étoit un homme de qualité, Romain, & bel Esprit, ait trouvé quelques endroits dans Tite-Live qui se sentoient encore de l'air de Padoüe? Il ne s'ensuit pas de cela qu'Asinius Pollio ait été un esprit bourru & plein de malignité. Qu'on ne dise point que ces restes du stile des Padoüans ne se voyent pas

dans

dans Tite-Live, car personne n'est aujourd'hui en état de juger de ces petites finesses. Un Etranger qui sçait assez de François pour entendre un Livre est-il capable de discerner en lisant les beaux Ouvrages de *** s'ils sont d'un Normand, ou d'un Gascon, comme les fins Parisiens le discernent ? C'est à peu prés où nous en sommes à l'égard de la Langue Latine. Elle avoit mille petites delicatesses que nous ne connoissons point, & M. de Balzac ne pouvoit pas mieux tourner en ridicule son Barbon qu'en supposant *qu'il s'offroit à montrer dans les Histoires de Tite-Live la Patavinité qu'Asinius Pollio y remarquoit, & à faire sentir en certains lieux des Tragedies de Seneque, cette graisse des Poëtes de Cordoue, de laquelle parle Ciceron, & à faire voir dans les œuvres mêmes de Ciceron cette debilité & ce tour de reins que son ami Brutus* lui reprochoit. Si nous avions les Oeuvres d'Asinius Pollio, peut-être lui rendrions-nous plus de justice, & quoi qu'en disent quelques grands hommes, les * fragmens qui nous en restent ne lui font pas deshonneur. On voit dans le 4. chap. de ce livre presque tout ce qui se peut trouver pour ou contre lui. L'Auteur rapporte dans le cin-

* V. Seneque Controv. 6. & 7. & Ciceron l. 10. Epist Fam.

cinquiéme les divers jugemens que les Modernes ont fait de l'éloquence & du caractére de Tite-Live, & y ajoûte ses Réflexions. Il donne au P. Rapin les éloges qu'il merite, & censure Gaddius pour avoir dit dans son Livre *de Scriptoribus non Ecclesiasticis*, qu'à certains égards Ciceron est fort au dessous de Tite-Live.

Pour mieux approfondir sa question, il recherche fort sçavemment la difference qui se pouvoit rencontrer entre le Latin de Rome, & le Latin des Provinces. Il croit que la langue Latine s'est perfectionnée par le moien de la Gréque, & il nous allegue sur cela un livre qui n'est pas encore imprimé, qui s'intitule *Roma Attica*, auquel Arnoldus Rhumannus a travaillé 20 ans, & dont le Manuscrit est entre les mains du docte Borrichius Professeur à Copenhague. Il parle de la controverse qui s'est élevée entre Leonard Aretin & Floridus Sabinus, pour sçavoir s'il y avoit deux Langues à Rome, l'une pour les honnêtes gens, l'autre pour le menu peuple, & il renvoye à *l'Historia Sacra Latinitatis* de Melchior Inchofer ceux qui voudront lire les raisons alléguées de part & d'autre. Il croit assez vrai-semblablement que plusieurs ter-

mes

mes de la basse Latinité qu'on s'imagine être fort nouveaux, étoient en usage à Rome du temps de la République, mais parce que les Orateurs ne s'en servoient pas les trouvant mal propres à l'harmonie, il est arrivé que ces mots ne se sont conservez que parmi la lie du peuple, sur quoi il est bon de lire l'Ouvrage de Christianus Daumius, *de causis amissarum Linguæ Latinæ radicum.* On peut apprendre ici bien des remarques curieuses touchant les differens changemens du Latin, & le veritable génie de cette Langue, comme aussi pour discerner ce qu'on appelloit *urbanité* dans le langage, d'avec le stile étranger & Provincial. L'Auteur dit avec raison que c'est une chose qui mérite d'être profondement examinée que de sçavoir d'où vient la diversité des Langues. Il louë la Dissertation que M. Borrichius a faite sur ce sujet, & il parle du dessein d'une Grammaire Philosophique donné par le Chancelier Bacon dans le 6. livre *de l'accroissement des Sciences.*

Aprés cela il recherche de quelles Provinces a pû venir principalement l'alteration de la Langue des Romains, & il croit que ce sont les Espagnols, les Afriquains & les Gaulois que se rendant

en foule dans la Capitale dés qu'ils sentoient capables de quelque cho ont le plus contribué à la corruptio mais non pas également, car le gé des Espagnols se plioit & se poliss beaucoup mieux, que celui des A cains, qui ont presque toûjours ga dans leur stile une dureté assomma Quant aux Gaulois il est certain qu' avoient beaucoup de naissance pour l' Oratoire, & si l'on songe que Rufus vo lant critiquer Ciceron, l'accusoit d'avo une éloquence Gauloise, on comprend qu'il faloit que les Gaulois ne parlass pas trop mal, puis qu'ils donnoient li à des censures d'où il s'ensuivoit que leur éloquence avoit les mêmes defauts que celle de Ciceron. On verra ici re-cueillis plusieurs témoignages des an-ciens sur l'éloquence des Gaulois. Les Provinces d'Italie semblent avoir moins alteré la langue Romaine; cependant on se plaignoit à Rome de leur peu de politesse, & sur cela l'Auteur remarque fort judicieusement que les Romains étoient coupables d'une espéce d'ingra-titude lors qu'ils parloient des Provin-ciaux avec mépris, car de tant d'habi-les Ecrivains qui nous restent, & qui ont tant contribué à perfectionner la Langue Latine, à peine s'en trouve-t'

trois qui soient nez à Rome, Lucrece, Varron, & Cesar. Tous les [au]tres sont venus ou d'Espagne ou de [qu]elque Province d'Italie, & il est cer[ta]in que plusieurs d'entr'eux ont le [sty]le incomparablement plus beau que [V]arron & que Lucrece. Un * Au[teu]r François avoit déja fait cette re[m]arque l'an 1678 & y avoit ajoûté [qu]'à cet égard Paris est bien plus heu[re]ux & bien plus glorieux que Ro[m]e. Cela n'empêche point que Mal[he]rbe & M. de Balzac deux Provin[ci]aux ne soient ceux qui ont heureuse[m]ent commencé à bien polir la Langue [F]rançoise. M. de Vaugelas autre Pro[v]incial y a eu sa bonne part. Il a fait [u]ne remarque aprés le Cardinal Bem[b]o & Louis Vives, qui montre que [c]eux qui ne sont pas nez dans la pureté [d]u langage sont souvent les meilleurs Auteurs, parce qu'ils se défient des vices de leur terroir. M. de Balzac s'en défioit de telle maniére, que *tout lui étoit suspect de Gasconisme, que sur chaque mot [d']un Ecrivain de Province il consultoit l'oreille d'un habitant de Paris, & que peu s'en faut qu'il n'appellât Roüergue la Touraine proche du Poitou.*

On

* *Voyez l'Extraord. du Mercure Galant tome 2. pag. 350.*

On trouvera dans ce livre plusie
autres particularitez d'une agréable é
dition, comme que les Peuples d'E
pagne oblierent presque leur lan
maternelle à force de s'attacher à
Latine, d'où vient que Columella q
étoit de Cadis rapporte plusieurs no
latins que l'on donnoit dans son païs,
bien des choses qui concernent l'Agri
culture. Martial qui avoit épousé un
femme de Bilbilis lui rend ce glorieu
témoignages qu'il lui trouvoit toute l'é
loquence & toute la politesse de Rom
S'il le disoit d'une Maîtresse il y auroi
plus d'apparence qu'il mentiroit. L'Au
teur finit par où il commence, c'est *à di*-
re par l'éloge de Tite-Live, & par des
invectives contre Paul Beni, qui a cri-
tiqué entre autres defauts, les vers
qui sont dans la prose de ce grand Histo-
rien. On lui répond avec Vives qu'il
est impossible quelque peine que l'on se
donne d'éviter cela, & que les Haran-
gues des plus grands hommes ne sont
presque qu'un entassement de vers, bien
souvent trés-harmonieux. M. Char-
pentier sera ravi d'une telle conclu-
sion.

Je m'étonne qu'on n'ait pas insul-
té Paul Beni sur ce qu'il a voulu justi-
fier son mépris pour les Ouvrages

de

Tite-Live, par le peu de cas que te-Live en faisoit lui-même. *Ecrit à son fils; dit-il, il l'exhorte à étudier neusement Ciceron, & ceux qui ressemt à Ciceron, mais il ne dit pas un mot de propres Livres, comme il eût fait infailliment s'il en eût eu fort bonne opinion.* ust bien manquer de jugement que de re un méchant procés à un homme la plus loüable conduite qu'on puisse ir. On feroit peut-être tort à la Relon Chrétienne si l'on croyoit que Ti-Live ait eu assez d'humilité pour stimer pas ses Ouvrages. Contentns nous donc de croire qu'il a eu la modestie de ne les pas loüer non pas même à son propre fils, ce qui est rare & ien admirable.

ARTICLE IV.

Leonardi Cozzandi Brixiani de Magisterio antiquorum Philosophorum libri VI. C'est à dire. Traitté des anciennes sectes de Philosophie. Genevæ apud Samuelem de Tournes, & se trouve à Rotterdam chez Reinier Leers, & ailleurs 1684 in 12.

Plusieurs personnes avoient écrit anciennement l'Histoire des Sectes de

Philoſophie, & celle des ſucceſſions des Profeſſeurs, & la vie des Philoſophes, comme on le peut voir dans le Catalogue que cet Auteur a publié autrefois de cette eſpece particuliére d'Ecrivains, & dans le livre de Jonſius *de Scriptoribus Hiſtoriæ Philoſophicæ* imprimé à Francfort en l'année 1659. Mais il ne nous reſte preſque rien de tous ces Ouvrages, de ſorte que ceux qui ont voulu bâtir un Corps d'Hiſtoire touchant ces choſes-là, ont été contraints de ramaſſer une infinité de débris diſperſez de part & d'autre. Voſſius a fait un bon Recueil ſur cette matiére, & beaucoup plus méthodique que celui de Hornius. Ce que M. Gaſſendi nous en donne dans ſes Prolegomenes eſt bien digeré. Les Réflexions du P. Rapin ſur la Philoſophie, & ſon Paralele de Platon & d'Ariſtote ſont un aſſemblage fort choiſi & fort abondant. Bien d'autres ſe ſont exercez ſur la même choſe, parmi leſquels l'Auteur qui nous fait parler ici mérite un rang conſiderable, car il nous dóne un Traité qui fournit une agréable inſtruction. C'eſt un homme qui a toûjours eu beaucoup d'attachement pour les Livres, & principalement pour cette eſpece de literature qui eſt au goût de plus de gens, *magna pars ſtudiorum* *amœ*

amænitates querimus. Il a fait un Traité *des Plagiaires*, qui sont des gens dont la race ne perit point parmi les Auteurs, quoi qu'on les expose souvent à l'infamie publique. Il a travaillé aussi sur la Philosophie d'Epicure, & il nous renvoye souvent à son *Epicurus expensus*.

Aprés avoir réprimé l'orgueil des Grecs qui ont publié mille fables à l'avantage de leur Nation, il leur fait d'ailleurs cette justice, qu'il croit qu'encore que la Philosophie ne soit pas née dans leur Païs, elle y est néanmoins crûë, ayant fait comme ces arbres que l'on transporte d'une terre où ils ne réüssissoient pas dans une autre qui les fait croître & fructifier bien-tôt. En effet que peut-on voir de plus pitoyable que l'étoit la Philosophie avant qu'elle eût été maniée par les Grecs? On dira tant qu'on voudra qu'ils l'ont empruntée des Egyptiens, & des Peuples Asiatiques; il n'en sera pas moins vrai qu'elle leur doit tout ce qu'elle a eu de plus beau avant ces derniéres années. Tout le monde sçait qu'on regarde Pherecide comme le tronc qui a produit toutes les branches de la Philosophie des Grecs; c'est aussi à ce tronc là que l'Auteur s'arrête d'abord, pour considerer pre-

miérement la Secte Ionique & toutes ses dépendances, & en second lieu la Secte Italique ou de Pythagore.

La Secte Ionique s'est maintenuë sans division depuis Thales Disciple de Pherecide jusques à Socrate, dont les Ecoliers se rendirent Chefs de Parti, Platon d'un côté; Antisthene, & Aristippe de l'autre, &c. L'ordre que cet Auteur observe est fort commode en ce qu'il parle tout de suite de chaque Secte depuis son commencement jusques à sa fin; & qu'avant que de toucher à une autre, il expédie toutes les diverses branches qui sont nées de la premiére. Ainsi aprés avoir dit de Socrate tout ce qu'il en vouloit dire il s'attache à la Secte de Platon, & la conduit de droit fil de succession en succession jusques à Arcesilas Fondateur de la moyenne Academie, jusques à Carneade Fondateur de la nouvelle, & jusques à Antiochus qui remit les choses sur l'ancien pied, en rejettant l'incertitude qu'Arcesilas & Carneade avoient enseignée avec tant de vehemence. On trouve une grande interruption aprés cet Antiochus, & un vuide de 270 ans qui ne commença à se remplir que lors qu'Ammonius érigea une nouvelle Academie vers le milieu du

troisiéme siécle, laquelle a été régie successivement par Plotin, par Malchus ou Porphyre, par Jamblique, & par Edesius. Plutarque l'Athenien Disciple d'Ammonius fonda une nouvelle Secte qui a duré jusques á Isidore de Gaza, sous l'Empire de Justinien á peu prés. C'est ici la fin de la Secte Platonique. L'Auteur ne se contente pas de parler de ceux qui en ont occupé les Chaires, il rapporte aussi par occasion plusieurs choses de leurs Auditeurs les plus illustres, & fait un dénombrement des plus fameux Platoniciens. Il y met Philon, Apulée, Justin Martyr, S. Augustin, Maxime de Tyr, Psellus, Henri de Gand, Gemiste Plethon, Marsile Ficin, &c.

Il dit en passant que lors que le pauvre Theodore de Gaza qui avoit dédié au Pape Sixte IV. le Livre d'Aristote de la nature des animaux, lui en presenta un exemplaire bien doré & couvert d'une étoffe de soye, ce Pape lui demanda combien lui avoient coûté les ornemens de ce livre, & qu'ayant appris qu'on y avoit dépensé 40 ducats, il les fit rendre à l'Auteur, sans y ajoûter une maille. Je croi que plusieurs de mes Lecteurs se souviendront en cet endroit d'une question qui devoit être

traitée dans la Somme * Dédicatoire, *&* *on doit mettre en consideration les frais faits à la Relieure, Desseins, Estampes, Vignettes, Lettres Capitales & autres dépenses faites pour contenir les Portraits, Chiffres, Armes, & Devises du Seigneur encensé.* On peut croire que le Sieur Cozzandi ne sort pas de cet endroit sans exclamation. Je m'étonne qu'il n'ait point dit aprés Pierius Valerianus que Theodore de Gaza jetta dans le Tibre le chétif present que le Pape lui avoit fait, & se laissa mourir de chagrin. Je m'étonne qu'il n'ait pas cité l'exemple funeste de l'Arioste & du Tasse les plus malheureux hommes du monde en Epitres Dedicatoires. On voit dans une Harangue de l'éloquent Octavius Ferrarius sur le malheur des gens de Lettres, que le Tasse ayant trés-mal réüssi la premiére fois qu'il dédia son livre, en conçût tant de chagrin qu'on croit que cela fut cause, qu'il devint fou. Se trouvant un peu soulagé il songea à se vanger de son Mecene, & à tenter encore la fortune. Il fit une autre Dédicace pour les Aldobrandins, mais il joüoit de malheur, la mort l'emporta avant qu'il eut recueilli la récompense qu'on lui déstinoit. L'A-

rioste

* *Vide Romas Bourgeois sur la fin.*

riotte se vengea peut être mieux par les Satyres qu'il fit indirectement contre l'avarice de ses Maîtres.

Comme nôtre Auteur se sert de la méthode des Génealogistes il doit parler de la Secte d'Aristote laquelle est comme la fille de celle de Platon, avant que de remonter aux Sectes qui sont sorties de l'Ecole de Socrate, & qui sont comme les sœurs de la Platonique. Il parle donc d'Aristote immédiatement aprés avoir achevé la ligne directe de Platon. Il paroit extrêmement pénétré du mérite d'Aristote, car il l'accable d'ancens. On ne peut trouver le fil de sa Secte que jusques à Andronicus Rhodius qui vivoit du temps de Sylla, & qui étoit l'onziéme dans l'ordre de la succession, mais en récompense on trouve une infinité de grands hommes qui ont été dans ce parti. On y trouve Nicolas Damascenus, Cratyppe, Themistius, Simplicius, Philoponus, Boëce, Avicenne, Averroës, Albert le Grand, S. Thomas, Scot & plusieurs autres.

L'Auteur remonte à present à la Secte des Cyniques fondée par Antisthene l'un des Eleves de Socrate. On n'en trouve les successions que jusques à Theombrote qui est au cinquiéme de-

gré. Il est pour tant seur que du temps de S. Augustin il y avoit encore des Philosophes Cyniques.

Comme la Secte des Stoiciens fondée par Zenon le Cyttien tire sa filiation de la précédente à cause que Zenon a été Disciple de Crates successeur immédiat de Diogene le Cynique, c'est ici le lieu où l'Auteur en parle. Il dit un mot des deux ou trois Schismes qu'elle souffrit, mais qui ne durerent pas; & en suite il nous étale les Successeurs de Zenon autant qu'il en trouve jusques à ce Posidonius, qui reçût une visite si honorable de Pompée, & qui lui tint des discours qui ont bien fait causer le monde. Il nous étale aussi les grands personnages qui ont été de cette Secte, les Catons, les Thraseas, les Seneques, & les Epictetes, gens que l'on dévroit admirer, & non pas tourner en ridicules. On ne parleroit pas comme l'on fait des Stoiciens, si l'on étoit équitable, & l'on conviendroit de bonne foi que ce sont eux qui ont fait le plus d'honneur à l'ancienne Philosophie. Peu s'en faut que la Religion Chrêtienne ne doive envier aux Payens des gens qui ont eu de si grandes idées de la vertu, & qui ont pénétré si profondement dans la nature des passions. Ils ont

ont dit qu'elles n'étoient pas compatibles avec la parfaite ſageſſe,* c'eſt à dire, que pendant que l'homme ſera ſujet aux paſſions il ne pourra point régler toutes ſes démarches ſur les idées univerſelles que la droite raiſon nous découvre. Et peut-on nier cela qu'en ſuppoſant une choſe que les Stoiciens ne connoiſſent pas, ſçavoir que le S. Eſprit peut nous faire des graces extraordinaires qui nous gardent a vûë pour ainſi dire, & qui empêchent les mauvaiſes ſuites des erreurs & des baſſeſſes où les paſſions nous tiennent enſevelis? L'erreur de ces Philoſophes n'eſt donc pas en ce qu'ils croyoient les paſſions incompatibles avec l'idée d'une parfaite raiſon, mais en ce qu'ils s'imaginoient qu'il étoit poſſible à l'homme d'arriver à la parfaite raiſon. Ils ſe trompoient en cela. Ce n'eſt pas un bien qui ſoit deſtiné à l'homme dans cette vie; tout bon Phyſicien en doit demeurer d'accord.

L'Auteur traite aprés cela d'Ariſtippe autre Eleve de Socrate qui fonda une Secte directement opposée à celle des Stoïciens. Elle ne dura que fort peu en droite ligne, mais il en ſortit pluſieurs petites Sectes dont on voit ici le détail avant que de rencontrer la Secte

* *Voiez la ſuitte de la Crit. gener. du Calv. p. 758*

d'Euclide de Megare qui a été aussi un Disciple de Socrate, & celle de Pyrrhon, par où l'Auteur acheve de dire ce qu'il avoit à debiter de la premiére des deux grandes Sectes.

L'autre qui est celle de Pythagore n'a pas été si feconde, quoi qu'elle ait parû avec éclat, non seulement dans l'Italie son Païs natal, mais aussi ailleurs. L'Auteur nous asseure que Josephe a dit dans son livre contre Appion, que Pythagore a été Disciple d'un Juif Nazaréen. Le P. Rapin avoit déja cité * Josephe pour la même chose. Il faut néanmoins que j'avouë que je n'ai sçû trouver cela dans le livre contre Appion. Je me souviens seulement d'avoir lû dans le 2. livre de Seldenus *de Diis Syris ch.* 1. que Pythagore a été Disciple d'un Assyrien nommé Nazaratus qui n'étoit autre que le Prophete Ezechiel selon le sentiment de quelques uns. J'en laisse la discussion à ceux qui auront le temps de s'y appliquer. On voit ici un état fort ample de tous les grands hommes qui furent instruits par Pythagore, ou qui s'atacherent à ses sentimens. Empedocle est un de ceux là, Empedocle, dis-je, qui par le moyen de son Disciple Gorgias Leontin dont Isocrate a été l'E-

leve,

* *Compar. de Plut. & d'Ar. p. 13.*

ve, n'a pas tant fondé une Secte de Philosophes, qu'une Ecole de Rhétoriciens. Il n'en va pas de même de Xenophanes qui avoit étudié sous des Sectateurs de Pythagore, car il fonda une Secte qui a fait beaucoup de bruit, à cause que Parmenide, Melissus, Zenon d'Elée, Leucippe, Démocrite, Protagoras, & Méthrodore en ont formé la ligne des successions. On ne sçait si Epicure a étudié dans leur Ecole, mais comme il a soûtenu les principes de Leucippe & de Démocrite, on peut regarder sa Secte comme une branche de la leur. On en dit beaucoup de bien dans cet Ouvrage.

ARTICLE V.

Oeconomia animalis* * *ad circulationem sanguinis breviter delineata, in duas partes distributa. Item generatio hominis ex legibus mechanicis. C'est à dire Traitté de l'Oéconomie animale & de la generation de l'homme. Goudæ ex Officina Guilhelmi vander Hoeve 1685. in 8.

CE livre a les deux qualitez qui plaisent le plus universellement aux

* *Ce livre a été bâti par les Ecoliers de M. Craanen Professeur en Medecine à Leyden, mais il le desavoüe pour sien.*

Lecteurs, sçavoir la clarté & la briéveté. On y considere d'abord l'homme non pas en remontant à sa conception, mais en s'arrêtant à ce qu'il est lors que nous le voyons agir. La premiére de ses actions que l'on examine ici est celle de manger; & en même temps on touche diverses choses qui regardent les qualitez de la salive, des dents, & de l'haleine. On explique aussi pourquoi certains médicamens font d'abord revenir le cœur à ceux qui tombent en défaillance; c'est, dit-on, à cause que plusieurs particules s'échappent par les pores de l'Oesophage, & s'insinuent dans la poitrine & dans les ventricules du cœur, car s'il faloit qu'elles s'y rendissent par les voyes ordinaires, le malade ne sentiroit pas si-tôt l'effet du médicament. Il faut expliquer de la même sorte la promptitude avec laquelle un verre de vin réveille la vigueur d'un homme qui n'en pouvoit plus; ou bien on pourroit dire que toutes ces causes n'agissent si promptement sur le cœur que par le moyen du cerveau, comme on le doit dire à l'égard de quelques odeurs, & des objets qui nous épouventent ou qui nous irritent, ou qui nous font de la honte. l'Auteur croit aussi que ceux qui sont malades du *dia-*

bêtes ne rendent par les urines fort promptement & sans aucun changement tout ce qu'ils boivent, que parce qu'ils ont des pores dans l'estomac ou bien dans les intestins qui laissent aller la boisson dans la cavité de *l'abdomen*, d'où elle s'insinuë dans les pores de la vessie. Il se fait plusieurs questions qui concernent le ferment de l'estomac, ses maladies, & leurs remédes, & aprés cela il suit le chyle dans tous ses détours, & résout plusieurs difficultez considerables tant de Physique que de Médecine. Il prétend avec M. Redi que les vers qui s'engendrent dans les intestins s'y forment des œufs de quelque insecte mêlez avec ce qu'on mange, & la raison qu'il donne pourquoi les enfans qui ne se nourrissent que de lait n'ont point de vers, c'est parce que les œufs de ces insectes se crévent avant que de se mêler avec le lait des Nourrisses. Si les personnes faites n'ont pas de vers, comme durant leur bas âge, c'est à cause que la fermentation des alimens est assez forte dans les adultes, pour faire crever la cicatrice des petits œufs qu'on a avalez. Si l'on trouve quelquefois des vers dans le cœur c'est parce que le ferment de l'estomac n'a pas été capable d'alterer ces petits

œufs, & ainsi ils se sont mêlez tout entiers avec le sang, & ont fait éclore dans quelque repli du cœur l'animal qu'ils contenoient. Cet Auteur dit une chose assez vrai-semblable touchant la communication des veines & des arteres; c'est qu'il faut les considerer comme un tuyau recourbé, & par là on conçoit facilement d'où vient que le sang des arteres parvenu aux extrêmitez du corps retourne dans le cœur par les veines. Ce sentiment est fondé sur ce qui se passe dans les œufs, car trois jours aprés que la poule a commencé de les couver on y apperçoit le *punctum saliens* qui n'est autre chose que le cœur, d'où partent en suite plusieurs petits canaux vers la circonference de l'œuf, lesquels ne sont autre chose que les arteres. Or comme le sang qui entre dans ces petits canaux sans intermission ne permet pas à celui qui est déja arrivé à la circonference de retourner par la même voye vers le cœur, il a falu nécessairement qu'un autre chemin se soit formé, & de là sont venuës les veines comme la seconde branche d'un Siphon. On condamne ici les cautéres comme absolument inutiles, & on en dõne des raisons, aussi bien que de plusieurs autres Phenomenes qui regardent la vie animal.

On

On s'éleve plus haut dans la seconde partie de ce Livre, puis qu'on la commence par la considération de l'ame de l'homme, & de son union avec la matiere. L'Auteur est en cela tellement Cartesien, qu'il croit encore que la partie de nôtre cerveau où l'ame réside est la glande pineale. Il répond à un grand nombre d'objections, & se propose plusieurs Problêmes concernans les fonctions des sens, les sympathies, les antipathies, &c. En un mot on pourroit appeller ce Livre *la curiosité naturelle de Dupleix expliquée par un Sectateur de M. Descartes*. Il fait mention d'un Organiste qu'on a vû en ce Païs, qui quoi qu'aveugle étoit fort habile dans son métier, & discernoit fort bien toutes sortes de monnoyes & de couleurs. Il joüoit même aux cartes & gagnoit beaucoup, sur tout quand c'étoit à lui à faire, parce qu'il connoissoit au toucher quelles cartes il donnoit à chaque joüeur.

La troisiéme partie de cet Ouvrage décrit avec beaucoup de netteté & d'exactitude la circulation du sang, & les changemens qui lui arrivent selon qu'il passe par differens lieux. On voit donc ici une bonne anatomie des arteres & des veines, avec l'usage de plusieurs parties du corps.

En

En dernier lieu l'Auteur examine la génération. Il est de ceux qui croyent que la semence virile agit dans l'ovaire même, & qu'elle y produit des fermentations qui en rompent la membrane, & qui font passer par les trompes jusqu'au fond de l'*uterus* l'oeuf impregné & fermenté. Il dit en suite comment se forment le coeur, les arteres, les venes, le cerveau, &c. du *fœtus*, & comment il se nourrit. Il ne croit pas que ces petites créatures prennent aucun aliment par la bouche, ni qu'elles respirent, mais il croit qu'elles pensent sans fin & sans cesse. On n'a point de bonne raison de nier cela, & néanmoins on le traite de vision de M. Descartes.

ARTICLE VI.

Extrait d'une Lettre écrite de Paris à l'Auteur de ces Nouvelles, contenant l'explication d'une nouvelle maniére de Calendrier pour tant d'années qu'on voudra, qui se vend à Paris chez P. Sevin Ingénieur ordinaire du Roi pour les instrumens de Mathematique, sur le Quai de l'Horloge du Palais.

*CE Calendrier dont je vais vous expliquer l'usage est de l'invention de M. Sauveur qui montre les Mathematiques à M. le Duc de Bourbon, & qui les enseignoit ci-devant à M. le Prince de Vermandois. Il a eu l'honneur de le presenter à Monsieur le Prince pour lequel il l'a fait, sçachant que son Altesse reçoit favorablement les inventions qui ont quelque utilité dans les Siences. Ce Calendrier a cela de particulier qu'il marque en peu d'espace & trés-distinctement tout ensemble, ce qu'il y a de principal dans les Calendriers ordinaires, sçavoir les jours du Mois, de la Semaine & de la Lune; les Fêtes mobiles & immobiles; le lever & le coucher du Soleil; & qu'il ne suppose point ni le nombre d'Or ni l'Epacte, ni la Lettre Dominicale qui font de l'embarras dans l'usage, & qui n'ont pas assez de précision pour régler les jours de la Lune; au lieu que dans celui-ci l'on n'a besoin pour toutes ces choses, que de disposer certaines rouës de telle sorte que l'*année *se rencontre vis à vis du* mois, *& un petit* index *vis à vis de l'*année, *sans qu'il soit nécessaire de changer la disposition de quelques-unes de ces rouës que tous les mois, & celle des autres que tous les ans. Un exemple fera comprendre aisément la maniére de se ser-*

vir

vir de ce nouveau Calendrier. Il est com-posé de cinq rouës attachées à un même ce-tre. La 1. *porte les jours de la* semain *la* 2. *ceux du* mois, *la* 3. *ceux de la Li-ne, la* 4. *contient les jours du* mois p les fêtes mobiles. *On a gravé sur la un ruban en spirale qui porte ces fê avec cette distinction, qu'une même se ra-portant tantôt à un mois & tantôt à un au-tre est diversement colorée ou ponctuée ains que le mois auquel elle appartient. Les jours de la Lune y sont réglez sur son moyen mouvement. Le lever & le coucher du So-leil y est marqué en quart d'heures assez distinctement pour en pouvoir juger* 2 *ou* 3 *minutes prés. C'est pour l'élevation de Pa-ris. L'Auteur en donnera deux autres, l'un pour toute la* France, *& l'autre pour toute la terre. Voici un exemple de la ma-niére de s'en servir:*

I. *Pour trouver* les jours de la se-maine *qui répondent à ceux du* mois de Mars *de cette année* 1685. *mettez le chiffre* 85 *vis à vis de* Mars *pris dans le Cercle moyen; alors vous trouverez* Jeudi *vis à vis du* jour 1. Vendredi *vis à vis du* jour 2. *&c.*

II. *Pour avoir* les jours de la Lune *par rapport à ceux de Mars* 1685. *Pre-nez dans la rouë moyenne le chiffre* 1685. *& le placez vis à vis de* Mars *dans la grande*

ande roue trait contre trait; vous trouverez la marque de la nouvelle Lune *à vis du* jour 5. *&c. Si l'année est telle que les jours marquez sur la bande de la Lune finissent avant la fin du mois, comme au* 14. *Decembre* 1685. *alors la ... du* 14. *jour de ce mois qui répond à la nouvelle Lune gravée vers la fin de la bande, sera transportée vis à vis l'autre marque de la nouvelle Lune.*

III. Pour sçavoir les fêtes mobiles *de l'année* 1685. *il faut mettre l'*index *devant le chiffre de cette année pris sur la face inferieure de la grande roue; ce qui donnera* les Cendres *vis à vis du* 7. *de Mars*, Pâques *vis à vis du* 22. *d'Avril, la Pentecôte vis à vis du* 10 *de Juin, &c. Dans les années bissextiles marquées par la lettre* B *l'*index *couvrira* le chiffre *de l'année pendant le mois de* Février *seulement.*

IV. Pour connoître à quelle heure se leve & se couche le Soleil à Paris le 15. *d'Avril, cherchez le* 15. *Avril sur la* 5. *roue vers le milieu; vous trouverez* 5 heures & presque un quart *pour le* lever *de cet Astre, &* 6 heures trois quarts *environ pour son* coucher.

Le Calendrier pour toute la terre *fera connoître par la même méthode* les Eclipses, le passage de la Lune par le Meridien, & l'heure des marées.

A R-

ARTICLE VII.

Drelincurtii de humani fœtus membranis Hypomnemata. C'est à dire, *Traité des Membranes du* fœtus *humain.* Lugduni Batavorum apud Cornelium Boutesteyn 1685. in 12.

ON a vû dans les Nouvelles du mois précédent avec quelle force M. Drelincourt a réfuté les differentes pensées d'un trés-grand nombre de Médecins sur la conception du *fœtus* humain. On verra dans ce nouveau livre qu'il ne rejette pas avec moins de feu, quoi qu'en peu de mots, les erreurs qui se rapportent aux Membranes du même *fœtus*. Mais si ces deux Ouvrages conviennent parfaitement en ce qu'ils combattent les opinions que l'Auteur croit erronées, ils ne conviennent pas moins en ce qu'ils ne nous apprennent pas encore bien précisement à quoi il s'en faut tenir. C'est un grand point que M. Drelincourt renvoie au Systeme *de fœtu humano*, qu'il a dicté à ses Disciples, mais on ne sçait pas quand il le publiera. En attendant voici des Discours qui peuvent préparer les esprits à bien recevoir le

Systeme, parce qu'ils les obligent à
: défier de tout ce qui a été debité par
'autres. On n'examine ici à l'égard des
Membranes du *fœtus* que les pensées des
Médecins qui ont vécu ou dans le siécle
assé ou dans le nôtre.

L'Auteur insinuë d'abord que ces
Membranes se forment dans l'Ovaire
même, & qu'elles y sont l'une des par-
es integrantes de ces petits œufs qu'il
a si souvent tirez; il l'insinuë, dis-
:, puis qu'il condamne le sentiment
'Harvée & de Warthon qui ont dit
u'elles commençoient à se former & à
'étendre dans *l'uterus*. Il rapporte aprés
ela l'opinion de quantité de célébres
Médecins qui convenant avec Harvée
l'égard du lieu de la formation des
Membranes, different & de lui & entre
ux, à l'égard du temps, & de la manié-
. On admirera & la diligence de l'Au-
eur à s'instruire d'une si grande diversi-
é de sentimens, & la variété prodi-
ieuse des pensées de l'homme sur les
ujets un peu difficiles. Le Lecteur s'at-
endra bien à voir sur ceci des idées un
eu creuses, car cela est ordinaire par
out où les sentimens sont fort parta-
ez, & où l'on s'amuse à des compa-
aisons, à des allusions, & à des Méta-
hores mysterieuses. Ces ornemens bons
pour

pour des Harangues & pour d'autres semblables Piéces, *ad populum phaleras*, ne valent rien du tout ailleurs. Cependant les Médecins qui dévroient uniquément nous rapporter en simples Historiens ce qui se passe dans la Nature, & comment se fait chaque chose, ne sont pas toûjours exempts de ce faux goût qui donne dans des Analogies imaginaires. Qu'y a-t-il par exemple de moins sensé que de dire fort gravement avec quelques Médecins que les Membranes du *fœtus* se forment par une chaleur exterieure qui les épaissit comme celle du four convertit en croute la superficie de la pâte? D'autres disent au contraire que le froid exterieur produit ces Membranes, comme celui de l'air forme une peau assez épaisse sur la boullie. D'autres comparent *luterus* à une mere qui a soin d'emmailloter son enfant. Mais pour voir les fausses pensées de ces Messieurs il les faut ouïr lors qu'ils parlent des causes finales. Du Laurent & Bartholin vous diront que la Nature forme les Membranes du *fœtus* afin qu'ayant barricadé la plus considerable partie de la semence, elle s'attache plus hardiment à former l'organisation. Fienus vous dira que le but de la Nature lors qu'elle enveloppe le *fœ-*
tus

aux dans des tuniques, est de le tenir bien net & bien propre. D'autres disent que c'est afin qu'il ait toûjours les pieds bien secs, & qu'il ne se moüille pas. Si la Nature avoit de semblables vûës, chacun sçait qu'elle arriveroit fort mal à ses fins.

Touchant le nombre des Membranes, l'Auteur condamne d'abord le sentiment de Fernel qui en reconnoissoit trois, la *Chorion*, au dessus de *l'amnios*; & *l'Allantois* au dessus du *Chorion*. Il condamne en suite ceux qui ont crû que le *Chorion* se formoit avant *l'amnios*; ou qui en ont posé entre ces deux là une troisiéme, & aprés cela il décharge de pesans coups sur Fallope, pour lui faire comprendre qu'il ne devoit pas s'élever au dessus des Anciens & des Modernes sous le prétexte d'avoir trouvé que le fœtus n'a que deux Membranes. On lui fait voir que Moschion imprimé à Bâle l'an 1538. n'a reconnu que l'*Amnios* & le *Chorion*. On le renvoie outre cela à Julius Pollux, à Empedocle, à Antiphon, à Ruffus Ephesius, à Aristote. On lui montre que pendant qu'il étoit Professeur à Pise, Eustachius enseignoit à Rome qu'il n'y avoit que deux tuniques dans le *fœtus*. On lui montre que Vidus Vidius son Collégue avoit

avoit enſeigné à Piſe avant lui le même dogme. On lui cite pluſieurs autres Medecins de ce temps-là, & on dit en paſſant que la découverte des trompes dont il a tiré tant de gloire, eſt un pur vol. Il faut avoir lû beaucoup, & avec une grande application pour faire ce que je viens de dire.

De peur qu'on ne s'imagine en liſant les dernieres Nouvelles de Mai p. 545. qu'il arrive quelquefois que les enfans qui ſe forment dans les trompes de l'*uterus* naiſſent en vie, nous avertiſſons ici le Lecteur qu'ils meurent tous ; & qu'ils font mourir leur mere. M. Harvée en a vû l'expérience à Londres, comme il paroit par ſon *exercit.* 64. M. Riolan en rapporte des exemples pag. 197. de ſon *Antropo.* C'eſt ainſi que mourut à Paris la femme de M. le Vaſſeur Médecin de la Charité. En ſuite le Sieur Vaſſal Chirurgien en a vû un autre exemple dont il a fait une Taille-Douce qui a fait croire en * Angleterre, en Allemagne & ailleurs que cette femme avoit un *double uterus*. Tout cela eſt amplement & ſavamment expliqué dans le ſyſteme de M. Drelincourt.

A R-

* *Acta Philoſ.* 1669. *pag.* 211.

ARTICLE VIII.

Idea Eloquentiæ forensis hodiernæ, unà cum actione forensi ex unaquaque Juris parte. Authore Georgio Mackenzio à Valle Rosarum, Regio apud Scotos Advocato. C'est à dire, *Idée de l'eloquence du Barreau.* Edinburgi excudebat hæres Andreæ Anderson 1684. in 8. & se trouve à Rotterdam chez Reinier Leers.

MOnsieur Mackenzie Avocat Général à la Cour Souveraine d'Ecosse publia pour la premiére fois ce livre l'an 1681. C'est un homme plus considerable encore par les talens qu'il fait briller dans l'exercice de sa Charge, que par sa Charge même. Il nous donne ici une idée de l'éloquence du Barreau qui pourra servir de beaucoup aux Avocats, quand ce ne seroit qu'en leur montrant l'importance de leur profession, qu'il faut que l'on ne connoisse guéres, puis qu'on voit tant de personnes qui s'imaginent qu'on peut porter ce nom là sans avoir bien étudié. L'Auteur remarque dés le commencement de son livre que l'éloquence, la plus belle partie de l'es-

prit de l'homme, doit avoir principalement son Trône dans le Barreau, car s'il y avoit des gens qui pûssent disputer en cela le pas aux Avocats, ce seroient les Prédicateurs, mais il fait voir qu'une telle concurence seroit mal fondée, tant parce que les Prédicateurs ont le loisir nécessaire pour méditer en repos ce qu'ils ont à dire, que parce que personne ne les contredit, & que l'on va les entendre prévenu de foi & d'une vénération religieuse pour la parole de Dieu qui fait le sujet de leur Sermon, au lieu que les Avocats se réfutent les uns les autres, & doivent répliquer sur le champ à des discours méditez, & embrasser une prodigieuse diversité de causes. Pour bien prendre cette pensée, il faut ce me semble lui donner ce sens, *que toutes choses étant égales d'ailleurs, l'éloquence du Barreau est une plus grande perfection, & une plus grande marque d'habileté que l'éloquence de la chaire.* L'Auteur ayant fait une vive description de l'emploi & des effets de l'éloquence d'un Avocat, rapporte les paroles de la loi 14. *C. de Advocat. diverf. jud.* qui relévent si hautement l'excellence de cette profession, à laquelle néanmoins on court en poste sans s'être préalablement muni d'au-

d'aucune étude. M. Ménage déplore ce grand abus avec toute l'indignation qu'il mérite dans l'Epitre Dédicatoire de ses *Juris civilis amœnitates*. On y a remédié en France depuis quelques années du moins à l'égard des *Regnicoles*.

M. Mackenzie trouve mauvais que les Métaphysiciens & les Logiciens accusent la Jurisprudence de n'être fondée que sur des autoritez, car, dit-il, c'est celle de toutes les Sciences qui s'exerce le plus en raisonnemens, & il n'y a que les Jurisconsultes qui puisent leurs principes dans les sources de la droite raison, & qui appuyant leurs preuves sur l'expérience des choses, recherchent par un juste temperament ce qui est convenable à cette raison & au bien de la société publique. On voit par là l'illusion de certains pais où l'on se persuade que l'étude de la Philosophie est absolument superflue, pour ceux qui se destinent au Droit. Cette erreur est si générale qu'il ne se faut pas étonner que l'on forme contre la Jurisprudence l'accusation que M. Mackenzie refute ici, car il est assez naturel de faire ce jugement lors qu'on voit que la science qui apprend à bien raisonner, & à réduire toutes choses à leurs veritables idées passe pour un

meuble trés-inutile à un Avocat. Quelques-uns ont voulu dire la même chose de l'éloquence, mais l'Auteur fait voir qu'elle est d'un usage nécessaire dans le Barreau, & afin qu'elle y puisse faire plus de fruit, il represente exactement les régles sur lesquelles il faut qu'elle soit formée. Nous ne les expliquerons pas en détail; il suffira de remarquer qu'on voit ici un Abregé de Rhétorique fort judicieux, & formé sur les idées & sur les méditations des meilleurs Maîtres.

Or comme ces excellens Maîtres ont fort bien dit que les exemples persuadent mieux que les préceptes, l'Auteur a joint à son idée de l'éloquence du Barreau, six modéles ou six plaidoyers sur des Causes trés-curieuses. La 1 est empruntée du Droit naturel, la 2 du Droit des gens; la 3 du Droit civil; la 4 du Droit féodal; la 5 du Droit canonique; & la derniére du Droit municipal. Nous en ferions l'analyse trés-volontiers, mais nous supposons avec vrai-semblance qu'un Livre comme celui-ci publié dés l'année 1681. & loüé dans le Journal des Sçavans du 31 Août 1682. est déja connu de tout le monde.

Si l'on veut lire un Ouvrage ou la

dignité des vrais Avocats soit soûtenuë, & l'indignité des autres foudroyée, il faut recourir à une Dissertation de M. Ziegler qui nous est venuë par la Foire de Francfort, & qui s'intitule *Rabulistica, sive de artibus Rabulariis, Dresde apud Mich. Guntherum* 1685. *in* 4. Je ne connois point de terme François qui exprime le mot *Rabula*, mais je sçai bien que ceux qui méritent ce titre odieux sont fort mal-traitez dans cet Ouvrage. On leur en donne depuis les pieds jusques à la tête.

ARTICLE IX.

Les veritables motifs de la conversion de l'Abbé de la Trape, avec quelques réflexions sur sa vie & sur ses Ecrits. Ou les Entretiens de Timocrate & de Philandre sur un livre qui a pour titre, les saints devoirs de la vie Monastique. A Cologne chez Pierre Marteau, & se trouvent à Amsterdam chez Wolfgang 1685. in 12.

JE m'assûre qu'on ne trouvera pas mauvais que je parle de ce livre, car la dévotion extraordinaire de M. l'Abbé de la Trape est si bien établie

[illegible] seconde,
[illegible] la médi-
[illegible] esprit
[illegible] l'admi-
[illegible] Ses
[illegible] comme.
[illegible] parce qu'ils se
[illegible] quel-
[illegible] qu'on
[illegible] mais à cau-
[illegible] la charité en
[illegible] n'aiment
[illegible] & qui
[illegible] as-
[illegible] des
[illegible] peut-
[illegible] Ou-
[illegible] fait
[illegible] de
[illegible] pa-
[illegible] cho-
[illegible] être
[illegible] la
[illegible] quand
[illegible] Il en va
[illegible] peut
[illegible] de
[illegible]
Je-

m'amuserai pas à parler de tous
que l'on rapporte dans ces Dia-
our prouver que la conversion
Abbé de la Trape a été la suite
nd dépit, auquel deux sortes
ces contribuérent, les unes du
intrigues politiques, les au-
ôté des intrigues galantes. On
re que durant les querelles du
Mazarin & du Cardinal de
se jetta de toute sa force dans
de celui-ci, & qu'il en étoit
quand il s'agissoit de faire une
tyrique contre l'autre; qu'il
eur de la Lettre Circulaire du
de Rets à tous les Evêques de
& que cela lui fit perdre sa
par l'adresse du Cardinal Ma-
l'égard des intrigues de galan-
nous dit *qu'ayant eu plusieurs*
es tendres il s'attacha en der-
à une *Duchesse fameuse par sa*
qui mourut de la petite ve-
n 1657. & que n'ayant appris
ort qu'en voyant la tête toute
e de la Duchesse à côté de
rcueil, aprés être entré selon
tume dans son appartement
ertir qu'il venoit, il fut telle-
aisi d'horreur & de tristesse à
de ce spectacle, qu'il ne voulut

 plus

dans l'opinion de tout le monde, qu'il ne faut pas craindre que la médisance d'un Censeur, de quelque esprit qu'elle soit assaisonnée diminuë l'admiration que l'on a pour cet Abbé. Ses plus grands amis verront sans étonnement cette Critique, parce qu'ils se persuaderont que s'il en conçoit quelque chagrin ce ne sera pas à cause qu'on tâche d'obscurcir sa gloire, mais à cause qu'il croira qu'on blesse la charité en le critiquant. Pour ceux qui n'aiment pas la Religion de la Trape, & qui croyent que les Livres qui s'y font attaquent trop vivement la conduite des autres Moines, ils ne seront pas peut-être fâchez qu'on fasse courir un Ouvrage tel que celui-ci; mais si l'on fait bien on se vengera de la malignité de leur joye en éclaircissant ce qui aura paru trop outré, ou en corrigeant les choses qui pourront ou qui devront être corrigées, car pour ce qui regarde la vie de M. l'Abbé de la Trape avant qu'il se fût retiré du monde, c'est une autre question, ce qui est fait est fait; point de reméde pour le passé; *quod factum est infectum fieri nequit.* Il en va tout autrement de l'avenir, on y peut remédier, & ainsi la connoissance de ce Livre peut avoir de bons usages.

Je-

Je ne m'amuserai pas à parler de tous les faits que l'on rapporte dans ces Dialogues pour prouver que la conversion de M. l'Abbé de la Trape a été la suite d'un grand dépit, auquel deux sortes de disgraces contribuérent, les unes du côté des intrigues politiques, les autres du côté des intrigues galantes. On nous assûre que durant les querelles du Cardinal Mazarin & du Cardinal de Rets, il se jetta de toute sa force dans la cabale de celui-ci, & qu'il en étoit la plume quand il s'agissoit de faire une Piéce Satyrique contre l'autre; qu'il fut l'Auteur de la Lettre Circulaire du Cardinal de Rets à tous les Evêques de France, & que cela lui fit perdre sa fortune par l'adresse du Cardinal Mazarin. A l'égard des intrigues de galanterie on nous dit *qu'ayant eu plusieurs commerces tendres*, il s'attacha en dernier lieu à une *Duchesse fameuse par sa beauté* & qui mourut de la petite verolle l'an 1657. & que n'ayant appris cette mort qu'en voyant la tête toute sanglante de la Duchesse à côté de son cercueil, aprés être entré selon sa coûtume dans son appartement sans avertir qu'il venoit, il fut tellement saisi d'horreur & de tristesse à la vûë de ce spectacle, qu'il ne voulut

plus être du monde. Mais il vaut mieux laisser au Lecteur la peine de chercher toutes ces choses dans le Livre, & il sera plus édifiant de citer ici M. de Marolles qui nous donne dans la page 250 de ses Mémoires une toute autre idée de M. l'Abbé de Rancai (c'est ainsi que M. l'Abbé de la Trape se nommoit) puis qu'il dit qu'il lui souhaita passionnément qu'il plût au Roi de le faire Coadjuteur de l'Archevêque de Tours son oncle, *pour les grandes espérances qu'il concevoit de sa capacité dans le rétablissement de la discipline.* Ces Mémoires furent imprimez l'an 1656. & l'Auteur parle de cette conversation comme d'une chose passée depuis long-temps. Avec tout cela il nous parle dans le Catalogue général de ses Ecrits, d'une Lettre à ce même Abbé, où il admire *la charité de l'Esprit qui l'a mené par des routes si extraordinaires dans la solitude Religieuse.* Si l'on veut sçavoir d'où venoit cette tête sanglante de la Duchesse, il faut s'adresser à l'Auteur de ces Dialogues, qui nous dit, que le cercueil de cette Dame s'étant trouvé trop court d'un demi pied on aima mieux lui couper la tête que d'en faire faire un plus long & qu'a-

près

près qu'on l'eût coupée on la mit avec tant de négligence sous un drap qu'elle tomba. Si cette avanture est vraye, c'est une confirmation merveilleuse de ce que l'on dit ordinairement, qu'il y a des veritez infiniment éloignées de la vrai-semblance. Ce n'est pas que les Domestiques des Grands, n'ayent quelquefois une dureté extrême pour leurs Maîtres décédez. M. de Beauvais Nangis rapporte dans son Histoire des Favoris, que le corps du Connétable de Luynes fut tellement négligé, que le peu de gens qui ne l'abandonnerent pas, le mirent dans un cercueil de bois qu'ils couvrirent d'un tapis de drap vert, & qui leur servit souvent de table pour joüer aux cartes.

Revenant à l'Auteur de ces Entretiens, je dis qu'il borne toute sa Critique à ces 4. accusations. La 1. que M. l'Abbé de la Trape témoigne *un esprit satyrique dans les portraits affreux qu'il fait de tous les Moines hormis les siens.* La 2. qu'il desire de dominer, & qu'il le témoigne par la soûmission aveugle qu'il veut que ses solitaires ayent pour lui. La 3. qu'il parle avec trop peu de respect de quelques Saints, & avec trop de mépris *de certains miracles reconnus par l'Eglise.* La 4. qu'il découvre sa

vanité dans l'envie *de se distinguer par des sentimens extraordinaires*, *dans une grande affectation de science mal digerée & de mots nouveaux*, & dans la passion de faire imprimer des Livres. J'ai dû faire cette remarque pour rassûrer ou pour desabuser mes Lecteurs; parce que le titre de cet Ouvrage étant fort propre à le faire prendre pour une Satyre, & l'Auteur ayant déja insisté sur le temperament amoureux de la personne qu'il mal-traite, l'on ne s'imagineroit pas facilement que M. l'Abbé de la Trape en fût quitte à si bon marché, si je ne le remarquois. On s'attendroit à la découverte de quelques petites galanteries; l'imagination mettroit infailliblement les femmes en jeu, car ce qu'un Philosophe Romain a dit généralement, que les vices sont des monstres qui ne s'apprivoisent jamais de bonne foi, *nunquam bona fide vitia mansuescunt*, est principalement veritable de la passion impudique. Il y a beaucoup de gens qui la croyent à l'épreuve de la grace la plus efficace, & qui disent que ce n'est pas un de ces démons qui sortent par oraison & par jeûne, qu'il n'y a que le fer & le feu *l'ure seca* des anciens Médecins qui en puissent venir à bout. C'est pousser trop

loin la chose, mais il est certain que la passion dont il s'agit est une des plus mal-aisées à guerir, parce qu'il n'y a point d'objets qui laissent de plus larges & de plus profondes traces dans les fibres du cerveau (je me sers du stile des Cartesiens) que ceux qui la causent. Ainsi mes Lecteurs donneroient d'abord là-dedans. Mais Dieu merci l'on n'a rien à craindre de ce côté-là pour cet Abbé Solitaire, son Censeur ne touche point à cette corde, il ne l'accuse que de défauts spirituels. Or pour ceux-là les Apologies lui seront assez faciles devant des hommes, parce qu'on ne l'en peut accuser que sur des signes équivoques ausquels on donne tel tour qu'on veut. L'Auteur les tourne selon ses intérêts finement & avec un sel fort agréable à ceux qui aiment ces sortes de compositions. Mais encore un coup je croi qu'il sera facile aux amis de cet Abbé (car pour lui il ne trouveroit pas l'occupation assez conforme à la sainte austérité de ses maniéres) de dissiper tous ces nuages par une bonne Réponse.

Voilà ce me semble le principal de cet Article, je n'ai plus qu'à remarquer en passant quelques-unes des choses critiquées.

En 1. lieu l'Auteur desaprouve que l'on fasse Jesus-Christ l'Instituteur de la vie Monastique, puis que c'est accuser tous les Chrêtiens des deux premiers Siécles de n'avoir pas suivi l'esprit de leur Maître. 2. Il trouve injuste & contraire à l'esprit des anciens Anachoretes la maxime de M. l'Abbé de la Trape, *que Dieu ne permet plus aux Solitaires de s'occuper du secours des pauvres, de la consolation des affligez, de la visite des malades, de l'instruction des ignorans*. 3. Il blâme ce Religieux de ne s'être point réformé sur le plan des anciens Anachoretes, puis qu'il avoit tant déploré le relâchement de l'ancienne Discipline, & qu'il veut qu'un Supérieur se puisse passer de toute lecture à l'exemple des Hilarions & des Antoines. L'Auteur montre que ce principe est sujet à de grands inconveniens, & que l'Abbé n'a pû l'admettre sans ruiner ce qu'il avoit dit ailleurs *qu'à la méditation des Ecritures il faut joindre la lecture de quelques Ouvrages des Peres & des Ecrivains Ecclesiastiques*. Il prétend avoir trouvé un grand nombre de semblables contradictions. Mais comme c'est un defaut trés-ordinaire à ceux qui écrivent, il faudroit qu'en critiquant on le traitât avec la

même

même indulgence que les Confesseurs commodes exercent envers les péchez veniels, *peccata quotidianæ incursionis.* Une remarque sur les Approbations des Livres finit le premier Entretien.

4. Il examine dans le second si ces paroles de Jesus-Christ, *l'homme laissera son pere & sa mere & s'attachera à sa femme*, prouvent l'étrange maxime de cet Abbé, *qu'un Moine ne doit secourir son pere qu'en le recommandant à Dieu.* Il s'échauffe & s'anime d'un grand zéle en voyant qu'une des révélations de S. Hildegarde a été traitée de *pretenduë* par l'Abbé. C'est celle qui confirme l'opinion commune des Benedictins qu'il y a une Régle dans leur Ordre qui leur permet de manger de la volaille, & qui ne leur defend que les bêtes à 4. pieds. On allégue aussi pour cela un miracle fait en faveur de S. Columban, mais M. l'Abbé de la Trape le traitte de *prétendu.* On lui montre qu'il y a du danger dans son sentiment, & dans ce qu'il a remarqué touchant les Prophètes, *qu'ils parloient quelquefois par leur propre esprit.* On lui nie que Philon ait fait le portrait des premiers Chrêtiens dans son Traité de la vie contemplative, & on trouve mauvais qu'il cite des passages d'Aristophane, & qu'il ordonne si severement le silence aux Moines. Du

reste

reste son avoue qu'il y a de beaux endroits dans son Ecrit, *& qui marquent un riche génie, & un homme qui a de grands talens pour l'éloquence.*

Ceux qui liront ces deux Entretiens trouveront que le détail des Chefs généraux de Critique qui viennent d'être marquez est soûtenu par des raisonnemens de haut goût, & où quand l'occasion s'en presente l'Auteur prend le parti des Jesuites, & des autres Communautez mal-traitées. On voit à la fin du Livre une Lettre qui est une espéce de Critique des Entretiens, mais quelquefois la censure retombe sur M. l'Abbé de la Trape. Quoi qu'on en dise c'est un homme qu'on ne sçauroit assez admirer, & je ne doute pas que si l'Auteur Alleman qui vient de publier un gros Livre sur la penitence des gens de Lettres eût oüi parler de lui, il n'en eût fait mention honorablement. Voici le titre de cette nouvelle production, *Literatus felicissimus sacrae metanoeae proselytus, sive de conversione Literatorum commentarius, selectis Doctorum Veterum, scriptorumque Ecclesiasticorum monitis & documentis nec non singularibus conversionum Literatorum exemplis & historiis illustratus. Authore Theophilo Spizelio. Augustae Vindelicorum* 1685. *in* 8.

Il

Il a fait plusieurs autres Livres, & deux entre autres remplis de faits curieux concernant les mœurs & les défauts des gens de Letres, l'un s'intitule *Felix Literatus* imprimé à Ausbourg l'an 1676. & l'autre *Infelix Literatus* imprimé au même lieu l'an 1680.

M. Toinard envoyant à un de ses Amis de Hollande quelques Livres imprimez depuis peu à Paris, entre autres l'Art de jetter les Bombes *par M. Blondel, lui a marqué qu'encore que M. Blondel croye que* l'usage des Mortiers est peut-être autant ancien que celui des Canons mêmes, *il n'a pas laissé de dire* que les premiéres Bombes que l'on a vuës ont été jettées dans la Ville de Wachtendonch en Gueldre l'an 1588. *M. Toinard ajoûte qu'il a trouvé un exemple de l'usage des Mortiers plus ancien de près d'un Siécle que celui-là, puis qu'il est du commencement de l'année* 1495. (*à compter comme l'on fait depuis l'Edit de Charles IX. de l'an 1564. qui ordonna que l'année ne commenceroit plus à Pâques, mais au 1. de Janvier.*) *Cet exemple se trouve dans le Vergier d'honneur composé par Octavien de S. Gelais & par André de la Vigne. On y voit que au siege de Naples sous Charles VIII. ceux qui étoient assiegez dans le Château Neuf, chargerent un* MORTIER

TIER, puis mirent le feu dedans, & y[illegible] choit tout droit sur la Nef de l'Eglise [illegible] Freres Mineurs Cordeliers de l'Ob[illegible] vance & rompit ladite Nef sans faire m[illegible] à homme ni à femme : & si en avoit [illegible] gement de tous côtez. *Voilà ce que fi[illegible] les Italiens assiégez ; & voici ce que firent [illegible] François assiégeans le Chateau de l'O[illegible]* Mardi 10. jour dudit mois (*de Mars*) [illegible] Roi ouït Messe aux Chartreux, & a[illegible] la Messe alla dîner aux tranchées de [illegible] Artillerie devant le Château de l'Ou[illegible] & dîna sous un pavillon, & fut tant b[illegible] tu ledit Château de Bombardes & gr[illegible] Canons, gros Faucons & grosses Cou[illegible] vrines qu'ils abattirent en la Mer l'[illegible] des plus grosses Tours qu'y fût [illegible] Mercredi 11. jour de Mars fut tiré plu[illegible] sieurs coups de MORTIER & Bom[illegible] bardes tellement qu'une de nos Bom[illegible] bardes se rompit, & tua un Italien des nôtres. *Il est à remarquer que S. Gelais ne parle point des Mortiers comme d'une inven[illegible] tion nouvelle non plus que quand il parle des Bombardes & des Canons. M. Tenard ob[illegible] serve par occasion que le mot de Bombar[illegible] dier ne signifie pas présentement ce qu'il si[illegible] gnifioit autrefois. Il y a deux cens ans qu'il signifioit celui qui servoit les Bombardes qui étoient les principales pièces d'Artillerie de ce tems-là, (encore aujourd'hui les Ita[illegible]*

liens

...rs & les Espagnols appellent un Cannonier Bombardero) presentement il signifie celui qui jette les Bombes par le moyen des Mortiers. Puis qu'il ne prend pas son nom de la machine qu'il sert, on devroit le nommer Bombier, du mot de Bombes, à ce qu'il semble à M. Toinard, qui s'étonne d'ailleurs de ce que M. Richelet n'a point mis dans son Dictionnaire le mot Bombardier avec ses deux significations, l'une ancienne & l'autre moderne, ni celui de Coulevrinier qui signifioit celui qui servoit les Coulevrines, comme Cannonier signifie encore celui qui sert le Canon.

Nous avons vû une Lettre écrite de Londres qui porte que l'Illustre M. Boyle y a publié un Traitté des eaux Minerales d'Angleterre; qu'on y debite depuis peu un Traitté de menstruis mulierum, & un autre de motu circulari sanguinis; que M. Wallis dans son corpus Algebraicum qui est un gros in folio prouve que M. Descartes en fait d'Algebre a tout pris d'Harriottus comme Roberval l'a reconnu; qu'on a aussi un livre touchant le dessechement des Marais d'Angleterre avec une grande carte; qu'il y a une Réponse au livre de M. Lloid Evêque de S. Asaph qui a traitté tous les Historiens d'Ecosse de fabuleux; qu'on fait cas d'un petit Livre intitulé Officina Chymica Londinensis operâ Nicol. Staphorst; que les

Oeu-

Oeuvres posthumes de M. Barow ne contiennent que des Traittez de Mathematiques; qu'on a trouvé depuis peu deux pierres dans les intestins d'un homme. On voit par là que l'Angleterre toute seule pourroit fournir chaque mois dequoi remplir d'Extraits de bons Livres un Journal plus gros que le nôtre, & cependant on n'en voit presque aucun en Hollande. C'est une negligence de nos Libraires dont nous souhaiterions bien qu'ils se défissent. Il y aura peut-être quelque faute d'Orthographe dans les noms propres que nous venons de rapporter, cela n'arrive que trop souvent aux Auteurs.

CATALOGUE DE LIVRES

Nouveaux accompagné de quelques Remarques.

I.

La conduite de Mars necessaire à tous ceux qui font profession des armes, ou qui ont dessein de s'y engager, autorisée d'exemples arrivez dans ces derniers tems avec des Memoires contenant divers évenemens remarquables arrivez pendant la guerre d'Hollande. A la Haye chez Henri van Bulderen 1685. in 12.

LA Lecture de ce livre est fort necessaire à tous ceux qui se destinent aux armes,

armes, parce qu'il leur est trés-avantageux de connoître leur devoir avant qu'une longue expérience le leur ait appris. A certains égards la guerre est un métier de libertinage, mais en plusieurs choses c'est celui où les loix s'executent le plus rigoureusement, & où elles sont les plus severes. Il est donc de la derniére importance de s'instruire de bonne heure de tout ce que l'on doit pratiquer dans cette glorieuse profession. Ce livre est d'autant plus propre à cela qu'il vient d'un homme qui est du métier, & qui a consideré meurement & exactement les choses, ce que bien des Officiers ne font pas, car on se trompe si l'on croit que trois ou quatre Campagnes suffisent pour parler de la guerre pertinemment. On voit beaucoup de personnes qui blanchissent sous les armes, avec la réputation de gens de coeur qui néanmoins raisonnent peu exactement sur l'art militaire. Le Prince d'Orange Frideric Henri l'un des premiers Capitaines de l'Europe se plaignoit au Sieur de Pontis d'avoir trouvé peu d'Officiers qui lui rendissent bien raison de tout ce qu'il leur demandoit. Il ne s'en faut pas étonner, c'étoit un Prince qui approfondissoit les moindres choses, & rien n'est plus rare que de trouver des esprits qui

étendent leur exactitude jusques aux moindres détails. Il paroit que cet Auteur s'est toûjours plû à regarder de bien prés. Il donne plusieurs instructions necessaires tant sur ce que les Officiers se doivent les uns aux autres, que sur la conduite qu'il faut tenir dans les Garnisons, à l'Armée, en parti, dans le combat, & en quelques autres rencontres. Il soûtient tout cela par des exemples de fraîche datte, & bien * circonstanciez, mais il a l'honnêteté de ne pas nommer les gens dont il n'a rien de bon à dire.

I I.

Description nouvelle de ce qu'il y a de plus remarquable dans la Ville de Paris. Par M. B.. A la Haye chez Abraham Arondeus. 1685. 2. vol. in 12.

NOus parlâmes de ce livre l'année passée dans les Nouvelles du mois de Mai pag. 315. & ce que nous en dîmes excita si fort la curiosité de le voir qu'on le demandoit avec ardeur à tous les Libraires de Hollande, mais comme ils ne pouvoient pas satisfaire les curieux sans en donner une seconde édition, l'un d'eux vient de la donner trés à propos. Il

fen

* *Il y a des faits qu'il raporte de memoire, & qui sont autrement contez par d'autres gens.*

sera bien de nous procurer un autre Ouvrage de même nature dont voici le titre; *Paris ancien & nouveau, où l'on voit la fondation, les accroissemens, le nombre des habitans & des maisons de cette grande Ville, avec une description nouvelle de ce qu'il y a de plus remarquable dans toutes les Eglises, Communautez & Colleges, dans les Palais, Hôtels & Maisons des particuliers, dans les Ruës & dans les Places publiques, par M. le Maire.* A Paris chez Theodore Girard 1685. 3. vol. in 12.

III.

S. Athanasii Archiep. Alex. Syntagma doctrinæ ad Clericos & Laicos. Valentiniani & Marciani Imperatorum epistolæ duæ ad Leonem magnum. Theodori Abucaræ tractatus de unione & incarnatione. Singula præter priorem Marciani Epistolam Latinè extantem utraque Lingua primum prodeunt cum notis, edente Andrea Arnoldo C. F. Norimbergense. Luteriæ Paris. apud Viduam Edm. Martini & Joannem Boudot 1685. in 8.

La première Piéce de ce Recueil a été communiquée à M. Arnoldus par M Vossius, comme un Manuscrit d'environ 4. ou 5. cens ans, & comme un Ou-

vrage

vrage de S. Athanase, qui contient u
Régle beaucoup meilleure que celle
le P. Lupus a recueillie des livres d
Hierôme. Il est certain que l'on y p
crit aux Moines une forme de vie
austére, on veut qu'ils portent le ci
qu'ils aillent nuds pieds, qu'ils ne b
vent tout au plus qu'un ou deux ve
de vin, qu'ils s'éloignent des femm
qu'ils travaillent, & qu'ils jeûnent
tant qu'ils pourront. M. Arnoldus a
dessein de differer la publication de
Manuscrit jusqu'à son retour d'Allem
gne; mais les exhortations de Messieu
Ménage, Bigot, Cottelier, & Balu
l'ont déterminé à le faire imprimer
Paris. Il y a corrigé plusieurs passag
& il en explique dans ses Notes les e
droits les plus obscurs. Il nous assu
que M. Vossius a un Manuscrit du gra
Etymologicum plus ample que celui qui e
imprimé. Il prouve que la superstitio
du jour du Sabat dure encore parmi les
Chrêtiens, & que quand S. Athanase or
donne aux Moines qui voyagent d'aller
manger dans les Eglises plûtôt que dans
les Hôtelleries, il ne choque point le
Concile de Laodicée qui défend de se
coucher ou de manger dans l'Eglise.
Nous pourrons une autrefois nous éten-
dre davantage sur ces Notes, & nous
donne-

donnerons même lieu à l'Auteur d'étaler sa belle literature, car nous inserons dans les Nouvelles du Mois de Juillet les remarques qu'un Sçavant nous a écrites pour montrer que cet Ouvrage n'est pas de Saint Athanase.

On voit en second lieu dans ce Recueil deux lettres des Empereurs Valentinien & Marcien au Pape Leon, lesquelles ont été trouvées dans un Manuscrit de trois-cens ans à la Bibliotheque d'Oxford. La premiére de ces Lettres avoit déja paru en Latin parmi les Epitres de ce Pape, mais comme la version en étoit défectueuse M. Arnoldus en a fait une autre. Cettre Lettre a été ecrite l'an 452. On y felicite le Pape de la victoire remportée sur les Eutychiens dans le Concile de Calcedoine, & on lui apprend que le Siége de Constantinople avoit obtenu le premier rang aprés le Siége de Rome. Cela plût fort au Pape Leon, parce qu'il craignit que ce ne fût une planche faite pour conduire le Patriarche de Constantinople au premier rang, car aprés avoir fait reculer les Patriarches d'Alexandrie & d'Antioche contre les droits de la possession, il ne restoit plus qu'un pas à faire pour s'élever aussi au dessus de Rome. De là vient (du moins selon la pensée de M. Arnoldus

noldus) qu'il falut que les mêmes Empereurs écrivissent une seconde Lettre au Pape, pour lui demander non pas qu'il confirmât le Concile à l'egard des points de foi, car la Lettre de Leon avoit déja été inserée dans les Actes, mais qu'il approuvât l'innouation qui avoit été apportée dans les rangs. Le P. Quenel qui publia une nouvelle édition des Oeuvres de S. Leon en l'année 1676. 2. *vol. in* 4. croit que cette seconde Lettre a été écrite l'an 453. & qu'elle doit être placée devant la 89. Lettre de Leon qui lui sert de réponse.

Enfin on voit dans ce livre un Traité de l'union & de l'incarnation de Jesus Christ, composé par Abucara qu'on croit avoir vécu au 7. Siécle Evêque de Carie. Genebrard a traduit & publié 15. Dissertations de cet Auteur. Gretser le publia avec Anastase Sinaite sur 2. Manuscrits de la Bibliotheque de Baviére, mais il n'y a que M. Arnoldus qui ait donné au public ce Discours sur l'Incarnation, qu'il a trouvé dans la Bibliotheque d'Oxford.

IV.

Opera del Padre Paulo dell' ordine Servi, Theologo della Serenissima Republica di Venezia

Venezia. Volume VI. In Venezia appresso Roberto Mejetti 1685. in 12. & se trouve à Rotterdam chez Reinier Leers, & ailleurs.

IL y a déja quelques années qu'en publiant un Recueil des Oeuvres du P. Paul en 5. petits tomes, on promît de ramasser tous les Traitez que l'on trouveroit de cet homme incomparable. On fait voir ici l'effet de cette promesse dans un VI. tome qui comprend quatre differens Traittez. L'Auteur montre dans le premier que les Venitiens sont Maîtres de la Mer Adriatique. Dans le second il prouve la même chose par des raisons prises en particulier du droit des armes. Le troisiéme a été écrit par Corneille Frangipani Jurisconsulte de la République de Venise pour prouver contre le Cardinal Baronius que les Venitiens gagnerent une Bataille Navalle sur l'Empereur Frideric I. & qu'en suite de cela le Pape Alexandre III. qui s'étoit réfugié à Venise obtint de cet Empereur les soûmissions extraordinaires dont on a tant parlé, & que quelques-uns révoquent en doute, soit parce qu'ils ne veulent pas reconnoître que la Majesté Impériale se soit jamais si

fort abaissée, soit parce qu'ils trouve[illegible] une fierté peu glorieuse au Chef de l'E[illegible] glise dans cette humiliation de Fr[illegible] ric. On soûtient ici la verité de ce[illegible] Le quatriéme est un ouvrage du [illegible] Paul composé comme les deux aut[illegible] par le commandement de la Répu[illegible] que de Venise. Il y propose les moye[illegible] dont il croit qu'Elle se doit servir [illegible] au dehors qu'au dedans pour rendre [illegible] autorité perpetuelle. Il paroît dans [illegible] ceci une grande connoissance des fai[illegible] & beaucoup de force de raisonnem[illegible] Il faut ces deux choses pour bien réu[illegible] quand on dispute du droit de domi[illegible] sur la Mer. C'est une matiére q[illegible] exercé les plus doctes plumes, & q[illegible] fait naître entre autres Ouvrages le *M*[illegible] *liberum* de Grotius, le *Mare clau*[illegible] de Seldenus, le Traité de Baptiste B[illegible] gus *de dominio Reipublicæ Genuensis* [illegible] *Mari Ligustico*, & les *vindiciæ Ma*[illegible] *ris liberi* d'un Jurisconsulte Holand[illegible] nommé Graswinckel qui répondit [illegible] Burgus.

V.

La Philosophie des gens de Cour où l'on en-
seigne d'une maniére aisée & nouvelle ce
qu'il

qu'il y a de plus curieux dans la Physique, & de plus solide dans la Morale, pour l'usage des personnes de Qualité. Par M. l'Abbé de Gerard. Troisiéme edition revûe & corrigée par l'Auteur. A Paris chez Etienne Loyson au Palais 1685. in 12. & se trouve à Rotterdam chez Reinier Leers.

COmme il y a cinq ans que la premiére des trois éditions de cet Ouvrage est sortie de dessous la presse, & qu'il porte d'ailleurs un titre trés-capable d'enflammer la curiosité des Lecteurs, il n'est pas nécessaire que nous en donnions le détail. Il suffit de dire qu'il est composé de 7 Entretiens, qui montrent 1 pourquoi l'Auteur ne s'est point servi de la chicane & des termes de l'Ecole, & qu'il ne faut pas s'attacher à aucune Secte. 2. Qu'on doit se servir de la foi & de la révélation dans les matiéres de Physique. 3. Que les Dames doivent s'appliquer à l'étude de la Philosophie. 4. Quel est l'ordre qu'il faut garder en traitant les matiéres de Physique. 5. Ce qu'il faut penser de la création du monde, de l'ordre des principes, & des Elémens. 6. & 7. Quelle est la nature de l'homme, & de l'ame raisonnable.

Nous remarquerons seulement en particulier que l'Auteur assûre qu'en lisant les *Institutions* de Calvin, il a trouvé *dans l'endroit où il parle de la Cène du Seigneur*, qu'il dit ces propres paroles; *quand mille Cyrilles, mille Athanases, mille Ambroises, mille Chrysostomes & mille Augustins diront que Jesus Christ est réellement dans l'Eucharistie, je soûtiens formellement contre eux qu'il n'y est point, & si au contraire ils soûtenoient qu'il n'y est pas, je leur soûtiendrois qu'il y est.* On peut croire que cet Abbé ne laisse pas tomber une telle chose, car qui le feroit? Qui ne pousseroit l'insulte plus loin que lui dans une telle occasion? Ce n'est donc point de ses réflexions que l'on est surpris, mais de ce que l'on n'a rien trouvé de semblable dans l'endroit qu'il cite. C'est pourquoi des personnes fort judicieuses nous ont chargez de faire sçavoir à M. l'Abbé de Gerard qu'il les obligera fort s'il prend la peine de leur apprendre en quelle page de Calvin il a rencontré les paroles qu'il lui attribuë. On croit qu'il ne leur refusera point une marque de complaisance, où sa bonne foi est intéressée: il trouvera * cent occasions de faire

* *Puis qu'on n'a pas apris sa reponse il faut prendre son silence pour un aveu qu'il s'est trompé.*

faire sçavoir ceci sans attendre celle de composer un nouveau livre.

VI.

Réponse de M. l'Evêque de Tournai aux Réflexions de M. J. M. D. L. D. V. Sur les Mémoires de ce Prelat touchant la Religion. A Paris chez Cl. Barbin 1685. in 12.

PErsonne n'ignore que M. l'Evêque de Tournai qui a parû autrefois avec tant d'éclat sous le nom d'Evêque de Comminge, est un des plus sçavans & des plus vertueux Evêques de France. C'est beaucoup dire, puis qu'il est certain que jamais l'Eglise Gallicane n'a eu autant d'illustres & d'habiles Prélats que dans ce Siécle, car pour ne sortir pas des choses où celui dont nous parlons a eu part, que peut-on voir qui donne une plus grande idée d'habileté que les Conferences qui se tinrent dans le Languedoc durant l'affaire des 4. Evêques l'an 1667. Conferences où se signalerent avec tant d'éclat Messieurs les Evêques de Rieux & de S. Pons qui sçavent sur le bout du doigt tous les Peres & tous les Conciles? M. l'Evêque de Tournai y parût aussi beaucoup. Il a publié depuis ce temps-là des Mémoi-

res sur la Religion qui ont été fort applaudis, il y a traité la Controverse d'une maniére fort spirituelle, & il a fait voir qu'il possedoit à miracle le systeme de son Eglise. La même chose paroît dans la Réponse qu'il vient de faire aux Réflexions d'un sçavant * Ministre. Il y soûtient tout de nouveau & par de nouvelles raisons que le Tribunal visible d'une Eglise doüée de l'infaillibilité est absolument nécessaire pour fixer la Religion, & que les paroles de Jesus Christ *Ceci est mon Corps* doivent être literalement entenduës. Il soûtient aussi que l'oblation Eucharistique est un veritable Sacrifice, & il appuye fort ses preuves sur le terme *immolé* dont S. Marc & S. Paul se sont servis. A l'égard de la Communion sous les deux espéces il soûtient qu'il dépend de l'Eglise de l'ôter ou de la rendre au Peuple selon qu'elle le juge à propos & qu'elle n'est absolument nécessaire qu'aux Prêtres qui sacrifient.

La remarque de ce Prélat sur le terme d'*immolé* me fait souvenir du *Factum* de M. Michel Imbert Prêtre, Docteur en Théologie, & Chapelain d'Aytan en Guyenne, où il insiste avec beaucoup de force

* *C'est Mr. Iacquelot Ministre de l'Eglise de Vassi en Champagne.*

force & de confiance sur les paroles Syriaques que Jesus Christ employa *honno it aubi pagri*, c'est à dire, *ecce ipsum corpus meum*. Le sujet pour lequel il a publié ce *Factum* de 42 pages in 4. mérite d'être connu, c'est qu'on lui a suscité un procés pour avoir dit avant que de presenter la Croix au Peuple le Vendredi Saint, que c'étoit Jesus Christ que l'on devoit adorer, & non pas la Croix, & que certains Missionnaires ignorans ausquels il avoit ouï prêcher qu'on doit adorer la Croix comme Jesus Christ, n'enseignoient pas au Peuple la doctrine de l'Eglise. Le Curé du lieu en murmura, & delà est venu ce procés. Si j'en apprens le jugement, j'en ferai part au Public. Cet exemple prouve la maxime d'un ancien Pere, *de divinis etiam vera dicere periculosum est*, on s'expose lors même qu'on dit la verité en parlant de Dieu. Cela est vrai en plusieurs maniéres. Au reste si tout le monde ressembloit à ce Curé, la Lettre de quelques Protestans pacifiques qui se vend à la Haye chez Troyel depuis quelques jours, & qui propose un plan de réünion des deux Eglises bien écrit & bien raisonné ne seroit pas fort goûtée.

VII.

Sentimens de quelques Théologiens de Hollande sur l'Histoire Critique du Vieux Testament composée par le P. Richard Simon de l'Oratoire, où en remarquant les fautes de cet Auteur on donne divers principes utiles pour l'intelligence de l'Ecriture Sainte. A Amsterdam chez Henri Desbordes 1685. in 8.

CE livre ne nous ayant été communiqué que sur la fin de ce mois, n'a pû occuper la place qui lui est dûë dans ces Nouvelles. Il faut donc le renvoyer à celle du mois de Juillet dont il a un Article bien curieux.

VIII.

Lucii Cælii Lactantii Firmiani opera quæ extant ad fidem MSS recognita & commentariis illustrata, à Tho. Spark A. M. ex æde Christi. Oxonii è Theatro Sheldoniano 1684. in 8. & se trouve à Amsterdam chez Wetstein.

Nous

NOus ne manquerons pas de Commentaires sur Lactance, ni sur son Traité *de mortibus persecutorum* qui n'est connu que depuis quelques années par les soins de M. Baluze, car outre celui de M. Sparck, que l'on tient déja, nous en attendons un autre de Suéde (comme je l'ai déja dit en parlant du Traité de *Clavibus*) & un autre de M. * Galét Ministre de l'Eglise Walonne de Haerlem. On sçait qu'il a déja publié un Lactance *Variorum in* 8.

IX.

Isbrandi de Diemerbroeck in Academia Ultrajectina Medicinæ & Anatomes Professoris Opera omnia Anatomica & Medica partim jam antea excusa sed plurimis locis ab ipso Auctore emendata & aucta, partim nondum edita. Nunc simul collecta & diligenter recognita per Timannum de Diemerbroeck Isb. Filium, Medicinæ Doctorem, & Reipublicæ Trajectinæ Poliatrum. Ultrajecti apud Meinardum à Dreunen & Guillielmum à Walcheren 1685. in fol.

* *Il s'apelle Gallé & non pas Galet.*

LA réputation de cet Auteur est si grande, & les Ouvrages qu'on avoit vûs de lui en differens temps ont été si bien reçûs, qu'on apprendra avec joye qu'ils ont été rédigez en un corps & avec un fort bel ordre par les soins de M. de Diemerbroeck son digne fils. Il y a des Piéces qui n'avoient pas encore parû, & celles qui avoient parû sont en beaucoup meilleur état que dans les éditions précédentes.

X.

Isagoge, sive introductio in Jurisprudentiam Romanam juxta ordinem Institutionum Imperialium, Auctore Joh. Silvio J. C. Scholæ Erasmianæ Rectore. Roterodami typis Regneri Leers 1685. in 8.

L'Introduction au Droit Romain que M. Silvius Recteur du College d'Erasme dans cette Ville vient de donner au public ne peut qu'être fort utile à ceux qui veulent sçavoir la Jurisprudence, car outre que les matiéres y sont digerées avec beaucoup de méthode il examine & il rectifie ce que les autres ont dit qui ne lui paroît pas raisonnable.

sonnable. C'est le moien d'enseigner le Droit avec la loüange qu'il en remporte tous les jours.

Le Sieur Reinier Leers a fait imprimer aussi depuis peu deux autres livres dont l'un s'intitule *Arnoldi Vinnii J. C. Selectarum Juris quæstionum libri duo: additæ sunt Simonis Vinii Arn. filii orationes duæ & alia quædam: editio quarta priori emendatior in* 12. L'autre a pour titre *Conversations Chrêtiennes dans lesquelles on justifie la verité de la Religion & de la Morale de Jesus Christ, par l'Auteur de la Recherche de la verité in* 12. *nouvelle édition corrigée & augmentée.* Il s'est déja debité deux éditions de ce livre, depuis l'an 1677. que la premiere parut. On imprime presentement chez le même Leers la Réponse du même Auteur à la Dissertation de M. Arnaud de laquelle nous avons parlé dans les Nouvelles du mois de Mars dernier p. 254. Nous en parlerons bientôt comme aussi de quelques piéces curieuses de M. Leeuwenhoeck imprimées à Leyde chez Boutesteyn in 4. intitulées *anatomia & contemplatio nonnullorum Naturæ invisibilium secretorum*, & de trois Dissertations qui se trouvent à Leyde chez Vander-Aa, in 4. l'une de Daniel Francus sur les Indices des

livres défendus ; la 2. de George Schubart sur le deluge, & la 3. du Sçavant Reinesius sur les Sibylles.

J'ai eu raison de dire dans les dernieres Nouvelles de Mars p. 325. qu'il importe aux Auteurs de sçavoir ce qu'on dit contre eux, *car en l'apprenant ils se mettent en état de repousser des censures qui demeureroient sans repartie, si elles ne venoient pas à leur connoissance. La conduite du Pere Hardoüin confirme cette verité. Il ne songeoit point à se défendre contre les plaintes de quelques Sçavans, mais aiant sçû que nous les avions inserées dans nos Nouvelles, il a travaillé tout aussi-tôt à sa justification. On nous a remis en main une lettre qu'il a écrite à un de ses amis de Hollande, pour répondre de point en point aux reproches de ses Adversaires. Le public se souviendra s'il lui plaît que nous avons rapporté les plaintes de ces Messieurs historiquement & sans garantir rien. Nous faisons aujourd'hui la même chose en publiant les réponses du P. Hardoüin. En voici le précis & la substance tirée de la lettre qu'il a écrite à l'un de nos Sçavans.*

Réponse

Réponse du Pere Hardoüin aux Censures publiées contre lui dans les Nouvelles du mois de Mars dernier, extraite d'une de ses Lettres.

LEs Censures se réduisent à ceci I. que ce Jesuïte trouvant une extrême peine à déchiffrer les Médailles Gréques eût recours à Messieurs Vaillant & Morel. II. Qu'il en tira ce qu'il pût par sa conversation. III. Qu'il obtint même qu'il lui prêtassent leurs écrits & leurs desseins. IV. Qu'il fit aussi en sorte d'avoir une copie du Catalogue de sa Majesté. V. Qu'aprés s'être enrichi de tant de dépoüilles il quitta tout à coup son Pline, & composa cet autre Ouvrage sans avoir égard aux protestations qu'il avoit faites à ces 2. Messieurs de ne pas publier avant eux leur propre travail. VI. Qu'il a trop de faste & de hardiesse, & qu'il dit qu'on pourroit appeller son livre *Errata Antiquariorum*, & quand il change une inscription *sic legi jubemus, & meo periculo sic legatur*. VII. Qu'il n'a jamais nommé M. Morel, ni jamais M. Vaillant que pour les reprendre. VIII. Qu'il

a

a dit de M. Spanheim, que c'est dommage qu'ayant d'ailleurs quelque habileté il se soit trompé si lourdement. IX. Qu'il a fait sentir ses censures à Messieurs Tristan, Seguin &c. X. Qu'il a souvent pris une Ville pour un Preteur ou un Preteur pour une Ville, & des lettres numerales pour des Provinces. XI. Qu'il n'a point ajoûté à l'inscription des Médailles ni les figures ni la description des revers. XII. Qu'il y a inseré les Médailles Gréques de Goltzius fausses en partie. XIII. Que M. Vaillant y remarqua plus de 300 fautes en le parcourant la premiére fois. Voici la Réponse du P. Hardoüin.

Il dit contre la I. censure que les Lettres que M. Vaillant lui a écrites font foi du contraire, *puis qu'elles marquent évidemment*, dit-il, *qu'il a été obligé en cent rencontres d'avoir lui-même recours à moi. Je n'ai qu'à produire sa Lettre du 28. Mai 1684. où il fait voir l'extrême peine qu'il a à déchiffrer les Médailles Gréques, où il me prie de les lui expliquer, ajoûtant que je suis l'Oedipe, que je viens à bout de tout, qu'il sera ravi d'en apprendre de moi l'explication, &c. ce sont ses propres termes. Je n'ai de même qu'à publier les listes entiéres de Médailles sur lesquelles M. Morel me prie de lui*

lui dire mon sentiment parce qu'il ne les entend pas.

Il dit contre la II. qu'il en pourroit dire autant qu'eux, que ces sortes d'accusations se peuvent aussi aisément nier de part & d'autre que l'on a de facilité à les avancer, & que s'ils pouvoient tirer quelque avantage des Lettres qu'il leur a écrites depuis qu'ils sont à Versailles, ils ne se jetteroient pas sur la conversation, mais que comme il ne leur a jamais écrit que pour sçavoir d'eux si certaines Médailles qu'il leur marquoit, étoient effectivement au Cabinet du Roi, ils n'ont pas osé en parler parce qu'ils n'ont pû s'en prévaloir. Qu'il est cependant certain que depuis plus de 4. ans il ne s'est entretenu que 2. fois avec M. Vaillant, qui ne sçauroit dire avec sincerité, poursuit-il, qu'il m'ait donné la moindre instruction sur aucune des 7000 Médailles que j'ai expliquées. *Pour ce qui est de M. Morel*, ajoûte-t'il, *je ne me serois jamais vanté qu'il eût profité de ma conversation, & jamais le Public ne l'auroit sçû s'il ne s'en étoit fait honneur lui-même dans son* Specimen universæ rei nummariæ pag. 18. 118. 133. *Il auroit bien pû, & il auroit peut-être dû le dire* p. 26. & 63. *& souvent ailleurs, & s'il m'avoit*

m'avoit encore parlé de la Méda
ΤΙΑΝΩΝ pag. 67. *il y auroit mi*
réüssi. Il espére qu'ils ne l'obligero
pas à dire bien d'autres choses,
ayant qu'une juste défense qui puisse l
arracher aucune verité qui leur pour
déplaire.

Il dit contre la III. qu'il n'a jam
rien vû ni lû de M. Vaillant que l
Lettres qu'il en a reçûës pour être co
sulté; que M. Morel qui se fait ho
neur de sçavoir parfaitement dessin
les Médailles lui a montré quelquefo
celles qu'il avoit prises de Goltzius
d'autres livres imprimez, *dont il av*
copié, dit-il, *toutes les fautes que j*
lui faisois remarquer alors, mais il m'
toûjours dit que ses meilleurs desseins étoien
en Angleterre, & il ne me les a jamai
fait voir, J'ai sû depuis qu'il n'a rien
de bon ni d'extraordinaire qui ne soit
dans mon Recüeil.

Sa Réponse à la IV. est qu'il avoit vû à loisir les Médailles mêmes du tems qu'elles étoient gardées à Paris par M. Carcavi, avant que M. l'Abbé Gallois lui en eût fait voir un Catalogue de la main de M. Vaillant qui n'éclaircissoit aucune Médaille, & qui est tout plein de fautes.

Il répond à la V. qu'il avoit achevé son

son Pline long-temps auparavant & que l'on n'en a jamais pour cela discontinué l'impression qui doit paroître dans six semaines. Que le reste est imaginé à plaisir, qu'ils ne lui ont jamais parlé de differer son ouvrage, & qu'ils n'ont pas dû le faire puisqu'ils ne lui avoient rien apris.

Il répond à la VI. qu'il a bien dit en riant qu'il eût pû en toute rigueur intituler son livre *Errata Antiquariorum*: puis que toutes les pages sont plaines de ces corrections, mais qu'il a d'abord ajoûté qu'il n'a eu garde de le faire parce que cela eût pû marquer trop de faste *ne tam insolenti titulo jactantiæ suspicio adhæreret*. Il répond aussi que M. de Saumaise se sert souvent & peut-être avec moins de sujet, des expressions qui ont choqué ces Messieurs, & que s'ils veulent qu'on corrige les endroits qui leur paroissent trop hardis il faut qu'ils les marquent.

A l'égard de la VII. il demande à quelle occasion, il auroit pû nommer M. Morel aprés ce qu'il vient d'en dire; il ajoûte qu'il na trouvé dans M. Vaillant que deux Médailles à citer, & qu'il espére que si l'on examine ce qu'il en a dit on trouvera qu'il ne se pouvoit rien de plus moderé, & qu'il n'est gué-

res

res probable qu'il ait profité des lumiéres de M. Vaillant.

Sur la VIII. Il nie le fait, & se fonde sur ces paroles de son livre p. 160. *non vidit hunc Plinii locum vir eruditus; qui &c.* p. 271. *neque quidquam causa fuit cur Pamphyliæ Cumas vir alias eruditus operis sui de numismatibus Xantho Lyciæ amni finitimas ex eo nummo fingeret.* Il se plaint qu'on a rapporté ses paroles & sa pensée peu fidélement, & il dit qu'il a parlé de M. Spanheim en plusieurs autres endroits, mais toûjours avec des marques d'estime.

Il se contente de dire sur la IX. que le public est bien-aise d'être instruit, & que si l'on examine la maniére dont il parle des personnes de quelque mérite on ne la désapprouvera pas tout à fait.

Sur la X. il déclare qu'il sçaura bon gré à ces Messieurs s'ils lui marquent les endroits où il se sera trompé.

A l'égard de l'XI. il dit que son Imprimeur mettra les figures quand il voudra, & pour les revers, que tous les plus difficiles, & les plus curieux ont été expliquez fort au long au nombre de plus de 2000. & qu'il réserve les plus communs pour la 2. & pour la 3. partie de son livre comme il l'a promis dans sa Préface.

Il répond à la XII. qu'on découvre
us les jours bien des Médailles qu'on
oit crû fausses & inventées par Golt-
s qui proteste pourtant qu'il en a vû
s de 70. mille. *Mais quoi qu'il en*
, ajoûte-t-il, *quand j'en ai pris chez*
azius, je le cite, & je me contente
donner l'explication sans les garan-

Enfin il dit qu'il sçait bien que c'est
 qu'on a déja parlé entre les
vans, mais que si M. Vaillant veut
on juge qu'il n'y a point là un peu de
faste dont il accuse les autres, il doit
cquiter de sa promesse en faisant voir
s 300 fautes; que *s'il ne le fait pas on*
croira point que son respect pour le R.
de la Chaise l'en ait empêché, puis que
s gens de Lettres de Paris sçavent as-
z, & qu'on l'a déclaré à M. Vaillant
ui-même, que le R. P. de la Chaise ai-
ne trop les Lettres pour vouloir être cau-
e que le Public soit privé de 300 obser-
vations curieuses qu'une personne aussi in-
telligente que M. Vaillant auroit pû faire
sur les Médailles.

Il y a toutes les apparences du monde que la dispute de ces sçavans Antiquaires va produire plusieurs beaux Ecrits de part & d'autre, qui feront voir si ceux

qui

qui n'estiment pas beaucoup l'Ouvrage du P. Hardoüin sont plus raisonnables que ceux qui l'estiment infiniment, & qui se plaisent à dire dans l'occasion 1 *qu'on y a expliqué* 600 *Médailles qui n'avoient jamais été expliquées,* 2 *qu'un grand nombre d'autres mal expliquées jusques ici, ont été plus heureusement éclaircies.* 3 *qu'on y a expliqué plus de* 30 *époches differentes de Villes, ce qui sera trés-avantageux aux Chronologiques.* 4. *qu'on y a marqué la situation de plusieurs Villes dont les noms mêmes étoient ignorez par les Géographes.* 5 *qu'on y a débroüillé l'un des principaux embarras des Médaillistes, sçavoir les Villes de même nom.* 6. *enfin qu'on n'y trouve presque rien qui ne soit Original, & que néanmoins tout y est fondé sur des preuves trés-solides.*



TA-

* *

TABLE

Des Matiéres principales.

Juin 1685.

Perte

T A B L E.

F I N.

NOUVELLES
DE LA
EPUBLIQUE
DES
LETTRES.

Mois de Juillet 1685.

le Sieur B... Professeur en Philosophie & en Histoire à Rotterdam.

Seconde edition reveuë & corrigée par l'Auteur.



A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES, dans le Kalver-Straat, prés le Dam.

M. DC. LXXXVI.

Avec Privilege des Etats de Holl. & Westf.

L'Auteur de ces Nouvelles n'a eu ni le loisir ni la patience de relire la 2. edition de l'année 1684. C'est pourquoi on n'en a pas vû d'*Errata*. Mais à mesure qu'il s'appercevra de quelque endroit qui aura besoin de correction, il le fera marquer dans quelques revers de titre. Voici un essai de cela.

A la page 196. des Nouv. d'Avril 1684. 2. edition lisez *Melchioris* au lieu de *Melchior*, plus bas à la p. 324. lig. 5. lisez ainsi, les œuvres de Simon Vigor reimprimées depuis peu en quatre volumes in 4. Il a été Conseiller au Grand Conseil, & toûjours fort opposé à la Théologie de la Cour de Rome. Simon Vigor son oncle Archevêque de Narbonne & Predicateur de Charles IX. étoit à peu prés dans les mêmes sentimens.



NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Juillet 1685.

ARTICLE I.

Tractatus de libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ, continens amplam discussionem Declarationis factæ ab Illustrissimis Archiepiscopis & Episcopis, Parisiis mandato Regio congregatis anno 1682. Auctore M. C. S. Theolog. Doctore. C'est-à-dire, *Traitté des libertez de l'Eglise Gallicane contre la* Declaration *du Clergé de* 1682. Leodii apud Matthiam Hovium 1684. Superiorum permissu in 4. & se trouve à la Haye chez Moetjens.

IL n'y a rien de plus ordinaire que de voir des gens qui se mêlent en toutes rencontres de discourir de certaines

choses éclatantes sans sçavoir exactement ce qu'ils disent. C'est ce qui se vérifie à l'égard des libertez de l'Eglise Gallicane ; tout le monde se mêle d'en discourir, & il y a bien peu de gens qui en ayent une idée claire & distincte. Ainsi l'on doit loüer cet Auteur de ce qu'il commence son livre par expliquer ce que c'est que ces libertez dont on parle tant. Il prouve par plusieurs célébres Auteurs François qu'elles consistent dans le droit de se gouverner selon les anciens Canons, & de ne se pas conformer aux nouveaux usages qui peuvent avoir été introduits dans le Christianisme par la Cour de Rome. Il cite entre autres autoritez la protestation que fit M. l'Archevêque de Reims le 4. de Février 1678. contre l'érection de Cambrai en Eglise Métropolitaine, & il conclut que pour définir les libertez de l'Eglise Gallicane il faut dire qu'elles sont *antiquiorum Canonum custodia*, l'observation & la pratique des anciens Canons.

Aprés avoir ainsi posé la définition de ces libertez, il la combat de toute sa force, soit en montrant qu'elle est obscure, soit en montrant qu'elle n'est point propre à la chose définie. A l'égard de l'obscurité il fait voir que le sens de ces deux paroles, *anciens Canons*,

nons, est fort vague puis qu'on ne sçauroit convenir de l'étenduë qu'il leur faut donner, ou du lieu où il les faut prendre uniquement. Si les Théologiens François disent que par les *anciens Canons*, il ne faut entendre que ceux qui étoient compris dans le Code Canonique de l'Eglise Universelle, on leur répond que depuis le commencement du 8. Siécle jusques au nôtre ce Code-là est demeuré inconnu ; & qu'ainsi ce n'est point dans cette source que l'Eglise Gallicane a pû puiser la régle de ses libertez. S'ils recourent au Code Canonique de Denis le Petit, on leur montre par bien des raisons amplement éclaircies par l'Auteur, qu'ils se jettent dans l'embarras. S'ils recourent à quelque Code Canonique particulier à l'Eglise Gallicane, on leur dit que comme il ne subsiste plus ; il est impossible qu'il serve de régle. Ils ne sçauroient recourir aux Capitulaires de leurs Rois, puis qu'on y trouve plusieurs choses de grande importance qui sont contraires à la pratique d'aujourd'hui. Outre que durant les plus échauffées disputes sur les libertez de l'Eglise Gallicane, ils n'ont pas reclamé les réglemens ou les loix contenuës dans tous ces Capitulaires. C'est ainsi que raison-

ne l'Auteur, je ne garantis pas ce qu'il avance, il me suffit d'être son Historien.

A l'égard du second defaut dont il accuse la définition, il dit que si par les *anciens Canons* on entend ceux qui se trouvent dans les Actes des anciens Conciles, il faudra sçavoir aprés cela jusqu'où se peut étendre cette antiquité, & de quelque façon que la chose tourne, on fera voir que *l'observation des anciens Canons* n'est pas un privilege de l'Eglise Gallicane, soit parce qu'il y en a qu'elle n'observe point du tout; & au rétablissement desquels les Cours Souveraines ou les Prélats mêmes s'opposeroient, si on s'avisoit de les rétablir, soit parce qu'il y en a qui ne sont pas observez avec moins de Religion ailleurs que dans le Royaume de France. Aussi est-il vrai, ajoûte-t'il, que le sçavant Pierre du Puy ne cite presque jamais les Canons, dans ses *preuves des libertez de l'Eglise Gallicane*, mais les Arrêts du Conseil, ou des Parlemens, & les Regîtres des Etats du Royaume, & des Universitez. Or comme les prétentions de l'Eglise Gallicane renferment nécessairement celle de pouvoir examiner, admettre, rejetter, ou modifier les Decrets des Papes & des Conciles, l'Auteur recherche en

en quel temps on a commencé d'exercer ce droit, & il prétend contre M. de Marca que ce n'a été ni au 1. Concile de Tours, ni à celui de Francfort, & que la Pragmatique Sanction de S. Louis est une Piéce supposée comme l'a reconnu & prouvé le P. Louis Thomassin. Il croit donc que l'on n'a commencé à mettre en avant ces libertez que sous le regne de Charles VI. Voilà ce qu'il dit dans son 1. livre.

Il examine dans le second la justice de ces mêmes libertez, ausquelles il attribuë deux prérogatives, la 1. de pouvoir retenir les anciens Canons, la 2. de pouvoir rejetter les nouveaux si l'on ne les trouve pas commodes. Il ne desapprouve pas qu'on ait de l'attachement pour l'ancienne Discipline, mais il prétend qu'il est nécessaire quelquefois d'y déroger, & aprés avoir montré en quel sens il est permis d'examiner les nouvelles loix de l'Eglise, il soûtient que la force qu'elles ont d'obliger ne dépend pas de l'acceptation. Il le montre même par plusieurs Auteurs qu'a citez M. de Marca pour le sentiment contraire, mais lors qu'il veut faire voir qu'on a tort de prétendre en France que les Decrets du S. Siége n'o-

bligent point avant qu'ils ayent été vérifiez au Parlement, il ne peut rien dire de fort, parce qu'il avoue qu'il est permis aux Princes d'examiner si ces Decrets ont été surpris, ou s'ils sont préjudiciables à leur Etat. Chacun comprend aisément que s'il est une fois permis d'entrer dans cette discussion, les Decrets du Pape n'ont aucune force qu'aprés que les Officiers du Prince les ont declarez valables. Le dernier chapitre du 2. livre contient une bonne observation, c'est qu'afin de refuser justement de se soûmettre à un Decret des Papes ou des Conciles, il faut ou qu'ils y consentent, ou qu'ils commandent des choses manifestement injustes. Dans l'un ou dans l'autre cas il est permis à tous les Peuples Catholiques de désobeïr : sans cela leur désobeïssance doit passer pour criminelle : d'où l'Auteur conclut que les libertez de l'Eglise Gallicane ne peuvent être justes si l'on suppose qu'elles lui donnent un droit que les autres Nations du monde n'ayent pas. Mais il répond lui-même pour la France lors qu'il lui fait dire que tous les Peuples ayant originairement le même droit, il n'y a eu qu'elle qui en ait conservé la possession.

Dés l'entrée du 3. livre il renouvelle

le reproche qu'il a déja fait, qu'encore que l'on définisse les libertez de l'Eglise Gallicane par l'observation des anciens Canons, on ne les prouve pour l'ordinaire que par des exemples dont la plûpart sont assez nouveaux. Il prétend que cette maniére de prouver les choses est une voye d'égarement, & il ne manque pas de se prévaloir de l'aveu du célébre M. de Marca qui ayant déclaré dans la Préface de sa *concordia sacerdotii & imperii*, qu'il ne vouloit point toucher aux questions de Droit, mais rapporter fidélement la pratique de tous les Siécles, ne laisse pas de réconnoître que c'est s'engager dans un chemin rempli de piéges & d'embûches, parce qu'on y trouve tant de faits & tant d'usages differens, qu'on se voit réduit à desespérer de la verité. Il est certain que l'affaire de nôtre salut seroit en méchant état, si pour être sauvé il faloit justifier sa doctrine par des exemples, car où est l'homme qui ayant bien lû & bien retenu n'en puisse trouver assez du pour & du contre, pour ne sçavoir à quoi s'en tenir. Il faut donc s'attacher aux questions de droit, c'est à dire, qu'il faut examiner non pas si on a fait telle ou telle chose, mais si on a dû la faire. Il y a suffisamment de

 l'oc-

l'occupation dans ce procés-là. Mais comme ceux qui évitent d'entrer dans la discussion des faits ont lieu de craindre qu'on ne les soupçonne de défiance, l'Auteur voulant prévenir ces soupçons ne refuse pas d'entrer en lice sur les faits, de sorte que le voilà engagé à examiner la conduite de Gregoire de Tours, d'Hincmar Archevêque de Reims, de l'Université de Paris, de Jean Gerson, de Richer, de M. de Launoy, de M. de Marca, & de quelques autres ardens défenseurs des privileges de l'Eglise Gallicane. Il insinue qu'il y a eu de l'obliquité dans les maniéres de M. de Marca, & qu'encore qu'il écrivit en homme qui vouloit faire sa Cour en France, il ne laissoit pas de se ménager le mieux qu'il pouvoit avec Rome, car il semble en certains endroits qu'à force de citations il a établi la chose, mais tout d'un coup il se jette de l'autre côté en citant des exemples & des témoignages contraires aux premiers, ou en resserrant les premiers par mille modifications; & aprés cela on voit encore qu'il extenue le second parti. D'abord il accorde tout, en suite il le regagne insensiblement, mais de telle sorte qu'il fait pancher la balance du côté du Siécle. Sur la fin de

ce

ce livre l'Auteur joint de prés l'Assemblée du Clergé de l'an 1682. & tâche de faire voir qu'elle n'a point suivi l'esprit de ceux qui ont fait autrefois bouclier des libertez de l'Eglise Gallicane, puis qu'elle s'en est servie, dit-il, contre Innocent XI. qui la vouloit delivrer de la servitude de la Régale, au lieu qu'anciennement on ne s'en servoit que contre ceux qui opprimoient le Clergé. Il ajoûte à cela quelques remarques qui tendent à faire voir que cette Assemblée n'a point eu d'autorité légitime de prononcer sur des points de foi d'une si grande importance, car comme il s'agit du droit suprême ou des Papes ou des Conciles, & du fondement de la foi de l'Eglise Universelle, comment est-ce, dit-il, qu'un petit nombre de Prélats assemblez par la seule autorité du Roi, & sans procuration spéciale, peuvent s'ériger en Juges ? Si l'on répond qu'il ne s'agissoit que de déclarer ce qui a été déja défini par le Concile de Constance, ne sçait-on pas qu'une bonne partie des Docteurs réstreignent aux temps de Schisme les Decrets de ce Concile, d'où il s'ensuit que ces Canons sont obscurs ? Or il n'appartient pas à une Assemblée particuliére de juger du sens obscur d'un

Concile. Il semble que ce ne soit pas mal raisonner selon les principes de la Communion de Rome.

Aprés cette attaque générale l'Auteur commence dans son .. livre à disputer en particulier contre la premiére décision du Clergé de France, qui porte que le temporel des Rois est indépendant de la puissance Ecclesiastique. Il ne comprend pas qu'on ait pû mettre cela parmi les libertez de l'Eglise Gallicane puis que c'est une chose qui diminuë les droits de l'Eglise au lieu de les augmenter; mais on s'étonne qu'il n'ait pas vû la réponse à cette difficulté dans ces paroles qu'il cite de Pierre Pithou, *que si le Pape commande quelque chose à l'égard du temporel, les Ecclesiastiques de France ne sont pas obligez de lui obeïr*. Peut-on nier que ce ne soit une grande immunité? Il dit plusieurs choses pour montrer que la doctrine qui assujettit le temporel des Rois en certains cas à la puissance Ecclesiastique n'est point mauvaise, & il s'étonne que les Prélats de France en disent du mal aprés les grands services qu'elle a rendus à l'Eglise Gallicane, car *qui ne sçait*, ajoûte-t-il, *le ravage qui fût arrivé à la Religion Catholique en France, si l'Eglise n'eût empêché qu'Hen-*

IV. ne parvint à la Couronne qu'aprés avoir abjuré l'erreur. Il examine en suite si l'autorité de l'Eglise sur le temporel des Rois est contraire à la parole de Dieu, & si les Rois tiennent leur puissance immédiatement de Dieu. Il prétend que l'indépendance du temporel est contraire aux Conciles Oecumeniques de Constance & de Bâle, pour lesquels la France témoigne tant d'attachement ; à la doctrine de S. Gregoire dont il fait ici l'apologie contre les inscriptions en faux de feu M. de Launoi ; au sentiment de plusieurs Saints, & de plusieurs graves Auteurs François ; à la pratique de l'Eglise ; & à la confession même de plusieurs Monarques. Voilà sur quoi roule son 4. livre.

Il s'attache dans le 5. à la seconde proposition du Clergé qui concerne le pouvoir du Concile sur le Pape. Il avoue de bonne foi que ceux qui décident ainsi cette question importune s'opposent au bien que les Conciles peuvent faire à la Religion, car comme on n'aime pas naturellement à se faire un Maître, il est sûr qu'en soûtenant que le Pape est au dessous des Conciles on le décourage & on le dégoûte d'en convoquer. Mais cet inconvenient n'est pas le seul. Il en remarque d'autres bien

plus terribles, puis qu'il soûtient que si le Concile est supérieur au Pape, la foi des particuliers ne peut qu'être mal assûrée, parce qu'il n'est rien de plus malaisé que de marquer bien precisément les caractéres d'un Concile Général. Il dispute aprés cela fort au long avec M. de Launoi sur le droit de convoquer les Conciles, & il employe toutes ses forces à montrer la supériorité des Papes tant par des raisons positives, que par des réponses aux objections de cet habile Docteur, & particuliérement à celle que l'on emprunte du Concile de Constance.

Il commence son 6. livre par une petite raillerie, sçavoir que la troisiéme proposition du Clergé de France concernant l'immobilité des anciens Canons n'est pas conforme à la pratique des François, puis qu'ils demandent si souvent des dispenses à la Cour de Rome, ou pour posseder plusieurs Benefices, ou pour aller d'Evêché en Evêché.

Parciùs ista viris tamen objicienda memento.

Le reste du livre est employé à examiner la Jurisdiction du Pape sur toute

te l'Eglise, aprés quoi on passe dans le 7. à l'examen de la quatriéme proposition du Clergé, qui porte que dans les questions de foi le jugement du Pape est sujet à la revision & à la correction de l'Eglise. C'est ce qu'emportent ces termes *non est irreformabile nisi Ecclesiæ consensus accesserit.* Cet Auteur montre qu'il s'en suivroit de là qu'en attendant la tenuë d'un Concile, on pourroit être legitimement Pyrrhonien à l'égard de tous les dogmes que le Pape decideroit. Or comme depuis le temps qu'un Pape décide un dogme de foi jusques à la convocation d'un Concile on a bon loisir de vivre long-temps & de mourir, jugez à quoi on expose le salut des pauvres Chrêtiens. Il entre fort avant aprés cela dans la controverse de l'infaillibilité du Pape, & la proméne par tous les lieux communs qui lui sont propres, je veux dire qu'il s'attache à l'établir par l'Ecriture, par les Conciles, par les Peres, par les Docteurs de Sorbonne, par le témoignage des Papes, en un mot par tous les moyens dont d'autres se servent pour prouver tout le contraire de ce qu'il veut. Tant il est aisé de trouver à quoi il s'en faut tenir! Il soûtient aussi que les Papes n'ont jamais erré.

Il employe le livre suivant à soûtenir que toute la Jurisdiction Ecclesiastique appartient au Pape qui en fait part aux Evêques comme à ses Subdeleguez. Ce sentiment est fort combattu en France, car on y croit communément que l'autorité des Evêques leur vient tout droit de nôtre Seigneur. Rien ne me paroît plus judicieux dans tout ce 8. livre que le chap. 4. où l'auteur donne la chasse à un fantôme dont on a tant parlé autrefois qu'on en parle encore aujourd'hui, sçavoir *qu'on a voulu faire un Patriarche en France afin de secoüer le joug de la Cour de Rome*. Lors que les 2 volumes de M. du Puy sur les libertez de l'Eglise Gallicane eurent parû l'an 1639. quelqu'un ayant remarqué qu'on soupçonnoit le premier Ministre d'avoir ce dessein, exhorta fort sérieusement & par un Ecrit public sous le feint nom * d'*Optatus Gallus* les Prélats François à s'opposer à cette entreprise. M. Habert qui a été depuis Evêque de Vabres, & M. de Marca firent voir l'impertinence de ces soupçons. L'Auteur la fait voir aussi avec une grande force, car il montre que la création d'un tel Pa-

triarche

* *C'etoit un Iesuïte nommé le P. Ribaujeau, dont l'Ouvrage fut censuré à Rome l'an* 1643.

triarche demanderoit néceſſairement que ceux qui gouvernent introduiſiſſent dans leur Royaume une nouvelle Religion, à quoi on n'a jamais ſongé, & à quoi on ſonge preſentement moins que jamais.

Le 9. livre contient la refutation d'un Traité qui a fait beaucoup de bruit, & qui eſt intitulé *de Eccleſiaſtica & politica poteſtate.* Richer qui en eſt l'Auteur y ſoûtient entre autres choſes que la Juriſdiction Eccleſiaſtique a été conferéé premierement & proprement à l'Egliſe, & que les Papes & les Evéques ne ſont que les inſtrumens par leſquels cette Juriſdiction eſt executée. Il tira de ce principe tous les paradoxes qu'on ſe peut imaginer, & comme il prévit l'orage, il eût ſoin de ſe munir d'une bonne Apologie qu'il intitula, *Vindiciæ doctrinæ Majorum Scholæ Pariſienſis, ſeu conſtans & perpetua Scholæ Pariſienſis doctrina de autoritate & infallibilitate Eccleſiæ in rebus fidei & morum contra defenſores Monarchiæ univerſalis & abſolutæ Curiæ Romanæ.* Les paſſages de S. Auguſtin & de Moïſe qu'il a joints à ce beau titre, & tout l'air de ſa Préface promettent au Lecteur qu'on le va mener dans tous les Siécles en commençant à Jeſus

Chriſt.

Christ. Cependant les Piéces les plus antiques alléguées par Richer ne sont que du 15. Siécle. Qui ne s'écrieroit aprés cela, *quid dignum tanto feret hic promissor hiatu*? Encore si on lui passoit les consequences qu'il tire, mais on lui soûtient que les Decrets de la Faculté de Théologie de Paris & les autres Piéces qu'il allégue ne prouvent pas ce qu'il prétend. On conclut ce livre par un Acte de l'Assemblée générale du Clergé de France de l'an 1626. qui attribuë nettement au Pape *l'infaillibilité de la foi*. Il n'est pas bésoin de dire qu'on a commis les Décisions de la derniére Assemblée avec la fameuse Harangue du Cardinal du Perron, car qui ne le devineroit?

Il y a encore trois autres livres dans cet Ouvrage pleins de disputes contre Messieurs du Puy, de Marca, Baluze, & Fevret qui a écrit fort amplement *des appels comme d'abus*, mais de peur d'être trop long sur des matiéres qui ont été si rebatuës depuis cent ans, nous n'en toucherons que 2. choses. La 1. que le livre de M. du Puy Conseiller du Roi & Garde de la Bibliotheque Royale n'eut pas plûtôt vû le jour que 19. Evêques qui étoient assemblez à Paris par les soins du Cardinal de Riche-

ieu, écrivirent à tous les Prélats du Royaume une Lettre qui a été inserée dans les Actes du Clergé, par laquelle ils leur donnoient avis de l'impression d'un livre nouveau sur les libertez de l'Eglise Gallicane, rempli d'héréfies & de semences de Schisme trés pernicieuses. Ce même livre fut condamné par Arrest du Conseil d'Etat. Qui pourroit jamais comprendre un tel mystére ? M. du Puy apparemment n'avoit pas écrit sans permission, & ce qu'il dit ne passe point presentement pour si hérétique. Grotius qui étoit en ce tems là Ambassadeur de Swede à la Cour de France fut fort surpris de cette conduite, & l'attribua ou à une grande lacheté ou à une grande ignorance. *Ita*, dit il dans une lettre qu'il ecrivit, *sub regibus aut ignavis aut ignaris tantum sæpe fit damni, quantum successores ægrè sarciant, mirumque est pro regibus scribi Lutetiæ non licere, cum Romæ quotidie contra reges & eorum jura libri fiant*. La 2. chose est que l'Avocat de M. le Comte de Marsan est peut-être l'un de ceux qui ont le plus clairement expliqué les libertez de l'Eglise Gallicane; il dit qu'elles ne consistent pas dans *l'observation rigoureuse des anciens Canons, puis que la France s'accommode souvent des relâchemens mê-*

mes

mes de la Discipline, mais dans le droit de n'accepter pas les Dispenses quand on n'en veut point. L'Auteur voudroit bien animer l'Eglise contre les Juges Séculiers, sous prétexte qu'avec leurs libertez de l'Eglise Gallicane ils font souvent bréche aux anciens Canons, comme lors que le Parlement de Paris a conservé a M. le Comte de Marsan tout marié qu'il étoit une pension sur l'Evêché de Cahors nonobstant les oppositions de l'Evêque soûtenuës par Messieurs les Agens du Clergé de France. Quand on voit les plaintes de Messieurs les Prélats contre les entreprises des Parlemens sur les immunitez de l'Eglise, on a quelque peine à croire que les libertez de l'Eglise Gallicane ne soient pas plûtôt les libertez du Royaume, que les libertez du Clergé. Que M. l'Evêque d'Amiens fut éloquent l'année 1666 dans les plaintes qu'il fit au Roi contre les Tribunaux Séculiers, en le harangant pour tout le Clergé de France!

Il paroît un autre livre sur ces mêmes matiéres intitulé *Regale Sacerdotium Romano Pontifici assertum & IV. propositionibus explicatum. Auctore Eugenio Lombardo S. S. Theologiæ & J. V. Doctore. Cum permissu & facultate Superiorum excudebat Sebastianus Trogus, Typis & expensis*

ssis Cyriandri Donati 1684. *in* 4. Les
ltramontains se sont furieusement re-
uez contre les 4 propositions du Cler-
, & néanmoins ils devoient se rassu-
r aprés ce qui se fit à Clermont en Au-
rgne le 26 Juin 1683. Les Jesuites y
tinrent publiquement dans une The-
de Théologie, 1. Que le Clergé de
ance par sa premiére décision n'en-
nd pas diminuer l'autorité spéciale de
Eglise sur les Rois & sur les Princes
hrétiens. 2. Que par la seconde il
entend pas affoiblir la Primauté Mo-
archique du Pape sur l'Eglise. 3. Que
r la troisiéme il n'entend pas ôter au
pe la souveraine puissance de dispen-
r des Canons, & de toutes autres loix
ecclesiastiques. 4. Que par la qua-
iéme il n'entend pas ôter au Pape tou-
infaillibilité dans les matiéres de foi.
is que le Clergé de France n'a point
ndamné l'interpretation que les Je-
ites d'Auvergne ont donnée à ses De-
ets, c'est une marque qu'il veut bien
l'on leur donne ce sens là. Et que
ut-on vouloir davantage raisonnable-
ent à Rome?

ARTICLE II.

Uoi qu'il ne soit pas nécessaire d'avertir les hommes de prendre

garde

garde à ce qui arrive extraordinairement, il n'est pas peut-être inutile de remarquer que les jeux ou les petits caprices de la nature, comme il plait à quelques-uns de les appeller, méritent une attention singuliére. On les doit considérer non seulement à cause de leurs circonstances propres, mais aussi parce qu'il n'y a point de conformation monstrueuse qui ne puisse servir à déterrer de quelle maniere la nature se conduit dans ses productions. Il est seur que les constitutions contre nature peuvent fournir des consequences de trés-grand usage à la Médecine pour expliquer ce qui se passe dans nôtre corps. C'est ce qui me fait croire que l'observation suivante paroîtra trés-digne d'être vûe dans ce Journal. Nous la publions toute telle qu'elle est venue de Paris.

Observation singuliere communiquée par M. Silvestre Docteur en Médecine à Paris, touchant une fracture dans laquelle il s'est formé une nouvelle articulation.

IL *y a quelques années qu'un homme tombant se cassa le bras gauche à quatre travers de doigt du carpe, en sorte que deux*

deux os du coude & du rayon furent cassez à travers, & absolument divisez. D'abord on appella des Chirurgiens pour lui remettre le bras, mais cet homme apprehendant la violence de la douleur, ne voulut point se laisser toucher, & ne souffrit pas même qu'on lui liat le bras avec des bandes. Au contraire il commença à le remuer, & l'y accoûtuma si bien dans la suite, qu'il le fléchissoit dans l'endroit même de la fracture: il a vécu comme cela assez long-temps remuant sa main, & fléchissant l'os du coude en deux endroits sans douleur ni incommodité. Aprés sa mort un des Chirurgiens qui l'avoient vû, demanda aux parens ce bras, & l'ayant décharné il trouva qu'il s'étoit fait dans la fracture une nouvelle articulation, dont la disposition est telle. Du côté de la fléchissure du coude il y a dans les extrémitez de chaque os une tête ronde, qu'on appelle apophyse, & du côté du carpe il y a deux cavitez assez profondes pour recevoir les têtes de chaque os. Avec cela on voit que le perioste, qui avoit été déchiré dans la fracture, est devenu tout autour beaucoup plus épais; en sorte qu'il sert comme de ligament pour affermir l'articulation. Enfin on remarque que les bords de ces cavitez sont bien moins élevez par devant que par derriére; ce qui produisoit deux effets considerables; car d'un côté il y

avoit

avoit par ce moyen assez de jeu pour un médiocre mouvement de fléxion, & de l'autre cela empêchoit la trop grande extension du bras dans cet endroit, à peu prés de la même maniére qu'on l'observe dans la fléchissure du coude. Tout cela se voit dans les os dessechez que M. du Verney conserve parmi une infinité de raretez anatomiques, & dans la Figure que j'en ai fait faire, afin qu'on puisse mieux comprendre quelle étoit la méchanique de cette nouvelle articulation.

Il y a en ceci deux choses remarquables, & qui méritent bien qu'on en cherche les raisons. La premiére est de sçavoir de quelle maniére s'est formée cette articulation, & la seconde comment est-ce que cet homme pouvoit fléchir le coude dans cet endroit, puis qu'il est certain qu'il ne se forme point de nouveaux muscles pour servir à ce mouvement. Je proposerai sur l'une & sur l'autre de ces questions mes conjectures, que je soûmets au jugement des personnes plus éclairées que moi.

Pour comprendre de quelle maniére se forma cette articulation, il faut s'imaginer que les deux os du bras ayant été cassez au travers, & entiérement divisez, leurs extrêmitez demeurerent pourtant opposées, & en même temps appliquées l'une sur l'autre; en sorte que la matiére du callus, laquelle distr-

A. Le Rayon.

B. L'os du Coude.

C.C. La fracture dans laquelle s'estoit formée la nouvelle articulation

distiloit de chaque extrêmité des os, des os indubitablement unis sans le mouvement continuel du bras. Le mouvement fit que la matiére du callus coula insensiblement aux côtez de la fracture, & comme elle étoit visqueuse & gluante elle s'attacha au bord des os cassez, où il se forma par succession de temps une maniére de rebord, ainsi qu'on le voit encore dans les os : ce rebord sert de cavité, & il s'est fait plûtôt du côté du carpe que du coude, à cause de la situation & de la déclivité du carpe. La cavité étant ainsi formée, il faloit nécessairement que les extrêmitez des os du côté du coude se figurassent en maniére de tête ou d'apophyse, parce que la matiére du callus, laquelle exudoit toute molle & liquide, se roulant par le mouvement du bras sur les autres extrêmitez des os, devoit se mouler de la maniére qu'elles étoient disposées, c'est à dire devenir convexe à cause de la figure concave de la cavité.

Avant que d'expliquer le mouvement qui se faisoit dans cette nouvelle articulation, il faut considérer deux choses. La premiére que la plûpart des muscles, qui sont couchez sur les os du coude & du rayon, sont attachez & colez presque par tout à ces deux os, & la seconde que suivant les régles du mouvement des muscles le carpe est fléchi

vers

vers le coude, parce que c'est une partie mobile à l'égard du coude. Cela supposé, il semble que si il se forme une nouvelle partie mobile, ou bien, ce qui est la même chose, si les deux os sont entiérement cassez, il faut que les muscles venant à agir fléchissent le coude dans la nouvelle articulation. Car les extrémitez des os qui sont du côté du carpe deviennent mobiles à l'égard du coude, tout de même que si c'étoient des os nouveaux, & il faut qu'elles soient fléchies à cause de l'adhérence des muscles, qui dans le temps de leur contraction font nécessairement approcher les parties divisées ausquelles ils sont attachez. Voilà une raison méchanique de ce mouvement fondée sur l'adhérence des muscles aux os; mais quand cette adhérence ne seroit pas, le même mouvement n'auroit pas laissé de se faire, puisque les extrémitez des os du coude & du rayon, ausquelles le carpe est articulé, n'étant pas fermes, il faloit qu'elles suivissent le mouvement du carpe, c'est à dire, que les muscles du carpe venant à agir devoient tirer vers le coude les parties qui soûtenoient le carpe, lesquelles étoient devenues mobiles.

Je n'entre point ici dans les consequences que l'on peut tirer de cette observation; les Chirurgiens y pourront pourtant voir combien il est nécessaire pour la réunion des

 os,

ur, d'assujettir par des bandages les parties fracturées ; & de les tenir immobiles. Les Physiciens y remarqueront d'un autre côté que dans les choses extraordinaires la nature se sert toûjours des mêmes voyes, & qu'ainsi il ne faut pas croire que tout ce qui nous paroît monstrueux, soit un effet du hazard, ou une aberration de la nature, mais plûtôt que tout se fait dans le monde par les loix constantes du mouvement, que Dieu a établies pour la génération, & pour la conservation de tous les corps. Outre cela je suis persuadé qu'on en pourroit déduire d'autres conséquences sur le mouvement du suc qui nourrit les os, & sur la maniére que se forment leurs articulations, mais ce n'est pas ici le lieu d'examiner cette matiére.

Je reviens à nôtre observation, qui me paroît fort rare & fort singuliere, & je n'ai rien lû de semblable dans les Auteurs. Il est vrai que Fabricius Hildanus rapporte dans l'observation 91. de sa 3. Cent. qu'un homme ayant eu de même le bras gauche cassé entre le coude & le carpe, & les deux os entiérement divisez, avec beaucoup de contusions dans les chairs, il se fit une grande suppuration, pendant laquelle il sortit plusieurs esquilles d'os. Les accidens ayant cessé, & les

playes étant consolidées, les os demeurerent pourtant divisez, en sorte qu'il se fit comme une nouvelle articulation, & que cet homme avec sa main droite fléchissoit & étendoit le bras gauche dans l'endroit de la fracture. *On voit bien qu'il y a un grand rapport entre ces deux faits; cependant il me semble que ce n'est pas tout à fait la même chose. Il est certain que dans l'homme dont parle Fabricius Hildanus les os ne se rejoignirent point, & c'est pour cela qu'il fléchissoit le bras dans l'endroit de la fracture: Mais il ne s'ensuit pas qu'il s'y fut formé une articulation, puis qu'en ce cas là cet homme auroit remué le bras gauche sans le secours du droit, de même que celui dont nous parlons. Tout ce qu'on peut donc conclurre est que s'étant fait une grande suppuration, & étant même sorti plusieurs esquilles, il ne se fit point de calus pour réünir les os fracturez; & que leurs extrêmitez se desecherent & s'endurcirent sans se rejoindre, & sans se toucher, comme le dit expressément dans le même endroit Fabricius Hildanus,* Ossa se invicem non attingunt, sunt enim ipsorum extremitates callo obductæ. *Mais je ne voi pas qu'on en puisse inferer qu'il se fut fait dans cette fracture aucune articulation; d'autant plus que celui qui rapporte cette observation n'eut pas occa-*

occasion de s'en assurer, en examinant les os du bras après la mort de cet homme.

ARTICLE III.

SI l'on peut tirer quelque utilité des choses extraordinaires que l'étude de la Médecine fait découvrir, comme on l'a vû dans l'Article précédent, on en peut tirer aussi des méditations abstruses d'un Métaphysicien. Celles qu'on verra dans cet Article surprendront assurément nos malheureux Sectateurs de Spinoza, qui sans y penser nous fournissent un principe pour prouver la Trinité qu'ils n'éluderont jamais; car ils soûtiennent que la substance étenduë parfaitement simple & indivisible a trois dimensions. Quelle impossibilité nous pourront-ils alléguer après cela dans une nature simple composée de trois personnes? Il faudra les voir venir, mais on ne prévoit pas que ni eux ni les Gassendistes puissent opposer rien de raisonnable au paralléle que nous allons publier. Il faut pour y répondre reconnoître avec les Cartesiens & avec plusieurs des Sectateurs d'Aristote, que la matiére est essen-

essentiellement composée d'une infinité de substances réellement distinctes. Mais ce sont encore des gens qu'il faut convertir.

Mémoire communiqué par M..... pour montrer le rapport des trois dimensions du corps, avec les trois Personnes de la nature Divine.*

Il n'y a dans le monde que deux substances; la substance qui pense, & la substance étenduë: la première fait le monde intelligible, la seconde fait le monde sensible. Si l'on pouvoit pénétrer les rapports qui sont entre ces deux mondes, on y découvriroit des merveilles surprenantes, & rien ne seroit plus propre à nous prouver l'existence de Dieu, à nous faire connoître sa nature, & à nous découvrir la profondeur de sa sagesse. Pour cela il faudroit bien connoître tous les attributs de la substance qui pense, & tous ceux de la substance étenduë. On peut faire essai au moins sur ce que nous en connoissons.

On a pû voir par la 2. édition de l'accomplissement des Prophecies de M. Jurieu, qu'il est l'Auteur de ce Memoire.

noissons. En voici un sur la Trinité des personnes qui sont en Dieu dont on croit avoir découvert qu'elle convient parfaitement avec la trine dimension de la substance étenduë. De sorte que la profonde sagesse de Dieu a voulu nous donner dans la matiére non pas tant une image qu'une veritable espéce de Trinité répondante à la Trinité du monde intelligible. On le fait voir par un double parallele; le premier, des propositions qui expriment la doctrine de la Trinité, avec celles qui conviennent à la substance étenduë: le second, des objections qui se font contre la Trinité avec les objections qui se peuvent faire contre la matiére. Dans le premier on verra qu'il n'y a rien dans la Trinité qui ne soit dans la substance étenduë. Dans le second on verra qu'il n'y a pas de difficulté dans ce mystére qui ne tombe sur la substance étenduë. Avant que d'apprendre au public quel usage on veut faire de ces spéculations on les expose à sa critique, à ses objections, à ses difficultez. Et comme ce sont les difficultez qui ouvrent les sujets on prie les Sçavans de vouloir bien se donner la peine de méditer sur celui-ci & de vouloir envoyer leurs objections à l'Auteur des Nouvelles de la

Répu-

République des Lettres, mais que ce soit avec un esprit d'équité, car on ne tiendra aucun conte de tout ce qui viendra de l'esprit de chicanerie.

Parallele des propositions dans lesquelles est renfermée la doctrine du mystére de la Trinité, avec celles qui expriment la nature de la substance étenduë.

La Trinité.	La quantité.
1 Il n'y a qu'une seule essence Divine, & dans cette unique essence commune il y a trois personnes distinctes.	1 Il n'y a qu'une seule substance étendue, c'est la matiére qui remplit & qui fait tout le monde sensible, & dans cette substance étendue & unique il y a trois dimensions distinctes.
2 Cette essence Divine n'est point réellement distinguée des trois personnes d'une distinction réelle & majeure.	2 Cette substance étendue n'est pas réellement distinguée des trois dimensions, car la matiere & la substance étendue c'est la même chose, & les trois dimensions ne sont dans la matiere que la substance étendue elle-même.

3. Ces trois personnes qui ne sont nullement distinguées de l'essence sont pourtant réellement distinguées entr'elles.

3. Ces trois dimensions qui ne sont nullement distinguées de la substance étenduë, sont pourtant distinguées entr'elles, l'une n'est pas l'autre & ce qui est propre à l'une ne convient pas à l'autre.

4. Chacune de ces personnes est infinie & cependant elles ne sont pas trois infinitez ni trois infinis car il n'y a qu'un infini.

4. Chacune de ces trois dimensions a son infinité sans même supposer la matiére infinie. La longueur est divisible à l'infini, la largeur & la profondeur pareillement. Cependant tout cela ne fait qu'un tout infini.

5. Il n'y a dans la substance Divine aucun point intelligible qui ne fasse les trois personnes, qui ne leur appartienne, & qui ne soit à chacune d'elles.

5. Il n'y a aucune partie dans la matiére qui ne fasse les trois dimensions. On ne sçauroit dire une telle partie fait la longueur, une autre fait la largeur, &c. mais chaque point de matiére fait la longueur, la largeur & la profondeur.

6. Il n'y a qu'une seule existence générale de toute la Divinité, & cependant il y a trois subsistances

6. Il n'y a qu'une seule existence dans la substance étendue. Cependant les trois dimensions ont chacune leur matiére de subsister; car autre est la maniére de subsister de la longueur

distin

distinctes & differentes.

7. Chacune des personnes est appliquée à toute l'essence Divine tout de même que si cette essence n'avoit qu'une seule & unique personne.

8 Chaque subsistence dans la Divinité n'est pas l'essence, car autrement chacune des trois personnes qui participe à l'essence auroit les trois subsistences, la paternité seroit dans la filiation, la spiration dans la paternité, &c.

9 Les trois personnes prises ensemble sont toute la Divinité, neanmoins ce ne sont pas des par-

gueur, autre celle de la largeur.

7 Chacune des dimensions pénetre la substance étendue de tous côtez, & de toutes parts & lui est appliquée d'une façon aussi universelle, que si cette essence n'avoit qu'une seule dimension.

8 Chaque dimension n'est pas l'essence de l'étendue, autrement chacune des dimensions seroit les deux autres, puis que chaque dimension possede l'essence de l'étendue par indivis.

9 Les trois dimensions prises ensemble font toute l'essence de la matiere, cependant ce ne sont pas des parties de la matiere. Car la substance étenduë n'est point à

ties de la Divinité.

proprement parler, divisible en longueur, largeur, &c. comme en ses parties, puis que chaque parcelle de matiere a ces trois dimensions.

10 Ces trois personnes ne sont à proprement parler que trois maniéres de subsister d'une même essence.

10 Ces trois dimensions ne sont que trois manieres d'être d'une même substance etendue, être en longueur, être en largeur, être en profondeur.

11 On peut attribuër à chacune des personnes de la Trinité tout ce qui convient à la Divinité, excepté ce qui est propre à chacune des deux autres personnes, à la paternité on ne sçauroit attribuër la filiation.

11 On peut attribuer à chacune des dimensions tous les attributs de la substance etendue, comme la divisibilite, l'infinite, la locabilite, &c. excepte ce qui est propre aux autres dimensions. A la largeur on ne sçauroit attribuer la longueur.

12 Bien que l'essence Divine & les personnalitez ne soient pas reellement differentes, elles sont pourtant distinguées par ce

12 La substance etendue et les trois dimensions, sans être reellement distinguees ont pourtant leurs conceptions formales differentes. Car l'idee de l'etendue renferme bien les trois dimensions, mais qu'on

qu'on appelle *conceptus formales*. Car le *cõcept* de l'essence ne renferme pas les personnalitez.

13 Les trois personnalitez ne sont pas des substances differentes dãs l'essence Divine. Ce ne sont pourtant pas des accidens de cette essence.

14 Les trois personnes ne font aucune composition réelle ni avec l'essence, ni entr'elles.

15 Toutes les operations de la Trini-

chacune des dimensions ne renferme pas toute l'idée de l'étenduë.

13 Les trois dimensions ne sont pas des substances étenduës, differentes les unes des autres, & ce ne sont pas pourtant trois accidens de la matiére, car les trois dimẽsions font l'étenduë, & l'étenduë fait l'essence de la matiére. Or les accidens ne font pas l'essence d'une substance.

14 Les trois dimensions ne font aucune composition réelle dans l'étenduë. Car toute la composition de la substance étenduë est dans les parties divisibles les unes des autres qui sont partes extra partes. Au lieu que les trois dimensions sont par tout, sont les unes dans les autres, & ne font aucun préjudice à la simplicité de la matiére.

15 Toutes les operations de la substance étenduë sont com-

te sur les choses qui sont au dehors, sont cõmunes aux trois personnes de la Trinité *omnia opera ad extra sunt communia.*

16 Cependant on peut attribuer à l'une des personnes de la Trinité, certaines opérations plus particuliérement qu'aux deux autres, parce que toute la Trinité agit dans une telle œuvre par une telle personne. Ainsi la Redemption est attribuée à la seconde, la Sanctification à la troisiéme.

17 Les trois personnes de la Trinité par les actions qui leur sont communes, produisent tout ce qui se fait *ad extra*; mais par

mines à toutes les dimensions, aucune dimension n'agit jamais seule.

16 On peut aussi attribuer à l'une des dimensions certaines actions de la substance étenduë plutôt qu'aux autres, parce que toute la substance étenduë agit par telle dimẽsion dans telle action. Le mouvement direct se fait selon la longueur, le mouvement oblique selon la largeur, & remplir l'espace se fait par la profondeur.

17 Les trois dimensions par les mouvemẽs qui leur sont communs, c'est à dire, qui appartiennent à toute la substãce étẽduë, produisent tout ce qui se produit hors d'elles. Mais chaque dimension par le

les actions qui leur sont propres, & qui se font *ad intra*, elles se produisent les unes les autres. Le Pere engendre le Fils par son action propre. Le Pere & le Fils respirent le S. Esprit.

18 Les operations par lesquelles les personnes de la Trinité se produisent ne sont pas des operations actuelles, mais seulement virtuelles, continuelles, sans commencement, sans fin. Cela signifie seulement que le Fils n'est rien que comme l'extension du Pere, & le S. Esprit l'extension du Pere & du Fils.

19 Le Pere qui est la premiere personne de la Trinité n'est produit par rien:

mouvement qui lui est propre produit une autre dimension. La longueur ou la ligne produit la superficie ou la largeur, & la longueur & largeur jointes ensemble produisent la profondeur.

18 Le mouvement par lequel la ligne produit la superficie, & la superficie la profondeur, n'est pas un mouvement actuel, mais virtuel, continuel sans commencement & sans fin. Cela signifie seulement que la superficie n'est que l'extension de la ligne, & que la profondeur est l'extension de la superficie.

19 La ligne ou la longueur la premiere & la plus simple des dimensions n'est produite par rien. Car le point ma-

tien,

rien, & produit les deux autres.

thématique qui par son mouvement produiroit une ligne n'est qu'un être de raison. La ligne par son mouvement produit les deux autres dimensions.

20 Ces trois personnes se produisent en sorte que le Pere seul engendre le Fils, & avec le Fils il respire le S. Esprit, le Fils ne produit le S. Esprit que conjointement avec le Pere, mais le S. Esprit produit par les deux autres ne sçauroit riẽ produire de different de soi-même.

20. Les trois dimensions se produisent en sorte que la longueur seule produit la largeur, mais la largeur ne produit la profõdeur qu'entant qu'elle se meut conjointement avec la longueur. Et quant à la profondeur elle ne sauroit produire par son mouvement aucune nouvelle dimension. Car tout ce qu'elle produiroit seroit ou longueur ou largeur ou profondeur.

21 Les trois personnes de la Trinité sont en Dieu nécessairemẽt non librement. Il n'y en peut avoir plus, ni moins.

21 Les trois dimensions sont nécessairemẽt dans la substance étenduë, il n'y en peut avoir plus ni moins.

22 Les trois personnes de la Trinité se possedent mutuellement & sont

22 Les trois dimensions quoi que bien distinctes sont pourtant mêlées l'une dans l'autre, en sorte qu'il y a par-

l'une

l'une dans l'autre par ce que les Théologiens appellent *emperichoresis*. Le Pere est dans le Verbe; le Verbe est dans le Pere, ils sont tous deux dans le S. Esprit, & le S. Esprit est dans l'un & dans l'autre.

tout longueur, largeur, profondeur. Les trois dimensions s'étendent de toutes côtez, de tous sens, se coupent, se partagent, s'unissent, & sont toutes par tout. La longueur est dans la largeur, la largeur est dans la longueur, la profondeur est dans la longueur & dans la largeur.

23 Il n'y a en Dieu qu'un singulier, qu'un individu, & l'on peut dire qu'un *suppose* c'est une substance trés-simple, trés-indivisible, quoi qu'il y ait trois personnalitez.

23 Il n'y a dans la matiére qu'un seul suposé, mais les trois dimēsions sont comme les trois *suppositalitez*. Car ce sont trois entitez distinctes qui ont leur caractere de distinction, qui fait que l'une n'est pas l'autre. Et quoi que ces trois dimensions ne fassent pas trois supposez à la maniére des supposez ordinaires qui sont non seulement distincts, mais actuellement separez les uns des autres. Cependant elles sont trois *suppositalitez* dans une même substance étenduë, comme les personnes de la Trinité sont trois personnes distinctes dans une même substance non étenduë & indivisible.

On

On dira qu'il y a entre la substance étendue, & la Divinité, cette grande différence, c'est qu'il y a dans la substance étendue plusieurs lignes, plusieurs longueurs, plusieurs profondeurs. Je répons que s'il n'y avoit pas de différence l'un seroit l'autre, la matiére seroit l'esprit infini, & l'esprit infini seroit la matiére. Cette différence n'est rien autre chose que la différence essencielle qui est entre la substance qui pense & la substance étenduë. C'est que celle-là est indivisible & n'a point de parties intégrantes, & celle-ci en a. Il est à remarquer que chaque portion de la matiére a sa Trinité tout de même que la masse entiére de la substance étenduë. Si la substance de Dieu étoit divisible chaque portion auroit ses trois personnes, & rassemblées elles ne seroient pourtant que trois personnes en tout, comme les trois dimensions qui sont dans chaque portion de la matiére, toutes ces portions assemblées ne font plus pourtant que trois dimensions.

On doit se servir de ce parallele pour rectifier les fausses idées des Scholastiques sur la Trinité. C'est pourquoi on ne nous doit pas opposer les pensées des Scholastiques qui paroîtront incompatibles

tibles avec nôtre parallele, parce qu'il n'y a rien qui soit de foi dans ce mystére qui ne soit compris dans ces vingt-trois Propositions. Par exemple ce que disent les Scholastiques que les personnes Divines ne sont que des relations, ou, comme d'autres disent, que des actions, cela, dis-je, est faux. Car les trois personnes sont dans l'esprit infiniment parfait, ce que sont les trois dimensions dans la substance étenduë. Or les trois dimensions ne sont ni des simples relations, ni des actions; ce sont des choses absoluës.

Parallele des objections que les Heretiques font contre la Trinité, avec celles qu'on peut faire contre les trois dimensions de la matiere.

LEs choses qui sont une avec une troisiéme sont les mêmes entr'elles. Les trois personnes sont la même chose avec l'essence Divine, donc elles sont la même chose entr'elles.

1. Les trois dimensions sont une seule & même chose avec la substance étenduë, donc elles sont une même chose entr'elles & ne sont pas differentes les unes des autres.

2 Ce qui a des attributs differens ne peut pas n'être point different. Chaque personne a des attributs differés de l'essence, donc chaque persõne est differente de l'essence & ne sçauroit faire un Dieu simple & unique.

2 Chacune des trois dimensions a des caractéres differens qui la distinguent de la substance étenduë en général, donc les trois dimensions ne sçauroiẽt être la même chose que la substance étenduë.

3 Si les personnes ne sont pas réellement distinguées de l'essence, à ceux à qui est cõmuniquée l'essence, sont aussi communiquées les personnes. Ainsi au Fils & au S. Esprit sera communiquée la persõnalité du Pere & du S. Esprit, & ainsi sera des deux autres personnes.

3 Si les trois dimensions ne sont pas réellement distinguées de la substance étẽduë, il s'en suivra qu'à quelque chose que sera cõmuniquée la définition de l'étenduë, à cela même seront cõmuniquées les trois dimensions, & ainsi la largeur qui participe à la définition de l'étẽduë participera à la longueur & profõdeur, de sorte que les trois demensions seront dans une seule.

4 Une seule essence ne peut être

4 Une seule définition ne peut convenir

com-

communiquée qu'à une seule personne, parce que la personne borne, finit & rend complete la substance singuliére.

qu'à un seul sujet. La définition de l'étendue convient à l'une des dimensions toute entiére & d'une maniére complete, non par parcelles & par division : donc la même définition ne peut plus convenir aux autres dimensions.

5 Dans la Trinité on fait quatre entitez, les trois personnes & l'essence Divine.

5 Pareillement on peut dire que l'on conçoit quatre entitez dans la substãce étendue, l'étendue commune aux trois dimensiõs & les trois dimensions.

6 On suppose dans la Trinité une substãce singuliére qui contient sous soi trois autres substances singuliéres, ce qui est absurde.

6 Dans la substance étendue il n'y a qu'une substance singuliére; & cependant en supposant que les trois dimensions ne sont pas des accidens, on pose trois autres substances singuliéres.

7 Si l'essence Divine se pouvoit communiquer à trois singuliers, ce seroit un universel, ce ne seroit pas une essence singuliére.

7 Si la substãce étendue se communiquoit à trois dimensions, ces dimensions n'étãt pas des accidens, la substance étendue singuliére se communiqueroit à trois autres substances singuliéres.

Axi-

Axiomes d'André Wissowatius en son livre intitulé Religio rationalis.

1 CE qui est indivisé en soi est un & partant ce qui est appellé un, & cependant existe en plusieurs distinctement n'est pas un, mais plusieurs.

2 Un seul être n'a en même temps qu'une existence complete, & une même substance ne peut avoir qu'une seule subsistance.

3 Trois fois un font trois, & ne sont pas proprement un.

4 Par tout où il y a union de plusieurs il y a aussi composition.

1 LA substance étendue est indivisée en elle-même & est une, & cependant elle existe en plusieurs dimensions distinctes & cependant elle est une & non plusieurs.

2 La substance étendue n'a qu'une existence complete, & cependant elle a en même temps trois subsistances ou trois manières d'être, être en longueur, être en largeur, être en profondeur.

3 La substance étendue est une, les trois dimensions sont trois & cependant ne sont qu'une substance étendue.

4 Dans la substance étendue il y a union des trois dimensions. Et cette union des trois dimensions n'est point une composition

le. Car ce ne sont pas des parties distinctes les unes des autres.

5 L'être unique & simple ne peut pas comprendre en plusieurs choses ou substances diverses.

5 La substance étenduë est unique en elle-même. Cependant elle comprend trois dimensions qui ne sont ni ses parties ni ses accidens.

6 Ce qui est individu unique en nombre ne peut pas être en plusieurs tout entier.

6 La substance étenduë est pourtant unique en nombre, & elle est aussi dans les trois dimensions par indivis.

7 Les choses qui ne conviennent pas entr'elles ne peuvent convenir dans une troisiéme.

7 Les trois dimensions ne sont pas la même chose entr'elles, cependant elles sont la même chose avec l'étenduë qui est unique.

8 Tout singulier a son essence singuliere qui lui est propre.

8 Cependant chaque dimension qui est singuliere n'a pas une substance étenduë qui lui soit propre.

9 Toute personne qui engendre doit être avant la personne engendrée.

9 La ligne dont l'extension [illegible] n'est point avant la largeur.

10 Tout ce qui est engendré a nécessairement un

10 Si la matiere étoit éternelle, la ligne produiroit de toute éter-

com-

commencement. nité la largeur, & si la production de largeur n'auroit pas commencement.

Si cet essai satisfait on en pour donner un autre, pour le mystére de l'incarnation dont Dieu a aussi don l'image ou plûtôt une espéce dans monde sensible.

ARTICLE IV.

Extrait d'une Lettre écrite de Rouen à l'Auteur de ces Nouvelles pour montrer que l'Ecrit publié depuis peu *par* M. Arnold n'est pas de Saint Athanase.

C*E qui fait croire à M. Arnold que c'est un Ouvrage de S. Athanase c'est 1. que le titre le lui attribue. 2. qu'il a trouvé un M.S dans la Bibliothéque Royale intitulé* questions Canoniques & réponses du S. Synode, *où l'on cite deux endroits de cette Piéce, comme étant de S. Athanase. 3. qu'il y a diverses choses dans cet Ecrit entiérement conformes à celles qu'on voit dans S. Athanase au Traité de la Virginité.*

Mais on peut répondre 1 *que le titre a* [*é*]*té mis par un Copiste, comme lors qu'un Libraire ayant trouvé le nom de* Novatien *à la tête d'un livre y mit celui de* Tertul[*l*]*ien qui étoit plus célébre & moins odieux:* [2] *que le Synode qui attribuë cet Ouvrage* [*à*] *S. Athanase, selon M. Arnold, ne s'est* [*te*]*nu qu'au* IX *siécle, temps d'ignorance* [*o*]*ù il a été aisé de méconnoître le veritable Auteur d'un Manuscrit,* 3 *que S. Athana*[*s*]*e ne dit en aucun endroit de ses Oeuvres* [*q*]*u'il a fait ce livre-ci, & qu'aucun des Peres ne lui attribuë.* 4 *qu'il est constant que du temps de S. Athanase les Moines n'a*[*v*]*oient point encore des Communautez ni* [*l*]*a Régle, comme ce livre-ci le suppose. Il* [*or*]*donne aux Moines* 1 *de renoncer à leurs biens; du moins c'est ainsi que M. Ar*[*n*]*old explique ces termes de la page* 22 [illegible] *. Or du temps de S. Atha*[*na*]*se les Moines pouvoient encore posseder* [*en*] *propre. La Code Théodosien* l. 5. t. 3. cum [*Com*]*m.* Gothofred. *leur permet de tester:* [*L*]*e Pape* Gregoire *le Grand* l. 1. epist. 42. [*or*]*donne qu'on livre à Faustin la part que* [*l*]*e Moine Jean lui avoit laissée en mou*[*r*]*ant. Il semble que le Sçavant P. Mabil*[*lo*]*n rapporte la défense de posseder aucune cho*[*se*] *en propre à S. Benoît. Mais il avouë que* [*l*]*e Maître dans sa Régle c. 80. veut que*

 l'Ab

l'Abbé insére dans son Testament les briefs des Donations qui ont été faites par les Moines, & il rapporte les exemples de divers Abbez & Abbesses comme celui de la Reine Radegunde & de Fulrad Abbé de S. Denys qui ont fait de semblables donations. de diplomat. l. 1. cap. 2. *En 2. lieu de payer les dîmes, ce qui est non seulement contraire à l'explication que Mr. Arnold donne au passage ci-dessus allegué, mais montre aussi que S. Athanase n'est pas l'Auteur de cette Piéce, parce que les dîmes n'ont commencé à être payées que long-temps aprés lui. On n'en payoit point sans doute pendant les* 10 *persecutions, & si S. Cyprien employe ce terme c'est par egard aux dîmes du Vieux Testament. Constantin ordonna que l'on donnât aux Pasteurs une certaine portion de bled. Cette Ordonnance subsista jusqu'à Julien l'Apostat, & fut rétablie par son Successeur Jovien. Celui qui a fait l'Histoire des Benefices rapporte l'origine des dîmes à l'avarice de quelques Evêques de Cour qui ne se contentoient pas du quart de la masse qui leur avoit été assigné, la prirent toute entiére, si bien qu'on fut obligé de lever des dîmes pour l'entretien des Prêtres; & ce fut Charlemagne qui porta cette coûtume en Italie.* 3. *D'observer le Carême de l'Eglise. Mr. Arnold prend cette expression à la rigueur pour le jeûne qui s'observe de-*

pui

puis le Mercredi des cendres jusqu'au Dimanche de Pâques Fleuries. Cependant s'il paroît par le témoignage de Socrate Hist. l. 5. cap. 22. *que ceux d'Alexandrie jeûnoient pendant 6 semaines, ce n'a été que sous l'Empire de Valentinien & de Théodose.* 4. *de ne se pas marier. Il n'y a nulle apparence que S. Athanase qui avoit assisté au Concile de Nicée où le sentiment contraire avoit prévalu, soit l'Auteur d'une défense qui s'étend sur tous les Prêtres. J'oubliois à vous dire que cet Ouvrage est appellé le troisiéme à Quirinus, qu'il est bien vrai qu'on trouve deux livres à Quirinus parmi ceux de S. Athanase, mais ils sont écrits contre les Juifs, & que l'Illustre M. Bigot ne croit point que celui-ci soit de Saint Athanase, mais de quelque ancien Auteur, & qu'il étoit utile de le publier.*

ARTICLE V.

Georgii Schubarti enarratio parergica Metamorphoseos Ovidianæ de Diluvio Deucalionis. Accedit Tho. Reinesii Dissertatio critica de Sibyllinis oraculis primum edita. C'est à dire, *Discours sur le deluge de Deucalion decrit par Ovide & sur les Sibylles.* Jenæ Li-

teris Nisianis, & se trouve à Leyde chez Vander Aa. 1685. in 4.

IL n'y a point de matiére sur quoi l'on puisse composer de plus belles Dissertations que sur le Deluge, soit qu'on veüille traiter la chose en Philosophe, soit qu'on la veüille traiter en Historien & en Critique. Aussi est-il vrai qu'on l'a traittée fort sçavamment en toutes façons. Il s'est trouvé un Geometre nommé *Buteo* qui a pris la peine de supputer toutes les dimensions de l'Arche, afin de montrer qu'elle pouvoit contenir tout ce qu'il étoit nécessaire d'y mettre. Grotius dans ses notes sur le Traité de la Religion Chrêtienne a rassemblé fort curieusement toute l'érudition profane qui concerne le deluge, & il n'y a que quatre ans qu'un Anglois nommé *Burnet* a publié une Théorie sacrée de la Terre, où il débite des pensées fort nouvelles & fort profondes sur les causes du débordement général qui fit périr tout le genre humain, hormis la famille de Noé. On dit que le feu Roi d'Angleterre ayant oüi parler de cet Ouvrage commanda à l'Auteur de le traduire en Anglois, & que cet ordre obligea l'Auteur

teur à travailler avec plus de ſoin à perfectionner ſon hypotheſe. Pour celui dont nous avons à parler preſentement il a ſi bien compris qu'on avoit épuiſé cette matiére, qu'il s'eſt contenté de rapporter quelques conſidérations générales.

Il dit avec pluſieurs autres que la deſcription des differens âges du monde qui s'altererent peu à peu, & qui enfin changerent en une corruption épouventable l'intégrité du ſiécle d'or, vient originairement des Juifs à qui Dieu avoit révélé la chûte du premier homme. Cela ne ſe dit pas ſans quelque apparence de verité, encore que nous ſçachions d'ailleurs que l'Ecriture ne nous dit rien ni de ce bienheureux temps où les hommes menoient une vie ſi réglée, ni de cette alteration ſucceſſive qui les a finalement conduits au comble de la méchanceté. Nous avons lieu de croire en conſultant l'Ecriture & le cœur de l'homme que le crime a été d'abord auſſi grand qu'il l'a pû être, & il eſt fort apparent que Cain étoit un des plus grands ſcelerats qui fut jamais.

Aprés la déclaration de S. Pierre il faut tenir pour indubitable que nos élemens périront par feu, & c'eſt ce que les nouveaux Philoſophes conçoivent

fort aisément sans recourir à rien d'extraordinaire. Ils conçoivent que les seules loix de la communication du mouvement pourront un jour tellement diminuer la legereté de la terre, qu'elle tombera comme une pierre dans le centre, où elle trouvera le Soleil qui la brûlera. Ou bien ils conçoivent que les mêmes loix donneront une telle force au feu central qu'il se fera jour par une infinité de soûpiraux, & qu'il brisera la terre en mille piéces qui deviendront la proye des flammes. Il est surprenant que les Payens ayent parlé de l'incendie du monde non seulement comme d'une chose possible, mais aussi comme d'une chose trés-certaine. Quelques Philosophes ont dit que comme le cours du Soleil est la mesure de l'añée ordinaire, ainsi la révolution générale de tous les Astres est la mesure d'une grande année dont l'hyver doit faire périr le monde sous les eaux, & l'été doit le faire périr dans les flammes. Or ils croyoient que l'hyver de la grande année arriveroit lors que tous les Astres se réüniroient au Siege du Capricorne, & par conséquent qu'ils feroient l'été lors qu'ils se réüniroient au Signe de l'Ecrevisse. Les Stoiciens ont été les plus décisifs de tous sur l'incendie du monde, sur-quoi l'Au-

l'Auteur nous renvoye à la Dissertation d'un sçavant Professeur de Leipsic nommé Thomasius mort depuis peu. Elle a pour titre *de exustione mundi Stoica, Lipsiæ typis Christophori Guntheri* 1682. *in* 4.

Il y a eu des gens si entêtez de l'Astrologie qu'il ont dit qu'elle avoit appris à Adam & à Noé qu'il y auroit un deluge général. On avoit * eu la hardiesse d'en prédire un semblable pour l'an 1524, mais l'évênement répondit si peu à la prédiction, qu'on ne vit jamais une année plus au gré de tout le monde. D'autres ont dit qu'une Comete avoit averti Noé de l'inondation générale que Dieu préparoit au genre humain. N'eût-il pas bien mieux valu imiter les Poëtes, c'est-à-dire supposer que Dieu lui-même révéla cet évenement, ou qu'il le fit sçavoir par un exprés? Eusebe nous a conservé quelques fragmens d'Auteurs profanes qui rapportent que Saturne fit confidence de cela au Roi Sisithre. L'Auteur fait quelques observations sur la fameuse montagne de Parnasse où Deucalion se sauva, & aprés nous avoir appris qui étoit ce Deucalion, il en fait un parallele avec Noé. Je ne sçai pas pourquoi il prend le

* *Vives de verit. fid. Chr. l.* 1.

parti d'Haithon qui a dit dans son Histoire Orientale qu'encore que la Montagne d'Ararath soit si couverte de neige l'hyver & l'été que personne n'y peut monter, on y voit pourtant quelque chose de couleur noire que l'on prend pour l'Arche. Ce conte n'est guéres meilleur que celui de Benjamin de Tudele qui nous voudroit persuader que le Caliphe Omar employa les débris de l'Arche à bâtir une maison à Mahomet. Berose & Abydenus disent que les Habitans de l'Armenie se servoient de ces débris pour faire des antidotes *amuleta*.

Il seroit à souhaiter que l'Auteur eût aprofondi la question de l'universalité du Deluge, & qu'il l'eût prouvée par cette raison, c'est que pour ruiner les hommes & les animaux qui étoient en ce temps-là sur la terre il n'étoit pas besoin de faire monter les eaux 15 coudées au dessus des plus hautes montagnes; si l'on examine la chose l'on concevra que la plus grande partie de ces eaux étoit superfluë pour ce dessein: il faut donc que ces eaux n'ayent pas été produites par miracle dans le dessein particulier de faire périr les hommes, mais qu'elles ayent été une suite des loix générales de la

com-

communication des mouvemens, ausquelles Dieu abandonna le genre humain, à la réserve de Noé & de sa famille dont il se servit pour des vûës particulieres. Or en supposant une fois que l'inondation fut une suite des loix générales, il seroit absurde de supposer que Dieu suspendit miraculeusement les eaux jusques à une hauteur superfluë, c'est à dire, qu'il fit un miracle pour les empêcher de se mettre en équilibre sur toute la terre. Si cela est absurde il s'ésuit mãifestemẽt que le Deluge fut universel.

Pour ce qui regarde la Dissertation de Reinesius, elle est faite depuis plus de 43 ans, mais elle a été long-temps cachée parmi les papiers de M. Sagittarius. L'Auteur y soûtient avec vigueur que les Ouvrages qu'on attribuë aux Sibylles ont été forgez par des Chrétiens Hérétiques, grands amateurs de visions & d'entousiasmes. Il montre qu'avant même la destruction de Jerusalem on avoit commencé de se servir d'écrits supposez pour autoriser l'erreur, car les Nazaréens qui furent les premiers schismatiques du Christianisme, mirent en avant 3. Evangiles supposez, l'un qu'ils appellerent l'Evangile de perfection écrit en vers, un autre qu'ils appellerent l'Evangile d'Eve, & un autre qu'ils

attribuoient à S. Matthieu écrit en Langue Hebraïque ; & auquel S. Jerôme fut attrappé long-temps aprés. Il ajoûte que quand ces Ecrits paroissoient propres à convaincre les Payens, les Peres ne faisoient pas difficulté de les alleguer pour bons, soit qu'effectivement ils se persuadassent qu'un livre qui favorisoit la verité étoit legitime, soit qu'ils crussent qu'il étoit permis de se servir de fraudes pieuses. Quoi qu'il en soit on ne peut nier qu'ils n'ayent cité comme legitimes des Ouvrages que les siécles suivans ont rejettez. Pour cela il ne faut que voir le Decret du Pape Gelase & du Concile de Rome. On reproche ici à Justin Martyr l'illusion où il tomba en soûtenant aux Romains qu'ils adoroient Simon Magus. On prouve que les Payens n'ont pas manqué d'accuser de supposition les Ecrits que les Chrêtiens leur citoient comme venant des Sibylles, & on soûtient que les Peres répondoient mal à cette objection. On répond à l'autorité des mêmes Peres qui ont cité ces livres & sur tout à celle de Lactance & d'Eusebe qui en ont fait un grand cas, le premier parce qu'il y trouvoit plusieurs imaginations des Millenaires dont il s'étoit entêté, l'autre parce que la mysterieuse acrostiche de

la Sibylle l'avoit ravi en admiration. L'Auteur remarque à l'égard de cet acrostiche I. qu'il y a lieu de s'étonner que Lactance n'en ait rien dit, & que cela sembleroit prouver qu'il n'étoit pas encore forgé du temps de ce Pere. 2. qu'on ne trouve pas que Ciceron ait jamais vû cet acrostiche comme Eusebe le lui impute. Il est bien vrai que du temps de Ciceron il couroit des vers acrostiches que l'on attribuoit aux Sibylles, mais on ignore quel étoit le sens de ces vers, & ainsi on ne peut pas dire que ce sont ceux qu'Eusebe rapporte. Outre qu'il paroît par le raisonnement de Ciceron, & par le témoignage de Denis d'Halicarnasse qu'on rejettoit comme des piéces supposées tous les vers acrostiches qui se trouvoient mêlez parmi les vers Sibyllins, car on supposoit que tout jeu de mots venoit d'un esprit qui médite & qui se posséde, & non pas d'une inspiration divine. Je passe sous silence les autres observations de Reinesius tant parce qu'il y a des Auteurs connus par toute la terre qui ont traité ce sujet plus profondement que lui, que parce qu'il doit paroître bien-tôt quelques livres qui nous fourniront une occasion trés-naturelle de parler des Oracles des Sibylles.

ARTICLE VI.

Danielis Franci Disquisitio Academica de Papistarum indicibus librorum prohibitorum & expurgandorum, in qua de numero, autoribus, occasione, contentis, fine, damnis & jure indicum illorum disseritur, ut vicem LL. CC. sustinere inque illam referri commode possit quidquid uspiam occurret de librorum prohibitione aut depravatione. C'est à dire Traitté des Indices Expurgatoires. Lipsiæ Sumptibus hæredum Friderici Lankisii 1684 in 4.

IL y a des choses que l'on ne sçauroit regler par des principes assurez, à cause que l'on se voit combatu de part & d'autre par de puissantes raisons. C'est ce qui fait que l'on se jette dans les extrémitez les plus conformes à son caprice. On en peut donner pour exemple la lecture des livres suspects. Si on ne la permet pas on donne à connoître que l'on se défie des forces de son parti, & que l'on juge tres-redoutables les raisons de ses adversaires. & aprés tout on expose le monde à condamner ce qu'il n'entend pas, & à se porter pour juge sans avoir oui les deux parties. Si on

la permet, on est cause que chacun apprend les chicanes du mauvais parti, & les fortes objections qui se peuvent proposer quelquefois contre les doctrines les plus veritables, d'où il arrive que les gens s'aguerrissent dans la dispute & qu'ils passent jusques à croire ce qu'ils n'avoient soûtenu dabord, que par un esprit de contradiction; car c'est un des mauvais effets de la dispute, qu'au lieu de faire changer de sentiment, elle inspire de l'opiniâtreté, & il est trés-rare qu'elle produise ce que l'on * raconte de deux Anglois Jean & Guillaume Reinoldus. C'étoient deux freres qui furent élevez hors de leur païs, le premier dans la Communion de Rome, & l'autre dans la Communion Protestante. S'étant rencontrez un jour ils disputerent avec tant de force qu'ils changerent tous deux de parti; Jean devint un des plus fameux Controversistes que les Protestans ayent eûs, & l'autre conçût tant de haine pour les Réformez qu'il fit un livre intitulé *Calvino-Turcismus*, pour montrer que leur Reli-

* *Spizelius infel. literat. p. 687. mais il y a bien apparence que ce conte est faux, l'Auteur du* Calvino-Turcismus *prend le nom de* Gulielmus Reginaldus.

Religion étoit Turque. Or qu'arrive-t-il de ce qu'on trouve qu'il y a de grands inconveniens à souffrir & à ne pas souffrir la lecture des livres qui combatent nôtre foi, c'est que ceux de l'Eglise Romaine poussent la chose dans l'excés de la rigueur, & que les Protestans la poussent dans l'excés de l'indulgence. On ne sçauroit assez admirer la peine que se donnent les Inquisiteurs pour suprimer les livres qu'ils n'aiment pas, mais l'effet qu'ils ont produit dans l'ame de deux Nations qui ont d'ailleurs beaucoup de genie, est encore plus admirable. L'ordre veut que ceux qui voient qu'on défend si sévérement un livre soupçonnent qu'il contient des raisonnemens difficiles à réfuter, c'est le grand chemin de l'esprit de l'homme lors qu'il n'est pas tout à fait stupide, & sur ce pied là plus on voit qu'un Ouvrage est défendu, plus a-t-on envie de le connoître. Cependant les Italiens & les Espagnols ne l'entendent pas ainsi. Ils croient fort bonnement que les livres que l'on condamne ne contiennent que des sotises, & ils n'ont aucune curiosité de les voir, de sorte qu'à leur égard il ne faut pas se servir de la methode dont on se sert en d'autres païs, où de peur de

de donner du prix à un méchant livre on se garde bien d'en interdire la vente, le succés leur ayant toûjours fait voir ce qui arriva à Rome lors que Neron y fit brûler les Satyres que Fabricius Vejento avoit publiées contre les Prêtres & contre les Senateurs. On les lût & on les chercha avec le dernier empressement tandis qu'il y eut du peril à le faire, mais dés qu'il fut libre de les avoir on ne s'en soucia plus, *conquisitos lectitatosque donec cum periculo parabantur, mox licentia habendi oblivionem attulit*, dit l'Historien Tacite,* avec son bon sens ordinaire. On fera bien de consulter ce qu'il dit ailleurs au sujet des livres de Cremutius Cordus condamnez au feu par le Senat. Quoi qu'il en soit voions ce que cet Auteur nous veut apprendre touchant les occupations de la Congregation de *l'Indice*.

Il avertit d'abord qu'encore que bien des gens confondent les Indices expurgatoires avec les Indices des livres défendus, il y a pourtant de la difference entre les uns & les autres. Les derniers condamnent un livre simplement & absolument, mais les autres

* *Annal. l. 14. c. 50 & l. 4. c. 35.*

se contentent d'ordonner qu'on en effacera telle ou telle chose, aprés quoi ils permettent de le lire. Outre cela on ne fait aucun scrupule de publier les derniers, mais on cache plus soigneusement les autres, de sorte que si les Protestans n'avoient pris la peine d'en procurer plusieurs éditions, il seroit trés-difficile d'en trouver des exemplaires. L'Auteur nous étale un grand nombre d'éditions des uns & des autres, & il remarque aprés le P. Theophile Rainaud qui a fait un gros livre sur ce sujet que depuis le Pape Gelase jusques à l'année 1543 on n'avoit point vû de ces Indices. Il recherche aprés cela si c'est de l'autorité du Pape ou de celle des Conciles qu'ils prennent leur force, & quels sont les instrumens dont on se sert pour les dresser, & parce que les Protestans se persuadent quelquefois sans nulle raison qu'il ne se fait rien dans toute l'étenduë de l'Eglise Romaine dont les Jesuites ne soient la principale cause, cet Auteur s'est vû obligé de chercher des preuves pour ceux qui avoient avancé à tout hazard que les Jesuites ont la direction de la défense des livres de contrebande, aprés quoi il examine ce qui a porté les Papes à tenir un tel procedé,

cedé, & comme c'eſt un Lutherien qui écrit au milieu de l'Allemagne où de part & d'autre l'on traite la Controverſe d'un ſtile trés-violent, on peut s'aſſurer qu'il attribuë la congregation de l'Indice à une cauſe trés-odieuſe, c'eſt à dire, au deſſein formel d'étouffer la verité déployée dans les livres défendus. Il parle avec indignation de l'entrepriſe du Jeſuite Jerôme Xavier qui a écrit en Perſan l'Hiſtoire de Jeſus Chriſt, où il proteſte qu'il n'a rien mis qui ne ſoit tiré de l'Evangile & des Prophetes, & néanmoins il y a fourré, dit-il, des contes d'Euſebe, de Nicephore, des Legendaires, & des Oracles des Sibylles. Louis de Dieu Profeſſeur à Leyde a traduit en Latin cette Hiſtoire là, & y a joint quelques notes qui ont parû fort malignes à la congregation de l'*Indice*. Le P. Alegambe ſoûtient qu'elles méritent le feu.

Aprés la déclaration ſolemnelle que les Catholiques ont toûjours faite que le fondement de leur conduite eſt la conſtante & perpetuelle tradition de tous les Siécles, ils ne doivent pas trouver étrange qu'on les prie de marquer dans l'ancienne Egliſe la coûtume d'excommunier tous ceux qui liroient un Ouvrage défendu, & qu'on les attaque par la nou-

nouveauté de leurs usages. C'est à quoi l'Auteur employe tout son Chapitre IV. Il tâche d'y faire voir que les faits que l'on allegue des anciens temps n'autorisent point la pratique d'aujourd'hui; il déclare que si la Congregation de l'*Indice* se fût contentée de condamner les livres magiques, & lascifs, on n'auroit que des loüanges à lui donner, mais qu'on ne sçauroit s'empêcher de dire qu'en défendant sous peine d'excommunication la lecture de ce qui lui semble Heterodoxe, elle a usurpé un droit que l'ancienne Eglise n'a point connu, puis qu'elle a toûjours permis de lire les Ouvrages des Payens & des Hérétiques. Voilà ce que prétend nôtre Auteur; mais il faut avoüer qu'il rapporte lui-même une infinité de témoignages qui lui nuisent extrêmement. Il fait voir dans ce Chapitre une prodigieuse lecture qui nous apprend le progrés de l'autorité du Pape à l'égard de la proscription des livres suspects. Un sçavant Jesuite Allemand nommé Gretser mérite d'être consulté sur cela dans son livre *de jure & more prohibendi libros noxios*.

Dans le Chapitre suivant l'Auteur dit des choses qui ne sont pas moins curieuses touchant l'origine de corriger

&

& de retrancher certains endroits d'un Ouvrage. Il en donne divers exemples & cite plusieurs Auteurs qui en fournissent autant qu'on en veut. Il fait voir en suite que sous pretexte d'ôter des Ecrits des Peres les erreurs que l'on prétendoit que les Hérétiques y avoient insérées, on les a fort alterez. Mais je ne doute point qu'on ne traite de petite chicane le reproche qu'il fait aux Inquisiteurs de n'avoir jamais condamné l'infame Poëme de Jean de la Casa Archevêque de Benevent. Il prouve par le témoignage de plusieurs graves Auteurs que ce Jean de la Casa est effectivement coupable du crime d'avoir loüé un déréglement que l'on n'oseroit nommer. Thomas Naogeorgus le poussa terriblement sur cela dans une satyre qu'il fit contre lui & qu'il joignit à la 2. édition de son *regnum Papisticum* imprimée à Bâle l'an 1459. La Casa lui répondit & nia le fait, c'est-à-dire, qu'il soûtint qu'il n'avoit prétendu loüer que la jouïssance des femmes. On voit ici sa réponse en assez beaux vers Latins; je ne sçai pas si les lecteurs seront assez charitables pour l'en croire sur sa parole. L'Auteur se plaint aussi de ce que l'on n'a jamais censuré quelques autres livres qu'il nomme, & en-

tre autres le *flagellum dæmonum* du Cordelier Hierôme Mengus, dédié au Cardinal Paleotte & imprimé l'an 1576, où l'on fait des profanations horribles du nom de Dieu.

Aprés cela il rapporte quels sont les effets des Indices tant sur les Ouvrages défendus, que sur la personne des Auteurs, & des Lecteurs, & il nous régale des extraits de quelques livres qui ont été fletris quoi qu'ils eussent été composez par des Catholiques Romains. Tels sont les Traitez de Theodoric à Niem, de Nicolas de Clemangis, de Marsile de Padouë, de Bennon, &c. Il rapporte aussi la tablature que l'on prescrit aux Inquisiteurs, où l'on voit entre autres choses un ordre d'effacer sans remission toutes les loüanges données à un Hérétique. Voilà de ces choses qu'il faut voir de ses propres yeux afin de les croire, car sans cela on ne s'imagineroit jamais que la Religion fût capable de donner un tel tour à nôtre esprit. Bellarmin étoit tellement persuadé qu'il entroit dans le caractére d'un Orthodoxe de ne loüer jamais un Hérétique que l'Auteur lui fait la guerre d'avoir dit positivement * *qu'on ne trouve pas que jamais les Catholiques ayent loüé*

* *De Notis Eccles. c.* 16. *art.* 1.

& la doctrine ou la vie de ces Hérétiques. ... a fait voir pourtant à Bellarmin par ... éloges que Cochleus, Eneas Syl- ...us, Pogge Florentin, le Jesuite Cla- ...us, M. de l'Aubespine Evêque d'Or- ...ans, & Caramuël ont donnez à des ...rétiques que sa pierre de touche n'est ... trop seure. On ne laisse pas de con- ...ître par là quel est le genie de l'Inqui- ...on. C'est quelque chose de fort par- ...ulier, car Messieurs les Inquisiteurs ...ulent que l'on efface des livres les ...éfaces, les Epitres Dédicatoires & ...néralement tout ce qui peut faire ...nneur à des personnes separées de la ...ommunion Romaine, sans en exce- ...ter les Princes. De là vient que les ...dices Expurgatoires ordonnent que si ...elque Historien a dit, *un tel jour ... né Christophle illustre Duc de Wir- ...mberg, præclarus Dux Wurtenber- ...nsis*, on efface le terme *d'illustre*, *...æclarus*, qui est néanmoins de si peu ...e consequence qu'on le donne en La- ...in au moindre Ecolier. Ils ordonnent ...ussi que toutes les Lettres Capitales ...u'on met au devant des noms propres ...our signifier qu'un Hérétique est qua- ...lifié *Docteur*, *Monsieur*, *Théologien cé- ...lébre*, *vir clarissimus*, *vir reverendus* ...oient effacées incessamment. Le Jesui-

te

te Serarius soûtient dans son *Minerva* que les loüanges d'un Hérétique dans le livre d'un Catholique sont en abomination à Dieu comme ces offrandes abominables dont il est fait mention au Chap. 23. du Deuteronome v. 18. Or comme le venin qui se pourroit rencontrer dans les Tables Alphabetiques des livres est plus à craindre que celui qui est dans le corps du livre (car la plûpart des Lecteurs ne consultent que ces *Tables*) les Inquisiteurs les ont répurgées avec la derniére diligence dans les éditions des Peres qui n'avoient pas été faites par leur ordre. C'est ce que l'Auteur fait voir dans son Chapitre 10.

Ayant ainsi éclairci le fait, il entre dans la question de droit, & s'efforce de montrer par plusieurs raisons que la procedure de la Congregation de l'*Index* est injuste. Il n'oublie point de remarquer le peu d'égard que l'on a en plusieurs païs trés-Catholiques pour les Decrets de cette Congregation, ce qui ne peut que faire un grand préjudice à toute l'Eglise Romaine, tant parce que les bonnes gens sont scandalisez de voir que l'autorité du Pape soit si peu considérée, que parce que les Protestans en prennent sujet de dire que l'on ne raisonne pas consequemment, que l'on

se coupe. que l'on se contredit en mille maniéres.

ARTICLE III.

Sentimens de quelques Théologiens de Hollande sur l'Histoire Critique du Vieux Testament composée par le P. Richard Simon de l'Oratoire, où en remarquant les fautes de cet Auteur on donne divers principes utiles pour l'intelligence de l'Ecriture Sainte. A Amsterdam chez Henri Desbordes 1685 in 8.

COmme c'est un livre qui contient un grand nombre de remarques & de digressions, le meilleur moyen d'en parler n'est pas de le suivre pied à pied, cela demanderoit trop de temps & trop de place; il vaut mieux se contenter de faire sentir au Lecteur les choses les plus essencielles. Je dis donc que l'on soûtient d'abord qu'il manque une partie trés-considerable dans le projet du P. Simon. Il a voulu nous faire une Histoire des livres du Vieux Testament, & pour cet effet il a recherché par qui & comment ils ont été composez & conservez; quelles altera-tions

tions ils peuvent avoir souffertes ; quel jugement il faut faire de leurs Versions & de leurs Commentateurs ; & quel seroit le meilleur remède à tous les inconveniens qui se peuvent rencontrer dans cette matiére. On prétend que cela ne suffit pas, & qu'il faloit principalement examiner quelle a été l'occasion qui a fait prendre la plume à chaque Ecrivain Sacré, & à quelles opinions ou à quels événemens il a pû faire allusion dans son Ouvrage. On avouë qu'il est mal-aisé de toucher au but dans ces choses là, mais on soûtient qu'on y peut faire des découvertes trés-utiles, & pour en mieux convaincre le lecteur on lui en donne un essai qui regarde le Pentateuque. On prétend que pourvû qu'on se souvienne du but & de l'occasion de cet Ouvrage on dissipera plusieurs grandes difficultez qui se rapportent à l'Histoire de la tentation, & à celle du deluge, & à quelques loix que Dieu donna à Moïse. On prétend aussi que la connoissance des disputes qui engagerẽt S.Paul à composer l'Epître aux Romains pourroit terminer plusieurs grandes Controverses sur la Prédestination, & sur la Justification. C'est à peu prés le sujet de la premiére des 20. Lettres dont cet Ouvrage est composé.

On

On se plaint dans la 2. de la maniére injurieuse dont le P. Simon a traité les Protestans, & on trouve cette conduite d'autant plus mauvaise qu'on croit qu'il leur a de l'obligation, ayant tiré de leurs livres une infinité de choses que ceux de sa communion ne lui pouvoient pas fournir. On se plaint en particulier de la nouvelle Préface de son livre laquelle on lui attribuë. On prétend qu'il y a trés-mal copié le langage d'un Protestant, & que l'Histoire qu'il y raconte concernant la nouvelle Version de la Bible qui a été commencée à Geneve est pleine de faussetez. On se sert de cette occasion pour critiquer la feüille qui a parû de cette nouvelle Bible.

L'Auteur examine dans sa 3. Lettre la grande & la capitale consequence du P. Simon, *que puis qu'on ne peut soûtenir sans entêtement que l'Ecriture soit claire, il faut que la Tradition soit nôtre ressource.* Il lui soûtient qu'à l'égard des dogmes fondamentaux l'Ecriture ne manque point de clarté, & qu'au contraire la Tradition est la chose du monde la plus incertaine, puis que de l'aveu du P. Petau & de M. Huet la plûpart des Peres ont parlé si obscurement du mystére de la Trinité avant le Concile

de Nicée qu'il semble qu'ils ayent été Arriens. Il ajoûte que Jansenius est tombé d'accord qu'avant S. Augustin on n'expliquoit pas les matiéres de la Grace comme on les a expliquées dans la suite, & il est certain que l'on pourroit faire de gros volumes des seuls passages où les Peres ont parlé comme les Semi-Pelagiens. Le P. Simon lui-même demeure d'accord qu'on a crû généralement jusqu'à S. Jerôme que la Version des Septante avoit été faite par des Prophetes, mais que cette Tradition n'a pas empêché qu'on n'ait abandonné ce sentiment. La Tradition n'est donc pas une régle fort assurée. On examine quelques autres choses que le P. Simon a proposées sur cette difficulté.

Dans la 4. lettre on lui fait diverses accusations; on veut qu'il se soit servi de mechans raisonnemens, qu'il soit tombé en contradiction, qu'il ait agi de mauvaise foi, & choses semblables. On maltraite aussi Josephe, & il le mérite bien, car ce ne pouvoit être qu'un mal honnête homme puis que faisant profession d'être Juif il n'a pas laissé de contredire l'Ecriture en mille choses. On le censure ici comme il faut, de ce que pour rendre plus croyable aux Grecs le passage de la mer Rouge, il leur parle

le d'un événement semblable arrivé dans la mer de Pamphylie en faveur d'Alexandre le Grand, mais c'est une chose démentie par Strabon.

La 5. Lettre attaque l'une des pensées sur lesquelles le P. Simon a le plus souvent insisté, sçavoir qu'il y avoit des personnes parmi les Hebreux préposées aux Regîtres publics, & que ces personnes étoient de veritables Prophetes. On lui soûtient par plusieurs raisons qu'il avance cela sans nul fondement.

On examine dans la 6. si Moïse est l'Auteur du Pentateuque. On soûtient que non, & l'on rapporte avec beaucoup de réflexions qui sentent son habile homme toutes les preuves qui se peuvent alleguer pour ce sentiment. L'Auteur croit qu'il y a dans ces cinq Livres trois sortes de choses dont les unes ont été écrites du temps de Moïse, les autres avant qu'il vécut, les autres aprés sa mort. Il conjecture que le Sacrificateur Juif qui aprés la Translation des 10. Tribus fut renvoyé en Judée afin d'apprendre le service du vrai Dieu aux nouveaux habitans que l'on y avoit transplantez composa le Pentateuque.

On examine dans la Lettre suivante en quel temps ont été écrits les livres

de Josué, des Juges, de Ruth, de Samuel, des Rois, & des Paralipoménes, & on prétend montrer, quoi qu'en ait voulu dire M. Huet, que ces livres ne sont pas de ceux à qui on les attribuë.

Cette discussion est continuée à l'égard des livres d'Esdras, de Nehemie, & d'Esther, dans la 8. Lettre, & l'on y refute la pensée du P. Simon concernant certains Rouleaux dont l'ordre ayant été changé par hazard, a été cause, selon lui, de quelques transpositions dans les livres de l'Ecriture. On lui fait voir que cette hypothese n'est d'aucun usage pour expliquer les endroits où il soupçonne qu'il s'est glissé des transpositions.

La 9. Lettre contient plusieurs remarques curieuses & hardies sur le livre de Job, sur les Pseaumes, sur les livres de Salomon, & sur le stile hyperbolique des Prophetes.

L'Auteur examine dans la 10. ce que lon dit ordinairement du Recueil du Canon des Ecritures, & de la grande Synagogue, ou du grand Sanhedrin qui l'approuva, & il critique sans quartier tout ce que le P. Simon a voulu bâtir sur ces hypotheses.

Les deux Lettres suivantes contiennent un long Mémoire que l'Auteur

avoit reçû d'un de ses Amis touchant l'inspiration des Auteurs qui ont écrit les livres du Vieux & du Nouveau Testament. L'on débite sur cela des pensées peu communes, bien hardies, & qui marquent bien de l'esprit & bien de l'érudition. Il est à souhaiter que quelqu'un les refute solidement. L'Auteur nous asseure qu'il le souhaite de toute son ame, & il espere qu'en publiant ce Mémoire là, il sera cause que quelque personne habile & judicieuse entreprendra d'aprofondir & d'éclaircir cette importante question. Peut-être que M. Ferrand Avocat au Parlement de Paris, Auteur d'un sçavant Commentaire sur les Pseaumes se chargera de cette tâche, car il promet dans un livre dont nous parlerons bien-tôt, d'examiner à fond une matiére qui lui paroit de la derniére importance, & qui à son avis n'a pas encore été assez éclaircie jusqu'ici. Elle regarde plusieurs difficultez qu'Origene a proposées contre quelques passages de l'Ecriture.

La 13. Lettre contient un renouvellement de plainte contre le P. Simon de ce qu'il a mal parlé des Protestans. Mais comment est-ce qu'il auroit pû les loüer aprés ce que nous avons vû ci-dessus, que l'Inquisition ne veut pas mê-

me que l'on donne à un hérétique la qualité de *Monsieur* ni de *Docteur*, ni de *Theologien celebre* ni *d'illustre* Prince? Il faut se faire justice à soi-même, & bien loin de se scandaliser de ce qu'un homme qui fait profession de reconnoître le Pape pour Chef de l'Eglise ne louë pas les Protestans, il faut être scandalisé de ce qu'il les louë, puis que c'est un mépris visible des ordres de son Souverain spirituel. L'Auteur n'ayant pas pris la chose de ce biais là a crû être en droit de se plaindre de ce que M. Simon mal-traite les Protestans qui ont donné au Concile de Trente à l'égard de la Vulgate la même interprétation que lui ont donnée plusieurs Théologiens Catholiques, & les Inquisiteurs d'Espagne, & la Congrégation générale que Sixte V. établit l'an 1576. pour expliquer les Decrets de ce Concile. Franchement il ne sera pas aisé de répondre sur ce point, puis qu'outre ce que je viens de dire on allégue dans la 14. Lettre les paroles du decret qui défendent *de s'éloigner de la Vulgate sous quelque prétexte que ce puisse être*. Le Concile a donc défendu de la quitter sous prétexte que les Originaux de la Bible sont plus corrects, on ne peut donc jamais corriger la Vulgate par

par les Originaux, elle est donc la seule authentique, on a donc pû supposer que c'est le sens du decret sans mériter d'être injurié, & à moins qu'un autre Concile n'interprete ces paroles autrement, tout bon Catholique François a lieu de croire que c'est là le sens veritable. L'Auteur montre aussi au P. Simon qu'il a mal nié que les Peres se vantassent d'avoir les Originaux des Ecrits Apostoliques.

La 15. Lettre contient plusieurs bonnes observations tant sur la foi divine & humaine, que sur la maniére de bien traduire l'Ecriture.

S. Augustin & S. Jerôme sont fort censurez dans la Lettre 16. Je ne conseillerois pas à ceux qui voudroient persuader à l'Auteur, que le devoir d'un Chrêtien est de convertir les Hérétiques à coups de barre, de lui alleguer que ç'a été la doctrine de S. Augustin, car c'est pour lui une trés-petite raison.

Dans la Lettre suivante on répond pour Grotius aux censures du P. Simon, de M. Nicole, de M. Arnaud, & de l'Auteur de *l'Esprit de M. Arnaud*.

Dans la 18. l'on examine ce que le P. Simon a dit des Sociniens, & l'on prétend qu'il en a jugé à vûë de païs,

& sans avoir lû leurs livres. On ajoûte que c'ést fort mal raisonner que de conclurre avec lui que l'Ecriture n'est point claire, de ce que les Protestans qui s'en servent comme d'un principe commun disputent éternellement les uns contre les autres. On lui montre qu'une telle consequence introduiroit un pyrrhonisme universel dans le monde si une fois elle étoit admise, parce qu'on dispute tous les jours sur les choses les plus claires. Qu'y a-t-il de plus clair que les principes méchaniques des nouveaux Philosophes ; Cependant on les nie presque par tout en faveur de je ne sçai quelles formes substancielles & accidentelles qui sont les plus bizarres imaginations du monde? Voudroit-on inferer que l'infaillibilité de l'Eglise est obscure de ce que l'on voit tant de Chrêtiens qui la rejettent, ou qui ne sçavent à qui la donner?

Dans la 19. Lettre on parle de la premiére Langue du monde, & on soûtient contre le P. Simon que Dieu créa Adam & Eve avec l'intelligence d'une Langue. On soûtient avec M. Huet que ce n'est pas l'Hebraïque, & on explique d'une nouvelle maniére la confusion des Langues qui empécha la construction de la Tour de Babel.

La

La derniére Lettre contient plusieurs reflexions choquantes contre les Théologiens des Cantons Suiſſes, & de Geneve, car pour le dire en paſſant l'Auteur eſt fort éloigné de ceux qu'on appelle *Calviniſtes*. Elle ſe termine par un petit radouciſſement pour M. Simon, auquel on donne des éloges quoi que ſelon la maniére d'un homme qui en critique un autre, on ait tâché dans tout ce livre de faire connoître le ſien par les endroits qu'on a jugez les plus foibles & les plus deſavantageux.

ARTICLE VIII.

Répinſe à une Diſſertation de M. Arnaud contre un éclairciſſement du Traité de la Nature & de la Grace. Dans laquelle on établit les principes néceſſaires à l'intelligence de ce même Traité. Par le P. Mallebranche Prêtre de l'Oratoire. A Rotterdam chez Reinier Leers 1685 in 12.

On n'a preſque jamais vû 2. Auteurs écrire l'un contre l'autre ſans qu'ils ſe ſoient plaints mille & mille fois chacun que ſes ſentimens avoient été déguiſez, falſifiez, mal compris,

& miserablement tronquez par son Adversaire. On avoit lieu d'esperer que cela ne se verroit pas dans les contestations qui se sont meuës entre M. Arnaud & le P. Mallebranche, car comme ce sont deux Esprits extraordinaires, grands Philosophes, & d'une Morale rigide, on devoit se persuader qu'ils s'entendroient mutuellement, qu'ils agiroient de bonne foi, & qu'ainsi l'un ne feroit pas à l'autre les reproches que l'ignorance ou la malice font régner ailleurs parmi ceux qui s'entre-réfutent. Cependant l'experience nous a fait voir que ces deux grands hommes ne sont pas plus contens l'un de l'autre à cet égard que s'ils étoient de petits Auteurs, car pour ne rien dire des trois Ouvrages que M. Arnaud a déja donnez au public contre le P. Mallebranche, ni des deux réponses que ce Pere y a opposées sans compter ce livre-ci, l'on voit que tout au commencement de la Préface de cette troisiéme réponse l'Auteur demande à ses Lecteurs *qu'ils ne cherchent point ses sentimens dans les livres de M. Arnaud, où il ne peut lui-même les rencontrer.* Il employe aprés cela cinq chapitres ou à se plaindre des ruses qu'il dit que M. Arnaud met en usage pour le rendre odieux,

odieux, & pour se faire un phantôme dont il puisse triompher facilement, ou à prouver la justice de cette plainte. Un des exemples qu'il allegue est celui-ci, qu'encore qu'il eût déclaré en plusieurs endroits que Dieu agit par des volontez particuliéres toutes les fois que l'ordre le permet ou le demande, & par consequent qu'il n'agit pas toûjours selon les loix générales, M. Arnaud n'a pas laissé de supposer comme un principe constant, que le P. Mallebranche ne fait jamais agir Dieu par des volontez particuliéres.

On voit dans le 6. chapitre pourquoi l'Auteur ne continuë pas la matiére des cinq précédens, comme il lui semble qu'il lui seroit fort aisé, c'est, dit-il, que ce sont des faits dont l'éclaircissement ne vaut pas la peine qu'il demande, & ne doit pas retarder la recherche des veritez essencielles où il faut toûjours faire en sorte de rappeller les Lecteurs. Il croit donc qu'au lieu d'examiner plus amplement *ce fait inutile, sçavoir si M. Arnaud est ou n'est point un Critique passionné*, il sera plus à propos 1. d'établir & d'éclaircir *les principes qui sont nécessaires pour juger solidement du sujet de la dispute*, 2. de répondre aux principales objections

de M. Arnaud. Ces principes sont deux; le premier, *que Dieu fait tout comme cause veritable ou efficace*: le second, *qu'il n'agit ordinairement qu'en consequence des loix générales qu'il a établies*. L'Auteur dit *qu'il a prouvé ces deux principes en plusieurs endroits de ses Ecrits, qu'il a supposé dans le Traité de la Nature & de la Grace qu'on les eût examinez, & qu'il y a souvent renvoyé les Lecteurs, mais ç'a été assez inutilement*, poursuit-il, *car le commun du monde est fait de manière que la seule peine de changer de livre ou la difficulté de les avoir les fait négliger les avis qu'on leur donne.* Il faut avoüer que la plûpart des Lecteurs sont d'étranges gens, on a beau les avertir de mille choses, on a beau leur recommander ceci ou cela avec de trés-humbles priéres; ils n'en suivent pas moins leur humeur & leur coûtume. On a fait des Historietes sur les précautions inutiles des Meres & des Maris. Je m'étonne qu'on n'en fasse sur celles de Messieurs les Auteurs: J'en connois *un dont l'Ouvrage n'est sorti de dessous la Presse que depuis 6. mois, qui n'avoit rien

* *Ceci se raporte aux Nouvelles Lettres de l'Auteur de la Critique generalle de Mr. Maimbourg.*

rien oublié pour se garantir des jugemens téméraires; sa Préface avoit donné des avis fort essenciels, & dans les lieux où il se défioit du Lecteur il avoit marqué expressément, qu'on prendroit le change si on n'examinoit bien tout de suite ce qu'il disoit; il avoit même porté ses précautions jusques à marquer en gros caracteres son veritable sentiment, & à menacer en quelque façon ceux qui s'y méprendroient qu'ils seroient inexcusables. Tout cela n'a de rien servi: il n'a pas laissé d'apprendre que des gens même du métier ont donné dans le panneau qu'il avoit pris tant de soin de faire éviter.

Il ne faut pas que ces exemples rebutent personne, plus on voit que les Lecteurs négligent un bon avis, plus doit-on chercher des remédes à leur négligence. L'Auteur en a trouvé un qui n'est pas mauvais, puis qu'afin que la peine de changer de livre n'empêchât pas qu'on ne s'instruisit des preuves qu'il a proposées dans ses autres Ouvrages, il les remet ici devant les yeux fort exactement, pour son premier principe dans les chapitres 7. & 8. & pour l'autre, dans les chapitres 9. & 10. Aprés quoi il applique ces mêmes principes non seulement à la dispute qu'il a

ici avec M. Arnaud touchant les Anges, mais aussi à la verité fondamentale du Traité de la Nature & de la Grace, sçavoir *que Jesus Christ comme homme est la cause occasionnelle de toutes les graces.* Or comme M. Arnaud avoit cité l'Ecriture pour prouver que les Anges ont une veritable activité, on lui répond qu'il ne faut pas toûjours presser les expressions de la Bible, puis qu'il y en a plusieurs qui étant prises literalement nous donneroient des imaginations si grossieres, & des idées si fausses de Dieu, qu'en les comparant avec l'idée vaste & immense de l'être infiniment parfait, on seroit épouventé de l'énorme disproportion qui s'offriroit à nôtre vûë. *C'est une régle du bon sens*, ajoûte-t-il, *que lors qu'on nous parle le langage du peuple & selon les préjugez il ne faut pas prendre à la lettre tout ce qu'on nous dit quoi qu'on le répéte souvent dans les mêmes termes; mais quoi qu'on ne dise qu'une seule fois une chose contraire aux préjugez il faut l'interpreter selon la rigueur de l'expression. Qu'un Philosophe n'ait dit qu'une ou deux fois en sa vie que les bêtes ne sentent point, je le croi Cartesien sur cela & j'ai raison de le croire: mais quoi qu'il dise cent fois le jour que son chien le connoît & l'aime je ne sçai*

ſçai que penſer de ſes ſentimens, parce que *quand on parle comme les autres & ſelon les idées vulgaires on ne dit pas toûjours ce qu'on penſe.* Ainſi un paſſage de l'Ecriture qui attribuë tout à Dieu ſemble plus fort que cẽt autres qui s'accommodent aux ſentimens populaires.

L'application que l'Auteur a faite de ſes 2. principes aux Anges & à Jeſus Chriſt explique pluſieurs grãdes difficultez qui accompagnent cette matiére, mais il faut y joindre la réponſe aux objections de M. Arnaud, pour pouvoir ſe mieux conduire dans ces profondeurs. Voici à mon avis les deux plus fortes objections que le P. Mallebranche ait diſcutées.

On lui a fait voir qu'afin que les miracles de l'ancienne Loi ſe ſoient faits ſans des volontez particuliéres de Dieu il a été néceſſaire que Dieu les ait produits en s'accommodant aux deſirs des Anges qu'il en avoit établis les cauſes occaſionnelles. Mais il a falu en même temps que Dieu ne fût pas la cauſe des deſirs des Anges, car autrement on retomberoit dans l'abîme des volontez particuliéres. Ainſi ce ſont les Anges qui par leurs deſirs ont réglé cette ſuite d'événemens que nous admirons dans le Pentateuque, ce ſont eux qui ont été les Ordonnateurs de toute

cette

cette belle œconomie, & Dieu n'a fait que suivre & qu'executer leur plan, c'est donc plutôt leur ouvrage que celui de Dieu. L'Auteur répond à cette difficulté par la science moyenne des Molinistes, je veux dire en supposant que la qualité de *Scrutateur* des cœurs découvre à Dieu toutes les déterminations libres des esprits créez. Cela étant Dieu a prévû quelle seroit la suitte des desirs des Anges en telle & en telle situation, & ayant remarqué celle qui étoit la plus propre pour son dessein général, il l'a choisie & s'est engagé par une Loi générale à l'executer. C'est pourquoi tout ce qu'il y a de beau & d'avantageux dans cette suite de desirs étant du choix de Dieu, lui doit être attribué, & c'est à lui plûtôt qu'aux Anges que l'ancien peuple en a eû l'obligation. Outre que c'est Dieu qui a éclairé les Anges, & qui a remédié par des volontez particuliéres quand il l'a falu aux défauts qui se rencontroient dans l'enchaînement de leurs desirs. L'Auteur se sert du même principe pour expliquer la distribution de la grace, dont il croit que les desirs de l'ame du Fils de Dieu sont la cause occasionnelle. Ce qu'il dit sur la prédestination dans son Chapitre 13. mérite d'être examiné.

On

on admirera sans doute l'élevation & la netteté de son génie.

La 2. difficulté dont j'ai à parler consiste en ce que le systeme des causes occasionnelles suppose que les Anges n'ont point la vertu de mouvoir les corps. Mais c'est une supposition qui au dire de M. Arnaud perd toute sa force entre les mains de l'Auteur; puis qu'il avouë que les Anges se peuvent donner de nouveaux desirs. Il y a ici sans doute dequoi embarrasser les plus subtils Philosophes, & démonter même en quelque façon toutes leurs machines. Voici comment. Le but de la Philosophie doit être de nous fournir un point fixe de certitude qui nous sauve des attaques des Pyrrhoniens. Or elle ne peut nous en sauver qu'en nous fournissant des idées claires & distinctes comme sont celles qui prouvent que les corps ne sont point la cause de leur mouvement. Mais comme cette grande clarté n'empêche pas que nous ne devions douter de ces idées, puisque nous sommes obligez de tenir pour fausse une doctrine toute fondée sur les mêmes raisonnemens, sçavoir celle qui nie que les esprits créez se puissent donner de nouvelles modifications, il s'ensuit qu'une idée claire & distincte est néanmoins incertaine. Où trouver donc

donc la certitude que la Philosophie se propose de nous procurer? M. Arnaud qui en qualité de Sectateur de M. Descartes doit être persuadé qu'il n'y a que Dieu qui puisse mouvoir les corps, n'a pas laissé de fortifier autant qu'il a pû cet argument, *les Anges se peuvent donner de nouveaux desirs, donc ils peuvent mouvoir la matiére*. Il y a beaucoup d'apparence qu'il ne l'a fait que parce qu'il s'est figuré que son Adversaire n'y pourroit répondre. Cependant il y a répondu avec sa force d'esprit ordinaire. Je ne sçai pas s'il convaincra tous ses Lecteurs, en tout cas il leur propose ses pensées tant sur cela que sur d'autres difficultez avec toute la clarté dont elles sont susceptibles, & avec une modestie singuliére, car voici comme il parle dans sa conclusion, *quand j'y pense, je sens quelque peine à m'empêcher de desirer que la verité soit du côté de Mr. Arnaud à cause du plaisir que j'aurois de me rendre, & de sacrifier à la verité & à la charité une vaine réputation & qu'assûrément je n'estime gueres*. C'est avoir une disposition d'esprit plus admirable que tout le sçavoir du monde.

ARTICLE IX.

Reflexion sur la tolerance des livres heretiques.

CE que nous avons dit dans la premiére Préface de ces Nouvelles, que l'on accorde à l'Imprimerie beaucoup de liberté en ce Païs-ci, a été cause que quelques personnes nous ont fait sçavoir que c'est plûtôt un sujet de blâme que de loüange, & qu'il y a plusieurs Catholiques qui prennent cette liberté pour une indifference de Religion. L'un de ceux qui nous ont écrit sur cela s'est avisé de nous défier de rien dire qui excusât cette tolerance, & il a même marqué que si nous n'en disions rien dans les Nouvelles de ce Mois, il prendroit nôtre silence pour une confession expresse qu'il nous est impossible de satisfaire au défi. Voilà qui est plaisant. Répondons néanmoins quelque chose, mais avec protestation que si on s'avise de nous faire de pareils défis soit publics soit particuliers, & que nous n'y répondions pas le moindre mot, ce ne sera pas une marque que nous demeurions d'accord ou de ceci ou de cela. Nous avertissons le public de bonne heure que ce silence ne signifiera rien ni en ce cas là, ni en plusieurs autres. Venons

nons au fait, sans répéter ce qui a déja été insinué pag. 757. & 759. Le Lecteur s'en souviendra bien.

Ceux qui murmurent contre la tolerance des livres des hérétiques doivent sçavoir que toutes sortes d'esprits ne sont pas propres pour le joug de l'Inquisition. Il y en a qui raisonnent naturellement ainsi; *l'on défend le livre d'un tel hérétique, il faut donc qu'il contienne des raisons que l'on ne peut réfuter.* Or comme rien ne sçauroit être plus dangereux que de laisser croire au public cette sorte de consequences, l'interêt de la verité veut que l'on ne supprime point les livres des héretiques, mais que l'on y fasse de bonnes réponses que chacun puisse comparer avec leurs difficultez. Si l'on avoit à faire à des esprits qui fussent dans l'indolence & dans l'insensibilité où l'on voit les Catholiques à l'égard des livres défendus, peut-être se serviroit-on de leur remédé, parce qu'on croiroit s'en pouvoir servir impunement. Encore ne sçai-je si l'on ne se feroit pas un scrupule de ce qu'on croiroit ne retenir les gens dans son parti, que parce qu'on les empêcheroit de connoître les difficultez que les autres lui proposent. Il paroit du moins fort raisonnable de ne vouloir pas devoir

la

a victoire à l'impossibilité où l'on met son ennemi de publier ses raisons, car où est l'extravagance qui ne triompheroit pas des veritez les plus sensibles si on la soûtenoit de cette maniére? Quelles faussetez ne dit-on pas effrontément en presence de tout le monde lors qu'on sçait qu'on ne sera pas contredit? Il faut donc laisser aux Sectaires une liberté de contredire qui soit comme une lettre de créance aux Orthodoxes auprés de leurs Paroissiens. Au bout du compte sied-il bien à ceux qui se croient si asseurez de combattre pour la verité, de se défier si fort de leur cause? Aprés tout comme les Protestans ne sçauroient songer sans rire aux terreurs paniques & aux peines continuelles des Inquisiteurs de la Librairie, qui croiroient leur Religion en péril si pour n'avoir pas bien foüillé dans les poches & dans les valises des passans, on avoit donné permission à quelque livre de contre-bande de se fourrer dans la presse; comme, dis-je, les Protestans se moquent & se glorifient même de toutes ces inquiétudes, ils ne doivent pas préparer un semblable divertissement aux Sociniens. On sçait que Socin a regardé comme un triomphe le soin qu'on prenoit d'em-

d'empêcher que personne ne lût l
Livres de ceux de sa Secte. *Vel ex hoc*,
soit-il, *possunt intelligere ipsos suos*
fratres & Pastores doctrinam ipsam su
suspectam falsitatis habere, & eam qu
alter iste cœtus tradit veram esse susp
vi; quod ab eo editos libros quantum
ipsis est ne a suis legantur & curant &
tant. Pourquoi le laisser dans cette
gréable illusion? Pourquoi ne p
permettre à tout le monde de se co
vaincre que les Sociniens ne payent q
de chicaneries si méchantes qu'on le
a fait voir qu'avec leurs gloses on é
deroit tous les passages de l'Ecrit
qui prouvent que les femmes sont d
créatures humaines, je veux dire d
même espece que les hommes. Ce fu
le sujet d'un petit livre qui parut sur la
fin du dernier siécle *mulieres homine*
non esse auquel un nommé *Simon Gedicus* Ministre du Païs de Brandebourg
répondit fort sérieusement, n'ayant pas
pris garde au but de l'Auteur, qui
étoit de faire une Satyre violente *contre* les Sociniens, car en effet que peut-on imaginer de plus propre à les tourner
en ridicules, ou de plus mortifiant que
de leur montrer que les gloses avec lesquelles ils combattent la consubstancialité du Fils de Dieu, sont capables d'em-
pêcher

cher qu'on ne prouve par l'Ecriture
e les femmes sont des créatures hu-
ines. Le P. Maimbourg à donné une
se fort méprisable des livres des So-
tiens dans les derniéres pages de son
istoire de l'Arrianisme. Il dit qu'on
y trouve que des passages ausquels les
tres ont mille fois répondu lors que les
ciens Héretiques les ont alléguez, &
e pour ce qui regarde les argumens;
Sociniens les vont prendre dans les
its des Catholiques, *& s'en font hon-
ur en dissimulant les réponses qu'ils y
ouvent.* Et pourquoi donc empêche-t-
l les Catholiques de voir librement
le foiblesse si pitoiable qui les confir-
eroit en la foi? Je n'examine pas ces
faits du P. Maimbourg: je dis seule-
ent qu'encore que les Orthodoxes se
ssent eux-mêmes beaucoup d'objec-
ions, il ne s'ensuit pas que l'on doive
pprimer tous les livres des hétérodo-
es, car il faut demeurer d'accord que
our l'ordinaire l'on ne voit pas si bien
a force des objections dans ses livres qui
s réfutent. Il y a peu de gens qui fassent
omme Chrysippe qui prit tant de soin
e mettre les raisons de son Adversaire
ans leur plus beau jour, qu'il ne put
près cela les bien réfuter. *De Chrysippo
queri solent Stoici dum studiosè omnia
con-*

conquisierit contra sensus & perspicuitatem, contraque rationem, ipsum sibi respondentem inferiorem fuisse, itaque ab eo armatum esse Carneadem. Je ne pense pas qu'aujourd'hui l'on donne guéres sujet de faire des plaintes semblables à celles des Stoiciens, car quand on apprehende que le Lecteur ne soit plus frappé de l'objection que de la réponse, on fait en sorte que l'objection ne paroisse pas, ou qu'elle ne paroisse qu'avec un certain tour de reins qui la rend moins malfaisante. On imite cet Empereur qui croioit qu'il ne faloit pas attaquer un désordre trop enraciné de peur de commettre les loix publiques, *omittere † potius prævalida & adulta vitia quàm hoc adsequi ut palàm fieret quibus flagitiis impares essemus.* Si l'on veut être assuré que les livres de son parti triomphent de toutes les forces ennemies, il faut les confronter avec les Ecrits du parti contraire. Au reste ceux qui n'entendent pas le Latin sont avertis qu'on a exprimé en François le sens des passages qu'on vient de citer. Nous le faisons presque toûjours.

* *Cicer. Acad. 4.* † *Tacite annal. 3.*

A R.

ARTICLE IV.

Bibliotheca Anatomica sive recens in Anatomia inventorum Thesaurus locupletissimus, &c. Genevæ sumptibus Joh. Antonii Choüet 1685. 1. vol. in fol.

NOus ne rapportons pas tout le titre de cet Ouvrage parce qu'on a pû le voir dans la page 421 du 1 tome de ces Nouvelles. Nous dîmes en le rapportant que l'Ouvrage n'étoit pas encore achevé, & nous fîmes esperer que nous en dirions bien des choses quand nous l'aurions vû. Acquittons nous aujourd'hui de nôtre promesse.

Il est certain que Messieurs le Clerc & Manget Médecins de Geneve ausquels l'on est redevable de la publication de cet Ouvrage ont pris une peine qui apportera de grandes commoditez, car ils ont rassemblé en un corps un grand nombre de Traitez d'Anatomie composez par les plus habiles Auteurs de ce siécle, & par ce moyen ils nous fournissent une Anatomie générale beaucoup plus parfaite que toutes celles qui ont été composées par un même

 hom-

homme. Il y a long temps qu'on a dit que pour faire quelque chose d'achevé, il faudroit s'y attacher uniquement. Ainsi l'on a lieu de croire qu'un habile Médecin qui s'attache à la cõsidération d'une des parties du corps humain en traite plus sçavamment & plus exactement, que s'il les embrassoit toutes, & par conséquent cette Bibliotheque Anatomique doit avoir des avantages trés-considérables, puis que c'est un Recueil des meilleures piéces que de fort habiles gens nous ayent laissées, les uns sur le ventre & sur le foye comme Glissonius; les autres sur les reins & sur la rate cõme Malpighi; les autres sur le cerveau & sur les nerfs comme Willis; les autres sur le cœur comme Lower, & Harvée; les autres sur les glandes comme Warthon; les autres sur l'oreille comme M. du Vernay; les autres sur les veines lactées & sur les vaisseaux lymphatiques comme Bartholin; les autres sur la respiration comme Swammerdam; les autres sur les muscles comme Stenon; les autres sur la secretion comme Guillaume Cole; les autres sur le mouvement des membres comme Borelli, &c. Personne ne disconviendra qu'il ne soit extrémement commode de trouver ensemble tant de beaux Traitez, & que cette

te liaison ne soit fort propre à empê-
er qu'un jour on ne les cherche vaine-
ent dans les Boutiques des Libraires.
Mais ces deux Messieurs ne se sont
contentez de ramasser toutes ces
ces dispersées, & de leur donner une
ation convenable; ils y ont joint aussi
sommaires & des notes qui nonob-
t leur briéveté ne laissent pas d'in-
ire beaucoup. Outre cela ils ont sup-
de leur propre fond quelques Trai-
qu'ils ne trouvoient pas, & qui leur
bloient nécessaires. Tels sont ceux
s ont employez sans nom d'Au-
, & qu'ils marquent simplement
été tirez *ex variis*. Le premier de
nature est l'histoire de la *chilifica-*
où ils ont rapporté de grands ex-
du Traité de Glissonius *de ventri-*
intestinis; sans qu'il faille s'ima-
pour cela qu'une même chose ait
pportée deux fois, car lors qu'ils
ublié l'Ouvrage même de Glisso-
au commencement de cette Bi-
éque, ils en ont retranché beau-
sa prolixité les ayant contraints de
ses raisonnemens, & de se rédui-
qui touchoit plus précisément la
iption des parties. La 2. piéce
ont suppléée est le Traité *de Vesi-*
Ureteribus, où ils rapportent l'Hi-
 stoire

stoire de la Vessie monstrueuse de Casaubon. Cette Histoire vient originairement du fameux M. de Mayerne Médecin du Roy d'Angleterre, quoi que Brouard s'en soit dit l'Auteur en l'envoyant à Beverovicius Médecin de Dordrecht qui l'a inserée dans son livre *de calculo*. Ils rapportent aussi la description de la Vessie d'un homme qui avoit été taillé de la pierre à Paris, & pour cela ils ont traduit en Latin les 2 Lettres que M. Drelincourt avoit écrites sur ce sujet à M. Valot Premier Médecin du Roy Trés-Chrêtien. La 3. Piéce s'intitule *glandularum renalium historia*. Ils y ramassent les sentimens de tous ceux qui en ont écrit, & ils y réfutent Petruccius Médecin de Rome qui croit avoir démontré qu'en cet endroit là le sang circule tout à rebours, passant dans ces glandes par les veines, & des glandes dans les artéres avec l'atrabile pour s'aller vuider dans les reins. Ces Messieurs font voir l'absurdité de ce sentiment, & appuyent celui de Silvius touchant l'usage de ces glandes. Cette matiére a toûjours passé pour fort obscure, & l'est encore aujourd'hui. La 4. Piéce est *de mammis & lactis secretione*. C'est celle qu'ils ont le plus travaillée. On voit par les senti-

mens

mens de plusieurs Auteurs qu'ils rapportent qu'il n'y a que M. Malpighi qui ait dit quelque chose d'exact sur la structure de cet organe ; mais comme ç'a été en peu de mots & par occasion dans son Traité de la rate ; & qu'il n'a point examiné la separation du lait, ils ont cru qu'ils devoient donner une description plus ample de cette partie. Dans cette vûë ils ont fait diverses experiences qui leur ont infiniment servi à pénétrer la structure des mammelles ; & les voyes par où la matiére du lait s'y rend & s'y sépare. Ce qu'ils en disent est fort curieux.

Remarquons aussi qu'ils ont traduit en Latin, deux Traitez fort considérables. Le 1. est celui des organes de l'ouïe composé par M. du Vernay l'un des plus estimez Anatomistes de l'Europe. Ce même livre a été traduit en même temps en la même langue à Nuremberg. L'autre est un livret Italien fait par M. Zambeccari touchant divers animaux qui ont vécu sans aucune incommodité sensible, aprés l'extirpation non seulement de la rate, mais aussi de l'un des reins & d'une partie des boyaux.

Enfin nous devons apprendre au Lecteur qu'il trouvera dans cet Ouvrage

quelques piéces qui n'avoient jamais été imprimées, en 1. lieu une dissertation de M. Malpighi *de utero & cornuum Vegetatione*, 2. une Lettre du même Auteur à M. Bonfiliolo où il explique plusieurs choses qui regardent tous ses Ouvrages. 3. deux petits Poëmes de M. Spon le pere sur les Muscles. 4. le Traité de M. Drelincourt sur la conception, ou le Systeme *de humano fœtu* dont nous avons si souvent parlé comme d'un simple Manuscrit, ne sçachant pas qu'il eût été inseré dans la Bibliotheque Anatomique de Geneve. Je ne sçaurois bien dire si ce bel Ouvrage aura été imprimé sur une Copie à laquelle l'Auteur eût mis la derniére main. On le sçaura bien-tôt par le moyen de l'édition que l'Auteur prépare lui-même. Ces Messieurs avoient esperé la Neurologie de M. Vieussens Médecin de Montpellier, mais il a trouvé plus à son goût de la faire imprimer lui-même à part.

ARTICLE XI.

Drelincurtii de tunica fœtus Allantoide Meletemata. De tunicæ Chorio animadversiones. De membrana fœtus agnina

agmina castigationes. De foetuum pileolo sive galea emendationes: C'est à dire Discours sur les membranes du Foetus. Lugd. Batavorum apud Cornel. Boutesteyn 1685. in 12.

CEs 14. titres sont chacun à la tête d'un Traité particulier, cependant nous les joignons ensemble parce que nous ne ferons qu'un seul article des 4 Traitez que M. Drelincourt nous donne ici, comme un prélude de son Système, & comme une suite des *hypomnemata de humani foetus membranis*, dont nous avons parlé dans les dernières Nouvelles de Juin. Il continue à remarquer les bévuës des Médecins du siècle passé & du nôtre touchant les membranes du *foetus*. Il leur a rendu justice dans son Traité *de Ovis*, mais depuis ce temps-là il les berne d'importance pour les fausses & quelquefois chimeriques imaginations qu'ils ont debitées.

A l'égard de *l'Allantoïs* il rejette l'opinion de ceux qui la font commune à toutes sortes d'animaux, ou qui n'en reconnoissent point du tout, ou qui la donnent à toutes les bêtes. Il soûtient qu'elle ne se trouve que dans les animaux qui ruminent, & qu'elle est étenduë d'une trompe à l'autre par le fond

de *l'uterus* entre le *chorion* & *l'amnios*. Il réfute beaucoup d'autres erreurs tant sur la maniére dont elle se forme, que sur ses usages, &c.

Il n'en réfute guéres moins à l'égard du *chorion* & de *l'amnios*. Je ne particularise pas ces erreurs, je croy que mon Lecteur aimera mieux que je marque les principes sur lesquels l'Auteur les a condamnées. Il croit qu'il n'y a que 2. tuniques dans le *fetus* humain qui se forment dans l'ovaire comme les 2. coques d'un oeuf; que lors que l'oeuf est rendu fecond dans la matrice il se forme un embryon au milieu de la lymphe contenuë dans cet oeuf; que cet embryon entouré de ces 2. tuniques qui sont entourées de l'*uterus*, n'a point encore d'attache avec *l'uterus*; qu'aussi s'en échappe-t-il souvent tout entier, comme il paroit par tant d'oeufs que les femmes rendent dans les fausses couches qui leur arrivent jusqu'au 30. & 40. jour de la grossesse; que pendant ce *temps-là* l'embryon jette ses filets umbilicaux par le milieu de la lymphe & perce peu à peu par ces petites racines ses deux tuniques, comme un germe de semence passe au travers de sa moüelle, & perce ses enveloppes; que ces 2. tuniques per-

ces par les racines umbilicales s'attachent à *l'uterus* de part & d'autre, & y forment de petits globes qui s'accoulent peu à peu, & qui enfin y font un *placenta*; que ce *placenta* est donc entre les tuniques de l'embryon & *l'uterus*, & qu'il fait qu'en cet endroit là les tuniques ne touchent point à *l'uterus*, où par tout ailleurs le *chorion* s'enracine peu à peu; d'où il s'ensuit qu'il tient tout à *l'uterus* ou médiatement ou immédiatement; que comme les 2. tuniques étoient unies l'une à l'autre dans l'ovaire, dans le passage des trompes, & dans *l'uterus* avant la conception, aussi demeurent-elles unies aprés la conception, tout de même que celles d'un oeuf sont étroitement liées entre elles aprés la conception du poulet; que cela est évident aux embryons & aux foetus, où les deux tuniques sont entrelassées d'une infinité de petits filets qui les attachent l'une à l'autre, de telle sorte que *l'amnios* est tissue ou collée avec le *chorion* dans toute sa rondeur aussi bien au *placenta* qu'ailleurs; que *l'amnios* contient les liqueurs confuses du foetus; que le foetus y nage comme un poisson; qu'elles s'augmentent à mesure qu'il s'approche de son terme parce qu'il urine un peu,

& qu'il lui distille toujours quelque eau claire du nez & de la bouche; que son nombril traverse toutes ses eaux; qu'il perce les 2. tuniques; qu'il se forme lui-même son *placenta* entre l'*uterus* & une partie du *chorion*; que le *placenta* n'a qu'une veine mais 2. artéres sans *ouraque*. Voilà les principes sur lesquels M. Drelincourt se fonde pour réfuter ceux qui n'ont pas étudié le grand livre de la Nature aussi bien que lui.

Mais que dit-il d'une certaine tunique avec laquelle quelques enfans viennent au monde, & que l'on prend pour un signe de bonheur, d'où est venu le proverbe *il est né coiffé*? Il croit que c'est un lambeau de l'une des autres, qui se crévent pour l'ordinaire à la naissance des enfans. Je dis pour l'ordinaire, car il arrive quelquefois qu'un foetus sort avec son *placenta*, & nageant encore dans ses eaux. Harvée en a vû, mais cela est trés-rare. L'ordinaire est donc qu'un foetus créve ses tuniques, ou si elles sont trop fortes que la sage femme y porte le doigt pour les percer. Alors les eaux s'écoulent, l'enfant sort, & en suite l'arriére-faix, qui est le *placenta* fermement attaché aux deux membranes. Or il arrive quelque fois qu'un *foetus* perçant ses membranes en-

traine

traine avec lui un morceau ou de l'une d'elles ou de toutes les deux encore unies, & c'est ce qui a donné lieu à mille contes & à mille superstitions ridicules. Qu'on voye le commentaire de Casaubon sur l'endroit de la vie d'Antonin Diadumene où Ælius Lampridius remarque, que les sages femmes se saisissent de la coiffe naturelle des enfans, pour la vendre à des Avocats qui ont la crédulité de s'imaginer qu'ils en tireront de grands avantages. L'Auteur se moque de ceux qui content qu'il y a des enfans qui naissent tout enveloppez de *l'amnios*, & vétus à la maniére d'un Moine, marque évidente dit-on, qu'ils sont destinez à la vie monastique par la providence de Dieu. A propos de quoi il rapporte ce qu'a dit le Médecin Duval, qu'un mari jaloux donna mille coups de poing à sa femme nouvellement accouchée d'un enfant ainsi vétu, parce qu'il s'imagina qu'un Cordelier qui hantoit chez lui avoit formé cette creature. Je serois trop long si je voulois rapporter toutes les chiméres que M. Drelincourt réfute tant sur le sujet des enfans qui naissent coiffez, que sur les autres matiéres qu'il a traitées depuis son Traité *de conceptione* inclusivement. On peut compter jusqu'à 262 articles,

où il prétend repousser l'erreur, & il y a tel article où il parle de plusieurs fautes.

CATALOGUE DE LIVRES nouveaux accompagné de quelques Remarques.

I.

La Vie du Vicomte de Turenne Maréchal Général des Camps & Armées du Roy, Colonel Général de la Cavalerie legére de France, & Gouverneur du haut & bas Limosin, par M. du Buisson premier Capitaine & Major du Régiment de Verdelin. A Cologne chez Jean de Clou & se trouve à la Haye chez van Bulderen 1685 in 12.

IL y a beaucoup d'apparence que celui qui nous donne cette vie de M. de Turenne est l'Auteur *de la conduite de Mars* dont nous parlâmes dans les Nouvelles du mois passé. Il écrit fort agréablement, & ne s'arrête pas trop sur les choses. Quoi qu'il n'écrive que les actions d'un seul homme, il s'est néanmoins passé peu de choses mémorables dans ce siécle (j'entens celles où la France a eu quelque part) dont il ne fasse men-

mention ; & cela étoit fort nécessaire afin qu'on vit mieux la suite & la liaison des évenemens qui devoient entrer de toute necessité dans cet Ouvrage. Il ne faut point douter qu'il n'y ait en France quelque plume de réputation qui travaille d'office à l'Histoire de M. de Turenne. Il a fait trop d'honneur à son illustre Maison pour qu'elle néglige de lui trouver un Historien. Mais je ne sçai si cet Historien dira tout ce que celui-ci a osé dire. Ce n'est pas qu'il ait rien dit qui puisse préjudicier à la mémoire de ce fameux Capitaine : bien loin de là on diroit qu'il a aspiré au titre de Panegyriste, & dans le fond il eût été mal-aisé de ne pas agir sur ce pied là, car c'étoit un homme qui ayant acquis du côté des armes une gloire presque infinie, ne l'obscurcissoit point par ces défauts qui se trouvent assez souvent dans les plus fameux guerriers ; la vanité, la cruauté, l'avarice, la débauche, l'impieté, l'injustice, &c. Mais enfin cet Auteur s'est donné des libertez à l'égard de plusieurs personnes très-importantes que tout le monde ne prendra pas assurément. Il faut le voir sur tout quand il parle de la derniére guerre civile, & de quelques incidens de la derniére guerre d'Allemagne. On s'é-

s'étonnera avec raison qu'il n'ait presque rien dit de la Campagne de 1673. car encore que M. de Turenne y ait apparament essuyé le plus sensible chagrin de sa vie, à cause qu'à sa barbe par des ruses de guerre & sans tirer aucun coup de pistolet M. de Montécuculi se joignit avec l'armée de Hollande dans le païs de Cologne, ce qui fut cause qu'il falut abandonner presque toutes les conquêtes de l'an 1672, encore, dis-je, qu'en ce temps-là M. de Turenne ait eu le cruel chagrin de se voir surmonté dans son fort, il étoit du devoir de l'Historien de donner une juste étendue à cet exploit de l'armée Imperiale. On trouvera peut-être que l'auteur n'a pas toûjours rapporté les événemens selon leur ordre, mais ce sont de petites fautes où les plus fameux Historiographes ne font pas scrupule de tomber. Ils ne le feroient pas s'ils consultoient bien la Gazette, où ils verroient la date de chaque chose. C'est le plus grand profit qu'un Historien puisse tirer de la Gazette, car d'ailleurs il ne faut pas trop se fier à ce qu'elle dit, soit que les mauvaises correspondances, soit que des raisons d'Etat l'empêchent de dire la verité. On croit que si M. de Turenne avoit encore vécu 15. jours, il auroit eu sa re-

venche

vouche avec usure; mais la destinée de M. de Montécuculi voulut encore lui faire un sacrifice de ce grand Capitaine François.

II.

Anatomia & contemplatio nonnullorum naturæ invisibilium secretorum, comprehensorum epistolis quibusdam scriptis ad illustre inclytæ Societatis Regiæ Londinensis Collegium ab Antonio de Leeuwenhoeck ejusdem Societatis Regiæ membro. Lugd. Batavorum apud Cornelium Boutesteyn 1685. in 4.

ON sçait assez que cet Auteur a porté les Microscopes à un degré de perfection extraordinaire, & qu'il a découvert par leur moyen mille choses curieuses & incroyables. A mesure qu'il les découvroit il en faisoit part à l'Illustre Societé Royale d'Angleterre qui n'a pas manqué d'en faire mention dans son Journal. Mais ceux qui n'entendent pas l'Anglois ont tant souhaité de sçavoir ces découvertes, que pour satisfaire leur curiosité M. Leeuwenhoeck s'est resolu à les publier en Flamend & en Latin. Il nous donne ici trois Lettres, dont la 1. nous décrit fort exactement

les figures des parties insensibles de plusieurs sortes de vin, & sur tout des parties qu'il nomme *sabinos*. La 2. nous décrit la nature des parties insensibles du cerveau de plusieurs bêtes, & contient plusieurs belles observations sur la matiére que les Médecins nomment *calx* dans les gouteux, & sur les écailles, &c. La 3. traite de la géneration des grenoüilles, & de quelques autres choses qui en dépendent. Tout cela mérite d'être consideré avec soin.

III.

Réponse à l'Apologie pour la Réformation, pour les Réformateurs, & pour les Réformez, où l'on traite de l'état Monastiques des Veuves tant seculiéres que Religieuses; des 2. 3. 4. & autres nôces; des qualitez d'un veritable Martir; des ceremonies Ecclesiastiques; de la Sainte Ecriture; des extases & visions; du celibat des Ecclesiastiques; & de quelques autres matieres de Religion. A Paris chez Etienne Michallet 1685. in 12. & se trouve à Amsterdam chez Pierre Mortier sur le Vygendam.

L'Auteur de ce livre est un Avocat Provençal qui s'appelle M. Ferrand. Il s'est acquis beaucoup de reputation

par

par ses Réflexions sur la Religion Chrétienne, & par son Commentaire Latin sur les Pseaumes. Il s'est fort appliqué à l'étude de l'Hebreu, ce qui est fort rare en France sur tout parmi les Jurisconsultes. Cette sorte d'étude ne l'empêche pas de lire les Peres avec une grande application ; il en cite un si prodigieux nombre de passages qu'on diroit que son livre n'en est qu'un tissu perpetuel. Au reste il écrit avec une si grande modération qu'il craint de se servir d'un mot trop rude lors qu'il dit aux gens qu'ils se trompent. Cependant il ne blâme point ceux qui font mourir les Hérétiques. A la verité il trouve plus raisonnable de ne point pousser la sévérité jusques là, mais enfin il déclare nettement *que comme il croit qu'il est permis de punir les Hérétiques du dernier supplice, il ne condamne pas ceux qui les y livrent*. Il a mis un fort long discours à la tête de son Ouvrage pour faire voir que si sa Majesté Trés-Chrêtienne exposoit les Huguenots à des peines trés-rigoureuses, il ne feroit rien qui ne fut conforme à la pratique des plus pieux Empereurs & à la doctrine de Saint Augustin. Cela montre que la modération du stile est un signe fort équivoque. Nous ne sçaurions nous étendre sur toutes les choses qui

 sont

sont contenuës dans ce livre, nous di-rons seulement en gros, qu'on y trouve-ra de fort beaux Recüeils sur toutes les matiéres énoncées dans le titre, & prin-cipalement sur les vœux du celibat. L'Auteur cite un livre Hebreu qui n'a point été encore traduit, intitulé *Annales des Rois de France & des Rois de la Maison Othomanie*, & composé par Jo-seph le Prêtre. On y trouve de grandes listes de gens qui sont morts pour la Religion Judaïque durant les Croisades, d'où l'Auteur infére que les Religions les plus fausses se glorifient de leurs Martirs.

Il a publié un autre livre en même temps qui se trouve aussi chez Pierre Mortier, & qui a pour titre, *Traité de l'Eglise contre les Hérétiques principale-ment contre les Calvinistes*. Il s'attache en particulier aux Ouvrages que l'Illu-stre M. Claude a publiez sur cette ma-tiére; & il pose en fait que quand même l'Eglise Romaine seroit idolatre les Protestans n'auroient point eu droit de la quitter. C'est assûrément le plus court chemin que l'on puisse prendre dans cette dispute, car pendant qu'on s'amu-sera d'un côté à soûtenir que les Protes-tans sont des calomniateurs, & de l'autre que l'Eglise Romaine est la Ba-

3. . i

bilon

[...]on de l'Apocalypse, que gagnera-t-[...]? Tout homme qui a devant les [...]ins un espace immense de siécles, [...]e cent mille volumes soûtiendra & [...]a tout ce qu'il voudra, & jamais les [...]s ne lui manqueront. Ainsi l'Auteur [...]rt bië fait de réduire toute cette con-[...]verse à un seul article; c'est l'avoir [...]ssée dans un défilé où il faudra que [...] ou l'autre des deux partis montre [...]tôt sa foiblesse, si les Peres ne vien-[...]alternativement au secours des uns [...]es autres, pour faire durer le com-[...] selon leur coûtume. Comme M. [...]rand a ses Magazins de l'Histoire [...]lesiastique bien fournis, & qu'il a [...]tout fort étudié l'affaire des Donat-[...], il pourra soûtenir un long choc [...]s son défilé. Il ne sçait pas apparem-[...]nt qu'on imprime une Réponse au [...]mier livre de M. Nicolle qui obligera [...] Controversistes à chercher un nou-[...]u terrain & à recommencer la dis-[...]e de l'Eglise sur nouveaux frais. Fla-[...] vous aprés cela de l'esperance de [...]oir finir une Controverse.

[...]ute pererratis amborum finibus exul, [...]ut Ararim Parthus bibet aut Germania Ti-[...]grim.

I V.

I V.

Lucrece de la Nature des choses avec des remarques sur les endroits les plus difficiles. Traduction nouvelle. A Paris chez Thomas Guillain 1685. 2. Vol. in 8. & se trouve à Amsterdam chez Wolfgang & Mortier.

IL paroit dans la versification de Lucrece tant de dispositions à l'éloquence que s'il eût vécu du temps d'Auguste, il auroit pû disputer le pas à Virgile. Mais 30. ou 40. ans de plus ou de moins mettent une étrange difference entre deux Auteurs. Les Poëtes qui vivoient sous Henri IV, & ceux qui ont vécu sous la minorité de Louis XIV. nous en fournissent une preuve à quoi il n'y a rien à repliquer. Il y a pourtant des Critiques qui ont mis Lucrece au dessus de tous les Auteurs Latins. C'est trop, il suffit de lui donner place parmi les bons. Or comme il faut bien posseder la Langue Latine & la Physique pour bien entendre l'original de ce Poëte, il étoit fort nécessaire qu'on nous en donnât une meilleure Version que celle de M. l'Abbé de Marolles. M. des-Coutures s'est chargé de ce soin là avec beaucoup de succés. Il a joint à sa traduction quel-

ques

les Notes fort ſçavantes qui font ſou-
haiter qu'il en eût donné un plus grand
nombre, mais on approuve extrême-
ment qu'il ait coupé court celles du 4.
Livre à cauſe des impudicitez dont il eſt
plein. Jamais homme ne s'eſt exprimé
ſi vivement que Lucrece ſur ces cho-
ſes là, de ſorte que ſi le Traducteur l'eût
voulu ſuivre, il eût parlé un langage
ſcandaleux. Il n'a eu garde de le
faire, & il a pris le meilleur tour qui ſe
pouvoit, ayant deſſein de faire connoî-
tre aux Dames un Philoſophe qui ne leur
étoit pas trop connu. Il diſpute quelque-
fois contre le fameux Gaſſendi le Heros
de la Secte dont Lucrece a expliqué les
principes, & c'eſt une marque que ce
nouveau Traducteur ne s'eſt pas arrêté
à ce que les autres avoient dit. Nous
pourrons en dire davantage une autre-
fois, puiſque nous ſommes contraints
de nous arrêter ici faute de place. La
même raiſon nous empêche de parler
d'une Diſſertation de M. le Profeſſeur
Spanheim contre les PP. Maimbourg
& Alexandre au ſujet des Iconoclaſtes.
Ce ſera de la matiére pour le mois qui
vient.

On trouve chez le Sieur Mortier à Amſterdam, Entretiens doux & affectueux
pour

pour tous les jours de l'Avent & du Carême avec des Cantiques par le R. P. Craffet de la Compagnie de Jesus. A Paris chez Etienne Michallet 1685. *Il étoit d'autant plus necessaire de donner cet avertissement au public qu'on ne s'avise gueres de penser qu'il y ait à Amsterdam des livres de cette nature. On trouve aussi chez le même le Traité des Sibylles dudit P. Craffet; Nouvelle Methode pour apprendre facilement la Geographie par le Sieur Robbe 2. édition; Traité du nivellement par M. Picard, & plusieurs autres livres nouveaux qu'il a apportez de France.*

TABLE

TABLE

Des Matiéres principales.

Juillet 1685.

Effet

FIN.

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES
LETTRES.

Mois de Août 1685.

Par le Sieur B.... Professeur en Philosophie & en Histoire à Rotterdam.

Seconde edition reveuë & corrigée par l'Auteur.



A AMSTERDAM,
Chez Henry Desbordes, dans le Kalver-Straat, prés le Dam.

M. DC. LXXXVI.

Avec Privilege des Etats de Holl. & Westf.

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES
LETTRES.

Mois de Août 1686.

[illegible]

A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES, dans le Kalver-Straat, près le Dam.

M. DC. LXXXVI.

[illegible]

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES LETTRES.
Mois d'Août 1685.

ARTICLE I.

Petri Petiti Philosophi, & Doct. Medic. de Amazonibus *dissertatio, qua an verè extiterint nec ne variis ultrò citroque conjecturis & argumentis disputatur. Multa etiam ad eam gentem pertinentia ex antiquis monumentis eruuntur atque illustrantur.* C'est-à-dire, *Examen de la question s'il y eut des Amazones.* Lutetiæ Parisiorum è Typographia Andreæ Cramoisi 1685. in 12.

La premiere chose que fait cet Auteur est d'examiner si les Histoires dont tout le monde parle peuvent être absolument fabuleuses, & il rapporte le sentiment de quelques graves Auteurs qui

soûtiennent, que tout ce qui se conserve par la tradition ou par les livres est vrai quant à la substance du fait, & que les hommes ne parleroient jamais d'une chose, si elle n'étoit veritable à tout le moins dans son fondement. C'est ce qui a fait dire à quelques-uns que les faux miracles dont le nombre est infini supposent qu'il y en a eu de vrais, & par le même principe bien des gens se persuadent, que puis qu'on parle tant des Sorciers & des Magiciens, il faut qu'il en soit quelque chose. Ce principe meriteroit d'être traité à plein fond. Schoockius si connu par la multitude de ses Ouvrages l'a un peu examiné dans son livre *de fabula Hamelensi*, & il n'y a pas long-temps qu'un Professeur de Helmstad nommé *Eisanhart* l'a aussi examiné dans sa Dissertation *de fide Historica*, mais il semble que cette matiére n'ait pas été encore bien approfondie. On ne trouvera pas étrange que l'Auteur qui seroit fort propre à le faire parce qu'il est fort Sçavant dans les belles Lettres & outre cela Philosophe & Médecin, n'en ait parlé qu'en passant; puisque son dessein l'appelloit ailleurs, sçavoir dans la République des Amazones.

Il se propose d'en établir l'existence que

que plusieurs révoquent en doute, tant ils croient difficile qu'une Communauté de femmes sans aucun homme ait pû subsister long-temps, & faire la guerre aux peuples voisins avec beaucoup de succés, & entreprendre même de longues expéditions. Voilà le fondemēt sur lequel Strabon s'appuye pour nier qu'il y ait eu autrefois des Amazones. Cette raison est beaucoup plus forte que celle de Palephatus, qui disoit que puis qu'on ne voioit plus une telle République, il faloit conclure qu'elle n'avoit jamais existé, car il prétendoit que tout ce qui s'est fait anciennement se fait encore & se fera à l'avenir. C'est une pauvre raison. Ce qu'il ajoûtoit que les Amazones étoient des Soldats déguisez en femmes, & que de là vint que l'on les prit pour des femmes, est encore plus ridicule. Il vaudroit mieux dire avec quelques-uns que cette fameuse République étoit mélée d'hommes & de femmes, mais de telle sorte que les femmes en avoient le commandement, & qu'elles se méloient de la guerre plus que les hommes. Quoi que cela soit peu vrai-semblable il est neanmoins certain que Pline & Pomponius Mela font mention d'un peuple Scythe où les femmes dominoient sur l'autre

sexe, & ils remarquent que c'étoit là le régne des Amazones. Hippocrate parlant de ce même peuple (c'étoient les Sauromates.) n'en dit pas tout à fait autant, mais il touche une chose qui rend fort croiable la bravoure des femmes de ce Païs-là, c'est qu'il y avoit une loi qui condamnoit les filles à demeurer vierges jusques à ce qu'elles eussent tué trois hommes du Païs ennemi. On les marioit aprés cela, & on les exemptoit de toutes les fonctions militaires, hormis dans les cas de nécessité. L'expédient n'étoit pas mauvais pour leur inspirer du courage. On pourra le comparer si l'on veut à la méthode dont on conte que les anciens Majorquins se servoient pour apprendre à leurs enfans à bien tirer. C'étoit de ne leur donner à déjuner que ce qu'ils auroient abatu à coups de fléche du lieu où on le pendoit.

L'Auteur ne nie pas absolument le mélange que quelques-uns supposent pour mieux expliquer la difficulté, & qu'ils fondent même sur le témoignage de l'Histoire, mais il croit que puis qu'on a tant parlé d'une République d'Amazones composée seulement de femmes, elles ont été en cet état dans un certain temps. Il se fonde sur un passage de Justin qui contient l'occasion ou

l'origine de cet état, & afin que la chose paroisse plus vrai-semblable, il rapporte aprés Eneas Silvius qu'on a vû dans la Bohême, pendant sept ans une République toute semblable à celle des Amazones, & fondée par la valeur d'une fille nommée *Valasca*. Il cite Cardan qui a dit sur la foi de diverses Relations qu'il y a dans le nouveau monde des Communautez de femmes guerrieres. Il n'oublie pas la grande riviére des Amazones, ni ce que l'on dit qu'encore aujourd'hui dans l'Afrique il y a un Royaume composé de seules femmes qui tuent tous les garçons qu'elles produisent du commerce qu'elles ont de temps en temps avec les peuples voisins. Il cite la nouvelle description de l'Ethiopie Orientale qu'on a traduite depuis peu du Portugais d'un Jacobin nommé Jean *dos Santos*, & qui témoigne qu'on voit dans ce Païs-là des Etats fort semblables à celui des anciennes Amazones, si ce n'est en ce que la Reine n'a pas la même liberté qu'ont les autres de sortir de la condition de fille. Enfin il allégue dans un autre endroit M. Thevenot qui nous apprend dans ses Relations de la Mengrelie, qu'il y a des peuples sur le Caucase remplis de femmes guerriéres qui font des courses dans

la Moscovie, & qui se battent souvent avec les Tartares Kalmuques. Comme tout cela n'est pas capable de réduire certains esprits qui se font une gloire de leur incrédulité, l'Auteur s'en va les prendre d'un autre sens, aprés avoir dit avec beaucoup de raison que ceux qui nient la plûpart des choses qu'ils voient dans les anciennes histoires, le font ordinairement par un principe de vanité. D'où l'on peut connoître de plus en plus l'étrange bassesse de l'homme, il ne sçauroit se guerir d'un mal que par un autre. Peu de gens ont assez d'esprit pour ne pas croire toutes les opinions populaires, & ceux qui s'en moquent ne le font que pour insulter à leur prochain, pour se distinguer de la foule.

La nouvelle maniére dont on attaque ici les incrédules est de leur montrer que la difference des climats produit une grande diversité d'humeurs, & que le Païs des anciennes Amazones a eu des dispositions particuliéres pour leur donner un temperament robuste & beaucoup de ferocité. Les preuves qu'on en apporte plairont sans doute à cause de l'érudition agréablement diversifiée qu'elles contiénent. On ajoûte à cela ce que peut faire l'éducation. Je ne croi pas que ceux qui examineront bien cet en-

droit,

droit, osent nier que la maniére dont on éleve les femmes ne soit la principale raison pourquoi elles tiennent si peu du naturel des Amazones, d'où il s'en suit que si on les accoûtumoit dés l'enfance indifféremment comme les garçons à manier l'épée & le pistolet, à se battre, & à s'attacher aux exercices les plus penibles, elles seroient à peu prés aussi propres à la guerre que les hommes. On en sçauroit que dire si la Republique de Platon s'établissoit quelque part, puis qu'on y feroit pratiquer aux enfans de l'un & de l'autre sexe tous les mêmes exercices. L'Auteur recherche pourquoi l'on n'a point suivi les idées de Platon, & il en donne ces 3. causes ; la 1. qu'on a craint que les femmes ne fissent trop les maîtresses, car si l'éducation que l'on pratique presentement n'empêche pas qu'il ne soit trés-mal aisé de les contenir dans leur devoir, & qu'il n'y en ait plusieurs qui donnent bien de la peine à leurs maris, que seroit-ce, dit-il, si une autre éducation les rendoit plus hardies, & plus robustes, & propres aux armes ? La 2. raison est qu'on a eu peur de leur infidélité, comme si en s'armant du casque & de la cuirasse elles devoient se dépoüiller de toute honte. La 3. qu'on n'a pas voulu, se

priver du plaisir qu'un mari tire de leur beauté, de leurs agrémens & de leurs charmes, qui sont des choses qu'une éducation & des emplois semblables aux nôtres leurs feroient perdre & que même les personnes sages ne doivent pas mépriser, dit l'Auteur, parmi tant de chagrins de la vie, & tant de fatigues du mariage. Je n'aurois pas tiré ces remarques de son Latin, si je n'avois consideré qu'il est important au beau sexe qu'il sçache ce que l'on publie contre lui, car c'est lui fournir l'occasion de faire son Apologie ou par le moien de quelqu'une de ces Dames qui écrivent si bien presentement, ou si elles n'en veulent pas prendre la peine, par le moien de cent Ecrivains officieux qui se feront une joie de leur fournir toute sorte d'armes offensives & défensives. L'Auteur finit la premiere partie de son ouvrage par l'examen de quelques difficultez.

Il traite fort sçavamment dans l'autre partie de la maniére de s'habiller des Amazones, de leurs armes, & de leurs Monumens. Pour ce qui est des habits on trouve par les Médailles qu'elles les portoient comme les hommes, mais d'autres Médailles nous les representent habillées à la maniére de leur sexe. Quelques Auteurs ont debité qu'elles se brû-

brûloient la mammelle droite, d'autres qu'elles se contentoient de la tenir plus petite que la gauche, & qu'elles la découvroient dans les combats. On verra la discussion de tous ces points, & de la cause finale de cette conduite, & apparemment on sera du goût de M. Petit qui ne trouve pas fort bonnes les raisons que les anciens en ont apportées, non pas même celle d'Hippocrate, sçavoir que les Amazones en usoient ainsi afin que leur bras droit profitant de la nourriture qui eût été portée au teton, en devint beaucoup plus robuste. A l'occasion de cela l'on rapporte une raison toute semblable donnée par Aristote pourquoi les boiteux aiment le sexe, ou plûtôt on rapporte cette raison parce qu'aprés avoir dit que les Amazones tordoient les jambes à leurs enfans mâles afin de demeurer toûjours les Maîtresses, on a rapporté une conversation qu'elles eurent avec les Scythes. Ceux-ci voulant terminer à l'amiable la guerre qu'ils leur faisoient, tâcherent de leur persuader de se rendre à eux, & croiant les prendre par leur foible leur representerent qu'en ce cas-là elles ne seroient plus caressées par des boiteux, mais par des hommes bien faits. On leur ferma la bouche par cette réponse,

que

que les boiteux sont de tres-bons mâles, ce qui est depuis passé en Proverbe parmi les Grecs ἄριστα * χωλὸς οἰφεῖ.

Ce que l'Auteur dit de leurs armes est fort sçavant & illustré par beaucoup de belles Médailles. Il explique par occasion non seulement la figure de ces boucliers mystérieux que les Romains appelloient *ancylia*, mais aussi plusieurs autres choses difficiles. Ce qui soit dit pour le reste de ce Traité où l'on voit par tout quelque correction où quelque explication incidente trés-curieuse. Il nous parle aprés cela des principales expeditions des Amazones, qui sont la guerre qu'elles firent au Roi Priam, le secours qu'elles lui amenerent durant le siége de Troye, & l'irruption qu'elles firent dans l'Attique pour se venger de Thesée qui avoit enlevé Antiope. Pour l'expédition dans l'Ile d'Achille aux embouchures du Danube, c'est une imagination de Philostrate, qui ne tourne nullement à leur honneur, car elles y paroissent ou peu s'en faut avec autant d'impiété que l'on en voie dans *le festin de Pierre*, ce qui est contre le naturel des femmes. Il est vrai que Philostrate n'est pas le seul qui ait representé les Amazones comme des impies. Apollonius nous

* *Erasme chil. 2. cent. 109.*

nous les décrit comme des Diablesses qui n'avoient ni foi ni loi.

A l'égard de leurs Monumens, c'est à dire de toutes les choses qui ont conservé la mémoire de ces femmes belliqueuses on ne sçauroit assez admirer les recherches de M. Petit. Il nous parle d'abord de la Ville de Themiscire Capitale de leur Etat, située dans la Cappadoce assez prés d'une riviére fameuse nommée *Thermodon* sur laquelle il fait diverses remarques. Il en fait en suite plusieurs sur Ephese, & sur le Temple de Diane, deux Ouvrages des Amazones, & sur un passage de Dionisius Afer qui porte qu'elles bâtirent un Temple à Diane sur le tronc d'un Ormeau. Mais il nous avertit de ne pas prendre ce temple de Diane pour celui qui a été mis entre les 7. merveilles du monde. Il parle aussi de Smirne, de Thiatire, de Cume, de Magnesie, & d'un grand nombre d'autres villes qu'on croit avoir été fondées par ces mêmes femmes, ce qu'on tâche de prouver par des Médailles curieuses que le Lecteur pourra voir ici. Il remarquera aisément que les Amazones n'ont pas été toûjours telles qu'Apollonius nous les représente, puis qu'elles ont consacré des Temples jusques dans l'Areopage,

ge, & dans le territoire de Lacedemone. Je ne sçai ce que l'on dira d'une pensée que le P. Menétrier a debitée dans le monde depuis la publication de ce livre. Il croit que l'Idole de la Diane d'Ephese n'étoit ornée de Mammelles qu'à cause que les Amazones lui consacroient celles qu'elles se coupoient.

N'oublions pas de remarquer que M. Petit ne donne point aveuglement dans tout ce qui releveroit la gloire des Amazones, car il se moque de Goropius Becanus sur ce qu'il a pretendu qu'elles ont bâti la Ville d'Athenes; & qu'elles lui ont donné un nom Cimbrique. Cet homme s'étoit tellement entêté des Cimbres & de leur langue qu'il leur attribue l'origine de presque toutes les choses dont l'histoire fait mention, comme on le peut voir entre autres Ouvrages dans ses *Amazonia*. On rejette ici sa pensée bien loin, & par là l'on peut prédire que l'Ouvrage que le sçavant M. Rudbeck a promis concernant les Amazones ne sera pas tout à fait au goût de M. Petit. Ce qu'il nous apprend des sepulcres de ces Héroines, & sur la raison pourquoi les noms qu'elles portent sont tous Grecs, & sur la Chronologie de leur Histoire est fort beau. Il finit en soûtenant contre Goropius le

voia-

voiage de Thalestris à l'armée d'Alexandre.

Au reste le public lui est & lui sera redevable de plusieurs autres Ouvrages. Les 3. Dissertations qui ont parû sous le nom d'Eutyphron, de Scaurus, & de Statileus viennent de lui. La 1. est contre la transfusion du sang ; le Journal du 6. Février 1661. en donna un Extrait avec éloge. La 2. réfute le sentiment d'un Médecin qui soûtenoit qu'il faut embrasser toutes les Sectes. La 3. soûtient que le fragment de Petrone publié l'an 1666. n'est point supposé. Il fit imprimer à Utrecht en l'année 1682. un volume d'*Observations Miscellanées* qui doit être suivi d'un autre beaucoup plus gros. Voiez le Journal des Sçavans du 20. Août 1682. L'année d'aprés il publia à Paris un Recueil de Poësies Latines précédées d'une trés-belle Dissertation *de furore Poëtico*. Le Journal de Leipsic du mois de Juillet 1684. en fait l'éloge. On verra bien-tôt sa Dissertation *de Sibylla & Bacide*, & une autre sur le Nepenthe d'Homere, où il traitera des causes de nos passions. Je ne dis rien d'un fort joli Poëme Latin qu'il vient de publier sur le *Thé*, ni de son remercîment à Messieurs les *Ricovrati* de Padoue qui l'ont aggregé à leur

Corps,

Corps. Il louë dans la derniére piéce le Panegyrique de LOUIS LE GRAND que Mademoiselle Gabrielle Patin de la même Academie a prononcé depuis peu. Je ne parle point non plus de la gratitude qu'il témoigne à ceux qui lui ont prêté des Médailles, & en particulier à M. Rainssant qui garde celles du Roi & qui s'est acquis une considération extraordinaire par son honnêteté & par sa science.

ARTICLE II.

Il nous est tombé entre les mains une piéce fugitive que nous allons inserer dans nos Nouvelles, tant parce qu'elle est remplie d'érudition, que parce qu'elle donnera peut-être sujet à la personne intéressée de faire part au public de plusieurs belles remarques. La dispute roule sur ce qu'on calomnioit les Juifs d'adorer la tête d'un âne, & sur la vigne d'or du Temple de Jerusalem, & sur le *Dius Fidius* de Rome. Si on nous adresse des Ecrits ou sur ces matiéres ou sur d'autres, & que leur longueur ou leur nombre ne nous permettent pas de les emploier, parce qu'ils nous empêcheroient d'apprendre au public

public les nouveautez de chaque mois, nous prendrons le parti de les publier à part dans des Nouvelles Extraordinaires, lors que nous en aurons suffisamment pour faire un petit volume. Ce parti aura mille commoditez. Voici la piéce de question, c'est une lettre Latine.

NIHIL mihi antiquius est, quam dictis fidem praestare & rogationi tuae morem gerere; religioque mea & amor, quo egregias virtutes tuas complector, fecerunt ut litteris consignaverim sententiam meam de iis quae occasione objecti Judaeis Asinini capitis cultus notavit praestantissimus N. *Est certe viri eruditio admiranda, & ingenium felicissimum in illustrandis veteribus auctoribus; magnaque foret saeculi nostri felicitas, si illi studiorum generi totum sese tradidisset; certoque persuasus sum, ingenii eius vitio non errore illius fieri, si nonnullis difficultet adsentiri possum. Gentiles vel asini vel asinini capitis & quidem aurei cultum Judaeis objecisse constat ex Joseph. lib. 2. contra Apion. ex Petronio, Tacito, Plutarcho, Democrito apud Suidam in voce* Ioudas *aliisque: quod tamen figmentum vel ipsius Taciti verbis refelli posse viri eruditi arbitrantur*, nulla simulacra urbibus nedum in templis esse; *& quia, postquam Pompeius jure victoriae templum*

plum ingressus est, vulgatum fuit, nulla in eius deum effigie, vacuam sedem & inania arcana; *ut idem memoriae mādat. Christiani postea ab hac calumnia non fuerunt immunes, illique* Asinarii *dicti; unde quidam perditissimus etiam suae religionis desertor, solo detrimento cutis Judaeus, non autem Princeps Romanus, ut scribit Gaffarellus in libro, cui titulum fecit*, Curiositates inauditae, *picturam proposuit foedatam auribus canteriorum, cum libro, altero pede ungulato, cum subscriptione*, DEUS CHRISTIANORUM ONOCHOIRITES, *qui Tertullianum scripsisse arbitratur N. ad Pompon. Melam. Variae autem sunt eruditorum opiniones, cur talia objecerint Judaeis gentiles. Sunt qui putant eum Hebraeorum nonnullis Theologis maxillam asini, qua Simson Philistaeos percussit, in templo asservatam, & inde natam fuisse calumniam. Seldenus arbitratur à Gnosticis hoc originem duxisse qui non modo narrant Zachariam peremptum fuisse ob asininum numen inter sacrificandum ab eo conspectum; verum etiam Sebaoth vel asini vel porci figuram habere praedicabant*: Φασὶ δὲ τὸν Σαβαὼθ οἱ μὲν ὄνου μορφὴν ἔχειν οἱ δὲ χοίρου. *Verum illud à ratione alienum est cum ante Gnosticorum originem talia de Judaeis finxerint Ethnici. Stephanus Morinus, qui plerorumque sententias collegit & refutavit, existimat u-*

nam,

ar- nam, quae in sanctuario erat, ansam calumniae dedisse, quia illa Chomer vocatur asinus vero Chamor, uti videre licet in nuper editis ab eo dissertationibus. Tandem N. vir ἀναμφιλόγως eruditissimus, simbolam etiam suam confert, arbitraturque in doctissimis ad Catullum notis, eandem hieroglyphicorum rationem apud Aegyptios & Iudaeos fuisse, & nemini mirum videri debere, si ut apud hos, ita quoque apud illos caput asini aliorum animalium conjunctum & permixtum membris inter ornamenta templi comparuerit, & occasionem cavillandi dederit Ethnicis, ac si illud pro Deo coluissent Iudaei; & deinde notat, vitem auream, quae S. Sanctorum obumbrabat, non veram repraesentasse vitem, sed multarum rerum monstrosam congeriem; & ex vitium propaginibus prodiisse non racemos, sed poma, cervos, & leones dimidiatos, & forsan etiam asinina capita & poecorum [illegible] Quae mihi sententia ut nova plane est & inaudita, ita licet à viro doctissimo profecta sit, certe necdum probari potuit: tuumque erit judicare num quae suppono, eam labefactare queant. Et primo quidem (ut non dicam viros ita ratiocinantes quodammodo statuere, Deum Ægyptiorum figmenta imitatum.) nullis argumentis firmatur Aegyptiorum & Iudaicorum Hieroglyphicorum rationem eandem esse; & deinde merito dubitatur num hi habuerint ejusmodi

notas

notat sacras. *Certe ego, quo sum stupore, nullas adhuc inveni; nisi quis cum Viro praestantissimo iis annumerare* Cherubinos & Seraphinos *velit, quos tamen existimat nihil arcani & sancti continuisse, soliusque ornatus gratia monstra ista à* Iudaeis *fuisse constructa, pari ratione ac ab Aegyptiis Sphinges, Cynocephalos, Sirenes, similiaque id genus. Sed nec Aegyptios monstra sua ornatus solius gratia finxisse, verum aliquid iis significasse Hieroglyphicorum scriptores uno testantur ore; nec verisimile Deum ter Opt.Max, qui ipsa sapientia est,* Exodi *cap.25. jussisse, ut Cherubini solius etiam ornatus causa fierent; qui in ipso S. Sanctorum non modo, verum etiam in aliis templi partibus & tapetibus cernebantur, uti constat ex c.37.v.3. Exodi, & libris Regum. Variarunt certe opiniones Magistrorum Judaeorum, disputaruntque illi inter se, num licitum foret vivorum animantium figuras exprimere; an vero illud vetitum, permissumque tantum esset monstris quibusdam, quae natura non producebat rerum, quaeque originem suam fabulis & humani ingenii figmentis debebant, vel aedes, vel tapetia vel alia utensilia animi saltem causa exornare.* Origenes *contra Celsum lib.4. scribit Judaeos non admisisse* τοὺς ποιοῦντας εἰκόνας, οὔτε ζωγράφους οὐδ' ἀγαλματοποιούς, *eosque urbibus ex lege praescripto ejectos fuisse, ne homines stupidiores*

ris

tis ingenii, Dei obliti, ad terrestres res animorum oculos adjicerent; & ita interpretor Josephum lib. 6. c. 14. Ἀλὼς, *scribentem porticus templi* οὔτε ζωογραφίας οὔτε γλυφίδος ἔργῳ *fuisse ornatas, i. e. nulla animalia in iis vel picta vel ficta fuisse. Nam ipse Josephus l. 3. c. 5. scribit, velum tabernaculi varie ornatum & pictum acu fuisse, exceptis animantium formis, vel* ζώων μορφαῖς: *& legatus ad Tiberium missus est, ut dirueretur Herodis palatium eam solum ob causam, quod illud animalium figuris erat exornatum. Maimonides tamen aliique existimant licuisse facere imagines bestiarum, aliorumque, praeter hominem, animalium, imagines item arborum, & id genus aliarum rerum, etiam si promineant. Sed alii malebant facere monstra tantum vel eiusmodi animalia quae natura non produxerat, licet forma eorum vera ignoretur, constat ex diversi generis animalibus fuisse compositos, uti post ceteros multis docet Reverendus* Witsius lib. 3. cap. 13. Aegyptiacorum, *unde non immerito Iosephus lib. 8. Antiq. Scribit neminem posse scribere, qua forma fuerint* τὰς δὲ χερουβεῖς οὐδεὶς ὁποῖαί τινες ἦσαν εἰπεῖν οὐδὲ εἰκάσαι δύναται. *Et hinc Judaei sibi videntur permisisse, ut fictis animalibus, mirisque & fidem excedentibus, qualia in India nasci*

nasci & Alexandri Magni historiae scriptores & alii tradiderint; tapetia sua & domos exornarent; recteque hinc interpretatur Claudianum Seldenus, eumque pluribus illustrat saeculi nostri lumen N.

Atque aliquis gravior morum si talibus inquit
Creditur, & nimiis turgent mendacia monstris
Jam testudo volat, profert jam cornua vultur,
Prona petant retro fluvii vada: Gadibus ortum
Armenii texere diem; jam frugibus arvum
Aequor & assuetum silvis delphina videbo,
Jam cochleis homines junctos, & QUICQUID INANE
Nutrit JUDAICIS quae PINGITUR INDIA VELIS.

Sed tamen istiusmodi monstra templo fuisse illata, iisve vel parietes, vel columnas, vel tapetia fuisse exornata mihi necdum fit verisimile; unde & puto facili opera labefactari posse opinionem novam de causa asinini cultus, quem gentiles Judaeis objecerunt; qui si quid istiusmodi in templo reperissent publicis omnium oculis expositum, non ad adyta confugissent; ipsique Judaei obliti non essent docere, illis figuris ornatus tantum causa, non ob cultum & religionem templum decoratum esse; id quod procul dubio fecissent, si quis exprobrasset vel vitulorum vel leonum, quos constat in templo fuisse positos à Salomone, adorationem. Haec tamen sen-

tentia

ventia tam valde viro doctissimo arridet, ut asini caput putet sese repperisse in vite aurea, & simul in ea convitii opprobriique hujus caussam; & talia adjiciat, de tecto Sancti Sanctorum templique Jovis Fidii, quae difficulter probare possum? Nam vitem auream S. Sanctorum obumbrasse necdum equidem mihi lectum est; nec Plinius tale quicquam memoriae mandat; vel scribit eam Hierosolymis apportatam; sed in triumpho fuisse ductum montem aureum quadratum cum cervis & leonibus & pomis omnis generis circumdata vite aurea; *lib. 37. c. 2. Quod si leones & cervi dimidiati, quod si asinina capita & similia non tacenti e vitium propaginibus prodiissent, procul dubio silentio rem tam mirandam non involvisset Plinius; optimumque mihi videtur, montem ex auro factum intelligere exornatum cervis & leonibus pascentibus, variisque arboribus ex quibus poma dependebant & vite aurea, quae forte arboribus illis fuit maritata. Deinde a Pompejo ex templo Hierosolimitano vitis aurea tolli non potuit; quia illa non fuit in templo Zorababelis, verum Herodis & quidem in fronte omnium oculis exposita, uti docuerunt Salmasius, Seldenus & Rupertus; imo si fuisset tempore etiam Pompeji aliqua in parte templi vitis aurea, non tamen illam Roma conspexisset, quia expressis tradit Josephus*

ver-

verbis, nihil ab eo inde ablatum. Nec quicquam vitis à Pompejo *repertae propugnatores juvant Flori verba lib.* 3. Ierosolyma defendere tentavere Iudaei; verum haec quoque & intravit, & vidit illud grande impiae gentis arcanum patens, sub aureo vitem caelo. *Nam ita quidem Lipsius scribit; sed in omnibus codicibus legitur*, uti; *quam ego lectionem cum Salmasio, Seldeno, aliisque eruditis viris genuinam esse judico. Vidit Pompejus* arcanum: *quod nemo praeter Pont. Max. intrabat*, patens sub aureo uti coelo; *id est, sub tecto rotundo inaurato, quod coelum quasi referebat, quod adorasse Judaeos gentiles persuasum habebant: & ita de laqueari coelum referente canit Manil. lib. 5. V 505.*

Verum vbi Cassiope bis denis partibus actis
Aequorei juvenis, dextra de parte resurgit.
Artifices auri faciet, qui mille figuris
Vertere opus possint caraeque acquirere dotem
Materiae & lapidum vivos miscere colores.
Sculpentem faciet Sanctis laquearia templis
Condentemque novum COELVM per tecta Tonantis.

Id est, novum laquear in modum Coeli cavatum & convexum: Fuit *igitur* mons aureus quadratus vite exornatus aurea *aliunde à Põpejo apportatus: & ego plane assentior docti*

[illegible]tris qui censent illam domum Asmonaeorum fuisse; quod & κῆπον appellat Strabo gentilis apud Josephum lib. 95. c. 5. ex quo etiam patet satis superque non fuisse vitem nudam, sed hortum, παράδεισον vel montem in quo tanquam in horto arbores crescebant, & ferae pascebantur. Ex paulo ante disputatis perspexisti proculdubio virum eruditissimum existimare, vitem auream S. Sanctorum obumbrasse, & inde mox illam tectum *fuisse scribit: Forma, ait, bujus tecti, si tamen tectum dicendum sit, quod ita esset pervium & perforatum ut undique coelum ostenderet, similis erat pyramidi, cui ablatus apex: hinc Florum interpretaturus adjicit Pompejum, cum templum ingrederetur vidisse S. Sanctorum, sed pene patens, quod aureum istud tectum undique perforatum esset & lumini pervium: at vero postquam vitem seu coelum hoc aureum ad aedem Jovis Capitolini transtulit Pompejus, jam plane patuisse absque ullo tecto, testemque hujus rei esse Dionem & ex eo Xiphilinum, qui affirmant templum Hierosolymitanum fuisse ἄχαντες καὶ ἀνόροφον id est apertum & sine tecto, Multa certe praeclara bis verbis edocemus sed irascor ego iterum stupori meo, quod manus illis dare nequeam. Nam, ut monui, nulla vitis aurea in S. Sanctorum fuit, nisi*

Tacito fidem habere velimus, qui vitem aureum in templo repertam *fuisse*, *scribit, cum tamen illud fabulis sit annumerandum; vel respiciat ad vitem, qua frontem templi exornavit Herodes; quod ultimum etiam Grotius ad Beatum Lucam amplectitur; quem tamen nullo auctore affirmare certum utique est, illam vitem successisse in locum vitis alterius, quae ab Alexandro Judaeorum Ethnarcha donata templo, ab Aristobulo inde ablata & data Pompejo fuerat, qui eam Romae in Capitolio posuit. Nam apud Josephum, quem laudat, nihil tale reperitur; tantumque is narrat Aristobulum ad Pompejum in Coele-Syria agentem misisse vitem auream vel* ἄμπελον χρυσῆν *cui inscriptum erat nomen Alexandri Regis. Sed demus vitem talem in S. Sanctorum fuisse! cui quaeso fiet verisimile illam licet circa montem aureum perfectum volveretur, tecti locum obtinuisse? cui persuaderi poterit, gentiles tectum, ex quo dimidiati cervi, leones & asinina capita prodibant, non exprobaturos fuisse Judaeis? cui credibile tacituros si id objicerent gentiles Judaeorum magistros; qui, si ex lege illud factum esset volumina procul dubio integra conscripsissent ad explicanda tot mysteria, vel populum suapte natura procacem satis & contumacem concitassent, si quis contra ritus patrios tale tectum par-*

ni templi imposuisset. Nec *Florus admittit interpretationem, quam amplectitur vir πολυ-ιστωρ;cum simplissimus & genuinus vel me judice, sensus sit quem modo scripto consignavi, nec quisquam tradat Pompejum vitem illam auream vel tectum abstulisse, indeque S. Sanctorum plane patuisse.* Neque *etiam audiendos puto eruditione praestanti viros qui Flori* vitem *deffendentes, arbitrantur* Herodis *vitem esse potius translatam in novum templum fundamentis secundi ab* Herode *super instructum, quam novam, eamque visam esse à Pompejo: quia Iosephus illud memorare non fuisset oblitus & de vite Herodis tanquam de re nova & nunquam ante visa loquitur. Et si illud admittitur, nihil tunc certe Florus opitularetur novae sententiae, nec vitis ista potuisset translata esse Romam, impositaque esse Templo Jovis Fidii. Ceterum, ut viri doctissimi vestigia sequar; ego quidem nihil tale apud Dionem reperio; sed ille in genere de Templo loquitur, traditque illud ἄχανες & ἀνόροφον fuisse lib. 36. p. 27. Et revera tale semper fuit Templum Hierosolymitanum, ἄχανες propter spatia aperta ὑπαίθρου vocat Proc. Gazaeus, quae exteriore muro complexa erant, & in quibus caedebantur sacrificia: ἀνόροφον quia non habebat fastigium ad instar Templorum Urbis Romae, verum tectum planũ cui inambulari poterat: nam ὀροφὴ concameratio-*

 nem

nem notat : Aristoteles de apibus. Ἄρχονται δὲ τῶν ἱστῶν ἄνωθεν ἀπὸ τῆς ὀροφῆς τοῦ σμήνους, καὶ κάτω ὑφαίνουσι, *i. e. vertente Plinio:* struunt orsae à concameratione alvei, tertumque velut à summa tela deducunt ; *quae interpretatio, quam naturalis sit, optime tu, Virorum Amplissime, judicabis. Tandem adjicit* N. *cum plura in Capitolio Jovis fuerint Templa ; illud in quo* Pompejus *auream hanc dedicavit vitem Jovis* Fidii *fuisse ; cumque instauraretur hoc Templum, quod una cum aliis bello Marsico omnibus conflagraverat, à Pompejo eo translatam esse vitem auream seu tectum Templi Hierosolimitani, idque ut credat facere Varronem, qui lib.* 4. *de l.l. docet tectum Jovis* Fidii *perforatum esse. Plurimum quidem ego viro eruditissimo tribuere, uti haud ignoras, soleo ; sed tamen haec approbare, nisi firmiora argumenta afferantur, non possum.* Nam *Romanorum nemo scripsit unquam triumphorum decora in Jovis Fidii Templo reposita fuisse ; omnes Capitolium celebrant, uti & Strabo hac de re loquens apud Josephum* Καὶ ἀπὸ τῆς Ἰουδαίας εἴτε ἄμπελος, εἴτε κῆπος, τερπωλὴν ὀνόμαζε τὸ δημιούργημα. Τοῦτο μέντοι τὸ δῶρον ἱστορήκαμεν καὶ ἡμεῖς ἀνακείμενον ἐν Ῥώμῃ ἐν τῷ ἱερῷ τοῦ Διὸς τοῦ Καπιτωλίου, ἐπιγραφὴν ἔχον Ἀλεξάνδρου τοῦ τῶν Ἰουδαίων βασιλέως, ἐτιμήθη δὲ εἶναι πεντακοσίων ταλάντων : Etex

Et ex Iudaea sive vitis sive hortus, quod opus τερπωλὴ id est delectamentum vocabatur. hoc donum vidimus etiam Romae dedicatum in Iovis Capitolini Templo, cum inscriptione Alexandri Regis Iudaeorum aestimaturque quingentis talentis. *Deinde licet ex Calendario vetusto probent eruditi, JOVIS FIDEI SPONSORIS IN COLLE CAPITOLINO Templum fuisse; licet denus idem affirmare, ut censent, Dion. Hal. lib. 9, (cum tamen apud ipsum legamus, ἐπὶ τοῦ Ἐνυαλίου λόφου*, in colle Martiali; *id est ut arbitror* Quirinali, *in quo* Templum *Fidii fuisse ex Ovidio & Livio constat) non tamen inde sequitur illud re tam miranda exornatum fuisse. Praeterea cum Jovis vel Dii Fidii Templum vetustius sit Pompeianis temporibus (ut ut tunc fuerit restitutum) verisimile admodum illud ante etiam propter religionem perforatum tectum id est in summo apertum habuisse; ut ita in eo per Deum illum jurare liquido possent; quod scilicet tam sancte observabatur, ut qui domi suae per Dium Fidium jurare vellet, prodire soleret in publicum. Et tandem nondum ego persuasus sum eundem esse* Iovem Fidium *&* Dium Fidium; *imo illum unquam fuisse ita cognominatum valde dubito. Nam Templum in Calendario memoratum*

ratum vocatur Jovis Fidei Sponsoris ; *pro quo apud Onuphrium, non autem Victorem, ut Ricquius libro de Capit. Romana putat, scribitur* Sponsoris; *& forte illud nomen datum Iovi, culto in Templorum aliquo quae complura fuerint ipsi dicata in colle Capitolino & quorum cognomina ignorantur; & ut hoc addam, in nummo Commodi occurrit I. O. M. SPONSOR SECURITATIS AUG.* Jupiter *autem* Fidius *quantum equidem scio nusquam invenitur ; licetque apud Dyonys. Hal. legatur bis terve* Διὸς πιςίυ, *illud tamen vertendum non est* Jovis Fidii ; *sed* Dii Fidii ; *quem teste ipso Dion. l.* 4. *Romani* Σάγκὸν, *vel uti scribendum arbitror* Σάγκον *quia* Sanctus *& illius & aliorum Deorum epitheton est, appellabant, qui in inscript. vetustis apud Gruterum p. XCVI. vocatur SEMO. SANCUS. DEUS. FIDIUS. vel SANCTUS. SANCUS. SEMO. DEUS. FIDIUS; de quo ita loquitur Festus* !Statua ejus est in aede Sanci, qui Deus Dius Fidius est : *quemque Herculē esse putabant, si quid Varroni lib. IV. de l. l. & Glossis, in quibus* Dius Fidius *explicatur* Διὸς υἱὸς Ηρακλῆς *nec non Propert. lib. IV. El. X. credendum est, apud quem pro* Sancte pater salve, *etiam scribendum existimo* Sance pater *ob rationem allatam quia ita à Sabinis vocabatur ; uti idem Varro & Ovidius docent :*

Quae-

Quaerebam Nonas Sanco, Fidione referrem,
An tibi Semo pater? tunc mihi Sancus ait:
Cuicunque ex illis dederis, ego munus habebo,
Nomina terna fero, sic voluere Cures.
Hunc igitur veteres donarunt aede Sabini
Inque Quirinali constituere jugo:

Et in veteri Vaticanae Bibliothecae Calendario ad Nonas Junias, teste Ursino Fulvio annotatum fuit: DEDICATIO. SANCI. FIDI. SEMIPATRI. IN. COLLE QUIRINALI. ET. JOVIS. FIDEI SPONSORIS. IN COLLE CAPITOLINO. *ubi non modo haec numina, vel* FIDIUS, *&* JUPITER FIDEI SPONSOR *distinguuntur aperte, verum etiam scribendum est* SEMOPATRI *id est* SEMONIS PATRI. *vel* SEMOPATRIS, *uti in Inscr. apud Gruterum:* SANCO. FIDIO. SEMOPATRI. *id quod video animadvertisse etiam illustriss. Scaligerum ad Varronem. Atque haec cum ita sint miror equidem Famianum Nardini, diligentissimum & eruditiss. Virum l. 5. c. 15. Veteris Romae notare ex Dionysii Halic. lib. 9 Tarq. Superbum*

perbum in Capitolio eadificasse Templum Jovis Fidei Sponsoris, *illudque postea à Posthumio fuisse dedicatum*, *& potius haec verba* τὸν ναὸν τοῦ πίστιος Διὸς *reddi debere*, aedem Dii Fidii Sponsoris, *Nam Dionysius non de monte Capitolino, verùm de Quirinali loquitur; adeo ut frustra* πίστιος Διὸς *Templum in illo collocet, & Graeca verba commode per* τὸ Dii Fidii, *uti monui, exponuntur. Quin & Varro nullus dicit Templum, de quo loquitur, fuisse in Capitolino monte; possumusque aeque facile intelligere aedem quae Dio Fidio exstructa fuit in colle Quirinali, quem* Ἐνυάλιον *vel* Martialem *vocat Halicarnassensis; quia Mars* Quirinus *Romanus appellatus fuit. Nam ut Serv. ad lib. VI. Aen. testatur:* Quirinus autem est Mars, qui praeest paci & intra civitatem colitur. Nam belli Mars extra civitatem Templum habuit: *& Dionis. Hal. l.* 1 *memoriae mandat in Reatino agro Enyalii Templum fuisse: hunc Sabinos & eorum exemplo Romanos* Quirinū *nominasse, quanquam incertum foret, num Mars sit an alius cui similes Marti honores deferantur; tandemque in Glossis* Ἐνυάλιος *id est Mars, exponitur* Quirinus. *Nam, ut hoc obiter adjiciam, non solus Romulus* Quirinus, *id quod nonnullis forte videbitur, dictus est.* Janum Quirinum *celebrat lex opimorum*

merum spoliorum apud Festum *in v. Opima*, *& Suetonius in Augusto*; *eundemque* Janum Quirini *appellat Horat. l.4. Od. ult. Macrob. l.1. c.10 Sat.* in sacris quoque invocamus Janum Geminum, Janum patrem, Janũ Consivum, Janum Quirinum: *Cedrenus celebrat* Ἰανὸν Κυρῖνον ὡσανεὶ πρόμαχον; *& Servius ad lib. VII. Aen. ita loquitur*: Idem (*Janus*) Junonius, unde pulchre Juno portas aperire inducitur. Idem Quirinus unde trabeatum Consulem aperire portas dicunt, eo habitu quo Quirinus fuit. *Quin etiam si doctissimo in Galliis auscultamus viro, ipse Jupiter idem nomen sortitur in Inscr. 5. pag. 19. apud Gruter*:

JOVI. CUSTODI. QUIRINO. SALVATORI.

cum tamen mihi potius Jupiter à Quirino distinguendus esse videatur, more solemni omissa particula copulativa; existimemque, ut Jupiter cognominatur CUSTOS, *ita* QUIRINUM *vel Romulum appellari* SALVATOREM; *quomodo, non autem* SALUTAR. *in inscrip. scribitur; quarum in Indice primo* Quirini *cognomen etiam male Jovi adscribitur. Sed hoc obiter. Si autem vitis aurea posita fuit, uti clare Strabo testatur, in templo Jovis Capitolini; certe illa tectum templi* Jovis, *quem adhuc quaero,* Fidii *esse non potuit & si tectum* Dii Fidii, *id quod certum est,*

apertum fuit; pariter non sequitur, vitem vel tectum, ut ut fuerit perforatum, illi fuisse impositum. Varronis autoritate id probari nullo modo, ut certe mihi videtur potest: ille enim ita loquitur: Nam olim Diovis & Diespiter dictus hoc est aër, & Diespater à quo dei dicti qui inde & dies & dius & divus. Unde sub dio & Dius Fidius. Itaque inde ejus perforatum tectum, ut videatur divum id est caelum. Quidam negant sub tecto per hunc dejetare oportere. *Ego certe, vir Maxime necdum perspicere possum Varronem nobis describere Jovis Fidii templum in Capitolio, illique post bellum Marsicum restaurato vitem auream pro tecto fuisse impositam: & Davum me non Oedipum esse malo confiteri & publice testari, ingenii mei his in rebus non plane, ut praestantissimi N. est, subacti vitio fieri, quo minus res tam praeclaras apud Varronem invenire queam. Quin etiam necdum memini me legere templa omnia Jovis in monte Capitolino, incendio, bello Marsico vel civili potius conflagrasse. Nam Appianus Lib.* 1. *Bell. Civ. Tac. l.* 6. *An. & l.* 3. *Histor. Dion. Hal. l.* 4. *p.* 260. *Plutar. in vita Publ. & Julius Obsequens libello de prodigiis, uno ore testantur Capitolium tantum flammis absumptum esse; atque hoc est* incendium primum Capitolinae aedis

aedis *memoratum* Plinio *l.* 35. *c.* 3. *H. Nat. quod incidit in A.V.C.* 671. *L. Scipione C. Norbano Coss. non autem alterum, quod Vertranius ad* Tacitum *scribit accidisse circiter* T. *Manlii* Torquati, *&* Cn. *Octavii consulatum sive A.V.C.* 588. *quippe quo tempore Capitolium arsisse nemo veterum scripsit; &* Plinius, *quem advocat, lib.* 13. *c.* 13. *tradit tantum, tertium qui supererat, ex libris à Sibylla allatis* igni crematum esse cum Capitolio Sullanis temporibus: *quod procul dubio* primum incendium, *non autem* secundum *est, quia Dion. Hal. loco laudato scribit, incendio post bellum Marsico, quod incidit in A.V.C.* 662 *& finitum est* A.V.C. 664. *Sibyllinos libros cum Capitolio crematos esse. Adeo ut & hinc pateat, ne liquido quidem constare, num templum* Jovis Fidii, *si modo exstitit, illo tempore conflagaverit, & post instauratum ornatumque sit à* Pompeio: *quod tamen ante omnia certum esse debet, si affirmare volumus vitem auream vel tectum Sancti Sanctorum Jovis Fidii templo fuisse impositum. Haec sunt, vir amplissime, quae mihi in mentem venerunt, quaeque puto magis illustratura vitem auream & alia, de quibus vir doctissimus haud tralatitie commentatur. Si quid otio tuo dignum praestiterim tuum erit judicare, persuasissimumq; habeas oro, me ex eorum hominum genere esse, qui humani à se nihil alienū putant; & errores corrigi aequo imo lubenti & hilari animo ferunt: maximaque*

que me gratias illustri N. habiturum, si dubia haec tollere, & certiora, namque potest, docere nos velit: quod simul factum erit, ibo continuo in alia omnia, & sententiam meam mutabo. Vale, ipsis Cal. Octob. CIↃ. CIↃ. LXXXIV.

ARTICLE III.

Réflexions Philosophiques & Théologiques sur le nouveau Systéme de la nature & de la grace. Livre premier touchant l'ordre de la nature. A Cologne chez Nicolas Schouten 1685. in 12.

VOici enfin l'Ouvrage que l'on a tant attendu contre le nouveau Systéme de la nature & de la grace : à tout le moins en voici le premier livre. Le second suivra incessamment. Mais pour le troisiéme qui doit être le dernier ; on ne sçait que nous en promettre. M. Arnaud ne s'est pas encore déterminé sur le parti qu'il doit prendre. Il ne sçait pas encore s'il interrompra son travail afin de répondre aux derniers livres de son adversaire, ou s'il l'achevera sans interruption. En attendant qu'il se détermine, le Public pourra méditer sur ce qu'on

qu'on nous donne ici. On n'y examine point les pensées du P. Mallebranche sur la grace (ce sera la matiére des livres suivans) on n'y examine que celles qu'il a publiées touchant l'ordre de la nature.

Aprés quelques observations générales sur le sens de divers termes dont l'Auteur du nouveau Systéme s'est souvent servi M. Arnaud expose son plan, & le réduit à ces 4. points.

1. Que cette grande maxime, *que Dieu n'agit dans l'ordre de la nature que comme cause universelle qui n'a point de volontez particuliéres*, n'est point clairement enfermée dans l'idée de l'être parfait.

2. Que dans la création du monde Dieu n'a point agi par les voies les plus simples, mais a fait une infinité de choses par des volontez particuliéres, sans qu'il y ait eû de causes occasiõnelles qui aient déterminé ses volontez générales.

3. Que dans la conduite de Dieu pour la conservation du monde sensible & purement corporel, il ne fait rien par des volontez générales, qu'il ne fasse aussi par des volontez particulieres sans être déterminé par des causes occasiõnelles.

4. Que contre les principes du Systéme l'on doit avouër que dans l'ordre même de la nature Dieu agit par des volontez

lontez particuliéres dans les évenemens qui dépendent des volontez libres.

A l'égard du 1. point l'Auteur examine sévérement les cinq raisons par lesquelles on prétend prouver que l'être souverainement parfait doit agir par les voies les plus simples. Nous ne rapporterons pas le précis de chaque réponse parce que nous ne le saurions faire sans trop de longueur, nous en toucherons seulement deux choses; la prémiére qu'il semble que M. Arnauld n'ait pas tort de dire que l'on peut sans inconstance défaire ce que l'on a fait, car si on ne l'a voulu que pour un temps, il faut de toute nécessité ne le pas conserver toûjours, & c'est la constance elle-même qui veut que l'on le détruise, de sorte que généralement parlant on ne doit pas croire que toute cause qui ruïne son propre ouvrage manque de lumiére ou de fermeté d'esprit. J'avouë que je n'ai jamais pû goûter la raison qu'apporte M. Descartes pour prouver que la même quantité de mouvement qui a été imprimée d'abord à la matiére subsiste toûjours, c'est, dit-il, que sans cela Dieu ne seroit pas constant. Le P. Pardies * qui n'étoit pas des plus opposez à ce Philosophe n'a pas laissé d'avouër que

* Voi. la Lettre d'un Philos. à un Cartesien.

que cette preuve *faisoit rire ceux qui avoiẽt quelque teinture de Théologie.* L'autre chose que je remarque est que ceux qui trouvent des irrégularitez dans le monde, qu'ils prétendent qui n'y seroient pas s'il n'étoit plus digne de Dieu de les y laisser, que de troubler l'uniformité de ses voies par des Decrets particuliers, ne peuvent pas se fonder sur une idée distincte, parce qu'il est trés-possible que ce qui nous semble un desordre soit une beauté nécessaire à l'univers, & que d'ailleurs il est impossible de juger si une chose est irréguliére dans la nature lors que l'on ignore les desseins de Dieu; comme nous les ignorons. S. Augustin a dit judicieusement que ceux qui trouvent des irrégularitez dans le monde sont semblables à ceux qui ne pouvant voir qu'une trés-petite portion d'un Ouvrage de marqueterie ne laisseroient pas d'en condamner l'arrangement. On pourroit se servir d'une autre comparaison. Un homme qui sortiroit de la Comedie aprés avoir oui reciter la premiere Scene devroit-il être reçû à soûtenir que cette Scene est hors d'œuvre & qu'elle ne sert de rien? Pour juger de cela ne faut-il pas connoître toute la suite? Et cependant nous voulons juger de la Providence, nous qui sor-

tons du Théatre avant que le premier vers soit tout à fait recité, car la plus longue vie de l'homme n'est pas à l'égard de la durée des choses ce qu'est un mot à l'égard de cent mille volumes *in fol.* On doit voir ce que dit l'Auteur dans son chapitre 3. sur la simplicité des voies, & sur la constance d'une cause.

Il commence son 2. point dans le chapitre 4. & l'acheve dans les deux suivans. Toutes ses preuves sont fondées ou sur des faits que le P. Mallebranche ne peut nier, comme que le monde a été créé en moins de temps qu'il n'en eut falu pour le former par les loix générales de la nature, ou sur la propre doctrine du même Pere, comme que les seules loix de la communication des mouvemens ne suffiseut pas pour la formation des corps animez. L'Auteur conclut de tout cela 1. qu'il est faux qu'il soit indigne de Dieu d'agir par des volontez particuliéres, car si cela étoit il n'eût point choisi cette maniére d'agir en faisant le monde, & il ne la suivroit pas tous les jours en produisant une infinité de plantes, & de corps organisez. 2. qu'il est faux que les désordres que l'on prétend voir dans le monde soient une marque que Dieu n'agit point par des volontez particuliéres,

ticuliéres, car ſelon le P. Mallebranche ces irrégularitez & ces déſordres ſe voient principalement ſur la ſurface de la terre, & cependant il doit avoüer qu'elle a été formée par des volontez particuliéres de Dieu avec tous les autres Ouvrages qui furent faits dans les six jours de la création. S'il dit avec le Docteur Anglois qui a fait la Théorie ſacrée de la terre dont nous avons parlé depuis peu, que le monde que nous habitons n'eſt que les maſures & les ruïnes de la premiére terre miſe en piéces du temps du Deluge, M. Arnaud lui répond que la Selenographie d'Hevelius nous repreſente la lune auſſi irréguliére que la terre le ſçauroit être, quoi que la lune n'ait pas dû changer de forme comme la terre pour le crime de ſes habitans. Il ajoûte qu'on pourroit trouver autant de ces irrégularitez parmi les bêtes que dans la ſurface de la terre, quoi que l'Auteur qu'on réfute ici tombe d'accord que les bêtes ſont produites par des volontez particuliéres.

Pour ce qui eſt du 3. point M. Arnaud ne ceſſe de dire que l'Auteur du nouveau Syſtéme ſe contredit manifeſtement, lors qu'il ſoûtient d'un côté que Dieu fait tout dans le monde corporel, & de l'autre que Dieu n'agit

que

que comme une cause universelle dont les volontez générales sont déterminées par les divers changemens qui arrivent dans les créatures comme par autant de causes occasionnelles. On prouve que ces deux propositions se détruisent mutuellement parce que le P. Mallebranche ayant confirmé la premiére par les passages de l'Ecriture qui portent que Dieu fait tout, jusqu'aux herbes & à la blancheur des lis, avoué que si on prenoit ces passages à la rigueur de la Lettre, il s'ensuivroit que Dieu agit par des volontez particuliéres, & néanmoins afin que ces passages prouvent la premiére proposition, il faut les prendre selon la rigueur du sens literal, il faut donc que ces deux propositions soient incompatibles, puis que le même sens literal qui prouve l'une, renverse l'autre. Si j'ai bien compris la pensée de M. Arnaud c'est le précis de son chapitre 7. qui est assez long. Il entasse dans le 8. plusieurs grands raisonnemens, soit afin de faire voir qu'il ne faut pas prendre pour des *anthropologies* les passages de l'Ecriture qui donnent à Dieu des volontez particuliéres, soit afin de faire comprendre qu'il seroit indigne de Dieu de ne vouloir pas directement, positivement & proprement tous les beaux

effets

effets qui se produisent par les loix de la nature. Or si Dieu n'avoit qu'une volonté générale de mouvoir les corps selon les loix de la communication des mouvemens, il ne voudroit pas directement les effets qui se produisent dans le monde, il voudroit seulement de cette maniére les voies simples & générales d'agir, & par consequent il aimeroit moins l'ouvrage même qui résulte de la communication des mouvemens, que la communication des mouvemens; ce qui ne paroit conforme ni à l'idée d'un agent raisonnable, ni à ce que Dieu a fait dans la création du monde, puis qu'il est certain qu'il y a négligé ces voies simples & générales, & qu'il a mieux aimé se servir de volontez particulieres.

Le 4. point qui regarde les événemens naturels où la liberté de l'homme est mêlée, occupe seul les deux tiers du livre. L'Auteur prétend que si Dieu n'agissoit point envers les hommes dans l'ordre de la nature par des volontez particuliéres, mais seulement par des volontez générales que le libre arbitre de l'homme détermineroit à ceci ou à cela, il s'ensuivroit 1 que la maniére dont l'Ecriture parle de la conduite de Dieu envers les hommes dans l'ordre

de

de la nature n'auroit point de sens raisonnable. 2 que ce que la foi & la raison nous enseignent de la Providence ne seroit pas vrai. 3 qu'un des plus grãds argumens contre l'efficace des causes secondes pourroit être tourné contre l'Auteur du nouveau Systéme.

Avant que de prouver la 1. consequence il expose le plus exactement qu'il lui est possible le sentiment de son Adversaire & celui *des plus habiles Théologiens* touchant *la conduite de Dieu dans le gouvernement du monde*, aprés quoi il rapporte quantité de faits & des dogmes empruntez de l'Ecriture, & les fortifie par des raisonnemens, & par des explications de S. Augustin. Tout cela dure jusques au chapitre exclusivement.

Ce qu'il dit en suite touchant la 2. consequence est fort docte, & fort curieux. Il expose les erreurs où les hommes sont tombez à l'égard de la Providence, telles qu'on les trouve dans le *Doctor perplexorum* de *Rabbi Maimonides*, qui a bien été le plus sçavant de tous les Rabbins, & qui a bien dit de bonnes choses sur la Providence, mais qui n'a pas laissé d'y mêler des faussetez sur lesquelles M. Arnaud fait ses reflexions. Or le résultat de tout ceci c'est

qu'à

qu'à son dire la volonté de Dieu ne seroit point cause dans les principes du nouveau Systéme, qu'une chose arrivât plûtôt qu'une autre, qu'un homme pérît par naufrage plûtôt que d'arriver au port; d'où il s'ensuit qu'un naufrage arriveroit par hazard à l'égard même de Dieu, car il dépendroit d'une combinaison de certains mouvemens de la matiére avec le desir qu'auroit eû cet homme de s'embarquer, laquelle combinaison Dieu n'auroit point faite. Il l'auroit prévûë, si l'on veut, mais parce que cette prévision l'auroit supposée comme future, elle n'empêcheroit point que ce naufrage ne fût un événement fortuit à l'égard de Dieu, puis que même ç'auroit été par hazard que Dieu auroit prévû ce naufrage, comme c'est par hazard qu'un homme qui regarde par sa fenêtre voit passer un tel ou un tel. Ces objections paroissent fortes, mais elles ne sçauroient embarrasser l'Auteur du Systéme sans embarrasser tous ceux qui croient le franc-arbitre. Je dis la même chose d'une autre objection que M. Arnaud appuye sur ce que c'est laisser à Dieu trés-peu de part au gouvernement du monde, que de prétendre qu'il ne fait que mouvoir les corps, & que ce sont les volon-

tez

tez libres des créatures qui ordonnent, qui réglent, qui déterminent en particulier la variété des événemens. Il propose quelques autres difficultez qui sont moins communes à son adversaire, & à tous les autres partisans de la liberté d'indifference ; il examine ce qu'on avoit dit qu'il n'est pas certain que la ruine de la nation Judaïque soit venuë de quelque volonté particuliére de Dieu, & qu'il peut bien être que le choix de cette nation pour produire le Messie soit une dépendance des loix génerales ; il prétend que selon le nouveau Systéme il est trés-facile d'accorder nôtre liberté avec la Providence de Dieu dans les événemens humains, au lieu que jusques ici l'on avoit trouvé cet accord trés-difficile, d'où il voudroit inferer que ce Systéme ruine la foi de la Providence. Enfin il prétend que les promesses & les menaces que Dieu fait aux hommes dans sa parole par rapport aux biens corporels prouvent nécessairement qu'il agit par des volontez particuliéres.

Il passe à la 3. consequence dans le chapitre 18 & pour la prouver il réduit à trois inconveniens tout ce que l'on a trouvé d'absurde dans l'opinion ordinaire qui attribuë aux causes secondes une

une veritable activité. On a prétendu que si cette opinion étoit vraie, on pourroit aimer, craindre, & adorer quelque autre chose que Dieu. L'Auteur montre que le nouveau systéme est sujet aux mêmes inconveniens & à de plus grands encore & par occasion il explique de quelle façon on peut aimer & craindre les créatures. Il y a beaucoup d'apparence que la plûpart des lecteurs trouveront fort évident ce qu'on dit ici, & bien plus raisonnable que la longue dispute où M. Arnaud est entré touchant ce que le P. Mallebranche avoit dit du plaisir des sens.

M. Arnaud employe 4. grands chapitres à combatre le sentiment de son Adversaire sur cette question, & nous parle des Stoiciens, & d'Epicure, & de plusieurs autres choses qui marquent une grande étenduë de sçavoir. Mais ceux qui auront tant soit peu compris la doctrine du P. Mallebranche sur ce point, s'étonneront sans doute qu'on lui en fasse des affaires, & s'ils ne se souviennent pas du serment de bonne foi que M. Arnaud vient de prêter dans la Préface de ce dernier livre, ils croiront qu'il a fait des chicanes à son adversaire afin de le rendre suspect du côté de la morale. Car enfin il est aisé de con-

noître

noître qu'il n'y a rien de plus innocent ni de plus certain que de dire, que *tout plaisir rend heureux celui qui en joüit pour le temps qu'il en joüit, & que néanmoins il faut fuir les plaisirs qui nous attachent aux corps.* S'imagine-t-on qu'en disant aux voluptueux, *que les plaisirs où ils se plongent sont un mal, un supplice, un malheur insupportable non seulement à cause des suites, mais aussi pour le temps où ils les goûtent*, on les obligera à les détester. Bagatelles. Ils prendront un tel discours pour un paradoxe ridicule, & pour une pensée outrée d'un homme entêté qui s'imagine fiérement qu'on déferera plus à ses paroles qu'à l'experience. Le plus seur est d'avoüer aux gens qu'ils sont heureux pendant qu'ils ont du plaisir, aussi bien le croiroient-ils quelque chose qu'on leur pût dire, il faut seulement leur representer aprés cet aveu que s'ils n'y renoncent ce bonheur present les damnera. Mais, dit-on, c'est la vertu, c'est la grace, c'est l'amour de Dieu, ou plûtôt c'est Dieu seul qui est nôtre beatitude. D'accord en qualité d'instrument ou de cause *efficiente* comme parlent les Philosophes; mais en qualité de cause *formelle*, c'est le plaisir, c'est le contentement qui est nôtre seule felicité. Que

par

par une supposition impossible on se represente un homme aussi vertueux que S. Paul, & condamné pour toûjours aux mêmes tourmens qu'un Diable, aura-t-on l'imagination assez fausse ou assez subtile pour trouver que cet homme est moins malheureux qu'un Diable? On le pourra dire de bouche, mais on ne comprendra rien à ce qu'on dira, tant il est vrai que la seule voye que nous concevions que Dieu puisse mettre en usage pour nous rendre actuellement & formellement heureux c'est de communiquer à nôtre ame la modification qu'on appelle sentiment de plaisir, soit qu'au reste ce soit un sentiment vif, soit qu'il ne consiste que dans l'exemption de chagrin & de douleur.

Les deux derniers chapitres du livre sont employez à examiner les nouvelles preuves dont le P. Mallebranche s'est servi dans sa réponse au Traité *des vraies & des fausses idées*. M. Arnaud y fait voir aussi bien que par tout ailleurs un raisonnement fort net & une vigueur d'esprit toute telle que s'il n'avoit que 40 ans.

Il ne sera pas inutile de remarquer que sa derniére Dissertation sur les miracles de Moïse est fort nécessaire à cet Ouvrage, parce qu'elle combat une ré-

ponse qui se pourroit appliquer en général à tous les exemples que l'on cite des decrets particuliers de Dieu. On pourroit supposer pour tous ces cas les desirs de quelques Anges établis causes occasionnelles. Ainsi toutes les forces de M. Arnaud doivent tomber desormais sur ces causes occasionnelles. Il l'a bien vû & c'est pour cela que dans sa Dissertation qui a été comme un précurseur de ce Traité il n'oublie rien pour ruiner cette pensée *que les desirs de S. Michel ont reglé les prodiges de l'ancien peuple.* Il prétend qu'elle ôte à Dieu toute la gloire de cette merveilleuse œconomie, mais nous avons * vû qu'on lui répond que puisque Dieu a choisi entre une infinité d'autres les desirs de S. Michel, & qu'il les a redressez dans l'occasion, c'est à lui que l'on doit attribuer toutes les merveilles qui en resultent. Ainsi la question est présentement si supposé que Dieu eut formé le monde selon les desirs d'un Ange, ce seroit Dieu ou l'Ange qui meriteroit la gloire de l'avoir si bien arrangé. M. Arnaud prétend que ce seroit l'Ange, mais il doit craindre que par la même raison il n'ôte à Dieu les événemens qui dépendent des volontez libres, ce qui se roit

* *Nouv. de Juill. p. 784.*

roit ruïner presque toute la Providence. Ie sçai bien que cela ne regarde pas M. Arnaud qui ne croit ni science moyenne ni liberté d'indifference, mais il suffira à son Adversaire de pouvoir retorquer toutes ces difficultez contre la plûpart des Catholiques.

ARTICLE IV.

Furstenbergiana, *libri IV. Tres Poëmatum variorum de Ferdinando* Furstembergio *Episc. ac Princ. Monast. & Paderb. Autore Leonardo Frizon S. I. Quartus epistolas ipsius principis, Autorisque ad principem complexus. Præfixa operi laudatio Ferdinandi, & in Criticos veteres ac novos Disquisitio.* C'est à dire, *Recueil de Pieces concernant M. de Furstemberg Evêque de Munster.* Burdigalæ apud Viduam G. de la Cour 1684. in 12. & se trouve à Amsterdam chez Desbordes.

IL y a long-temps qu'on sçait que le Iesuite Frizon est un grand Poëte. Il publia un gros Recueil de Poësies l'an 1675 en 2 volumes *in* 8, & sept ans aprés il fit imprimer une Poëtique qui a été lûë avec plaisir, tant elle est

parsemée de remarques tres-curieuses.
Ceux qui ne l'ont pas, s'en pourront
former une belle idée s'ils lisent le
Journal des Sçavans du 3. d'Août 1682.
Ce Pere nous donne ici un Recueil par-
ticulier de tout ce qu'il a composé à
l'honneur de feu M. l'Evêque de Mun-
ster, l'un des plus illustres Patrons des
Sciences qui ait paru dans nôtre Siécle
& qui s'est acquis de ce côté-là une
gloire bien plus solide que celle que son
Prédécesseur a cherchée dans les armes
avec si peu de bien-séance & si peu d'é-
gard pour sa qualité d'Evêque. On au-
roit raison de dire que lors qu'on mit à
sa place M. l'Evêque de Paderborn, on
imita l'élection de Numa Pompilius
Prince dévot & pacifique, & d'un cara-
ctére tout different de celui de Romu-
lus qui avoit régné avant lui. Cette com-
paraison est d'autant meilleure que le
Prélat que l'on loue ici a été fort dévot
selon les principes de sa Réligion, &
fort attaché à des fondations de Mona-
stéres, à des Missions, à des constru-
ctions d'Eglises, &c. On trouva sous un
Autel aprés sa mort quelques papiers
cachetez qui aprirent qu'il offroit à
Dieu deux mille Messes. Or entre tous
ceux qu'il a honorez de son amitié &
de ses bienfaits, il n'y en a pas qui ayen

étu

été ses favoris à l'égard des Peres Iesuites. C'est à eux qu'il a laissé sa Bibliotheque, c'est eux qu'il a substituez à son unique héritier en cas qu'il meure sans enfans mâles. Ses autres liberalitez pour eux sont innombrables, de sorte que si l'on fait réflexion aprés cela que l'Auteur de cet Ouvrage est Poëte, & qu'en son particulier il a reçû mille gratifications de ce Prélat, on s'attendra à trouver ici bien des éloges, & on ne se trompera point. Ils y courent par torrens, & tournez en toutes sortes de maniéres. Il n'y a pas jusqu'à un Chardonneret qui revenoit tous les ans faire son nid dans le jardin de M. l'Evêque de Munster qui n'ait été régalé d'un joli Poëme. Ie ne sçai si l'Auteur n'a pas été incité à loüer ce petit oiseau, non seulement par l'exemple de Catule, d'Ovide & de Stace, mais aussi par l'envie d'imiter M. Pelisson qui a fait des piéces d'un tour extrêmement delicat sur la fauvéte de Madem. de Scuderi, car autant que ce génie tout à fait Original est inimitable, autant inspire-t-il aux autres le desir de l'imiter.

Comme il y a des gens qui n'acheteroient jamais un livre où il n'y auroit que des vers quelque beaux qu'ils puissent être, l'Auteur a fait sagement de

mêler toûjours dans les volumes de ses Poësies plusieurs bonnes piéces en prose. Celles qui se trouvent dans ce Recüeil outre les lettres qui composent le 4. livre sont un Eloge du Prélat; des Remarques sur les *Furstenbergiana*, & une Critique de plusieurs Critiques anciens & modernes. L'éloge est fort bien écrit, & d'un stile plus châtié qu'on ne le devoit esperer d'un homme qui s'attache tant à la versification. On y trouve des applications fort heureuses de quelques pensées des anciens, par exemple du passage de Pline le Jeune où il est dit *que c'est être heureux que de faire des choses qui méritent d'être écrites, ou d'en écrire qui méritent d'être leuës, mais que ceux qui font l'un & l'autre sont trés-heureux.* Cette pensée convient admirablement à feu Mr. l'Evêque de Paderborn, car il a écrit de beaux Ouvrages. On a fait à Paris le même honneur à ses Poësies qu'à celles des Papes Urbain VIII. & Alexandre VII. je veux dire qu'on les a imprimées au Louvre.

Ce qui me paroit de plus remarquable dans la 2. piéce en prose c'est l'étonnement du P. Frizon sur la secheresse des anciens à loüer Mecene quoi qu'il fût un Patron trés-magnifique

des

des beaux Esprits, & le favori d'un des plus puissans Empereurs qui ayent jamais été. Virgile qui sçavoit si bien loüer quand il vouloit n'a pourtant parlé de lui que quatre petites fois, & toûjours en trés-peu de mots & fort maigrement. C'est dans ses Georgiques qu'il a fait mention de lui, car dans l'Eneide il n'en a rien dit, laissant perdre les plus belles occasions du monde, comme celle où il loüe les victoires d'Agrippa Rival de Mecene dans la faveur, & celle où il parle des Navires des Toscans dont les Rois avoient été les Ancêtres de Mecene selon l'opinion commune. Properce le loüe un peu plus dans l'une de ses Elegies. Horace s'est encore mieux acquité de son devoir, mais pourtant il a oublié une chose aussi bien que tous les autres qui ne devoit pas être oubliée. Mecene avoit de l'esprit & faisoit d'assez bons vers de l'aveu même de Seneque qui l'a traité fort durement. D'où vient donc que les beaux Esprits qu'il combloit de graces ne l'ont jamais cajolé sur ses Poësies? Il faut avoüer qu'aujourd'hui on n'auroit pas tant de retenuë, & que les loüanges d'un homme tel que celui-là ne sont pas distribuées avec tant de mé-

ménagement. On n'a pas même pris ſoin de nous conſerver le nom de ce Protecteur des ſciences, puis qu'on diſpute encore s'il s'appelloit *Cilnius*, ou *Cillinius*. Quelle ingratitude! Nôtre ſiécle n'en ſera pas coupable aſſurément. Jean Henri Meibomius qui fit imprimer la vie de Mecene l'an mil ſix cens cinquante-trois avoit déja fait ſes plaintes de ce qu'aucun des anciens ne s'eſt aviſé d'écrire l'Hiſtoire de ce Favori.

La *diſquiſitio in Criticos*, ou la Critique des Critiques eſt une piéce remplie de bonnes remarques & qui plairont infiniment à ceux qui cherchent la fineſſe du Latin. On ſçait que la ſecte des Ciceroniens a été ſi delicate ſur le choix des termes, qu'elle en a condamné un grand nombre comme barbares ſeulement parce qu'ils ne ſe trouvoient point dans Ciceron. D'ailleurs la négligence de pluſieurs Sçavans qui ont mis dans leurs livres latins une infinité de phraſes de leur langue maternelle, ont jetté une ſi grande défiance dans les eſprits grammairiens, qu'ils prennent pour barbariſmes tout ce qui a l'air des langues vivantes, à moins qu'ils ne ſe ſouviennent de l'avoir lû dans un bon Auteur. Or ce ſou-

ſouvenir ne vient pas toûjours au beſoin, & de là eſt venu qu'on à fait mille jugemens téméraires contre des mots innocens. Le P. Frizon prend ici leur fait & cauſe. Il veut bien qu'on prenne pour legitime & du bel uſage tous les termes qui ſe trouvent dans Ciceron, mais il ne veut point qu'on rejette tous ceux que l'on n'y rencontre pas. Il juſtifie ſa conduite par de grandes proteſtations de reſpect pour ce Maître de l'éloquence, & il ajoûte qu'il doit bien lui être permis d'approuver des mots qui ne ſont pas dans Ciceron, puis que Ciceron lui-même s'eſt ſervi de certains termes qu'il avoit condamnez dans un autre Ouvrage. Cela lui donne lieu de nous faire voir quelques fautes de mémoire, & quelques contradictions ſurprenantes où Ciceron eſt tombé, par exemple il avoüa en plaidant pour Milon qu'il avoit été accuſé d'avoir conſeillé à ce Milon le meurtre de Clodius, & cependant lors que Marc Antoine voulut réveiller cette médiſance, Ciceron lui répondit dans la 2. Philippique, que jamais on ne lui avoit imputé cela, lors que l'affaire fut debatuë. Si l'on joint à ces 2. paſſages celui de la 3. lettre du 4. livre à Atticus, où il inſinuë

Pp 5 aſſez

assez clairement qu'il étoit complice du meurtre de Clodius, ce qu'il nia néanmoins devant les Juges, on soupçonnera qu'il ne se contredisoit pas toûjours faute de mémoire. L'Auteur fait entendre qu'il lui seroit fort aisé de remarquer un grand nombre de semblables contradictions dans les Ecrits de ce grand homme, mais qu'il n'a ni le loisir ni l'envie de le faire. Je suis seur qu'il obligeroit bien des gens s'il les marquoit toutes.

Aprés avoir donné cette petite secousse à Ciceron, il en donne quelques autres à deux ou trois Critiques modernes, mais sans les nommer, ni sans sortir des bornes de la plus exacte civilité. Il ne les désigne pas même par les premieres lettres de leur nom, quoi qu'il les désigne par certaines lettres capitales. On ne laisse pas de deviner aisément qu'il en veut au livre du Jesuite Vavasseur duquel nous parlâmes * l'année passée. Il fait voir à tous ces Puristes qu'ils jettent mal à propos des scrupules dans l'esprit, en condamnant des expressions qui se trouvent dans les Auteurs du meilleur temps. Par exemple, l'un d'eux avoit asseuré que *in honorem alicujus*, *en l'honneur de quel-* [illegible] *qu'un*,

* *mois de Sept. art. 4.*

qu'un, étoit une phrase que la bonne & la pure antiquité ne connoissoit point, & cependant on la trouve dans Horace, *plurimus in Junonis honorem aptum dicit equis Argos*. On avoit dit aussi que *formosus* ne se doit point dire des choses inanimées, & cependant l'Auteur montre le contraire dans Tibulle, dans les Eglogues de Virgile, & dans je ne sai combien d'autres gens d'une autorité incontestable. Il fait plusieurs remarques de même nature qui montrent évidemment ou que l'esprit de l'homme est quelque chose d'étrangement limité, ou que l'étude d'une langue est quelque chose de bien vaste; & il conclut par recommander aux Grammairiens de n'être pas décisifs, de peur de se voir mortifiez par la découverte d'un mot qu'ils auroient soûtenu ne se trouver pas dans les anciens livres.

Il a publié en même temps un autre Ouvrage qui se trouve aussi chez *Henri Desbordes*. En voici le titre *Xaverius Thaumaturgus. Panegyricum Poema cum operibus XV. historicis, oratoriis, theologicis de sancto Indiarum Apostolo, &c. in* 8. Il est consacré à la mémoire du feu Evêque de Munster, grand devot de S. Xavier, sur tout depuis la

 ma-

maladie mortelle dont il croioit que ce Saint l'avoit guéri, en reconnoissance dequoi il lui fit bâtir une Eglise magnifique qu'il lui avoit voüée. On ne * vit jamais plus de miracles que l'on en voit dans ce livre. On ne sauroit faire un pas sans y en trouver, & l'on demanderoit volontiers qui des deux doit passer pour le miracle, où l'interruption ou le cours de la nature. On ne sait où est l'exception & où la régle, car l'une ne se presente gueres moins souvent que l'autre, ainsi c'est avec raison que S. Xavier porte ici le titre de *Thaumaturge*, car on le mériteroit à moins beaucoup mieux que cet Evêque de Néocesarée auquel il a été affecté. On ne pourroit gueres s'imaginer que Dieu ait donné à faire la conversion des Indes *au rabais des miracles*. Je me sers de l'expression qu'un ami de Mr. Arnaud a emploiée dans le livre qui a servi de sujet à l'article précédent. Le passage vaut la peine d'être transcrit. Il est d'un langage d'imagination qui plaira à beaucoup de personnes. L'Auteur de la Recherche de la verité, dit-on, veut que Dieu ait *consideré tous les divers systêmes de la conduite des Anges, & qu'ajant reconnu par cet examen que* S. Mi-

* V. les rech. des Rech. p. 765. & la reponse p. 316.

S. Michel seroit le plus ménager en matiére de miracles, il a choisi le sien. C'est comme s'il disoit que Dieu a donné le peuple Juif à gouverner aux Anges au rabais des miracles, & qu'ayant trouvé que S. Michel s'en acquitteroit à meilleur marché, il l'a préferé à tous les autres. Revenons au P. Frizon.

Son Poëme miraculeux est précédé d'une Préface qui rend raison de plusieurs choses, & suivi d'un long Commentaire Historique & Théologique qui apprend plusieurs particularitez sur les éloges que l'on donna à François Xavier au temps de sa Canonization, & sur les honneurs extraordinaires que les Papes lui font rendre. Ils ont voulu posseder son bras à Rome, ce que Mr. Maimbourg a desaprouvé dans son dernier livre, où il remarque que ce bras *est maintenant tout dessêché & que depuis ce temps-là* le corps du Saint *n'est plus aussi frais qu'il étoit auparavant, que ceux qui oserent mettre la main sur ce sacré corps moururent dans l'année, & que ceux de Goa attribuent à cette action tous les maux dont ils ont été affligez depuis ce temps-là, & toutes les pertes que les Portugais ont faites dans les Indes Orientales.* Le P. Frizon ne parle pas de ces choses. Il dit seule-

ment que lors qu'on coupa ce bras l'Eglise trembla, & qu'on vit d'autres prodiges, & il ajoûte qu'un vaisseau de guerre Hollandois qui alloit à pleines voiles & avec le meilleur vent du monde voulant se saisir du vaisseau Marchand qui portoit cette précieuse Relique s'arrêta tout court dés qu'on l'eût portée sur le tillac. Ce n'est pas une marque de regret d'avoir été détachée de son tout, & en effet pourquoi ce tout & cette partie se fâcheroient-ils d'être separez comme Mr. Maimbourg l'insinuë? N'est-ce pas le propre du bien de se partager afin de se mieux répandre?

ARTICLE V.

Augustissimo Galliarum Senatui Panegyricus dictus in Reg. Ludovici Magni Collegio S. I. à P. Jacobo de la Baune *ejusdem Societatis Sacerdote.* C'est à dire *Panegyrique du parlement de Paris prononcé au College des Jesuites:* Parisiis apud Viduam Benardi 1685. in 4.

IL y a déja quelques mois que nous avons reçû un Mémoire touchant ce Panegyrique. Nous l'aurions dés-lors emploié si nous n'eussions crû que

nos Libraires auroient bien-tôt cet Ouvrage, & qu'ainsi nous en jugerions par nous-mêmes ; mais comme cette esperance n'a point eû de suite, ni n'en aura apparemment, nous sommes contraints de ne faire connoître cette harangue que par le jugement qu'en a fait un connoisseur de Paris en ces propres termes.

Ce Panegyrique qui s'est prononcé avec un appareil extraordinaire en presence de tout le Parlement mérite d'être estimé de tous ceux qui savent écrire poliment. La Latinité en est pure, nette, & élegante, les pensées sont naturelles & élevées. L'Auteur a ramassé là tout ce qui se peut dire à l'honneur de cet Auguste Corps. C'étoit une matiére trés-delicate & où il y avoit bien des écueils à craindre. Il s'en est tiré avec beaucoup d'adresse. Il pretend montrer ce que le Parlement de Paris a fait 1. pour le bien de la Religion. 2. pour le service du Roi. 3. pour l'interest des particuliers & pour la paix des familles. Il y a des faits singuliers traitez avec beaucoup d'éloquence. Les portraits qu'il a faits de Mr. le Chancelier, de Mr. le Premier Président, des autres Présidens au Mortier, & de Messieurs les Gens du Roi sont faits avec beaucoup d'art : tout leur convient, & cela est si bien ménagé qu'ils ont tous lieu d'être contens. A la fin de cette

Harangue il y a l'explication de l'appareil & de toutes les inscriptions qui ornoient le lieu où elle s'est prononcée. Il y a une petite histoire de tous ceux qui ont été Premiers Présidens avec leurs armoiries & celles de tous ceux qui composent actuellement le Parlement ce qui rend cet Ouvrage fort curieux & qui interesse toutes les familles de Paris. Cette Harangue m'a donné envie de voir celle que le même Auteur prononça & fit imprimer l'année passée sur le Roi Restaurateur des Arts, & celle qu'il fit il y a 2. ans sur Mr. le Duc de Bourbon dont la première partie est un juste éloge de Mr. le Prince. Ces 2. piéces ne cedent en rien à celle-ci.

C'est ce que porte le Mémoire. Nous n'y ajoûterons rien si ce n'est que le P. de la Baune est un de ceux qui régentent la Rhétorique à Paris, & qu'il a commenté les anciens Panégyriques *in usum Delphini*. Il n'est pas nécessaire de découvrir ces écueils dont on nous parle. Pour peu qu'on ait lû l'Histoire de Mr. de Thou on sent de reste que ce nouveau Panégyriste a eu besoin de beaucoup de circonspection pour loüer le zele du Parlement de Paris. Mr. de Balzac * auroit dit en cette occasion qu'il faloit sçavoir danser sur la corde, &c. Effectivement c'étoit marcher sur des

* *Voi. lettr. 1. à M. Conrart.*

des épines, *aut per ignes suppositos cineri doloso*. Mais enfin la bonne intelligence s'eſt établie pleinement entre ces deux Corps, dequoi l'Auteur d'un livre nouveau dont nous avons raporté le titre, dans les Nouvelles du dernier mois p. 716. ne paroît pas trop content. A ſon dam.

ARTICLE VI.

Drelincurtii ſuper humani foetus umbilico meditationes elencticae. C'eſt a dire *meditations critiques ſur le nombril*. Lugduni Batav. apud Cornelium Bouteſteyn 1685. in 12.

LE titre ſeul fait comprendre que cet Ouvrage eſt une ſuite fort naturelle de celui dont nous parlâmes, dans l'onziéme article des Nouvelles, du mois paſſé. Ainſi l'on ſe doit attendre à trouver dans ce nouveau livre la réfutation des fauſſes penſées que pluſieurs Medecins de nôtre ſiécle & du précedent ont euës ſur le nombril du *foetus* humain. Il y en a qui ont publié que les vaiſſeaux de ce nombril ſe fermoient dans la ſubſtance de *l'uterus*, & qu'ils ſe répandoient de là vers le *foetus* pour lui por-

porter la nourriture necessaire, au lieu qu'il faloit dire que le *fœtus* pousse hors de soi vers les parties qui l'environnent les racines ou les filamens qui doivent être le vehicule de sa subsistance, comme la nature le pratique dans le regne des Vegetaux. Les erreurs qu'on a debitées touchant le nombre, la formation, & les fonctions des mêmes vaisseaux ne sont pas plus supportables, si l'on en croit cet Auteur. Il en remarque beaucoup, & il les exprime à son ordinaire par des métaphores fort vives. Son sentiment est que le nombril du *fœtus* humain n'a qu'une veine & deux artéres destituées de valvules, & sans *Ouraque*. Il ne serviroit de rien de lui objecter que Fernel, Higmorus, Cabrol, & du Laurens sur la bonne foi de Cabrol témoignent qu'il y a eû des hommes pourvûs d'*Ouraque*, car il peut répondre que c'étoit une conformation extraordinaire, qui ne doit pas être plus tirée à consequence, que les irrégularitez de la nature en certains enfans qui urinent par le perinée, ou qui rendent leurs excremens par les conduits de l'urine, sur quoi on pourroit citer Hildanus, Tulpius, & Loüise Bourcier. C'est quelque chose d'étonnant que la multitude de pensées bour-

bourruës & incompatibles que Mr. Drelincourt rapporte & rejette en même temps touchant l'*Ouraque*.

Il passe en suite à la longueur du nombril, à ses nœuds, à ses concours. &c. & il trouve à cet égard une aussi grande matiére de censure que dans les autres choses. Il condamne ceux qui ont determiné à une certaine mesure la longueur du nombril comme à un pied & demi avec Ambroise Paré; à 2. coudées avec Rodrigue de Castre; à 2. pieds & un quart avec Veslingus; il les condamne, dis-je, parce qu'il prétend qu'il y a trop de diversité dans cette longueur pour en pouvoir donner des régles. En general on peut dire que les enfans qui se remuent beaucoup dans le ventre de leur mere ont le nombril plus long que ceux qui sont plus posez. L'Auteur n'est pas plus content des raisons qu'on a données des circuits & des nœuds du nombril, mais il est sur tout bien fondé à relancer une vieille rêverie des Arabes que plusieurs ont adoptée dans leurs Ecrits, & qui est fort generale parmi les femmes, c'est *que l'on peut connoître aux nœuds ou aux rides du nombril d'un enfant naissant, combien d'autres sa mere en fera*. Un Medecin de François I. & de

de Henri II. assûre que l'on connût à ces marques jusqu'où iroit la fécondité de Catherine de Médicis. On prétend même connoître par la distance de ces nœuds l'intervalle des grossesses, & par leur couleur, le sexe des enfans à venir : la couleur blanche, dit-on, présage des filles : la rousse présage des garçons. Que si le nombril s'entortille à l'entour du col, c'est un mauvais signe, car cela présage que les enfans qui viennent au monde avec un semblable colier seront pendus tôt ou tard. L'Auteur se moque avec raison de tous ces bons contes de vieille. Il ne s'en faut gueres qu'il ne range dans la même classe la pensée du bon Mr. Rioland qui a crû qu'en laissant couler beaucoup de sang du nombril, on est cause que la petite verole n'incommode presque point les enfans, & que selon qu'on le coupe plus ou moins long on fait un grand bien ou un grand mal aux parties honteuses de l'un & de l'autre sexe. Le Sr. Guillemeau prétend même que pour donner aux garçons une langue bien penduë, il faut leur laisser un bon morceau de nombril, mais que si on le coupe court aux filles, on refrene la volubilité indomptable de langue qu'il dit que la nature leur donne. Il nous decouvre aussi
le

le secret de la ruelle des accouchées, je veux dire l'ordre qu'elles donnent aux sages-femmes touchant l'incision du nombril. Mr. Drelincourt nous fait part des termes consacrez dont elles se servent. Il avoit remarqué peu auparavant comme témoin oculaire que quand une femme fait deux ou trois enfans à la fois, ils ont chacun un nombril inseré à un seul & même *placenta*, & il ajoûte qu'il est rare que chaque *fœtus* ait un *placenta* particulier. Il nous apprendra sur tout ceci mille belles choses & mille observations singuliéres dans une édition plus ample.

ARTICLE VII.

Traité du Pouvoir absolu des Souverains, pour servir d'instruction, de consolation, & d'apologie aux Eglises Réformées de France qui sont affligées. A Cologne chez Jacques Cassander 1685. in 12.

ON ne doit pas soupçonner l'Auteur de ce livre de donner aux Rois un pouvoir sans bornes par des veuës intéressées, puis qu'aiant été banri

ni de France pour la Religion, aprés y avoir souffert une prison extrêmement dure & sans la moindre apparence de justice, à ce qu'il croit, il s'est retiré sous un *Gouvernement Républicain dont il éprouve la douceur*, de sorte que s'il vouloit écrire par un esprit ou de flaterie, ou de reconnoissance, ou de vengeance il prendroit une route toute contraire, c'est à dire qu'il écriroit pour prouver que l'autorité des Princes releve des peuples, & qu'on peut la faire rentrer dans ses justes bornes dés qu'on voit qu'elle n'y est pas. C'est donc la force de la persuasion qui le fait parler, & qui l'oblige à fortifier ses freres dans une vérité qu'il regarde comme de la derniére importance, car comme il n'a point éprouvé dans son emprisonnement de *plus difficile tentation que celle de résister au ressentiment que l'injustice notoire* (dit-il) *de ses adversaires lui donnoit contre eux*, il s'imagine que tous ceux qui souffrent pour la Religion, & qui voient succomber tant de gens peuvent sentir des transports de haine & de zéle qui leur persuadent qu'on doit s'opposer à cette oppression de la vérité, & que l'on remportera la couronne du martyre si l'on meurt dans la résistance. Il trouve cette illusion si

fausse

fausse & si contraire au salut; qu'il se croit obligé de la prévenir autant qu'il lui est possible en montrant la vaste étenduë du Pouvoir des Souverains.

Voici l'ordre qu'il observe. En 1. lieu *il explique nettement & exactement l'état de la question touchant le Pouvoir absolu.* 2. Il apporte toutes les meilleures preuves que sa méditation & sa mémoire lui ont fournies pour établir ce Pouvoir. 3. Il répond aux objections que la conscience & la raison lui peuvent faire. Comme il n'avoit que la Bible pour tout livre quand il a fait ce Traité il ne cite que l'Ecriture.

Il fait d'abord quelques considérations générales sur le 1. chef par exemple que Dieu qui tire la lumiére des tenébres, s'est servi de l'Ambition de quelques hommes pour tirer les autres d'un désordre où ils se seroient égorgez mutuellement; & que cette ambition a produit le gouvernement civil dont l'autorité a dû être proportionnée à la malice ou à l'inconstance particuliére des Peuples, de sorte que par une dispensation admirable de la Providence le Pouvoir des Princes est devenu absolu lors que la ferocité ou l'humeur volage des sujets ont été telles qu'ils auroient bien-tôt troublé le repos public

si

si on ne les eût tenus de court sous le frein d'une Puissance sans bornes. Il considére en suite la *matiére* & la *maniére* de cette Puissance ; entendant *par la* matiére *les choses dans lesquelles l'autorité s'exerce*, & par la maniére, *le degré même du Pouvoir dans ces choses-là*.

Il dit que ces choses regardent ou la vie presente, ou celle qui est à venir, & que les premiéres sont entiérement soûmises au Souverain, mais quant aux derniéres qu'on appelle d'un mot général *la Religion*, il distingue, car si elles appartiennent à l'essence de la Religion il soûtient qu'elles ne dépendent pas du Prince, & qu'ainsi il n'y a que les accidens de la Religion, c'est à dire les cérémonies, l'ordre du gouvernement & autres choses semblables qui soient du ressort de la puissance séculiére. Il croit donc qu'à l'égard de l'essenciel on ne doit obeïr qu'aux lumiéres de sa conscience, soit qu'effectivement on suive le parti de la verité, soit que l'on se trouve par persuasion dans le parti du mensonge : mais pour ce qui regarde les choses non essencielles, il croit que le Prince les peut régler comme il le juge à propos, & que l'on ne peut s'opposer à ses réglemens *sans désobeïr à*

Dieu

Dieu même, quoi qu'il se rencontrât que le Prince ne fût point de la Religion de ses sujets, & voulût néanmoins prendre connoissance de la discipline qu'ils observent, & y apporter des changemens. On voit par là que selon le sentiment de l'Auteur les sujets sont obligez de se conformer à la volonté du Prince dans les choses qui n'apartiennent pas à l'essence de la foi. Mais que veut-il que l'on fasse lors que le Souverain s'en prend à l'essenciel de la Religion? Il veut qu'on lui désobeïsse sans aucun mouvement de révolte, quoi qu'il en vienne aux moiens les plus violens, *& qu'on ne se porte jamais à la moindre résistance exterieure, autre que celle que pourroit produire le refus de blesser directement sa conscience par des actes de Religion contraires à la piété qu'on professe.*

Passant à la maniére du Pouvoir, il dit qu'elle ne peut être considérée qu'en deux differens degrez, qui sont *le droit temperé par la justice ordinaire, & le droit absolu & entiérement illimité.* Il remarque que ceux qui ont ce dernier droit n'ont pas besoin de justifier leurs actions par des principes extérieurs, & qu'il suffit qu'ils alleguent que *tel a été leur bon plaisir*, d'où il ré-

sulte que leur puissance n'est point sujette à l'examen de leurs sujets, & qu'elle est *un droit d'impunité à l'égard des peuples*. Ce qui n'empêche pas que l'exercice de cette puissance ne puisse être trés-criminel, & qu'il ne soit soûmis aux peines de la justice divine. L'Auteur déclare qu'il ne prétend pas que les peuples qui sont exempts de ce Pouvoir absolu, soient obligez d'en subir le joug; il dit au contraire que ceux qui vivent sous une plus grande liberté font trés-bien de s'y maintenir, & qu'il ne faut se soûmettre à l'autorité illimitée que lors qu'on la trouve déja établie ou lors qu'elle *va s'établissant par des voies que la seule rebellion injuste des Sujets pourroit empêcher*. Il faudroit que nous copiassions tout le chapitre si nous voulions donner une idée de toutes les réflexions de l'Auteur. Mais je pense qu'en voilà assez sur le premier point.

Le 2. comprend les preuves du Pouvoir illimité qu'on vient d'éclaircir On en donne quatre. La 1. est prise des maximes générales de la parole de Dieu fondées sur des passages formels & sur des exemples que l'Auteur appuie de fort bons raisonnemens. La 2. est tirée des maximes particuliéres de l'Evangile, & paroit si forte qu'il ne semble

ble pas qu'on y puisse repliquer, à moins qu'on ne veüille ouvrir la porte aux plus grands relachemens de la Morale Chrêtienne. Le fait est que nous connoissons clairement & incontestablement par l'Evangile que ce monde est le lieu de nôtre exil, & que nous n'y devons passer que comme des voiageurs qui retournent à leur patrie par la mortification des sens & par le mépris des biens & des honneurs de la terre, & même par une sainte indifference pour la vie. D'où il s'ensuit clairement que les sujets ne peuvent se soulever contre leur Prince, sous prétexte d'oppression ou d'enlevement de biens, puis qu'ils ne sçauroient se soulever qu'en faisant paroître qu'ils sont extrêmement attachez aux biens du monde; qu'ils aiment les commoditez de la vie, & qu'ils ne veulent point marcher dans les routes que J. C. leur a marquées qui sont la patience, la croix, les afflictions, & les mortifications. A ce propos l'Auteur explique l'usage des afflictions afin de consoler, dit-il, les Eglises pour lesquelles il compose ce Traité, & comme il a bien prévû ce qu'on peut lui objecter de plus plausible, savoir qu'il y a des persecutions qui ne s'arrêtent pas à l'enlevemẽt des biens, mais qui tendent à l'extinction

de la foi, il previent cette objection, & y répond exactement. Il fait voir que la Puissance ne peut jamais s'étendre sur les actes immédiats & intérieurs *de la* Religion, & qu'ainsi les sujets n'ayant rien à craindre de ce côté là ne peuvent jamais en prendre occasion de se soûlever. Il montre la même chose quant aux actes extérieurs en distinguant *la simple omission de ces actes, d'avec les actions positivement contraires*. Il faut lire tout ce qu'il dit là-dessus car nous serions trop longs si nous indiquions toutes ses remarques.

Sa 3. preuve est *tirée du fondement du droit*, & il l'appuye principalement sur ces trois considérations. La premiére, que l'éminence de celui qui régne *tire aprés soi un Pouvoir sans bornes*, comme il paroit non seulement par les idées de la Royauté que l'on trouve dãs l'Ecriture, mais aussi par la qualité de Legislateur qui convient aux Rois,& par l'adoration civile qu'on leur doit rendre. Si l'on considere que la force d'une loi n'est pas formellement dans sa justice, mais dans l'autorité du Legislateur; & qu'on doit lui obéir parce qu'il ordonne & non pas parce que ce qu'il ordonne paroît juste, on tombera aisément d'accord, de l'Auteur, que la Puissance de faire des lo

loix suppose un Pouvoir illimité. Sa seconde considération est, que si la Puissance Souveraine *ne va pas jusques au Pouvoir absolu, les Etats & les Empires du monde sont dans un chancellement perpetuel*, car s'il est permis aux sujets d'examiner la conduite de leur Maître, on n'a qu'à se préparer à l'anarchie, ou à se voir soûmis à cent Tirans, pour un que l'on n'aura pû souffrir. Les prétextes des séditions ne manquent jamais, lors qu'on leur ouvre une telle porte. L'Auteur confirme cette considération en remarquant que ce qui distingue la Puissance politique d'avec la Puissance Ecclesiastique, est que celle-ci se réduit à la force de persuader au lieu que l'autre peut contraindre sans qu'elle s'informe si l'on est persuadé, ou non; Or une Puissance qui se met ainsi au dessus des lumiéres de l'esprit, au dessus des plaintes & des raisons, & même au dessus de la justice (car chaque particulier est obligé d'obéir aux loix & y peut être contraint encore qu'il ne les croie pas justes) est assûrément illimitée. La troisiéme considération est soûtenuë par ce principe incontestable *que de deux maux il faut toûjours choisir le moindre*, d'où l'Auteur conclut que les désordres que la

Puissance absoluë peut sembler produire n'approchant pas de ceux que la rebellion produiroit, il faut laisser aux Monarques un Pouvoir sans bornes, à tout le moins afin d'éviter un plus grand mal. Il remarque que les guerres civiles des Romains du temps de Marius & de Sylla, & du Triumvirat de M. Antoine causerent mille fois plus de maux que l'Empire de Caligula & de Neron.

La 4. preuve est tirée *de l'origine des Puissances*. L'Auteur réduit à dix tous les moiens dont il se figure qu'elles sont nées, & il tâche de faire voir sur chacun qu'il soûtient fort justement l'indépendance des Rois. Voici ce qu'il dit sur les sources qui semblent les moins légitimes, on jugera du reste par là. Il dit que ceux qui deviennent Souverains par la voie des armes, ou par la ruse, acquierent une autorité illimitée contre laquelle il n'est point permis de se pourvoir par quelque soûlevement, parce qu'ayant pû faire mourir ceux qu'ils avoient subjuguez, ils leur ont sauvé la vie à condition de régner sur eux, & ainsi les vaincus n'ont évité le dernier supplice qu'en promettant une entiére obéïssance, & s'ils l'ont promise ils ne peuvent plus se mutiner sans offenser Dieu. Quant à ceux qui régnent par l'é-

lection libre des peuples, & sous certaines conditions qui resserrent leur Pouvoir, il semble qu'ils ne peuvent violer les conditions sans dégager leurs sujets de la néceſſité d'obéir. Cependant l'Auteur déclare que même dans ces occaſions les ſujets ne doivent pas ſecoüer le joug. Il approuve bien qu'ils tâchent de ſe maintenir au premier état, mais ſi la Providence ſe déclare pour le Prince *par des évenemens que la ſeule ſedition peut empêcher*, il veut qu'ils ſe ſoûmettent, car ajoûte t-il *la conjoncture néceſſaire & contraignante des cauſes ſecondes n'eſt pas moins un oracle du Ciel que la révélation immédiate.*

Quelque ſolides que paroiſſent les preuves de cet Auteur, il faut avoüer pourtant que ſa doctrine ſouffre de grandes difficultez. Il s'en propoſe un aſſez grand nombre, 5. de la part des bonnes ames, & 9. de la part des Politiques, & il y répond d'une maniére qui fait voir ſon habileté, & qui ſoûtient dignement le caractere qu'il a pris dans tout ſon livre. Les plus grandes objections dans cette matiére viennent ſans doute des conſéquences & ſur tout quand on ſe ſouvient que l'Ecriture & l'Hiſtoire Eccleſiaſtique fourniſſent des exemples du pour & du contre, *faits*

contraria fata rependunt, comme si le genre humain étoit trop méchant pour mériter de connoître au juste à quoi il s'en doit tenir dans toutes les occurrences. Mais quoi qu'il en soit le parti le plus glorieux & le plus honnête pour une Religion, & par conséquent le plus utile (car tôt ou tard ce qui n'est pas juste se trouve lié avec le dommage le plus effectif) est celui que l'Auteur soûtient. Sa doctrine est fort commune parmi les Protestans, comme il paroit par un nombre infini de livres qu'ils ont composez contre les prétensions de la Cour de Rome. On ne laisse pas de les accuser d'un esprit démocratique, & de les rendre responsables de ce qu'ont écrit Buchanan, Milton, & quelques autres plumes venales pendant la tirannie de Cromwel, dont on veut aussi charger toute l'Angleterre, mais fort injustement, car à le bien prendre le génie de cette nation est d'être fidelle à son Roi, & ceux qui en aiant jugé autremēt depuis peu s'étoient embarquez dans une rebellion aussi injuste que mal conçûë & dont le prétexte faisoit rire ceux qui les connoissoient *intus & in cute*, ont éprouvé à leur confusion & à leur ruine, qu'on ne sçauroit être plus ferme dans la fidélité pour son Prince

que

que l'ont été les Anglois, encore que les personnes mal intentionnées eussent mis tout en usage pour jetter la défiance dans les esprits, jusques à dire *qu'il est inouï & sans exemple qu'un Prince Catholique ait tenu aux autres Chrêtiens ce qu'il leur avoit promis en matière de Religion.*

ARTICLE VIII.

NOus publiâmes dans les derniéres Nouvelles de Mai la description d'un Siphon qui produit les mêmes effets que celui de Wirtemberg, & que M. Papin a inventé par l'ordre de la Société Roiale d'Angleterre. Nous allons donner aujourd'hui la description d'une autre machine hydraulique trés-curieuse que le même Docteur a inventée, ne se lassant point de perfectionner la Physique & la Méchanique par ses nouvelles inventions.

Extrait des Transactions Philosophiques ou du Journal d'Angleterre du mois de Juin dernier; contenant un Ecrit presenté dans une Assemblée de la Société Roiale de Londres par M. Papin, touchant une nouvelle maniére d'élever les eaux. *C'est M. Papin qui parle.*

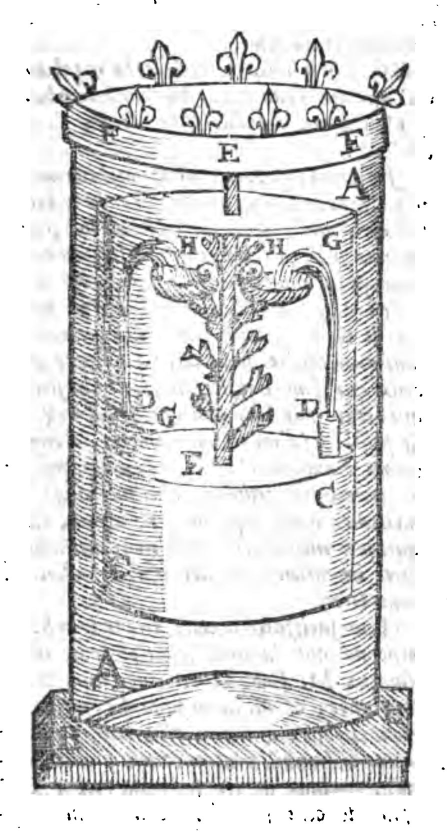
Voiant que c'est une chose assez ordinaire qu'aprés la découverte de quelque nouveau problême, l'Inventeur le propose comme une énigme; pour réveiller ceux qui se plaisent à de telles recherches, & pour les exciter à trouver quelquefois des choses meilleures que ce qu'on leur propose; j'ai crû pouvoir agir de même au sujet d'une invention pour élever les eaux d'une maniére que je crois assurément être nouvelle, puis qu'on ne l'a pas mise en usage dans des occasions importantes où elle auroit pû être fort avantageuse.

A A Est un verre de la figure de ceux qui s'appellent ici tumblers, *mais beaucoup plus grand: il est posé sur l'ais de la cheminée* B B.

C C *La machine en forme de petit rocher qui jette continuellement l'eau par les deux trous* D D *: ce rocher est soûtenu à une distance considérable du fonds du verre* A A *en sorte qu'on peut voir manifestement qu'il ne sçauroit recevoir aucune eau par des conduits soûterrains.*

E E *Un coral artificiel qui sort du centre du rocher* C C *& se va perdre dans le centre de la couronne* F F

F F *Une Couronne qui s'appuye sur l'ouverture du verre* A A *& qui tient la ma-*



ma-

machine CC *suspenduë à une distance considérable du fond.*

GG *Un verre appliqué sur la machine* CC *afin que l'eau qui y est ne puisse tomber.*

HH *Deux coquilles pour recevoir l'eau des Jets.*

J'aurois fait apporter cette machine mais il y a tant de danger de la gâter en la transportant, que j'espére que la S. R. me pardonnera si je la garde en mon logis où tout le monde la peut voir à toute heure : & s'il plaît à la S. d'ordonner qu'on l'observe pour voir si elle ne jettera pas continuellement sans rien perdre de sa force ; j'espere que ceux qui sont habiles dans l'hydrostatique, étant par leur témoignage assûrez de la possibilité d'un tel mouvement, s'engageront d'autant plus volontiers à y penser & trouveront peut-être quelque chose de meilleur. Mais si personne ne le fait, dans quelques mois d'ici je publierai moi-même cette invention avec les usages qu'on en peut tirer.

Pour satisfaire à cette demande la S. R. ordonna que la chose seroit observée & le fameux M. Hook la vit joüer environ demi-heure, & laissa en suite des personnes pour l'observer encore plus long-temps : ceux-ci la veillerent environ quatre heures, pendant quoi il sortit du rocher CC *plus de cent fois plus d'eau qu'un vaisseau*

ſeau de pareille grandeur n'en ſçauroit contenir : ainſi ils ſe retirerent fort perſuadez que l'eau circuloit dans ladite Machine, & qu'elle pourroit continuer beaucoup plus long-temps puis qu'elle jettoit toûjours l'eau auſſi conſtamment & avec autant de force qu'à leur arrivée : & l'Illuſtre M. Boile qui ſçait tout le ſecret de la choſe aſſûre qu'elle peut continuer un jour entier & même plus ; & trouve qu'elle mérite que les habiles gens ſe donnent un peu la peine d'y penſer.

ARTICLE IX.

Exercitationis hiſtoricæ de origine & progreſſu Controverſiæ Iconomachicæ ſæculo 8. oppoſitæ nuperis ſcriptoribus Lud. Maimburgio, & Nat. Alexandro pars 1. & 2. Diſcours Hiſtorique ſur la Controverſe des Images. Lugduni Batavor. apud Abrahamum Elzevier 1685. in 4.

COmme ce que M. le Profeſſeur Spanheim nous donne ici devoit ſervir à des Diſputes Académiques, il n'a pas pû s'y étendre autant qu'il auroit voulu ſur l'Hiſtoire des Iconoclaſtes;

ſtes ; mais il a deſſein de traiter la choſe plus amplement, & de joindre cet Ouvrage bien augmenté au ſecond volume de ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique qui eſt actuellement ſous la preſſe. En attendant l'on aura ici dans un Abregé fort curieux dequoi connoître s'il faut juger de cette fameuſe diſpute ſur le rapport des PP. Maimbourg & Alexandre.

L'Auteur ne trouvant pas que les livres de M. Daillé & des autres Proteſtans contre les images ayent perdu de leur force depuis que le P. Alexandre a écrit contre eux, ſuppoſe comme un fait certain qu'avant la fin du 4. ſiécle on ne voioit point d'Images dans les Egliſes, & que celles qu'on y mit apres ce temps-là ne ſervirent point d'abord à des uſages de dévotion. Le Concile d'Eliberi, l'invective de S. Auguſtin contre la ſuperſtition des ſepulcres & des peintures, & les lettres de S. Gregoire touchant la conduite de Serenus Evêque de Marſeille dans le 6. ſiécle ſervent à prouver ces deux choſes, mais comme il faudroit de longs diſcours afin de conſerver toute ſa force au Concile d'Eliberi à cet égard, l'Auteur renvoie cette diſcuſſion à un autre temps, & ſe contente de maintenir le paſ-

passage de S. Augustin contre les explications du P. Alexandre. Il fait voir aussi qu'au 7. siécle on mettoit dans les Eglises les portraits de Empereurs, des Patriarches, & des Evêques, & les Tableaux des Conciles, d'où il conclut que les Images ne se mettoient point alors dans les lieux de dévotion afin d'y être honorées religieusement. C'est la consequence qu'en a tirée dans le 6. siécle Agobard fameux Archevêque de Lyon. Quoi qu'il en soit il est fort probable que plusieurs particuliers allerent bien-tôt au delà des intentions de l'Eglise & qu'ils entrainerent le gros de l'arbre, car nous apprenons de Sigonius que le Pape Constantin indigné de l'action de Philippicus Bardanes grand Monothelite qui avoit fait ôter du Temple de S. Sophie le Tableau du 6. Concile Universel, condamna tous ceux qui ne rendroient pas aux saintes Images la veneration ordonnée par l'Eglise. Ce fut là selon le sentiment de M. Spanheim le premier acte d'hostilité dans la guerre des Iconoclastes. Il se plaint fort de ce que les PP. Maimbourg & Alexandre ayant dissimulé ces faits, ont remis sur le bureau l'origine que Baronius aprés quelques Auteurs Grecs avoit donnée à

à cette guerre, sçavoir l'artifice de quelques Juifs qui avoient prédit une longue vie au Caliphe Iezid, & l'Empire à Leon Isaurien, & qui avoient stipulé d'eux qu'ils aboliroient les Images. L'Auteur pretend que c'est une fable, & entre autres raisons il se sert de la sottise qu'auroient eû ces Juifs de ne demander pas des biens plus solides que ne l'étoit à leur égard le simple retranchement des Images. Outre qu'il remarque que Leon persecuta les Juifs tres-cruellement, bien loin de leur témoigner quelque complaisance pour leurs propheties. Il n'oublie pas que Cedrenus le plus ancien Auteur qui ait parlé de cela vivoit plus de trois cens ans aprés Leon, & que tant lui que Zonare & Constantin Manasses qui ont dit la même chose, & qui ont été ennemis jurez des Iconoclastes sont rejettez bien souvent comme de petits Auteurs par les Ecrivains qu'on refute ici, car le P. Alexandre ne fait aucun cas de ce qu'ils disent que le Pape Gregoire II. ôta l'Empire d'Occident à Leon Isaurien. Il ne fait aussi nul cas du silence d'Anastase, de Paul Diacre, de Nicephore de Constantinople, de Theophanes quand il est question de ces Iuifs diseurs de bonne avanture; mais

quand

quand il traite de la translation de la Couronne de France sur la tête de Pepin il fait extrêmement valoir le silence d'Anastase contre ceux qui veulent que le Pape Zacharie l'ait ordonnée. Ce n'est pas le seul exemple que l'Auteur rapporte de la miserable coûtume qu'ont les hommes de donner, ou de ne pas donner successivement de l'authorité aux mêmes choses selon qu'elles les favorisent ou qu'elles leur sont contraires.

Ne pouvant s'étendre sur tout ceci autant qu'il a dessein de faire, il passe à la veritable cause, qu'il croit qui porta Leon à convoquer en l'année 726. un Synode qui examinât la Controverse des Images sur laquelle les Prélats se partageoient. Il rapporte le préjudice temporel que fit à cet Empereur le zéle qu'il témoigna pour confirmer le decret de ce Sinode contre les Images, & il nous apprend qu'il prouvera dans le 2. Tome de son Histoire, que le Pape le dépoüilla de l'Italie, & que le P. Alexandre contredit en vain sur ce fait les plus célébres Auteurs de sa Communion. Ce pauvre Prince n'en a pas eté quitte pour la perte d'une partie de ses Etats; il lui en a coûté aussi sa reputation, car on l'a representé

té comme un monstre abominable, quoi qu'au dire de l'Auteur d'autres Historiens plus fidéles en fassent un honnête homme, & un grand homme. Il remarque que M. Maimbourg lui fait brûler une Bibliotheque de trois cens trois mille volumes, & cependant que le Texte Grec de Constantin Manasses n'en porte que 33. mille. Il fera voir un jour que l'Histoire de la lettre supposée à Iean Damascene, & de la main qu'on lui coupa & qui se remit au premier état, est une fable.

Constantin Copronyme fils de Leon a été encore plus indignement déchiré que son pere, pour avoir suivi la même opinion & pour l'avoir fait confirmer par un Concile de 338. Evêques l'an 654. L'Auteur fait des reflexions trés-judicieuses sur tout ceci, sur le profit que les Papes en tirerent, sur le sentiment de l'Eglise Gallicane de ce temps-là, &c. & il trouve souvent l'occasion de censurer les deux derniers Apologistes des *Iconolatres*, c'est son terme. Ce Constantin avec tout son zéle pour son parti le ruina sans y penser en donnant à son fils Leon une femme qui aprés avoir juré qu'elle se conformeroit au sentiment de l'Empereur, & avoir finement dissimulé quelque temps ne se

vit

vit pas plûtôt en état de faire ce qu'elle voudroit qu'elle ruina les Iconoclaſtes. En peu de mots M. Spanheim nous donne une idée affreuſe de cette femme, & nous fait faire deux réflexion bon gré mal gré qu'on en ait. La premiére que tout cet attachement qu'on voit en certaines perſonnes pour des objets viſibles de dévotion eſt quelquefois la choſe du monde la plus incomprehenſible, puis qu'elle compatit admirablement avec les crimes les plus énormes. Ainſi ce n'eſt point une dévotion, ce n'eſt que ſuperſtition, ou plûtôt ce n'eſt qu'un mouvement machinal. La ſeconde réflexion eſt qu'encore que cette femme ait été la plus criminelle du monde, on n'a pas laiſſé de loüer ſa ſainteté, ſa piété, ſon zéle divin, ſa foi, ſa conſtance. Non ſeulement les Moines Grecs plumes de tout temps proſtituées ont écrit cela, mais auſſi les Moines Latins dans nôtre ſiécle. Le Cardinal Baronius a fait bien pis car il a juſtifié hautement le parricide d'Irene. Quels ravages ne font pas dans un eſprit les préjugez de Religion! Ils en chaſſent tellement les idées naturelles de l'équité, qu'on devient incapable de diſcerner les bonnes actions d'avec les mauvaiſes. Tout eſt

bon

bon pourvû qu'il favorise ces préjugez autrement tout est injuste. Il n'y a point de Secte qui ne fasse voir des exemples de cela plus ou moins. L'Auteur represente fort éloquemment une des suites dangereuses de ces préjugez qui consiste en ce que ceux mêmes qui ont écrit de nos jours que les images sont une chose indifferente à la Religion n'ont pas laissé de traiter Leon Isaurien & son fils, *d'impies*, *de sacrileges*, *d'Hérétiques abominables*, & d'aprouver qu'on se soit soûlevé contre eux. Si on pouvoit consulter la lumiére naturelle dans le silence des passions, on connoîtroit aisément que jamais Monarque n'a dû être mieux obéi que ces deux là, puis qu'ils vouloient ramener la pratique des premiers siécles, & qu'au fond l'affaire n'étoit pas de l'essence du culte de Dieu, & qu'un Concile de 338. Evêques avoit déclaré veritable leur sentiment.

On montre dans la suite du livre les adresses qu'on pretend que l'Imperatrice mit en œuvre pour rétablir les Images, & l'on nous donne un autre exemple bien sensible de ce que nous avons déja remarqué. Tharasius tout Laïque qu'il étoit obtint la chaire de Constantinople contre la disposition des

des Canons, & fut le grand instrument des desseins d'Irene. Photius quelque temps aprés de Laïque devint aussi Patriarche du même lieu, & se broüilla avec le Pape Leur promotion est également condamnable, cependant on a regardé la derniére comme une abomination, mais on n'a parlé de la premiére que comme d'une petite faute. Or comme l'un des moiens dont l'Imperatrice se servit fut de convoquer un Concile, qui passe pour universel, l'Auteur approfondissant la question soûtient par beaucoup de preuves que c'est à tort. Il répond à tout ce que les deux Peres ont dit pour montrer que tous les Patriarches d'Orient y assisterent par leurs Députez, & il fait voir le contraire par les propres actes du Concile. C'est où la 2. partie de cette Dissertation finit. Nous en attendons la suite incessamment, & nous sommes assûrez que le tout paroîtra digne de la réputation de l'Auteur qui outre les Ouvrages dont nous parlames l'année passée dans l'article 5. du mois d'Août, a publié *Vindicias Biblicas*, & de belles Dissertations Historiques *de Apostolatu, Canone Niceno, Æra Paulina, & temere credita Petri in Urbem Romam profectione, de impositione manuum*,

nuum, *Baptismo propter mortuos*, *&c.*

ARTICLE X.

Réponse au parallele des trois personnes de la Trinité & des 3. dimensions du corps, contenuë dans une lettre écrite à l'Auteur de ces Nouvelles le 19. Août 1685.

Puis que c'est à vous que l'Auteur du parallele que vous avez publié dans l'article 2. du mois passé veut que l'on s'adresse pour lui faire des difficultez, trouvez bon Mr. que je vous écrive les remarques suivantes.

1. *Je suis fort édifié du zéle de cet Auteur qui veut travailler à la conviction des mécréans par les preuves les plus propres, mais afin qu'il le puisse faire plus utilement, il doit prendre garde de ne point supposer de faux principes, car tout ce qu'il bâtiroit sur un fondement ruineux, tomberoit par terre d'un seul souffle.*

2. *Or tel est le fondement de son parallele. J'avouë avec vous que s'il disputoit contre un Spinoziste ou un Gassendiste, il auroit beaucoup d'avantage en les*

les prenant ad hominem, *mais comme vous l'avez insinué, l'opinion commune de Sectateurs d'Aristote embrassée par M. Descartes est fort contraire aux prétensions de l'Auteur, je l'y crois si contraire, qu'elle ne lui laisse aucune prise, & je m'étonne qu'ayant l'esprit bien pénetrant & ayant tant médité sur ces choses il ne se soit pas apperçû que la doctrine triviale de tous les Colléges,* que la matiére est divisible à l'infini, *ne laisse aucune raison, je dis aucune, de comparer les trois personnes de la Divinité avec les trois dimensions de la matiére.*

3. *En voici la preuve démonstrative: si la matiére est divisible à l'infini, il faut que chacune de ses parties soit un assemblage de plusieurs êtres distincts l'un de l'autre, (car tout ce qui peut être séparé d'une chose, est réellement distinct de cette chose) donc il n'y a point de partie dans la matiére pour si petite qu'elle soit que l'on puisse appeller proprement un être, une substance, un corps, c'est par tout une multitude infinie d'êtres, de substances, & de corps réellement distincts l'un de l'autre. Où est donc cette matiére dont nous parle l'Auteur, & qui est son unique fondement, cette matiére, dis-je, qui étant un seul*

seul corps, une seule substance en nombre, a néanmoins trois dimensions. Cette matiére est une pure chimére. Il est bien vrai qu'il n'y a point de matiére qui n'ait les trois dimensions; mais c'est à cause qu'il n'y en a point qui n'ait une infinité de parties dont les unes sont au devant, au derriére, à côté, au dessus au dessous des autres.

4. *Quand donc il dit dans la seconde comparaison que la substance étenduë n'est pas réellement distinguée des trois dimensions, il ne dit vrai qu'au cas qu'il l'entende de la maniére qu'un tout n'est pas réellement distingué de ses parties prises ensemble, car de même que l'homme n'est point réellement distingué du corps & de l'ame entant qu'unis l'un avec l'autre, ainsi un pied de matiére n'est pas réellement distinct des 12 pouces qui le composent: mais tout de même que l'homme est réellement distingué du corps & de l'ame pris séparément, ainsi un pied de matiére est réellement distingué de chacun de ses 12. pouces. Il n'y a point de Collége où l'on n'enseigne dés les premiers mois que* totum distinguitur inadæquatè à suis partibus distributivè sumptis, licet sit idem adæquatè cum suis partibus collectivè sumptis, partes autem adæquatè distinguuntur à se invicem.

5. *Voilà Mr. le renversement du paralléle. La matiére étant un tout, quelque por-*

portion que ce soit que l'on considére, est la même chose que toutes les parties de cette portion prises ensemble, mais elle est réellement distincte inadæquatè *de chacune desdites parties, & chacune desdites parties est* adæquatè *tout à fait distincte des autres. Or c'est ce qui ne se trouve nullement dans la Trinité, car chaque personne est toute la nature divine, & chaque personne est bien distincte des deux autres entant que personne, mais non pas entant que nature divine, entant que Dieu, entant qu'être infiniment parfait.*

6. *On ne peut pas se sauver en disant que toute comparaison cloche, ou comme dit l'Auteur*, que s'il n'y avoit pas de difference *entre la matiére & la Trinité* l'une seroit l'autre, *car cela est bon à dire lors que les choses que l'on compare se ressemblent dans le point pour lequel on les compare, alors on ne se doit pas mettre en peine si elles sont differentes d'ailleurs, mais quand elles ne se ressemblent aucunement dans le point dont il s'agit, il n'en faut point parler quand même elles se ressembleroient en d'autres choses. C'est le défaut qui se trouve ici. On compare la nature Divine avec la matiére, l'une, dit-on, a trois personnes, & l'autre trois dimensions; oüi, mais l'autre est un être singulier & unique en nombre, & l'autre est un tout composé d'u-*

 ne

ne infinité de parties. C'est une si grande difference qu'elle fait que les contradictions qu'on objette au mystére de la Trinité ne se peuvent rétorquer contre la matiére, car il n'y a point de contradiction lors qu'un tout reçoit des attributs contradictoires en même temps, pourvû qu'ils tombent sur differentes parties, comme lors qu'on dit que l'homme est de chair & de sang, & une substance immatérielle. Cela est vrai sans contradiction, mais pourquoi? Parce que l'un lui convient entant qu'il a un corps, & l'autre entant qu'il a une ame totalement distincte du corps. Ainsi l'on peut dire d'une pierre sans contradiction qu'elle en touche une autre & qu'elle ne la touche pas, pourquoi? Parce qu'elle a des parties qui touchent & des parties qui ne touchent pas, & que celles qui touchent sont aussi réellement distinctes de celles qui ne touchent pas, que vous êtes distinct de moi. Supposez le contraire, on ne pourra plus dire sans contradiction qu'une pierre touche & qu'elle ne touche pas; ainsi l'on voit que les differens attributs du corps ne tombent pas toûjours sur le même Etre, mais sur differentes parties, la longueur tombe sur une partie, la profondeur sur une autre, & la largeur sur une autre, au lieu que dans la Trinité, la personne du Pere est identifiée

tifiée réellement avec la nature Divine, & la personne du Fils & du S. Esprit identifiées aussi avec la même nature Divine, je dis la même en nombre. De sorte que cet axiome, les Etres identifiez avec un troisiéme sont identifiez entre eux, *combat bien la* Trinité, *mais nullement la matiére, parce que les trois dimensions ne sont pas la même chose avec une même étendue; mais avec des étendues différentes en nombre & distinctes les unes des autres.*

7. *Cela suffit. Je pourrois faire des réfléxions sur châque membre du paralléle; & y trouver par tout la même illusion, mais ajant une fois ruiné le fondement cela seroit inutile.*

8. *Je ne dirai donc plus rien, si ce n'est sur la* 19. *comparaison. L'Auteur suppose que la ligne ou la longueur produit la largeur, & que la largeur produit la profondeur. Mais ne voit-il pas que c'est un* modus loquendi *une façon de parler des Géométres pour nous faire mieux comprendre les choses? Car dans le vrai, comme il n'y a pas de point qui produise la longueur (il en demeure d'accord rejettant en cela l'imagination des Géométres, parce qu'il n'y trouve pas son compte, & l'adoptant dans le reste (parce qu'il croit l'y trouver ce qui n'est pas de bonne foi) il n'y a pas aussi de longueur qui produise la*

 lar-

largeur ni de largeur qui produise la profondeur. Une ligne auroit beau se mouvoir à droit & à gauche, jamais elle ne feroit une largeur de deux doigts, il faut pour cela ajoûter à des lignes, des lignes réellement distinctes.

9. *Il ne servira de rien à l'Auteur de dire que la divisibilité à l'infini étant incomprehensible il a droit de supposer les Atomes d'Epicure, car ces Atomes sont des êtres aussi impossibles & contradictoires qu'un cercle quarré, si bien que si la matiére n'entre en paralle-le avec la Trinité, qu'au cas qu'elle fût composée de parties étenduës qui soient néanmoins une substance simple & unique en nombre la condition étant impossible de toute impossibilité, tout le Systéme de cet Auteur s'en va à néant.*

On a réimprimé en ce Païs avec des additions un livre qui avoit déja parû ailleurs, & qui a pour titre, Etat des Réformez en France, où l'on fait voir que les Edits de Pacification sont irrévocables, que néanmoins on les renverse entiérement, & que par là on ôte aux Réformez tous les moiens de vivre & de subsister 3. Vol. in 12. *On y parle en particulier des affaires qui se sont passées dans le Vivarez. Voilà de l'occupation pour M. Soulier & pour les autres Pensionnaires du Clergé de Frãce.*

Outre les livres dont il a été fait mention l'on trouve chez le Sieur Pierre Mortier à Amsterdam sur le Dam les livres suivans & plusieurs autres, Harduini nummi antiqui illustrati,

Relation d'un voiage des Indes Orientales par M. Dellon; Histoire de l'origine de la Roiauté par M. Pellisseri; de Liturgia Gallicana par le P. Mabillon; les voiages de Messieurs Thevenot; Tables des Sinus, Secantes, & Tangentes avec un Traité de Trigonometrie par M. Ozanam; Observations sur les fiévres & sur les febrifuges par M. Spon; le veritable caractére d'Elisabet Reine d'Angleterre & de ses Favoris.

CATALOGUE DE LIVRES nouveaux accompagné de quelques Remarques.

I.

Ælia Lælia Crispis, non nata resurgens in expositione legali Comitis Caroli Cæsaris Malvasiæ V.I. ac S. paginæ Doct. Colleg. nec non in patrio Archigymnasio horis vespertinis ordinarii legum interpretis primarii. Bononiæ apud Josephum Ant. Davicum de Turrinis 1684. in 4.

JE ne rapporterai point ici l'inscription énigmatique que l'on tâche de déchiffrer dans cet Ouvrage, on la voit assez en une infinité d'autres lieux. Swertius la rapporte toute entiére dans ses *epitaphia joco-seria* page 29. M. Spon dont les voiages sont entre les mains de tout le monde la rapporte * aussi, mais il en fait

* p. 450 *du 1 vol, édit. de Holl.*

peu de cas, & ne la croit point antique. Il dit même que ce que l'on montre à la Maison de Campagne du Sénateur Volta auprés de Bologne n'est qu'une Copie ; & qu'il ne pût apprendre ce qu'étoit devenu l'original. Il y a eu néanmoins jusqu'à 43. Auteurs qui ont écrit sur cette Enigme, & qui l'ont interpretée les uns d'une façon, les autres d'une autre. On y a trouvé la pluye, la chicane, le grand œuvre, l'amour, la matiére premiére & je ne sçai combien d'autres choses. M. le Comte Malvasia Professeur en Droit à Bologne peu content de toutes les explications précédentes, qu'il rapporte trés-exactement, nous en donne ici une nouvelle, meilleure sans contredit à cause de l'érudition & des recherches curieuses dont il l'a enrichie, qu'à cause du sujet même qu'il prétend y expliquer. Il veut que ce soit l'Epitaphe d'une fille qui mourut avant que de naître, & qui avoit été promise en mariage à l'Auteur de l'Inscription. Il soûtient la Piéce trés-antique, & répond aux difficultez de ses Adversaires, M. Spon en a touché quelques-unes.

A propos d'Inscription, il faut que je dise ici le sentiment de M. Reiselius Médecin de M. le Duc Administrateur de Wirtemberg, sur celle que M. du Rondel

del a expliquée dans le Mémoire qu'il nous communiqua pour les Nouvelles de Décembre. Il veut que ces six Lettres OVARNM signifient *Ovarium*, & il fonde sa conjecture sur ce que dans les anciennes inscriptions les lettres I & V se joignent quelquefois de telle sorte qu'elles forment la lettre N & il allegue sur cela le Sçavant Lambecius * Bibliothecaire de Sa Majesté Imp. Il croit donc qu'on a voulu désigner par les figures de cette Antique *l'Ovarium muliebre* qui a été connu par les anciens, comme M. Drelincourt le prouve dans le livre dont nous avons fait mention le même mois. Si on lui oppose le sexe de Cupidon, il répondra que comme Venus a été tantôt mâle tantôt femelle, son fils pourra bien participer de l'un & de l'autre sexe selon les occasions. Pour le lezard il aura été mis là à cause de sa fecondité, car il a un *Ovarium* trés-bien rempli. C'est ce que j'ai tiré d'une lettre de M. Reiselius qui m'a été communiquée. C'est aux Lecteurs à juger de la conjecture.

II.

L. Cæcilii Firmiani Lactantii de mortibus Persecutorum liber, cum notis Johannis Columbi. C'est à dire, Traitté de Lactance sur la fin tragique des Persecu-

 teurs.

**Additam.* 1, *ad l.* 2, *comment, de Bibl. Vindob.*

teurs. Aboæ excudit Joh. Winter S. R.M.in Finlandia Typogr. 1684. in 12.

ON sçait que M. Baluze est le premier qui ait publié ce petit Traité de Lactance. Il l'insera dans le 2. Tome de ses *Miscellanées* l'an 1679. & l'accompagna de plusieurs sçavantes notes. M. Maucroix Chanoine de Reims en fit d'abord une traduction en langue Françoise. L'Ouvrage le méritoit bien, quoi qu'on puisse dire que Lactance y fait un peu trop le Déclamateur. On l'imprima quelque temps aprés en Angleterre, & depuis peu M. Sparck l'a mis dans sa nouvelle édition de Lactance. Voici encore une édition du même Traité qu'un sçavant homme nous a procurée au fond du Nord, & qu'il a ornée non seulement de ses corrections & de ses explications mais aussi de celles de M. Cuper auquel il dédie l'Ouvrage. Il étoit nécessaire que d'aussi Sçavans Critiques y missent la main, car on avoit tellement défiguré les Manuscrits pendant les siécles d'ignorance qu'ils n'ont été intelligibles qu'aprés avoir été raccommodez par un grand nombre de Sçavans. Cette Piéce de Lactance s'est fort sentie du désordre général, de sorte qu'aprés avoir été corrigée par M. Baluze, elle étoit encore

bien malade, & peut être que le grand ſçavoir de M. Cuper & celui de ſon ami ne l'ont pas tout à fait guerie. Mais on ne laiſſe pas de leur être trés-obligé de leur Commentaire. Au reſte l'on ne ſçauroit s'empêcher de dire un mot ſur la préoccupation d'une infinité de bonnes gens qui beniſſent de tout leur cœur la mémoire de Lactance pour la peine qu'il a priſe de traiter comme des monſtres les Empereurs qui ont perſécuté les Chrêtiens. On ſeroit loüable d'approuver ainſi le zéle des anciens Peres, pourvû que l'on remarquât que pluſieurs d'entre eux ont oublié leurs belles maximes dés qu'ils ont été les plus forts; mais en vérité on ne peut que déplorer la force des Préjugez quand on voit qu'à peine le Chriſtianiſme fut ſur le Trône qu'il devint perſécuteur à la ſollicitation ou du moins avec l'approbation de ceux qui ſçavoient ſi bien déchirer les perſécuteurs de l'Egliſe. C'eſt encore ce que nous diſions il n'y a pas bien long-temps en parlant des ravages que les Préjugez font dans l'eſprit. On approuve ou l'on déſapprouve les mêmes choſes ſelon qu'elles nous accomodent, ou qu'elles nous incommodent.

III.

Joh. Henrici Suiceri Philoſophiæ & Linguæ

 Græcæ

Græcæ ant hac Professoris nunc in patria V. D. M. Compendium Physicæ Aristotelico-Cartesianæ in usum Tironum methodo erotematica adornatum, cui præfigitur breve & succinctum Philosophiæ Theoreticæ Theatrum. Amstelædami apud Henricum Wetstenium 1685 in 8.

CEt Ouvrage explique fort clairement les matiéres de Physique, & comme il le fait par demandes & réponses; il est fort propre pour les jeunes gens. Cette méthode a été toûjours reconnuë fort utile, & de là vient qu'on s'en est servi en toutes sortes de sujets. On vient de l'employer depuis peu dans un livre imprimé *à Nimegue chez Jean Eilbracht* in 12, & intitulé *Abregé d'Entretiens sur plusieurs matiéres choisies aussi curieuses que sçavantes, &c. par* M. D. C. Le Sr. Wetstein qui nous donne ici cet Abregé de Physique a fait aussi imprimer en Grec & en Latin les Aphorismes d'Hipocrates *variorum auctorum maxime Hippocratis & Celsi locis parallelis illustratos. Subjiciuntur Celsi sententiæ. Studio & cura Theod. Jansonii ab Almeloveen* M. D. in 16. Les mêmes Aphorismes ont été traduits en François depuis peu & imprimez à Paris chez Etienne Michallet avec des explications physiques & des annotations curieuses, 2 Vol. in 12. Ils se trouvent à Amsterdam chez Pierre Mortier sur le Dam.

IV.

Institutio Theologiæ Elencticæ in qua status Controversiæ perspicuè exponitur, præcipua orthodoxorum argumenta proponuntur & vindicantur & fontes solutionum aperiuntur. Authore Francisco Turretino *in Ecclesia & Academia Genevensi Pastore & SS. Theologiæ Professore, pars tertia & ultima.* C'est à dire *Conclusion du systeme de Theologie de M. Turretin.* Genevæ apud Samuëlem de Tournes 1685. in 4.

LA premiére partie de cet Ouvrage fut imprimée l'an 1679. Elle fut suivie de la seconde 3. ans aprés & voici la troisiéme & la derniere. On la souhaitoit avec d'autant plus d'impatience, que l'on demeuroit d'accord qu'il n'y a rien de plus nécessaire ni de plus rare qu'un bon Cours de Théologie, & qu'on trouvoit que M. Turretin réüssissoit parfaitement à nous le donner. C'est un Professeur de Geneve, qui s'est acquis une grande réputation. Ce qu'il a publié contre les Sociniens, touchant la satisfaction de Jesus Christ a été fort approuvé des Orthodoxes. On reimprimera bien-tôt augmenté & corrigé l'Ouvrage où il montre que les Protestans ont dû sortir de la Communion Romaine. Le livre

qu'il vient de publier embrasse la même question, car aprés avoir traité dans les 2. volumes précédens les lieux communs de l'Ecriture, de Dieu, de la Loi, de l'Evangile, de Iesus Christ, & quelques autres, il traite dans le troisiéme celui de l'Eglise, qui est une source inépuisable de Controverses. Il dit sur chacune ce qu'il y a de plus important à remarquer, & il soûtient sa cause avec beaucoup de netteté & de force. Il passe en suite à la matiére des sacremens, & il conclut son Ouvrage par les quatre lieux communs des derniéres fins de l'homme qui sont la mort & le jugement, l'Enfer & le Paradis.

V.

La Méthode dont les Peres se sont servis en traitant des Mysteres. Par M. l'Abbé de Moissy Conseiller Prédicateur du Roi, & Aumônier de la feuë Reine mere de S. M. A Paris chez Iean Baptiste Coignard ruë S. Jaques in 4.

VOici des recherches de 20. ans entreprises par les ordres de la Reine mere qui nous ouvrent un chemin pour sortir des difficultez où nous précipitent les differentes prétentions que l'on a sur les dogmes des premiers siécles. Les uns disent qu'on y a été Arrien & semi-Pelagien & qu'on y a ignoré la réalité: les autres soûtiennent tout le contraire. Il

ne

ne s'en faudra pas étonner aprés avoir lû ce livre où l'on nous montre fort sçavamment que les Peres ne parloient pas devant tout le monde de ce qu'ils croioient, & qu'ils disoient differentes choses selon la differente portée de leurs auditeurs ou de leurs lecteurs. On prétend sur tout qu'ils se gardoient bien de dévoiler les Mysteres du Christianisme à ceux qui n'y étoient pas initiez, & on justifie cette conduite par l'exemple & par le commandement de Jesus Christ. Le principal but de l'Auteur est de prouver qu'à l'égard de l'Eucharistie l'on croioit anciennement ce que l'Eglise Romaine en croit aujourd'hui, & pour cet effet il montre quels sont les livres où il faut chercher le veritable sentiment des Peres, & quels sont ceux où par une sage dispensation ils ont deguisé leur croiance, s'exprimant d'une maniére qui fournit aux Réformez plusieurs objections qu'ils croient trés-fortes; mais c'est une illusion toute pure à ce que dit M. l'Abbé de Moissy. Il attaque plusieurs fois en chemin faisant M. Aubertin, M. Daillé & M. Claude, & on ne sçauroit lui refuser l'éloge d'un sçavant homme.

V I.

Recit de la Conférence du Diable avec Lu-

Luther, fait par Luther même dans son livre de la Messe privée & de l'onction des Prêtres, avec des remarques sur cette Conference. A Paris chez Jean Baptiste Coignard 1684 in 8.

C'Est déja la 3. édition de cet Ouvrage de M. l'Abbé de Cordemoi. Il y rapporte la Dispute que Luther avoue lui-même qu'il eût une nuit avec le Diable touchant les Messes privées, & il en tire des consequences trés-facheuses & trés-odieuses contre le parti des Protestans. Les Lutheriens qui font un si grand nombre de livres, en devroient faire un contre celui-ci. Il semble qu'il soit mal aisé de détruire l'idée désavantageuse qui se presente à l'esprit quand on songe qu'une leçon ou qu'une instruction est du Diable, car comme il est appellé dans l'Evangile le pere du mensonge, on se persuade qu'il ne dit jamais la verité. Mais on devroit songer à une autre chose, c'est qu'un esprit aussi méchant* que celui-là se sert de tout pourvû qu'il puisse causer du désordre dans le monde, & faire commettre une infinité de crimes, de sorte que s'il croit que la verité soit plus propre à cela que l'erreur, il est capable de pousser les hommes à dire la verité; & il ne seroit pas étonnant que la Pro-

* voyez Nouv. de Juin 1686. p. 676.

Providence de Dieu qui fait servir à ses fins assez souvent la malice des causes secondes emploiât quelquefois celle du Diable à l'avancement de la bonne cause. Or mettant à part ici la question si Luther a prêché la verité ou s'il ne l'a pas prêchée, on comprend fort bien qu'il est trés-possible que l'esprit malin ait crû qu'en ce temps-là le mensonge seroit moins propre que la verité à exciter des passions cruelles dans les esprits. Il ne semble pas qu'il y ait de plus beau spectacle pour le Demon que la discorde qui vient à la suite de la verité, que les 10 persecutions par exemple de l'ancienne Eglise. Je me souviens d'avoir lu dans la vie de S. Ignace Loiola que le Diable pour le détourner de l'étude lui remplissoit l'esprit d'une connoissance vive des mysteres de la Religion, & lui donnoit un tel goût de Dieu qu'il s'attachoit à cet être souverain à cause de lui même. Il n'est donc pas inoüi que le Diable inspire des pensées qui sont bonnes & veritables en elles-mêmes.

VI.

Gerardi de Vries Professoris Philosophi Ultrajectini exercitationes rationales de Deo, Divinisque perfectionibus. Accedunt ejusdem dissertationes de infinito, nullibitate spirituum, homine automatico, contradictoriis Deo pas-

possibilibus, sensuum in philosophando usu, cogitatione ipsa mente, operationibus brutorum, in quibus passim quæ de hisce philosophatur Cartesius cum recta rationis dictamine conferuntur. Traject. ad Rhenum apud van de Water, Ribbium & Halma 1685. in 4.

VOilà de grandes matiéres, & le fin de la plus sublime Métaphysique. Il ne faut point douter que comme l'Auteur est habile, & qu'il a choisi un sujet d'une grande profondeur, l'on ne voie ici de grandes difficultez proposées aux Cartesiens, car c'est eux que M de Vries attaque principalement. Nous en parlerons une autre fois. Il ne touche qu'en passant une chose qui a excité de grands tumultes en Hollande parmi les Doctes, sçavoir s'il faut commencer l'étude de la Philosophie par douter de tout. Il s'est élevé depuis peu en Allemagne un nouvel Adversaire de M. Descartes sur ce point là, voici le titre de son livre; *Iohannis Faes exercitatio in Renati Descartes meditationem 1. de prima Philosophia Francofurti* 1685. *in* 8. *&* *se trouve à Leyde chez vander Aa.*

VIII.

Christophori Wittichii μεζωσκία sive investigatio Epistolæ ad Romanos ab Apostolo Paulo exarata unà cum paraphrasi. Lugduni Bat. apud Cornelium Boutesteyn 1685. in 4.

PUis que M. Wittichius a été appellé à professer la Théologie dans l'Université de Leyde il y a plus de 13. ans, il ne faut pas demander s'il avoit la réputation d'un excellent Théologien. La chose parle d'elle-même,

même, & si quelqu'un en doutoit il n'auroit qu'à examiner le *consensus veritatis*, la *Theologia pacifica*, & plusieurs autres Ouvrages que cet Auteur a publiez, où il montre qu'il est non seulement bon Théologien, mais aussi bon Philosophe à la moderne. La qualité de bon Philosophe ne gâta jamais rien, au contraire elle donne du relief à tout ce que l'on compose dans les autres Facultez. Or comme il n'y a point de livre de l'Ecriture où l'on voie une aussi profonde Théologie que dans l'Epitre aux Romains, chacun peut connoître qu'on ne doit attendre rien de médiocre de ce nouveau Commentaire. L'Auteur ne le commence à l'égard de chaque chapitre qu'aprés avoir proposé le texte en Grec & en Latin, & y avoir joint une Paraphrase la plus claire qu'il a pû. Il repousse dans sa Préface M. Osiander dont nous parlâmes l'année passée p. 531. & il confirme par quelques échantillons ce que nous en dîmes.

IX.

Retraite pour les Dames par le R. P. F. *Guilloré de la Compagnie de Iésus.* A Paris chez Etienne Michallet ruë S. Iaques 1684. in 12. & se trouve à Amsterdam chez Pierre Mortier.

IL y a prés d'un an que nous avons dit que ce Pere fait des livres de devotion *in folio*, & qu'il n'y a point d'Ouvrages qui se vendent mieux que les livres de dévotion. Cependant le monde est aussi méchant que jamais, & il y en a même qui soûtiennent qu'il

va

va toujours en empirant. N'est-il pas bien à craindre, que tant de livres & tant de lectures inutiles, ne s'élevent un jour contre l'homme pour aggraver sa condamnation? Celui ci mettroit les Dames sur un pied fort devot & fort Catholique, si elles vouloient faire ce qu'il leur marque. Il contient deux sortes de portraits; l'un *montre ce qu'elles sont*, l'autre *leur met devant les yeux ce qu'elles doivent faire*. Le premier de ces portraits fait voir *la passion qu'elles ont d'être regardées, leur luxe dans les habits, leur inclination à la médisance par legereté, par jalousie, delicate dans les preferences, leur esprit de division dans les rapports*, & cent autres choses de cette force. Mais de toutes les descriptions que l'on voit ici il n'y en a point de plus exactes, ni de plus dignes d'être leuës non seulement par ceux qui lisent afin de se corriger de leurs defauts, mais aussi par ceux qui ne lisent qu'afin de se divertir, il n'y en a point, dis-je, de plus dignes de l'éloge que je viens de remarquer que celles où l'on represente les soins que les Dames ont de leur corps, & principalement de leur visage, le luxe de leurs habits, & de leurs ameublemens, leurs conversations, leur passion pour le jeu, pour les modes, pour la Comedie, & pour les chiens. Mais l'autre espece de portraits pourroit produire une belle Réformation si on faisoit ce que l'Auteur y conseille. Apparemment l'Imprimeur sera celui qui en profitera le plus.

J'ai deja dit quelque chose de semblable

au

au sujet des *conversations morales sur les jeux & les divertissemens*. C'est un livre que nous devons à un habile homme qui s'appelle M. du Tremblay. Il a mis dans un si beau jour les veritez qu'il avoit dessein d'éclaircir, & il les a prouvées si solidement, que si nôtre conjecture devient veritable, il ne faudra que déplorer l'endurcissement du monde, car pour lui il a fait tout ce qui étoit nécessaire de son côté pour guerir cette maladie invétérée. Son Ouvrage contient 9. Conversations. Il montre dans la 1. l'excés de la passion du jeu, & aprés nous avoir apris ce que c'est que le divertissement, & d'où en est venuë la nécessité il nous donne trois régles pour en bien user. Il fait voir dans la 2. qu'il en faut user avec une grande modération, & toûjours par rapport à une autre fin. Il prouve dans la 3. en bon Philosophe *qu'il n'y a point de jeux de hazard, au sens qu'on le prend ordinairement*. Il montre dans la 4. tous les désordres où la passion du jeu précipite. Il traite dans la 5. & dans la 6. des loix tant Civiles qu'Ecclesiastiques contre le jeu. Il rapporte dans la 7. les sentimens des Casuistes. Il parle dans la 8. du choix des jeux & des divertissemens, & enfin il traite des divertissemens des enfans. Il diversifie si bien les choses, & il les assaisonne d'érudition si à propos, que la lecture de son livre sera du moins trés-agréable à ceux à qui elle ne pourra être utile à cause de leur corruption.

La conformité des matiéres m'oblige de dire

dire ici que le P. Heliodore de Paris prédicateur Capucin a fait imprimer des *Discours sur les sujets les plus ordinaires des désordres du monde*, où il traite des plaisirs & des déplaisirs fort amplement. On trouve ce livre à Amsterdam chez Pierre Mortier.

X.

Caroli Renaldinii Mathematum Analiticæ artis pars tertia. Patavii apud Petrum Mariam Frambottum 1684. in fol.

IL y a long temps que cet Auteur est connu sous la qualité de Mathématicien du grand Duc & de Professeur en Philosophie à Padouë. Son dessein d'expliquer l'analyse des Mathématiques a parû beau. Il en commença l'execution en l'année 1665. faisant imprimer à Florence la 1. partie de cet Ouvrage, laquelle contient l'Algebre des anciens Analystes. La 2. partie parut quelques années aprés & fit voir principalement la double méthode des Géometres, c'est à dire la *résolution* & la *composition*. Ces 2. premiéres parties ont été réimprimées ensemble à Venise. Enfin voici la derniére où l'Auteur prétend expliquer les profonds mystéres de l'Arithmétique & de la Géométrie. Elle contient 3. Traitez qui n'ont point de dépendance les uns des autres. Le 1. regarde les Mathématiques en général, leurs demonstrations, leurs problemes, leurs théoremes, leurs paralogismes, leurs paradoxes, les diverses espéces de grandeur simples ou mixtes soit physiquement, soit géométriquement, le continu en général, & le continu

Phy-

Physique & Géométrique en particulier, & c'est là qu'il n'y a point de parties indivisibles dans la quantité. Le traité suivant contient les lettres que l'auteur a écrites à ses amis. Elles sont presque toutes sur des sujets Astronomiques ou Géometriques, je dis presque toutes, car il est bien raisonnable que nous exceptions l'endroit où l'on examine la question *si l'on peut conferer aux femmes le degré de Docteur en Théologie*. L'occasion de celà fut que lors qu'Helene Lucrece Piscopia Cornaca de glorieuse mémoire demanda cette qualité ; le Cardinal Barbarigo Evêque de Padouë ne voulut point qu'elle lui fût accordée, & ainsi cette sçavante se vit réduite à se contenter du Doctorat en Philosophie qui lui fût conferé avec l'applaudissement de tout le monde le 25. Iuin 1678. On voit ici la Harangue que M. Reinaldini son Promoteur prononça le jour de cette rare cérémonie, On y voit aussi (& cela surprend dans un siécle aussi Philosophe que le nôtre) que l'Auteur est fort entêté de l'Astrologie judiciaire, car il s'en declare l'Apologiste & il nous allegue son propre Horoscope comme une preuve de la verité de cet art. Il rapporte au long les mauvaises qualitez qu'il dit que la nature lui a données, & que son Theme natal avoit prédites. Il n'est pas mal aisé de trouver quand on a déja l'événement, que les constéllations sous lesquelles on est né signifioiét telle ou telle chose, Cardan en fit une experience mémorable sur Edoüard Roi qu'il

d'Angles. car ayant refait son Horoscope lors que la mort de ce Prince eût dementi ce que les premiéres speculations lui promettoient, il trouva dans les Astres tout ce qui étoit arrivé au jeune Edoüard. La confession ingénuë que nous fait l'Auteur qu'il avoit trouvé par toutes les régles de l'Astrologie que le dernier siége de Vienne se termineroit par la prise de la place vaut son pesant d'or. Le dernier Traité est plein d'équations, d'extractions de racines, & d'autres semblables mets peu frians pour les lecteurs qui ne sont pas ou qui ne vivent pas du métier.

IX.

Mémoire de feu M. le Duc d'Orleans contenant ce qui s'est passé en France de plus considerable depuis l'an 1608. *jusqu'en l'ânée* 1636. A la Haye chez Adrian Moitjens, & à Amsterdam chez Pierre Mortier 1685. in 12.

JAmais broüilleries de Cour n'ont exercé plus d'Ecrivains que celles qui se virent en France sous le Ministére du Cardinal de Richelieu, & néanmoins comme ces sortes de choses sont un abîme inépuissable, il s'en faut bien que l'on n'ait encore tout dit. On découvrira de temps en têps divers Mémoires qui apprendrôt quelques particularitez qu'on ne sçavoit pas. Ceux-ci sont de cette nature. Ils sont écrits avec beaucoup de naïveté & on les publie avec toute la negligẽce de langage qu'on leur a trouvée, mais comme ils viennent d'un homme qui a eu

part à la plus secrette confidence de feu M. le Duc d'Orleans, ils se soûtiendront asses d'un autre côté, par les faits & par les circonstances qu'ils contiennent, C'est ici que l'on peut appliquer le plus justement la vieille maxime *ornari res ipsa negat, contenta doceri* quand il suffit de narrer, il ne faut point d'ornemēs. On s'imaginera que ce livre tient un peu de la nature des Anecdotes, & on n'aura point tort d'en juger ainsi.

Nous parlerons dans les Nouvelles du mois prochain d'un autre livre nouveau intitulé *Défense des Abbez Cōmandataires & des Curez primitifs, contre les plaintes des Moines & des Curez. Pour servir de réponse à l'Abbé Commendataire in 12.* C'est un Ouvrage qui interesse quantité de gens, & qui paroit venir d'un homme rempli de profondes connoissances. Il est imprimé chez le même *Adrian Moetjens* qui vient de réimprimer outre cela l'Alcoran de Mahomet de la traduction de du Ryer, & la relatiō de Venise de M. le Chevalier de S. Didier, qui avoit deja été imprimée 3 fois, & qui est une piéce fort achevée.

TABLE DES MATIERES principales.

Août 1685.